

---

# Éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance

---

## Rapport du Canada

*Préparé en réponse à la requête du Directeur général de l'UNESCO en vue d'obtenir des informations sur les mesures prises pour l'application de la Déclaration et du Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie entérinés à la Conférence générale de l'UNESCO de 1995*

**Préparé pour  
Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
en collaboration avec la Commission canadienne pour l'UNESCO**

**par**

South House Exchange  
Ottawa, Canada

---

DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE 2002  2010 DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE



CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO



ÉDUCATION POUR LA PAIX, LES DROITS DE L'HOMME, LA DÉMOCRATIE,  
LA COMPRÉHENSION INTERNATIONALE ET LA TOLÉRANCE

**Rapport du Canada**

par

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
en collaboration avec la Commission Canadienne pour l'UNESCO

Octobre 2001

**(La forme masculine est parfois employée pour alléger le texte)**

## Remerciements

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) remercie M. Richard Marquardt qui a effectué la recherche documentaire et rédigé le présent rapport.

Le CMEC remercie également de leurs généreux commentaires et observations les ministères provinciaux et territoriaux de l'Éducation, tous les ministères du gouvernement fédérales et toutes les organisations non gouvernementales qui ont participé à la rédaction de ce rapport.

La CMEC remercie la Commission canadienne pour sa contribution financière et la précieuse collaboration de madame Elisabeth Barot dans la coordination du rapport.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
95, avenue St Clair Ouest, Bureau 1106  
Toronto (Ontario) M4V 1N6  
Téléphone: (416) 962-8100  
Télécopieur: (416) 962-2800  
Courriel : [cmec@cmec.ca](mailto:cmec@cmec.ca)  
Site web : [www.cmec.ca](http://www.cmec.ca)

# Table des matières

<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b> .....	<b>I</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1. POLITIQUES ET PRINCIPES DIRECTEURS</b> .....	<b>5</b>
<b>2. ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ</b> .....	<b>8</b>
Provinces et territoires .....	9
Gouvernement fédéral.....	31
<b>3. ÉDUCATION POUR LA PAIX, LES DROITS DE L’HOMME ET ÉDUCATION PLANÉTAIRE</b> .....	<b>36</b>
<b>3.1 Éducation à la paix</b> .....	<b>36</b>
Gouvernement fédéral.....	37
Universités et collèges canadiens.....	39
Organisations non gouvernementales .....	42
<b>3.2 Éducation aux droits de la personne</b> .....	<b>45</b>
Provinces et territoires .....	46
Gouvernement fédéral.....	59
Universités canadiennes.....	68
Organisations non gouvernementales .....	70
<b>3.3 Éducation planétaire</b> .....	<b>73</b>
<b>4. LE CLIMAT AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D’ENSEIGNEMENT</b> .....	<b>78</b>
<b>4.1 Promotion de la tolérance, du respect des droits de la personne, de la démocratie et apprentissage de la diversité et de la richesse des identités culturelles</b> .....	<b>78</b>
Provinces et territoires .....	78
<b>4.2 Mécanismes de réponse à la violence dans les écoles</b> .....	<b>83</b>
Provinces et territoires .....	84
Gouvernement fédéral.....	92
Autres initiatives .....	92
<b>5. SOURCES DIDACTIQUES</b> .....	<b>94</b>
Provinces et territoires .....	94
<b>6. FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT</b> .....	<b>99</b>
Provinces et territoires .....	99
Gouvernement fédéral.....	105
<b>7. ÉDUCATION DES POPULATIONS VULNÉRABLES</b> .....	<b>106</b>
Provinces et territoires .....	106

	Gouvernement fédéral.....	119
<b>8.</b>	<b>L'ÉDUCATION PAR, POUR ET AU SUJET DES AUTOCHTONES.....</b>	<b>120</b>
	Provinces et territoires .....	120
	Gouvernement fédéral.....	136
	Organismes autochtones .....	138
<b>9.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>143</b>
	Provinces et territoires .....	143
	Gouvernement fédéral.....	148
	Associations d'enseignantes et enseignants.....	149
	Organisations non gouvernementales .....	150
<b>10.</b>	<b>RÉSEAU DU SYSTÈME DES ÉCOLES ASSOCIÉES DE L'UNESCO, LES CHAIRES, CLUBS ET ASSOCIATIONS DE L'UNESCO .....</b>	<b>152</b>
<b>11.</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>154</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>155</b>
	<b>ANNEXE I.....</b>	<b>159</b>

# Sommaire exécutif

## Introduction

Ce rapport constitue la réponse du Canada à la requête du Directeur général de l'UNESCO en vue d'obtenir des informations sur les mesures adoptées par les États membres pour l'application de la Déclaration et du Cadre d'action intégré sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, entérinés à la Conférence générale de l'UNESCO de 1995.

## Aperçu

La Déclaration et le Cadre d'action intégré sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie de 1995, ne bénéficient pas d'une grande notoriété au Canada, mais les principes qui y sont énoncés sont d'importants éléments des politiques concernant l'éducation, à la fois au sein des systèmes scolaires formels, ainsi que dans de nombreux secteurs de l'éducation non formelle. En dépit des pressions exercées en faveur d'un «retour aux apprentissages essentiels» de l'éducation dans les systèmes éducatifs formels au Canada, les responsables des politiques, le milieu de la recherche ainsi que le personnel enseignant continuent de développer les programmes d'études ayant trait à l'éducation à la citoyenneté et à intégrer les thèmes de la paix, des droits de l'homme et de l'éducation planétaire au sein des programmes scolaires. Cette tendance est également à la hausse dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et non formel.

Au cours de la période étudiée, la tendance la plus perceptible s'est avérée être l'augmentation considérable du degré d'intégration des thèmes de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme, de la compréhension internationale et de la tolérance, à la fois au sein des programmes d'enseignement formels et non formels.

## Points saillants

- L'éducation à la citoyenneté bénéficie d'un important regain d'intérêt au Canada. Les ministères de l'Éducation dans de nombreuses provinces et territoires élaborent actuellement de nouveaux programmes d'études dans ce domaine. Les responsables des politiques, le milieu de la recherche ainsi que le personnel enseignant examinent ce que représente un civisme actif dans un pays à la diversité ethnique, linguistique et géographique considérable, qui est, par cela même, ouvert aux multiples influences du reste du monde.
- L'Initiative canadienne de consolidation de la paix du gouvernement fédéral soutient l'éducation à la paix. Ce projet fournit des ressources financières aux projets éducatifs œuvrant en faveur des résolutions de conflits et d'une culture de la paix.
- La Commission ontarienne des droits de la personne a créé L'enseignement des droits de la personne en Ontario, une trousse de documentation éducative destinée à être utilisée par le personnel enseignant des écoles ontariennes, afin de familiariser les élèves aux dispositions du Code des droits de la personne et aux travaux de la Commission. Parue en 1995, la trousse de documentation a été révisée en vue d'être diffusée dans les écoles de l'Ontario et a été approuvée par le ministère de l'Éducation.

- Plusieurs universités canadiennes ont lancé de nouveaux programmes de formation générale sur le thème des droits de la personne.
- Cégep international est un organisme regroupant 22 collèges au Québec qui fait la promotion d'activités internationales et dont l'un des axes d'intervention est l'internationalisation du curriculum. Au collégial, le projet Éducation à la citoyenneté dans une perspective planétaire (ECPPE) consiste à introduire dans la formation, principalement à l'intérieur des programmes d'études, des éléments de contenu relatifs à la compréhension et à la solidarité internationales, à l'éducation à la paix, à l'éducation aux droits et à la démocratie, à l'éducation à l'environnement et au développement durable et à l'éducation interculturelle. Il est en cours de réalisation sur une base volontaire dans 14 établissements d'enseignement collégial.
- Le public se préoccupe de plus en plus des questions de sécurité à l'école. Des pressions sont exercées sur les gouvernements, les ministères de l'Éducation, les commissions/conseils scolaires et les écoles pour qu'ils se penchent sur les problèmes de violence présents dans les écoles et qu'ils mettent en place des mesures de prévention de la violence. Ceci a provoqué un ensemble de réactions impressionnant dans l'ensemble du pays. En Nouvelle-Écosse, la *League of Peaceful Schools* (La ligue des écoles sans violence) a mis en place un programme efficace de médiation par les pairs en faveur de la résolution pacifique de conflits. En Alberta, le gouvernement provincial a mis en place la *Safe and Caring Schools* (SACS) Initiative afin de promouvoir dans les écoles albertaines des environnements d'enseignement et d'apprentissage où règnent sécurité et bienveillance. Dans le cadre de cette initiative, se déroulent un certain nombre de projets dont le projet exhaustif SACS de prévention de la violence conçu pour encourager les comportements sociaux responsables et respectueux de l'*Alberta Teachers' Association*.
- Il existe au Canada de nombreux exemples intéressants des mesures entreprises pour répondre aux besoins des populations vulnérables, y compris les personnes souffrant de handicaps, ainsi que les enfants et les jeunes à risques en raison de facteurs socio-économiques. Les services d'enseignement à distance très complets prodigués par la Colombie-Britannique, ainsi que ses mécanismes d'apprentissage ouvert sont exemplaires, tout comme le programme de services intégrés pour les enfants et les jeunes à risques de la Saskatchewan.
- Le gouvernement fédéral a offert une «déclaration de réconciliation» officielle aux peuples autochtones pour les années de mauvais traitements qu'ils ont subis au sein du régime des pensionnats. Le gouvernement travaille à l'établissement d'un plan transférant le pouvoir en matière d'enseignement aux collectivités des Premières nations et répondant aux besoins des jeunes autochtones au moyen de divers autres programmes, dont des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain destinés à prodiguer des conseils pour l'élaboration de plans de carrière, des possibilités d'emploi et des activités de loisir dans un milieu positif et adapté à leur culture.

- Le Programme pancanadien de recherche en éducation (PPRE), créé par le Conseil des statistiques canadiennes de l'Éducation (CSCE), une initiative conjointe du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et de Statistique Canada, a pour but la promotion de la recherche sur des questions de politiques liées à l'éducation, a défini la citoyenneté et la cohésion sociale, la diversité et l'équité, l'éducation des autochtones et les programmes d'adaptation scolaire comme étant quelques-unes de ses priorités de recherche les plus importantes.
- Des ressources et des renseignements au sujet de l'éducation pour la paix, des droits de l'homme, de la démocratie, de la compréhension internationale et de la tolérance au Canada sont désormais largement accessibles sur Internet.

## **Conclusions**

Les principes de la Déclaration et du Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie ont été très bien reçus et largement appliqués au Canada. L'expérience de travail avec ces principes était déjà considérable avant 1995. Pour les Canadiennes et Canadiens, ces domaines correspondent de plus en plus aux aspects d'un effort général effectué dans le domaine de l'éducation en faveur des valeurs démocratiques.

Étant donné l'importance des principes de la Déclaration et du Cadre d'action pour les débats actuels concernant les priorités éducatives au Canada, il serait bénéfique de créer et de diffuser ces principes sous une forme simplifiée, de façon à ce qu'ils soient plus accessibles.

Pour certains, l'année et la décennie consacrées à la construction d'une culture de la paix exigent que davantage de liens systématiques soient créés au Canada entre les programmes qu'offrent les membres de la famille des Nations Unies et qui portent sur les divers aspects de ce thème commun. Ceci comprend les programmes de l'Association canadienne pour les Nations Unies, de la Commission canadienne pour l'UNESCO et de l'UNICEF. Ces organismes pourraient alors obtenir un niveau de collaboration et d'engagement plus complet de la part du système éducatif du Canada.



## Introduction

Le Canada est une confédération de 10 provinces et trois territoires — un vaste pays recouvrant l'Amérique du Nord, de l'océan atlantique à l'océan pacifique et s'étendant jusqu'à l'océan arctique au nord. Dans le contexte d'un système fédéral où les pouvoirs sont partagés, la Loi constitutionnelle de 1867 stipule que «dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation». En dépit des nombreuses similarités qui existent entre les systèmes d'éducation provinciaux et territoriaux de l'ensemble du Canada, chacun reflète la diversité géographique, historique et culturelle de sa propre région.

La responsabilité de l'éducation, et ce à tous les niveaux d'enseignement, incombe aux provinces et territoires. Le gouvernement fédéral a cependant joué un rôle de soutien important, au titre de l'objectif commun fédéral, provincial et territorial de développement des ressources humaines, ainsi que de la responsabilité globale du gouvernement fédéral envers le bien-être de la fédération.

Les événements historiques et culturels qui ont mené à la confédération au XIX<sup>e</sup> siècle ont engendré, un siècle plus tard, l'adoption de la Loi sur les langues officielles (1969, révisée en 1988) en vertu de laquelle l'anglais et le français sont devenus les langues officielles du Canada. La Loi prévoit également des mesures spéciales destinées à améliorer la vitalité et à appuyer le développement des collectivités linguistiques minoritaires anglophones et francophones. Les ministères, les organismes du Canada et les sociétés d'État reflètent le caractère égalitaire des deux langues officielles en offrant des services bilingues.

Selon le recensement de 1996, 67 p. 100 de la population de l'ensemble du Canada parlent uniquement l'anglais, 14 p. 100 uniquement le français et 17 p. 100 parlent les deux langues. L'anglais est la langue maternelle d'environ 59 p. 100 de la population et le français celle de 23 p. 100 de la population. Au Québec, 38 p. 100 de la population parle les deux langues tandis que 56 p. 100 ne parlent que le français. Dans les autres provinces, la proportion des personnes bilingues diminue — 33 p. 100 au Nouveau-Brunswick, 12 p. 100 en Ontario et 9 p. 100 au Manitoba. L'éducation est dispensée dans les deux langues, à chaque fois que les chiffres le justifient.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est responsable de l'éducation primaire et secondaire des enfants ayant le statut d'Indiens inscrits vivant dans des réserves. L'enseignement est dispensé soit sur les réserves par l'intermédiaire d'écoles gérées par les Premières nations ou par l'entremise d'écoles fédérales administrées par le MAINC. Il peut également être dispensé en dehors des réserves par l'intermédiaire d'écoles gérées par les provinces. Le ministère offre également une aide financière (par l'entremise d'autorités chargées de l'administration telles que les conseils des Premières nations) aux étudiantes et étudiants ayant le statut d'Indiens inscrits qui suivent des programmes postsecondaires. Le ministère finance également certains programmes conçus spécialement à l'intention des étudiantes et étudiants des Premières nations au sein d'établissements gérés par ces dernières ou d'établissements d'enseignement postsecondaire. Les services éducatifs pour les Indiens inscrits au Yukon et pour les Indiens inscrits et les Inuits résidant dans les Territoires du Nord-Ouest sont dispensés par le gouvernement de ces territoires. Les Indiens inscrits et les Inuits vivant dans le

nord du Québec reçoivent des services éducatifs de la part de la province du Québec en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Le gouvernement fédéral est également responsable de l'éducation et de la formation du personnel des forces armées et de la garde côtière, ainsi que de celle des détenus des pénitenciers et autres institutions du Service correctionnel du Canada.

### **Enseignement primaire et secondaire**

L'enseignement primaire et secondaire relève, dans chaque instance, d'un ministère de l'Éducation responsable de la prestation d'une éducation primaire et secondaire gratuite jusqu'à l'âge de 18 ans pour les citoyennes et citoyens du Canada et les personnes qui y ont élu résidence permanente. Dans les provinces et territoires, les membres des commissions/conseils scolaires (ou les districts scolaires, divisions scolaires ou les conseils d'éducation de district dans le cas du Nouveau-Brunswick) sont élus au suffrage direct. Les pouvoirs et devoirs de ces organismes sont définis par les lois provinciales et territoriales, et sont en général uniformes dans l'ensemble du Canada. L'autorité de ces organismes consiste généralement à veiller à la bonne marche et à l'administration (y compris financière) des écoles de leur commission/conseil, à assumer des responsabilités en matière de personnel, à s'occuper de l'inscription des élèves, à mettre en œuvre les programmes d'études provinciaux ou territoriaux et à proposer de nouveaux projets de construction ou autres importants projets d'investissement.

La durée de la scolarité obligatoire varie selon l'instance, mais de manière générale l'école est obligatoire à partir de six ou sept ans, et ce, jusqu'à l'âge de 16 ans. La totalité des provinces et territoires offre également une année de maternelle pour les enfants âgés de cinq ans gérée par les autorités locales de l'éducation. En outre, certaines instances offrent des services à la petite enfance, dont des programmes préscolaires ou de maternelle. Dans la plupart des instances, les écoles primaires couvrent les six ou huit premières années de la scolarité obligatoire, après quoi la plupart des enfants ou des adolescents passent au niveau secondaire où ils peuvent choisir entre de nombreux programmes menant à un apprentissage professionnel, au marché du travail ou à des études collégiales ou universitaires.

Les deux premières années de l'enseignement secondaire offrent généralement des matières obligatoires auxquelles s'ajoutent quelques matières facultatives. Au cours des deux dernières années d'études secondaires, le nombre de cours obligatoires diminue permettant ainsi aux élèves de consacrer plus de temps à des cours facultatifs faisant partie de programmes spécialisés les préparant au marché du travail ou aux conditions d'admissions au collège, à l'université ou à l'établissement postsecondaire de leur choix. Un diplôme de fin d'études secondaires est décerné aux élèves qui obtiennent le nombre requis de cours obligatoires et facultatifs. En Ontario, par exemple, depuis septembre 1999 les élèves doivent obtenir 30 crédits au cours d'un programme secondaire d'une durée de quatre ans — 18 cours obligatoires et 12 cours facultatifs. Ils doivent également réussir le Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario.

Le point de transition entre l'école primaire et l'école secondaire varie d'une instance à l'autre, Certaines commissions/conseils scolaires divisent l'ensemble de la scolarité primaire-secondaire en regroupant les années scolaires allant de la maternelle à la 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup> année dans les écoles primaires, de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année dans les écoles intermédiaires ou de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année

dans les écoles secondaires de premier cycle. Les autres années sont regroupées dans les écoles secondaires ou les écoles secondaires supérieures. Au Québec, les élèves choisissent soit une filière d'enseignement général ou d'enseignement professionnel au niveau secondaire (7<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>) et peuvent poursuivre leurs études publiques dans la même filière au niveau collégial.

La plupart des écoles publiques disposent de plusieurs moyens d'accueil pour les élèves ayant des besoins spéciaux (les élèves ayant un handicap physique ou mental ou les élèves surdoués), que ce soit au sein d'une classe leur permettant de suivre le programme normal, auquel viennent s'ajouter plusieurs cours spécialisés ou au sein de programmes distincts.

Les écoles privées ou indépendantes offrent une alternative aux écoles publiques dans chaque instance, mais elles doivent satisfaire aux normes globales prévues par leur instance. Dans la plupart des cas, elles suivent étroitement le programme scolaire et les critères d'octroi de diplômes du ministère de l'Éducation, mais elles fonctionnent indépendamment du système public et font payer des droits de scolarité. Certaines provinces — l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan — accordent une aide financière à ces écoles.

### **Enseignement postsecondaire**

Au cours de leur dernière année d'études secondaires, les élèves ont la possibilité de faire une demande d'inscription auprès d'un collège ou d'une université, en fonction de leur région et de leurs compétences. Les élèves du Québec doivent obtenir un diplôme collégial s'ils souhaitent poursuivre un programme universitaire menant à un grade. Les collèges du Québec appelés cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), sont gratuits et dispensent un programme d'enseignement général menant à l'entrée à l'université, ainsi qu'un programme de formation qui prépare les élèves au marché du travail. La totalité des provinces et territoires exigent des droits de scolarité pour les programmes et les cours collégiaux.

Il est possible de faire des études postsecondaires dans des établissements publics ou privés. Les collèges tels que les établissements d'enseignement technique ou professionnel, les collèges communautaires, les cégeps et autres dispensent des programmes de durée différente allant de six mois à trois ans qui forment les étudiantes et étudiants et développent leurs connaissances et compétences en vue de carrières dans le secteur des affaires, des arts appliqués, de la technologie, des services sociaux et de certaines sciences de la santé. De manière générale, les collèges décernent des diplômes ou des certificats, mais pas de grades universitaires. Certains collèges et établissements d'enseignement technique, en collaboration avec des partenaires du secteur des affaires et de l'industrie, octroient des grades d'arts appliqués et de sciences dans le cadre de services de perfectionnement professionnel. Il arrive également qu'ils dispensent des programmes spécialisés en technologie de pointe qui préparent les élèves au marché de l'emploi après la fin de leurs études.

Le système collégial communautaire de la Colombie-Britannique permet aux étudiantes et étudiants de suivre un cours de deux ans menant à un diplôme de premier cycle universitaire. Certaines étudiantes et certains étudiants décident parfois de ne pas poursuivre leurs études, mais les autres ont la possibilité de terminer la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année du programme au sein d'un collège universitaire ou d'une université en vue d'obtenir un grade. Dans d'autres provinces, les

étudiantes et étudiants doivent faire évaluer l'équivalence de leurs cours collégiaux en vue de recevoir des crédits pour ces cours, au moment de leur demande d'inscription à l'université.

La plupart des universités du Canada offrent des programmes de trois ou quatre ans menant à un baccalauréat, selon le programme et l'instance. Les universités de certaines provinces accordent un B.A. d'enseignement général (baccalauréat ès arts) ou un B.Sc. (baccalauréat ès sciences) au terme d'un programme de trois ans, mais les étudiantes et étudiants doivent suivre une quatrième année, soit quatre ans au total, d'études spécialisées afin d'obtenir un grade spécialisé (baccalauréat spécialisé ès arts ou baccalauréat spécialisé ès sciences). D'autres provinces exigent des étudiantes et étudiants qu'ils suivent quatre années d'études avant de pouvoir obtenir un grade d'enseignement général ou d'enseignement spécialisé. Les principales universités canadiennes offrent une gamme complète de programmes; d'autres dispensent un enseignement plus spécialisé et ont défini des domaines d'excellence qui leurs sont propres. D'autres encore, en collaboration avec des établissements d'enseignement spécialisé n'appartenant pas à un campus, offrent des cours et des programmes par l'intermédiaire de l'enseignement à distance, par correspondance ou télécommunications.

Il est possible de suivre des études supérieures spécialisées en passant par trois échelons, soit le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat, au sein d'universités qui dispensent des cours et qui octroient des grades de second cycle. Afin d'obtenir une maîtrise, les étudiantes et étudiants suivent une ou deux années d'études supérieures, en fonction du type de baccalauréat qu'ils ont obtenu (général ou spécialisé). Certains établissements exigent que l'étudiante ou l'étudiant écrive une thèse ou suive un stage professionnel afin d'obtenir une maîtrise. En ce qui concerne le doctorat, les étudiantes et étudiants suivent trois à cinq années d'études supplémentaires, habituellement consacrées à la recherche, l'écriture, la présentation de résultats de recherches et à la soutenance d'une thèse. Ils doivent également assister à des séminaires et à un certain nombre de cours.

### **Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]**

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 avec pour but de fournir un forum aux ministres provinciaux et territoriaux leur permettant de discuter de questions d'intérêt commun, d'entreprendre des initiatives de coopération dans le domaine de l'éducation et de représenter les intérêts des provinces et territoires auprès des organismes pancanadiens de l'éducation, du gouvernement fédéral, de gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole de l'éducation au Canada. Par son entremise, les provinces et territoires collaborent à la réalisation d'objectifs communs dans le cadre d'activités entreprises au niveau primaire, secondaire et postsecondaire.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus sur les sites Web suivants :  
<http://www.cmec.ca>, <http://www.educationcanada.cmec.ca> et <http://www.cicic.ca>.

## 1. Politiques et principes directeurs

La Déclaration et le Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie de 1995 ne bénéficient pas d'une grande notoriété au Canada, mais les principes qui y sont énoncés sont d'importants éléments des politiques concernant l'éducation, à la fois au sein des systèmes scolaires formels et dans de nombreux secteurs de l'éducation non formelle.

L'attention du public pour les politiques ayant trait à l'éducation s'est accrue au cours des années 90. L'accès à l'éducation est plus que jamais un facteur déterminant des chances qui seront offertes aux jeunes au cours de leur vie. D'autre part, les gouvernements et les employeurs se préoccupent de la compétitivité de la main d'œuvre active au sein d'une économie ouverte sur le monde. À la fin des années 80 et 90, toutes les provinces et territoires ont revu leur système d'éducation et ont introduit des réformes correspondant directement à ces préoccupations. Au cours de ce processus, les débats sur les politiques en matière d'éducation ont souvent été très intenses.

La plupart des tensions sous-jacentes à ces débats sont présentes dans deux rapports internationaux d'importance majeure, publiés en 1996. Dans le rapport intitulé *Apprendre à tout âge*, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) met l'accent sur la réforme de l'éducation en réponse aux besoins des personnes et des sociétés dans le contexte d'une économie internationale en évolution. Le rapport insiste surtout sur la garantie que chaque citoyenne et citoyen ait accès aux apprentissages de base essentiels : alphabétisation (les langues), capacités de calcul (les mathématiques), la technologie, – ainsi qu'aux qualifications professionnelles, et ce, tout au long de sa vie. Le rapport présenté à l'UNESCO par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle (Commission Delors), intitulé *L'Éducation : un trésor est caché dedans*, reconnaît bel et bien que les savoirs fondamentaux et les compétences professionnelles sont primordiales, mais accorde autant d'importance aux compétences, connaissances, attitudes et comportements nécessaires à chaque personne pour qu'elle puisse vivre en société, se développer sur le plan personnel, apprendre à exercer son autonomie, son jugement et agir de façon autonome, avec bon sens et responsabilité. Ces objectifs sont au cœur de l'éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance.

Ces divers objectifs ne sont pas incompatibles, mais savoir où placer l'emphase peut s'avérer une question cruciale au moment de l'élaboration de politiques en matières d'éducation. Au cours des années 90, les deux points de vue ont rallié de solides partisans cherchant à influencer les principaux responsables des décisions concernant les systèmes d'éducation formels au Canada – les gouvernements provinciaux et territoriaux, en particulier leur ministère de l'Éducation.

Les conclusions de notre enquête suggèrent que l'éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance demeurent d'importants éléments des programmes d'enseignement au Canada, que ce soit au sein ou en dehors des systèmes d'éducation formels. Ce rapport passe en revue de nombreux nouveaux projets entrepris dans tous ces domaines, en dépit des pressions exercées pour que notre étude mette surtout l'accent

sur les apprentissages de base : alphabétisation, capacités de calcul et aptitudes à communiquer – ainsi qu’aux qualifications professionnelles.

Dans une certaine mesure, les politiques liées à l’éducation ont tenté d’englober les deux philosophies. Les préoccupations suscitées par les questions relatives aux droits de l’homme, au respect de la diversité ainsi qu’à l’inclusion donnent le plus souvent naissance à des efforts entrepris pour garantir que toute citoyenne et citoyen provenant de différents milieux ait accès à un enseignement de qualité, défini en terme de capacités d’apprentissage et de compétences améliorant ses chances d’emploi, d’après les principes de l’OCDE.

La Colombie-Britannique, par exemple, considère que prodiguer un accès à l’enseignement supérieur est une de ses priorités absolues afin de garantir que les étudiantes et étudiants venant d’horizons différents puissent préparer leur participation à une nouvelle économie fondée sur le savoir et à la pointe des technologies. Le gouvernement a élargi le nombre de places subventionnées accordées aux étudiantes et étudiants à un taux plus rapide que celui de la croissance démographique projetée, de façon à garantir que davantage d’apprenantes et apprenants originaires de divers milieux puissent acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l’obtention d’un emploi et mener une vie riche et féconde.

Cette interprétation des principes de la Déclaration et du Cadre d’action intégré s’exprime aussi bien dans les efforts que les instances ont entrepris afin d’aborder de manière plus efficace les besoins d’éducation des populations vulnérables, décrits à la section 7 et ceux des peuples autochtones, décrits à la section 8.

Les responsables de l’élaboration des politiques en matière d’éducation au Canada n’ont toutefois pas perdu de vue l’importance des compétences, des connaissances, des attitudes et comportements nécessaires à chaque personne pour vivre en société et apprendre à connaître sa personnalité, comme le fait valoir le rapport *Apprendre à tout âge*. L’éducation à la citoyenneté et les études sociales ont suscité un intérêt accru au cours des dernières années. Cette tendance est décrite aux sections 2 et 9. Les préoccupations soulevées par le problème de la violence à l’école ont donné naissance, dans de nombreuses régions, à de nouveaux programmes expérimentaux de développement de compétences utiles à la résolution pacifique de conflits (section 4). Les établissements d’enseignement postsecondaire ont lancé plusieurs nouveaux programmes dans le domaine de l’éducation à la paix et aux droits de l’homme (section 3).

À l’extérieur des systèmes d’éducation formels, d’autres ministères et agences appartenant à la fois au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ont élaboré de nouvelles politiques et de nouveaux programmes liés à l’éducation pour la paix, les droits de l’homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance.

Au Québec, par exemple, une loi constitutive du ministère des Relations avec les citoyens et de l’Immigration (MRCI) est entrée en vigueur en 1996. Aux responsabilités traditionnelles du ministère de l’Immigration s’ajoutent un ensemble de champs nouveaux touchant la promotion, la protection et le respect des droits et libertés de la personne, le soutien et le développement d’une cohésion sociale, la participation active des citoyennes et citoyens et l’exercice de leurs responsabilités civiques (section 2).

Le nombre de programmes d'éducation non formels touchant à la paix et aux droits de l'homme mis en place par des organismes non gouvernementaux a également augmenté. Ils sont décrits à la section 3.

En bref, bien que la Déclaration et le Cadre d'action intégré soient mal connus au Canada, la mise en œuvre de leurs principes a bénéficié d'un soutien très fort dans ce pays, au cours des six dernières années.

## 2. Éducation à la citoyenneté

Les systèmes d'éducation formels au Canada emploient une profusion de démarches destinées à cultiver un civisme humanitaire et responsable. La totalité des provinces et territoires ont introduit certains aspects de l'éducation à la citoyenneté dans le programme-cadre des élèves des écoles primaires et secondaires. La plupart abordent ce thème de manière formelle dans le cadre du programme de sciences humaines. Au Québec par exemple, on traite d'éducation à la citoyenneté dans le «programme des programmes», comme domaine d'expérience de vie. Ce thème est également présent dans les programmes d'histoire, en tant que discipline susceptible de contribuer à la formation du citoyen. Une autre province, la Saskatchewan, vise à consolider les valeurs inhérentes à un civisme humanitaire et responsable – paix, égalité, tolérance et comportements démocratiques – dans toutes les matières et d'en faire des «éléments d'apprentissage essentiels». Ces programmes scolaires ont pour but de présenter tous les thèmes étudiés dans ce rapport – paix, droit de l'homme, démocratie, compréhension internationale et tolérance – à la jeunesse canadienne.

D'autres ministères, à la fois au niveau des instances fédérales et provinciales, offrent des programmes d'éducation à la citoyenneté non formels, en particulier pour les nouvelles personnes qui immigreront. Les organismes non gouvernementaux possèdent également des programmes d'éducation dans divers secteurs visant le même objectif général. Cette section passe en revue l'éducation à la citoyenneté formelle et non formelle au Canada.

Les démarches canadiennes en matière d'éducation à la citoyenneté prennent leurs origines avant la période étudiée dans ce rapport. L'éducation civique, l'étude des institutions publiques, ainsi que des rôles et responsabilités des citoyennes et citoyens, font partie des programmes scolaires depuis longtemps. Le Canada a adopté une politique de bilinguisme et de multiculturalisme au début des années 70 et les ministères de l'Éducation y ont fait écho en mettant en place des programmes d'immersion en français pour les élèves anglophones, des programmes d'échanges et des programmes d'études axés sur le pluralisme culturel du Canada. Cette tendance s'est amplifiée au cours des années 70 et 80. Les révisions des ressources didactiques se sont faites de plus en plus fréquentes, afin de s'assurer qu'aucun préjugé de classe, de race et de sexe, ainsi qu'aucune autre forme de stéréotype n'avait cours. L'éducation planétaire, et les «questions mondiales» ont été intégrées aux programmes d'études de chaque province et territoire, faisant valoir les responsabilités incombant aux Canadiennes et Canadiens quant à la protection de l'environnement, la construction de la paix, la défense des droits de l'homme et la répression de la pauvreté. Les méthodes pédagogiques se sont attachées davantage à la participation des élèves à des activités communautaires, nationales et internationales, comme moyen d'aborder ces points.

Cependant, au cours de la première moitié des années 90, l'éducation à la citoyenneté a fait l'objet de moins d'attention, alors que les responsables de l'élaboration des politiques se préoccupaient davantage du développement des compétences en matière d'emploi, dont on pensait qu'elles étaient nécessaires à la jeunesse afin de garantir la compétitivité du Canada dans une économie de plus en plus globale. Au sein de nombreuses instances, les programmes d'études ont accordé une nouvelle importance à la base des mathématiques, des sciences, de la technologie et des communications, dont la visée était de produire un esprit d'initiative et de



compétitivité. D'autre part, selon certains observateurs, les conceptions de la citoyenneté exprimées dans les programmes d'études de l'époque, au sein de nombreuses provinces au Canada, étaient passives et élitistes; peu d'entre elles étaient conçues de manière à encourager un civisme actif (Sears, 1996). Certaines personnes ont émis l'avis que le concept même de civisme actif était menacé par le fait que les jeunes apprenaient à se définir en tant que consommatrices et consommateurs de services gouvernementaux (Osborne, 1996; Booi, 1998).

À la fin de la décennie, ces tendances demeuraient inquiétantes, mais à l'heure actuelle, certains signes d'un regain d'intérêt de l'éducation pour un civisme actif, sont visibles dans de nombreuses régions du Canada. Le personnel enseignant, le milieu de la recherche et les responsables de l'élaboration des politiques, prennent davantage en compte le fait que vivre ensemble au sein d'une société démocratique, inclusive et multiculturelle ouverte sur le monde nécessite des compétences, des attitudes et des comportements nourris par une éducation à la citoyenneté de qualité. Une nouvelle initiative de recherche importante a été lancée en 1998 à laquelle plusieurs universités canadiennes et ministères fédéraux participent. Cette dernière est décrite à la section 9. Les comptes rendus provenant des diverses régions du pays témoignent des sérieux efforts entrepris dans de nombreux endroits pour donner à l'éducation à la citoyenneté l'importance qu'elle mérite.

## **PROVINCES ET TERRITOIRES**

### **Alberta**

Tout comme la Colombie-Britannique, le ministère de l'Apprentissage de l'Alberta, aborde l'éducation à la citoyenneté au sein du programme de sciences humaines en vigueur de la maternelle à l'école secondaire. Les sciences humaines sont une matière principale visant à aider les élèves à acquérir les connaissances, compétences et attitudes positives essentielles pour devenir des citoyennes et citoyens responsables et des membres actifs de la société.

Le civisme responsable est défini par la compréhension du rôle, des droits et des responsabilités d'une citoyenne ou d'un citoyen au sein d'une société démocratique, ainsi qu'en remplissant le rôle d'un citoyen ou d'une citoyenne au sein d'une collectivité globale participant de façon constructive au processus démocratique en prenant des décisions rationnelles et en respectant sa propre dignité et sa propre valeur, ainsi que celle des autres. La progression de la compréhension des valeurs (identifications, définitions, descriptions) est intégrée dans les objectifs de connaissances. Le développement des compétences (analyse des valeurs, prise de décisions) est incorporé dans les objectifs de compétences.

Les objectifs relatifs aux attitudes sont façonnés par le biais d'expériences d'apprentissage variées qui englobent les objectifs concernant les connaissances et les compétences. Ces expériences comprennent la participation à des activités spécifiques, l'acquisition d'attitudes positives envers les autres, l'apprentissage au sein d'un climat permettant de s'interroger librement et ouvertement et l'épanouissement d'un sentiment de joie et d'enthousiasme envers l'apprentissage. Le développement des attitudes positives nécessaires à un civisme responsable est un processus progressif et continu. Les objectifs concernant les attitudes dans le domaine des sciences humaines auxquels les élèves sont encouragés à parvenir sont les suivants :

- Attitudes positives envers l'apprentissage;
- Attitudes positives et réalistes envers soi-même;
- Attitudes respectueuses, tolérantes et compréhensives envers les personnes, les groupes et les cultures présentes au sein de sa propre collectivité ainsi que dans d'autres (locales, régionales, pancanadiennes, mondiales);
- Attitudes positives envers la démocratie, y compris une appréciation des droits, privilèges et responsabilités du citoyen ou de la citoyenne;
- Attitudes de responsabilité envers l'environnement et la collectivité (locale, régionale, nationale et globale).

En 1997, l'*Alberta Teachers' Association Social Studies Council* (Conseil en sciences humaines de l'Association des enseignantes et enseignants de l'Alberta) a effectué une enquête auprès de ses membres afin d'identifier les préoccupations et les compréhensions du personnel enseignant du niveau primaire et secondaire au sujet des programmes d'études de sciences humaines en vigueur en Alberta. L'enquête a constaté qu'un fort soutien était accordé à un modèle de sciences humaines bâti sur l'essor d'un civisme actif, des capacités de prise de décisions, de raisonnement critique et de la compréhension des questions d'actualité et des valeurs. L'enquête a permis de constater que les enseignantes et enseignants en sciences humaines pensent qu'il est important de renforcer les approches coopératives, participatives, et pragmatiques de l'enseignement et de maintenir l'emphase sur un civisme actif. Le personnel enseignant privilégie également l'intégration au programme d'études d'une plus grande prise en compte des questions d'ordre culturel, en particulier celles qui touchent à la diversité, aux deux sexes, aux moyens de communication de masse et à la culture populaire. Un colloque de suivi qui s'est déroulé en 1998 et intitulé *Citizenship: Where is it Lived? (la citoyenneté : où est-elle vécue?)* a rassemblé des enseignantes et enseignants ainsi que des chercheuses et chercheurs de l'Alberta et a donné naissance à une publication du même nom regroupant 15 articles portant sur l'éducation à la citoyenneté en Alberta (Association des enseignantes et enseignants de l'Alberta, 1998). Les articles témoignent d'une nouvelle pensée créatrice concernant l'éducation à la citoyenneté en Alberta. Ils soulèvent des questions telles que : Qu'est-ce qu'être citoyen d'un pays dans lequel les personnes jonglent entre différentes identités, au sein d'une nation dont les frontières naturelles sont impossibles à défendre, dans un monde au sein duquel les identités évoluent rapidement et les frontières naturelles sont dépourvues d'importance? (Hébert, 1998b).

Un projet du Conseil scolaire de Calgary, *In My World* (Dans mon monde), mérite qu'on y fasse allusion. Ce projet relatif au programme d'études enseigne aux jeunes enfants (maternelle à 3<sup>e</sup> année) les droits fondamentaux des enfants, les responsabilités et les qualités allant de paire avec un bon civisme. Ce projet s'inspire du programme d'études *The World Around Us* (Le monde qui nous entoure), mis à l'essai à Victoria (C.-B.) en 1996-1997.

Huit enseignantes et enseignants du Conseil scolaire de Calgary ont introduit le programme d'études au sein de sept écoles primaires de Calgary. Au cours de la deuxième année de sa mise en œuvre le projet a permis d'augmenter le nombre d'enseignantes et enseignants capables d'enseigner ce programme d'études, élargissant ainsi un précieux partage d'information et d'expériences liés à la Convention relative aux droits de l'enfant parmi les jeunes élèves à Calgary et encourageant la compréhension des enfants, ainsi que la mise en pratique des droits et responsabilité de la personne.

Le Conseil scolaire de Calgary a conclu que le projet-pilote a donné naissance à la création de communautés d'apprentissage justes et bienveillantes, dans lesquelles enfants et adultes travaillent ensemble dans un esprit de respect mutuel de la dignité et de la valeur de chacun des participants et participantes. Devant la réussite de ce projet, le Conseil scolaire de Calgary a élargi le programme de façon à inclure 16 écoles supplémentaires. L'envergure du projet a également été étendue à une école secondaire et à une école secondaire de premier cycle.

### **Colombie-Britannique**

L'éducation à la citoyenneté, abordée dans le cadre du programme d'études en sciences humaines, est l'une des matières principales du système scolaire public de la Colombie-Britannique. L'objectif des études en sciences humaines est de former des citoyennes et citoyens attentifs, responsables et actifs, capables d'acquérir l'information nécessaire pour envisager les choses sous diverses perspectives et pour faire un jugement éclairé. Le programme d'études en sciences humaines, de la maternelle à la 11<sup>e</sup> année donne aux élèves la possibilité, en tant que futurs citoyens et citoyennes, de réfléchir de manière critique à des événements et des questions, dans le but d'examiner le présent, de créer des liens avec le passé et d'envisager l'avenir.

Au moyen de leur participation aux études en sciences humaines, les élèves sont encouragés à :

- comprendre et préparer l'exercice de leur rôle, droits et responsabilités au sein de la famille, de la collectivité, du Canada et du monde;
- développer un sens de la démocratie et de la signification d'être Canadiennes et Canadiens;
- faire preuve de respect pour l'égalité humaine et la diversité culturelle;
- penser de manière critique, évaluer l'information et communiquer de manière efficace.

Le programme d'études en sciences humaines met l'accent sur le développement de la compréhension, la création de liens, l'application des connaissances et la pratique d'une citoyenneté active.

- **Le développement de la compréhension** comprend un examen approfondi, à partir d'une multitude de perspectives (à savoir, le moment, le lieu, la culture, les valeurs), qui amène les élèves à raisonner de manière critique et à passer des jugements réfléchis. Les stratégies d'enseignement et d'évaluation proposées mettent l'accent sur la compréhension des idées et des relations sous-jacentes.
- **La création de liens** se fait par l'association de questions et d'événements historiques et contemporains, de diverses régions, milieux et cultures du monde entier, ainsi que d'autres thèmes, des sciences humaines et de différentes disciplines se rapportant aux sciences humaines avec des intérêts, préoccupations et aspirations professionnelles personnelles.
- **L'application des connaissances** signifie que les élèves utilisent ce qu'ils ont appris afin de guider leurs jugements, construire leurs opinions, résoudre des problèmes et guider leurs actions.

- ***La pratique d'une citoyenneté active*** se fait en offrant aux élèves des possibilités de mettre les compétences et processus nécessaires à une citoyenneté responsable et active en pratique.

Ces objectifs sont définis dans des ensembles détaillés de résultats d'apprentissage, prévus pour chaque année d'enseignement, de la maternelle à la fin des études secondaires. Sciences humaines 11, un cours obligatoire pour l'obtention d'un diplôme, marque le point culminant de l'éducation en sciences humaines des élèves. Le cours renforce les connaissances, compétences et attitudes de base que les élèves ont acquises en sciences humaines de la maternelle à la 10<sup>e</sup> année. Il présente aux élèves une approche intégrée aux questions canadiennes et mondiales. Sciences humaines 11 est également un cours de base permettant de suivre des études plus approfondies dans le domaine des sciences humaines. Les exemples suivants représentent quelques-uns des résultats d'apprentissage attendus de la part des élèves du cours sciences humaines 11.

***Les élèves doivent :***

- faire preuve de compétences associées à la citoyenneté active, y compris la capacité :
  - de collaborer et de se concerter entre eux;
  - de respecter et de promouvoir le respect des contributions d'autres membres de l'équipe;
  - d'interagir avec confiance;
  - d'évaluer les rôles des valeurs, de la déontologie et des opinions dans le processus de prise de décisions;
- identifier les éléments qui contribuent à la diversité régionale, culturelle et ethnique de la société canadienne;
- identifier les politiques et programmes sociaux majeurs au Canada, ainsi que leur incidence sur la société canadienne;
- décrire le rôle que les femmes ont joué dans l'épanouissement de la société canadienne;
- comparer et opposer les forces qui ont unifié et divisé les Canadiennes et Canadiens au XX<sup>e</sup> siècle, y compris le mouvement souverainiste au Québec;
- concevoir et défendre leur définition personnelle de la signification d'être Canadienne ou Canadien;
- reconnaître l'importance des actions individuelles et collectives dans le cadre d'un civisme responsable et planétaire;
- identifier et évaluer les questions d'ordre social auxquelles les Canadiennes et Canadiens se trouvent confrontés;
- décrire l'histoire et les contributions des cultures anglophones et francophones à la formation de l'identité canadienne;
- décrire le rôle que les peuples des Premières nations du Canada ont joué dans la formation de l'identité canadienne;
- décrire le rôle que le pluralisme culturel a joué dans la formation de l'identité canadienne;
- identifier les contributions apportées par les arts à l'image et à la formation de l'identité canadienne;
- identifier et évaluer les questions d'ordre culturel auxquelles les Canadiennes et Canadiens sont confrontés;

- décrire l'évolution du Canada en une nation indépendante;
- définir la structure et le fonctionnement des gouvernements canadiens à l'échelon fédéral, provincial et municipal;
- expliquer le système politique canadien et le comparer à d'autres systèmes politiques;
- démontrer une compréhension du statut historique et actuel des revendications territoriales des Autochtones et de leur autonomie gouvernementale au Canada;
- définir les dispositions majeures de la constitution canadienne, de la Charte canadienne des droits et libertés, de la législation sur les droits de la personne;
- décrire les principes fondamentaux du système judiciaire fédéral et provincial, y compris la règle de droit;
- manifester une compréhension de la manière d'accéder aux différents niveaux de gouvernement au Canada;
- manifester une compréhension des provisions de la Loi sur les Indiens et de son incidence sur le sens civique des Autochtones canadiens;
- identifier et évaluer les questions judiciaires délicates auxquelles les Canadiennes et Canadiens font face;
- démontrer une compréhension des disparités de la distribution des richesses au Canada et dans le monde;
- évaluer les conséquences du développement industriel et technologique pour les sociétés et les cultures;
- identifier et évaluer les questions d'ordre économique auxquelles les Canadiennes et Canadiens sont confrontés;
- expliquer l'incidence des activités économiques, de la croissance démographique, de l'urbanisation et du niveau de vie sur l'environnement;
- identifier et évaluer les questions environnementales auxquelles les Canadiennes et Canadiens sont confrontés.

Des renseignements détaillés concernant le programme d'études en sciences humaines sont disponibles sur le site Web du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique au : <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/irp.htm>.

Au niveau postsecondaire, l'éducation et la formation pour la citoyenneté est intégrée au sein des programmes éducatifs dans l'ensemble du système de l'enseignement supérieur et continue d'être encouragée par l'intermédiaire de stratégies à l'échelle du système telles que le rapport *Charting a New Course – A Strategic Plan for the Future of British Columbia's College, Institute and Agency System* (Conception d'une nouvelle voie : Un plan stratégique pour l'avenir des collèges, des instituts et des agences de la Colombie-Britannique). L'éducation et la formation pour la citoyenneté est une stratégie faisant partie intégrante de ce rapport, afin de garantir que les étudiantes et étudiants qui suivent des programmes offerts dans l'ensemble du système entreront en contact avec les questions changeantes relatives à une économie planétaire, et qu'ils développeront connaissances, compétences et attitudes nécessaires à la vie dans la collectivité mondiale. Des renseignements détaillés sur l'éventail des stratégies entreprises dans *Charting a New Course*, sont disponibles à : [www.aett.gov.bc.ca/strategic/newcourse/toc.htm](http://www.aett.gov.bc.ca/strategic/newcourse/toc.htm).

Le conseil scolaire n° 61 du Grand Victoria a été l'hôte du colloque national intitulé "*Our Pathway to a Culture of Peace : United Nations Convention on the Rights of the Child and*

*Public Education.*” Réunissant des specialists de l’éducation des quatre coins du pays, la rencontre visait l’échange d’information sur les documents pédagogiques portant sur la Convention relative aux droits de l’enfant et l’élaboration de stratégies efficaces pour la mise en œuvre du programme d’études relatif aux droits de l’enfant à tous les niveaux du système scolaire.

### **Île-du-Prince-Édouard**

Depuis 1995, le ministère de l’Éducation encourage activement l’enseignement de la diversité et de l’équité pour stimuler la compréhension de la diversité au sein de notre collectivité et de notre société (p. ex. : sur le plan des aptitudes, de l’appartenance ethnique, du sexe, de la langue, du mode de vie, de la race, de la religion, des croyances spirituelles, de la classe sociale, de l’orientation sexuelle et des valeurs). Elle favorise l’engagement envers l’équité par le biais d’efforts de sensibilisation, d’analyses critiques et d’interventions qui, par leur conception, contestent les préjugés, la discrimination et les autres violations des droits humains dont se rendent coupables les particuliers ou les institutions.

Dans les écoles, cette forme d’enseignement se manifeste notamment :

- par l’instauration d’un milieu d’apprentissage global où tous les élèves sentent qu’ils sont importants, que leur sécurité physique et affective est assurée et qu’ils peuvent actualiser leur plein potentiel;
- par la création d’occasions qui permettent à tous les élèves de cultiver leur estime personnelle et leur appréciation des attributs et de l’apport de leurs camarades;
- par des activités qui invitent les élèves à remettre en cause leurs convictions et les choses qu’ils prennent pour acquis ainsi qu’à apprécier le point de vue des autres;
- par des mesures qui aident les élèves à développer des compétences leur permettant de critiquer et de contester l’expression des préjugés et de la discrimination dont ils sont témoins à l’école ou dans la collectivité.

Parmi les projets entrepris dans ce domaine, mentionnons :

- L’établissement d’un partenariat avec la *Prince Edward Island Association for Newcomers to Canada* en vue de la révision d’un manuel intitulé *Comprendre autrui* et en vue de sa diffusion dans toutes les écoles;
- L’établissement d’un partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien et le *Prince Edward Island Women’s Network* en vue de la mise au point d’une ressource pédagogique complémentaire intitulée *Regarding Diversity: Women Share Their Experiences of Life in PEI* et en vue de sa diffusion dans toutes les écoles secondaires de premier cycle;
- L’établissement d’un partenariat avec le *Prince Edward Island Advisory Council on the Status of Women* dans le cadre du projet *PEI Women Do Math & Science*;
- Le lancement, par le comité, du projet *Partnerships in Employment Equity*, avec l’appui financier du ministère du Patrimoine canadien qui s’est penché sur les pratiques d’emploi des écoles et des commissions scolaires de l’Île-du-Prince-Édouard afin d’évaluer les mesures prises pour inciter les membres des quatre groupes visés par l’équité en matière d’emploi à présenter une demande d’emploi dans le monde scolaire. Des entrevues ont été réalisées, et des recommandations ont été formulées à la lumière des constats dressés;

- L'établissement d'un partenariat avec le *Prince Edward Island Multicultural Council* et la Gendarmerie royale du Canada dans le but de produire un manuel sur la diversité et l'équité, et ce, dans le cadre du concours annuel sur les questions de racisme et de respect qui se déroule dans les écoles de la province. En vertu de cette initiative, des élèves ont soumis des affiches, des dessins, des poèmes et d'autres œuvres parmi lesquelles le comité choisira les éléments à inclure dans un manuel sur les questions de diversité qui sera produit à l'intention du personnel enseignant de la 4<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année;
- Le financement, par le ministère de l'Éducation, du projet *Hate on the Internet*, de concert avec le ministère du Patrimoine canadien. Ce projet prévoit la participation du personnel enseignant à un exposé (oral ou sur bande vidéo) portant sur la propagande haineuse diffusée via Internet. On remettra au personnel enseignant des échantillons de plans de cours proposant une réflexion critique sur la question;
- L'organisation, au cours des cinq dernières années, de nombreux ateliers et symposiums traitant de lutte contre le racisme ainsi que de diversité et d'équité, afin d'aider le personnel enseignant à améliorer ses stratégies d'enseignement de manière à promouvoir la pensée critique et les pratiques globales;
- L'organisation d'une Semaine de prévention de la violence verbale. La première semaine d'octobre a été proclamée «Semaine de prévention de la violence verbale». À cette occasion, chaque école de la province a reçu des affiches et des dépliants, produits dans les deux langues officielles. En outre, les écoles ont été invitées à organiser des activités visant à enseigner des stratégies respectueuses et pacifiques de lutte contre la violence verbale. De nombreux établissements ont profité de l'occasion pour lancer des projets portant sur les méthodes non violentes de règlement des conflits, y compris des programmes de lutte contre l'intimidation, la promotion d'une ligue d'écoles pacifiques, des politiques en faveur de l'établissement de milieux d'apprentissage sûrs et bienveillants, etc.

## **Manitoba**

L'instruction civique est la pierre angulaire du programme d'études en sciences humaines de la 5<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année au Manitoba. C'est à ces niveaux spécifiques que les élèves du Manitoba acquièrent les connaissances, les valeurs et les compétences qui leur permettront de devenir des citoyennes et citoyens attentionnés, responsables et actifs, possédant une compréhension des questions et des idéaux politiques. L'instruction civique, au sens plus large d'une citoyenneté active et responsable, est présente à tous les autres niveaux scolaire où les sciences humaines sont enseignées.

Le Manitoba a produit un document de soutien au programme d'études intitulé *Education for a Sustainable Future* (Enseignement pour un avenir durable). Il s'agit d'un document présentant des approches interdisciplinaires destinées à garantir un niveau de vie égalitaire pour toutes et tous, et ce, pour les sept générations à venir. Des lignes directrices s'adressant aux conceptrices et concepteurs du programme, ainsi qu'au personnel enseignant y sont prodiguées, à l'égard de l'intégration des questions de pérennité.

Le Manitoba participe au Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien. Un nouveau programme d'études en sciences humaines pour l'Ouest canadien est en cours de développement; il sera achevé en décembre 2002.

Le secrétariat du Multiculturalisme de l'ancien ministère de la Culture et du Patrimoine du Manitoba a mis au point une trousse de «citoyenneté» qui a été distribuée à toutes les bibliothèques publiques de la province. La trousse contient des documents portant sur les droits de la personne, le multiculturalisme et l'instruction civique, ainsi que des affiches connexes à ces sujets, qui ont été envoyées à la totalité des écoles du Manitoba. La trousse a été conçue pour l'usage des groupes communautaires dans le domaine de l'enseignement public à la citoyenneté.

De plus, au Manitoba, le programme en art de langue anglaise a défini le concept de renforcement de la collectivité comme un résultat d'ordre général souhaité pour tous les élèves en art de langue anglaise, de la maternelle au secondaire 4. Cette mesure contribue à promouvoir le développement conceptuel et le perfectionnement des compétences en ce qui concerne des questions qui sont au cœur de l'éducation civique et de la diversité.

### **Nouveau-Brunswick**

L'éducation civique sous-tend toutes les dimensions de l'instruction publique au Nouveau-Brunswick, qui se donne d'ailleurs comme mission de «s'assurer que chaque élève développe les qualités requises lui permettant d'apprendre sa vie durant, de se réaliser pleinement et de contribuer à une société productive, juste et démocratique». Dans un tel contexte, l'objectif de l'instruction publique consiste à favoriser le développement de personnes qui sont autonomes et innovatrices, qui possèdent des compétences linguistiques, qui sont fières de leur culture et convaincues de leur identité, et qui manifestent le désir de parfaire leur éducation tout au long de leur vie. En plus d'appuyer le concept de perfectionnement personnel holistique, l'instruction publique au Nouveau-Brunswick se voue au développement de citoyens responsables, soucieux de leur environnement, capables de bâtir une société juste et pacifique fondée sur le respect des droits et des libertés.

La citoyenneté fait l'objet d'un des six apprentissages essentiels à la diplomation au Nouveau-Brunswick. Les six énoncés en question décrivent les connaissances, les compétences et les attitudes que doit posséder tout détenteur d'un diplôme d'études secondaires dans la province. L'énoncé qui porte sur l'apprentissage de la citoyenneté décrit cette dernière comme le processus par lequel les personnes diplômées sauront reconnaître l'interdépendance des dimensions sociales, culturelles, économiques et environnementales, à l'échelon local et mondial. Ainsi, elles seront en mesure :

- de comprendre la notion du développement durable et ses répercussions sur l'environnement;
- de démontrer une compréhension des systèmes politique, social et économique du Canada dans un contexte mondial;
- d'expliquer l'importance de la mondialisation de l'activité économique par rapport au regain économique et au développement de la société;
- de comprendre les enjeux sociaux, politiques et économiques qui ont influencé les événements passés et présents, et de planifier l'avenir en fonction de ces connaissances;
- d'examiner les problèmes reliés aux droits de la personne et de reconnaître les formes de discrimination;
- de déterminer les principes et les comportements qu'adoptent les sociétés justes, multiculturelles et démocratiques; et



- de démontrer une compréhension de leur patrimoine et de leur identité culturelle, de reconnaître ces attributs chez les autres et d’apprécier l’apport du multiculturalisme dans la société.

Afin de satisfaire les attentes liées aux apprentissages essentiels à la diplomation, la Fondation d’éducation des provinces atlantiques (FEPA) a mis au point une série de documents traitant des langues, des mathématiques, des sciences, des sciences humaines et des beaux-arts. Ces documents témoignent de l’engagement à soulever la question de citoyenneté dans le programme d’études.

Les programmes d’études en sciences humaines traitent de grands thèmes liés à l’éducation civique, dont les suivants :

- **La Terre, un village global** : Toute société interagit avec d’autres sociétés, ce qui oblige à définir ses propres valeurs, comme personne et comme société, et à respecter celles des autres. La facilité et la rapidité des communications autour du globe font prendre conscience de la responsabilité de chacun en tant que citoyen du monde. De plus, la mutation rapide des sociétés modernes nécessite que chacun s’engage dans la préservation de l’harmonie sociale à l’échelle locale et planétaire.
- **L’exercice de la démocratie** : À l’école, l’élève est amené à pratiquer régulièrement le processus démocratique dans les contacts avec ses pairs. Les sciences humaines lui permettent, par la compréhension du fonctionnement et de l’importance de la démocratie au Canada et dans d’autres pays, de s’ouvrir au civisme actif. La comparaison avec d’autres systèmes politiques renforce la conception de la citoyenneté et insiste sur la nécessité des droits, des libertés et des responsabilités des personnes.

Dans le domaine des sciences et des mathématiques, les documents de la FEPA insistent sur le rôle que joue chaque sujet dans la culture de la citoyenneté. Ainsi, dans le cas des mathématiques, on s’attarde aux applications mathématiques et au rôle qu’elles jouent dans la manière dont le citoyen comprend son gouvernement et sa société. Dans le cas des sciences, on fait surtout valoir le concept d’interdépendance, vu comme soutien de la citoyenneté. Le document de la FEPA qui traite des beaux-arts fait également une grande place aux conséquences de la citoyenneté.

Dans le domaine des langues, les documents de la FEPA préconisent une connaissance des écrits provenant de cultures diverses ainsi que l’étude de la construction et du développement des formes de langage dans des contextes sociaux, historiques, politiques et économiques particuliers. Toutes ces activités contribuent à cultiver le sens d’identité culturelle des élèves, tout en les aidant à reconnaître l’apport de la diversité culturelle dans la société.

Les documents de la FEPA jouent (et continueront de jouer) un grand rôle dans le vaste projet d’élaboration de nouveaux programmes d’études à l’intention des élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Pour 1999-2000, le Programme d'innovation dans les allocations pour frais d'études a choisi comme thème *La citoyenneté dans une société démocratique*. Différentes écoles ont présenté des projets axés sur l'amélioration du degré de compréhension des élèves à l'égard de la citoyenneté et de la démocratie. Vingt-trois écoles ont reçu des subventions dont le montant pouvait atteindre 2 500 \$, à l'appui d'une gamme de projets aux titres évocateurs : *Lion's Pride Community Wide*; *Playing Fair at Fairvale*; *Order of the Maple Leaf*; etc. Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick offre des descriptions complètes des programmes ayant connu un franc succès.

Le Comité de l'Association des enseignantes et enseignants du Nouveau-Brunswick (AEFNB) sur les valeurs et les droits humains en éducation a pour mandat de considérer diverses questions d'ordre social comme la pauvreté, la violence, le harcèlement, le racisme, la solidarité internationale, et la condition féminine, et de conseiller l'Association sur les moyens à prendre pour sensibiliser les membres sur ces questions. L'AEFNB a donc entrepris toutes sortes de projets dont la production de divers documents, l'adoption de positions de base, la coordination de conférences, et de colloques. Parmi les documents citons : *Énoncé de principe sur l'éducation antiraciste* (1995); *La violence en milieu scolaire : Responsabilités et interventions possibles* (1998) et autres publications pour contrer la violence.

## **Ontario**

Les documents sur les programmes d'études du ministère de l'Éducation traitent des droits de la personne et de la relation qui existe entre droits et responsabilités. Par exemple, au niveau élémentaire, le programme d'études en sciences humaines et sociales souligne la nécessité, pour les élèves, d'observer et de comprendre le fonctionnement des collectivités à tous les échelons (du local au planétaire), leur patrimoine respectif ainsi que la nature de la citoyenneté qui s'y exerce. Les élèves découvrent le Canada et le rôle que jouent les citoyens au sein d'une société démocratique ainsi que dans le cadre plus vaste d'un monde interdépendant, à forte diversité culturelle. Les élèves sont censés : cultiver une attitude positive à l'égard de l'apprentissage, y compris un respect, une tolérance et une compréhension face aux individus, aux groupes et aux cultures qui forment la collectivité mondiale; apprendre à respecter l'environnement et à le traiter de manière responsable; et apprendre à comprendre et à apprécier les droits, les privilèges et les responsabilités que comporte l'exercice de la citoyenneté.

En 1996, de concert avec le ministère de l'Éducation de la province, la Commission ontarienne des droits de la personne a publié *L'enseignement des droits de la personne en Ontario*, un document qui aide le personnel enseignant à promouvoir le respect des droits de la personne.

En vertu des nouvelles exigences liées à l'obtention du diplôme d'études secondaires, les élèves sont tenus de suivre un nouveau cours de civisme valant un demi-crédit. C'est la première fois qu'un tel cours est obligatoire. Le cours explore les facettes de la démocratie, les concepts qui sous-tendent le civisme démocratique ainsi que les processus menant à la prise de décisions politiques. Les élèves sont invités à cerner et à préciser leurs propres valeurs et convictions et à apprendre à apprécier, chez les autres, les valeurs et convictions portant sur des enjeux importants sur le plan du civisme.

Dans le cours, les élèves passent en revue les lois provinciales pertinentes, la Déclaration canadienne des droits de 1960 ainsi que la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, ce

qui leur permet de décrire l'évolution de la nature des droits et responsabilités liés à l'exercice de la citoyenneté canadienne. De plus, les élèves se penchent sur la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, introduite en 1946, et sur la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989, ce qui leur permet de résumer les droits et responsabilités liés à l'exercice de la citoyenneté mondiale.

Les cours de droit de 12<sup>e</sup> année formulent également des attentes relevées sur le plan des droits humains. Par exemple, les élèves passent en revue les sources ayant influencé l'évolution des droits de la personne au Canada, les obstacles au respect desdits droits ainsi que les lois pertinentes en matière de droits humains.

Le ministère de l'Éducation appuie l'intégration de contenus d'apprentissage relatifs aux sciences environnementales dans l'ensemble des cours de science aux niveaux élémentaire et secondaire. En outre, les sciences environnementales figurent au menu du programme obligatoire de base en science.

Le nouveau programme d'études ontarien en science et en technologie traite des questions environnementales par le biais des différents sujets abordés aux différents niveaux. Ce processus insiste sur les liens qui existent entre la science, la technologie et l'environnement, tout en soulignant le besoin d'assurer un développement durable.

Le nouveau programme de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année a pour but de mettre en évidence les liens qui existent entre science, technologie, société et environnement. Les élèves se penchent sur les rapports entre la science, la société et l'environnement, examinent l'impact écologique des découvertes scientifiques et traitent de l'adoption d'une attitude responsable à l'égard de l'environnement. Par le biais d'une telle démarche intégrée, les élèves s'éveillent à la science environnementale ainsi qu'aux incidences sociales des connaissances scientifiques et techniques.

Les cours non scientifiques abordent également certains aspects des études environnementales. Ainsi, dans le cadre du programme d'études canadiennes et mondiales de 9<sup>e</sup> année, les élèves du cours *Principes de géographie du Canada* sont censés démontrer une connaissance des conséquences environnementales qu'ont les activités humaines telles que le développement rural et urbain, la gestion des déchets, l'exploitation des parcs, l'exploitation des forêts ainsi que la récupération des terres. En outre, les élèves élaborent et exposent des solutions en vue d'assurer un meilleur équilibre entre besoins humains et systèmes naturels, grâce à l'étude de sujets tels que le recyclage, le nettoyage des rivières, la restauration écologique de terres à bois ou de cours d'école dans leur localité ainsi que les mesures prises par l'industrie pour lutter contre la pollution. Enfin, les élèves doivent savoir faire le lien entre les préoccupations environnementales du Canada et celles de l'ensemble des pays du monde, notamment en ce qui concerne la déforestation et la pollution transfrontalière.

## **Québec**

Le Québec procède actuellement à la mise en œuvre de réformes majeures dans son système d'éducation. L'énoncé de politiques fondamental en ce qui a trait à ces réformes s'intitule *L'école, tout un programme* (1997). Dans ce document, le gouvernement du Québec déclare :

«L'enseignement de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté, de la géographie et de l'économie doit permettre aux élèves de comprendre les institutions, de connaître et de comprendre l'être humain comme être social, de leur faire découvrir les racines du présent, de les ouvrir à l'histoire du monde, de les initier à l'univers des marchés financiers et à celui des activités industrielles et commerciales. L'enseignement des sciences humaines doit être ouvert aux autres sociétés du monde et mettre justement l'accent sur leur interdépendance croissante. Les principaux repères chronologiques de notre histoire et de l'histoire du monde ainsi que les principaux repères spatio-temporels doivent être bien maîtrisés, donc mémorisés, et l'acquisition de ces repères devra être vérifiée périodiquement. Dans le contexte québécois, l'enseignement de l'histoire prend une signification plus grande, compte tenu de la nécessité de s'ouvrir à la culture des autres et de confronter diverses lectures de notre passé.» (p. 18)

Les modifications apportées aux programmes préscolaires et primaires ont été mises en vigueur en septembre 2000, pour le premier cycle seulement. Elles sont implantées graduellement par la suite. L'énoncé de politiques peut être consulté sur le site Web du MEQ à l'adresse suivante : <http://www.meq.gouv.qc.ca>. Des détails concernant les modifications apportées à ce jour au programme d'études peuvent également être obtenus à cette adresse.

Voici quelques indications d'ordre général, fournies par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), qui caractérisent les nouveautés introduites à l'ordre d'enseignement primaire.

#### *Enseignement moral (2000)*

- L'étude des relations humaines et des valeurs qui les inspirent dans les différentes cultures;
- L'apprentissage du dialogue moral, c'est-à-dire le développement d'une compétence à trouver, en groupe, dans un esprit de respect mutuel, des réponses à des problèmes éthiques;
- La réalisation, par les élèves, de projets qui actualisent, concrétisent et encouragent les valeurs humanistes et démocratiques.

#### *Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (2000)*

- L'inscription, comme objet d'études, de sociétés qui sont organisées sur la base de valeurs différentes de celles de la société québécoise, ce qui s'inscrit dans le cadre d'une ouverture aux autres cultures;
- L'apprentissage de la différence : affirmation de son opinion dans le respect de celle de l'autre, confrontation des points de vue et nuance de ceux-ci, ce qui s'inscrit dans le cadre de la nécessaire éducation à la tolérance et au respect;
- Un renforcement de la présence de réalités démocratiques et de celles liées aux droits et responsabilités de la personne : regard sur les exigences de la vie en société (valeurs, exercice des droits et responsabilités, respect des règles, mécanismes et institutions).

#### *Histoire du Québec et du Canada (1982, modifié en 1998)*

- Ce programme a été modifié de manière à rendre prescriptible, à titre d'objet d'études, la connaissance des objectifs visés par les chartes québécoise et canadienne.

### *Programme des programmes*

- Le programme des programmes poursuit comme visée ultime de préparer l'élève à participer pleinement et activement à la vie en société démocratique et égalitaire;
- Les intentions éducatives de ce programme rejoignent les objets portés à l'enquête de l'UNESCO. Il s'agit, d'abord, d'interventions dans l'environnement naturel et construit pour y vivre en harmonie dans une perspective de développement durable, et ensuite de production de documents médiatiques dans le respect des droits individuels et collectifs, et, pour finir, de participation à la vie démocratique en jouant un rôle actif au sein de l'école, puis de la société, dans un esprit de respect de la diversité et de la différence.

*L'École, tout un programme* a proposé l'implantation d'un cours d'histoire et d'éducation à la citoyenneté au primaire et au secondaire. Considérant la pertinence de cet énoncé, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec s'est penché sur le projet d'éducation à la citoyenneté au sein de la mission éducative. Dans son rapport annuel 1997-1998, *Éduquer à la citoyenneté*, le Conseil parle d'une «nouvelle citoyenneté», une citoyenneté devenue beaucoup plus exigeante, plus large, plus riche en possibilités également, en raison de la complexité des sociétés démocratiques modernes et des enjeux du prochain siècle. Le Conseil observe que la citoyenneté doit être perçue comme la capacité de *vivre ensemble* dans une société démocratique, pluraliste, ouverte sur le monde, mais plus encore, comme la capacité de *construire ensemble* une société juste et équitable.

Selon le Conseil, la citoyenneté fait donc référence à des qualités, des attitudes, des comportements et des connaissances grâce auxquels pourra s'édifier un espace civique qui permettra de concilier le respect des particularismes et le partage de valeurs communes et qui préparera chaque personne à s'engager activement dans l'exercice d'une citoyenneté responsable. L'école a un rôle crucial à jouer dans la perspective de l'égalité des chances pour toutes les citoyennes et tous les citoyens qu'elle doit préparer à l'exercice de la démocratie, et c'est une mission difficile à remplir. Le Conseil croit que l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière nécessite que les institutions, non seulement fassent la promotion de l'égalité sociale pour toutes et tous, mais que, à travers leurs politiques et leurs pratiques, elles s'efforcent d'être cohérentes.

Pour le Québec, le Conseil rappelle que la mission de l'école en matière d'éducation à la citoyenneté s'est précisée au rythme de la transformation et de l'ouverture sur le monde d'une société culturellement différente en sol américain. L'école doit désormais former des citoyennes et citoyens conscients des enjeux auxquels font face les sociétés, conscients de leur responsabilité d'acteur social pour préserver la démocratie et construire un monde viable, capables d'être critiques et de participer activement à la construction de ce monde, ouverts aux autres et à la différence. Éduquer à la citoyenneté, c'est donc éduquer à la démocratie, au pluralisme et à l'engagement collectif.

Cette tâche d'éduquer à la citoyenneté se situe aux confins des trois missions du système éducatif, celle de socialisation, celle d'instruction et de développement intellectuel et celle de qualification, puisque c'est en formant des individus «complets», équipés sur tous les plans que le système éducatif pourra prétendre avoir rempli adéquatement son rôle. Il est cependant apparu

important au Conseil de signaler quelques écueils qui pourraient détourner l'éducation à la citoyenneté de ses fins : s'en servir comme instrument d'endoctrinement à des fins politiques, la confiner aux voies étroites de la pluriethnicité, de l'approche juridique ou de l'instruction obligatoire, minimiser l'importance d'une concertation avec les personnes concernées du domaine de l'éducation.

C'est en combinant de manière planifiée et cohérente l'enseignement de contenus de formation pertinents, le recours à des approches pédagogiques appropriées et la mise en place d'un environnement éducatif qui renforce ce qui est enseigné en classe ou en salle de cours que l'éducation à la citoyenneté peut se concrétiser et donner les résultats souhaités. La mise en œuvre de cette stratégie à multiples paliers est essentielle à toutes les étapes de la scolarité, qu'il s'agisse de l'enseignement obligatoire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ou de l'éducation des adultes.

Le Conseil indique que c'est au primaire et au secondaire qu'un changement doit s'opérer prioritairement. Pour cela, il faut pouvoir compter sur des programmes d'études judicieusement ajustés à cette nouvelle préoccupation.

Parmi les compétences ou connaissances pertinentes à acquérir, le Conseil cite :

- L'acquisition d'une solide formation intellectuelle qui développe l'esprit critique et la capacité de construire ses savoirs et ses jugements;
- L'acquisition d'une culture large et profonde;
- La maîtrise du français, en tant que langue de l'espace civique;
- La connaissance de l'histoire du Québec;
- La connaissance des institutions politiques, des fondements de la vie démocratique et des chartes des droits;
- La connaissance et la compréhension des réalités internationales;
- L'apprentissage de la délibération, du débat, de la prise de parole régulée;
- L'acquisition d'attitudes et de valeurs démocratiques, de partage et de solidarité.

Mais le Conseil insiste pour dire que les contenus d'enseignement ne doivent pas demeurer théoriques. L'école doit mettre autant d'énergie à former qu'à informer. Cela veut dire mettre l'accent sur des approches pédagogiques actives pour ouvrir un espace de participation à tous les élèves. Cet espace de participation doit aussi toucher l'ensemble de la vie scolaire et institutionnelle. Le Conseil estime qu'il n'y a pas d'éducation à la citoyenneté qui puisse donner des résultats tangibles si les élèves ne sont pas invités à vivre concrètement dans leur environnement scolaire les valeurs, les droits, les responsabilités et la participation qu'on enseigne dans la salle de classe.

À l'enseignement supérieur (collégial et universitaire) et dans une certaine mesure en formation professionnelle, c'est plus indirectement que les programmes d'études pourront contribuer à la formation de la citoyenne et du citoyen. On s'appuiera davantage sur des stratégies pédagogiques et la mise en place d'une vie institutionnelle qui multiplient les occasions de s'initier à la participation et qui favorisent l'engagement personnel et l'exercice de la démocratie.

Le Conseil propose quelques orientations appropriées aux divers secteurs ou ordres d'enseignement, par exemple :

- Au primaire et secondaire, le Conseil propose la recherche d'un équilibre entre l'enseignement du savoir, l'apprentissage des savoir-faire et l'exercice d'un savoir-être pour développer la capacité de vivre et de construire ensemble.
- Au collégial, le Conseil suggère que la révision des programmes soit l'occasion d'insuffler la perspective d'éducation à la citoyenneté.
- À l'université, le Conseil adopte la perspective d'une consolidation des acquis des ordres d'enseignement précédent, mais avec une préoccupation d'ouverture sur le monde. Il invite l'université à intégrer dans ses objectifs de formation une préoccupation concrète pour développer une conscience sociale qui débouche sur l'engagement et pour encourager des stratégies d'enseignement qui favorisent la maîtrise d'attitudes et de compétences en lien avec l'exercice d'une participation accrue.
- À l'éducation des adultes, le Conseil croit que l'accès à la pleine citoyenneté nécessitera divers types de démarches, selon les problématiques qui sous-tendent les parcours des personnes en cause, allant de l'alphabétisation à la qualification professionnelle en passant par la poursuite d'une formation générale la plus large et la plus «culturelle» possible.
- À l'éducation populaire, le Conseil met de l'avant une collaboration accrue entre le milieu de l'éducation et les regroupements d'éducation populaire.

Une loi constitutive du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) est entrée en vigueur en 1996. Aux responsabilités traditionnelles du ministère de l'Immigration s'ajoute un ensemble de champs nouveaux touchant la promotion, la protection et le respect des droits et libertés de la personne, le soutien et le développement d'une cohésion sociale, la participation active des citoyennes et citoyens ainsi que l'exercice de leurs responsabilités civiques.

Le Programme du MRCI de soutien à la participation civique (PSPC) a été implanté en 1998-1999. Au cours de cette phase d'implantation, les partenaires communautaires ont été sensibilisés aux objectifs de ce programme, notamment la promotion des droits et responsabilités, le soutien aux différentes formes de solidarité et l'ouverture au pluralisme dans sa dimension inclusive. Ainsi, 162 organismes ont été subventionnés pour une somme de 1,9 million de dollars. Ce programme révisé au début de l'année 2000 a pour objectif général de favoriser l'exercice d'une pleine citoyenneté au Québec et le développement d'un sentiment d'appartenance à la société québécoise. Les projets présentés dans le cadre de ce Programme doivent permettre de contribuer à la formation civique et favoriser la participation des citoyennes et citoyens de même que l'intégration et l'inclusion de toutes les citoyennes et tous les citoyens à la société québécoise.

La Semaine québécoise de la citoyenneté en est à sa 3<sup>e</sup> édition. Au cours de cette semaine, de nombreuses activités sont organisées dans les diverses régions du Québec en partenariat avec des

organismes communautaires et institutionnels afin d'illustrer les objectifs de la Semaine. Les objectifs visent à soutenir, développer et renforcer les liens de solidarité entre les citoyennes et citoyens quelle que soit leur origine, à affirmer le pluralisme de la société québécoise ainsi qu'à favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance. L'édition 1999 a donné lieu à six projets nationaux qui ont à leur tour donné lieu à des visites guidées du Montréal de la citoyenneté, des visites du Parlement par des jeunes, des débats dans des écoles secondaires, des débats publics et des débats télévisés sur la citoyenneté dans différentes villes, un concours artistique et un colloque portant sur les programmes d'accès à l'égalité. Dans le cadre de cette Semaine, la remise des Prix québécois de la citoyenneté vient récompenser des personnes, entreprises et organismes pour leur contribution exceptionnelle aux activités permettant l'apprentissage des valeurs démocratiques et l'exercice de la citoyenneté par le rapprochement interculturel et la solidarité. Ces prix sont : le Prix Jacques Couture pour le rapprochement interculturel, le Prix Claire Bonenfant pour les valeurs démocratiques et le Prix Anne Greenup pour la solidarité.

Le MRCI a participé à un projet du Conseil de l'Europe portant sur l'éducation à la citoyenneté démocratique. Ce projet cherche à examiner le sens de la démocratie participative et la place des citoyennes et citoyens à la lumière des changements produits par la mondialisation et les mutations technologiques. Une recherche exploratoire confiée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dont le but est d'illustrer et d'explicitier des pratiques citoyennes développées par quatre groupes communautaires a été réalisée par M<sup>me</sup> Jocelyne Lamoureux, professeure de sociologie. Ce rapport de recherche intitulé : *Citoyenneté et pensée métisse : pratiques réfléchies de quatre sites de citoyenneté au Québec* est disponible sur notre site à l'adresse suivante : [www.mrci.gouv.qc.ca](http://www.mrci.gouv.qc.ca) (les liens sont : Relations civiques; Citoyenneté démocratique et Sites de citoyenneté).

Un de ces «sites de citoyenneté» est le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP). Fondé en 1986 par une dizaine de citoyennes et citoyens ainsi que d'intervenantes et intervenants préoccupés du taux élevé d'analphabétisme dans la région de la Mauricie, le COMSEP œuvre à Trois-Rivières, mais son action rayonne dans l'ensemble de la grande région mauricienne. Composé de quelque 300 membres — à 80 p. 100 des femmes à faible revenu — de plus d'une centaine de bénévoles actifs et de 14 personnes salariées, le groupe, par ses activités multiples, compte environ 4000 personnes.

Organisme sans but lucratif, membre actif et influent de deux regroupements nationaux québécois, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec et le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), il affiche les objectifs suivants : regrouper les personnes à faible revenu de l'agglomération de Trois-Rivières qui veulent promouvoir leurs intérêts économiques et sociaux; faire de l'alphabétisation et de l'éducation populaire sociale, politique et économique au moyen de services communautaires identifiés par les membres et répondant aux besoins individuels et collectifs favorisant un changement social (ateliers, sessions, cafés-rencontres); représenter ses membres dans le but d'obtenir la reconnaissance de leurs droits et de leurs valeurs; collaborer avec d'autres organismes s'intéressant à la promotion socio-économique du milieu; et promouvoir le développement de la personne et du groupe en s'inspirant des valeurs de solidarité, de liberté et de démocratie.



Les participantes et participants des ateliers d'alphabétisation font l'acquisition de connaissances en lecture et en calcul ce qui favorise :

- l'insertion sociale;
- la croissance de l'estime de soi;
- la prise en charge de leur quotidien.

Le volet conscientisation amène une évolution dans leur prise de décision. Par exemple, les participantes et participants demandent des assemblées spéciales, participent à d'autres comités, prennent la parole pour revendiquer leurs droits. De plus, le travail dans les ateliers a permis de développer des moyens concrets d'animation, ce qui a amené la création de plusieurs documents d'alphabétisation-conscientisation. Les rapports établis entre l'animatrice ou l'animateur et la participante et le participant le sont sur une base égalitaire. Ils partagent ensemble leurs savoirs respectifs.

Dans la formation préparatoire à l'emploi, l'organisme utilise le groupe comme moyen d'apprentissage et comme moyen de transformation sociale. Il travaille sur les causes des problèmes sociaux plutôt que sur les effets. C'est la raison pour laquelle, les formations sont partagées en deux volets. Le premier correspond au «savoir-faire», c'est le côté pratique de l'emploi et le second «le savoir-être» lié au développement personnel. L'organisme se distingue des autres ressources par le suivi régulier et le contact qu'il établit avec les participantes et participants.

Cet organisme a publié les documents suivants sur les thèmes qui nous intéressent :

- Théâtre alphabétisation - Pratique en alphabétisation populaire
- Pièce de théâtre : Un pont entre Trois-Rivières et Odanak
- Pratiques en alphabétisation-conscientisation : Démocratie
- Pratiques en alphabétisation-conscientisation : Pouvoir de ... pouvoir sur
- Pratiques en alphabétisation-conscientisation : Nos programmes sociaux, des acquis à protéger
- Pratiques en alphabétisation-conscientisation : Les médias ... l'envers de la médaille
- Pratiques en alphabétisation-conscientisation : Les femmes dévictimisation et alphabétisation

L'organisme a offert des formations et des colloques sur :

- les politiques sociales;
- l'organisation communautaire;
- la citoyenneté;
- les chartes des droits et libertés;
- les mouvements sociaux;
- la condition féminine;
- l'économie sociale;
- le développement économique et social local.

Le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC) a mis sur pied trois projets. Deux ont eu lieu et le troisième est en cours de réalisation. Ces projets s'inscrivent dans la ligne de pensée selon laquelle l'une des nécessités de l'éducation du XXI<sup>e</sup> siècle, est d'apprendre à vivre ensemble et avec les autres. À cette fin, de nouvelles formes d'enseignement doivent être utilisées.

1. *Relance intersecondaire Canada/Chili* : Il s'agit d'un débat sur l'éducation organisé à l'occasion du Deuxième Sommet des Amériques, le 17 avril 1998. Six élèves de 16 ans de Santiago, Chili, et six élèves de 16 ans de la région de Montréal se sont préparés durant cinq semaines et se sont rencontrés pour une joute oratoire via une vidéoconférence. Organisée avec la collaboration de l'Ambassade du Canada au Chili cette initiative représente un grand potentiel éducatif. Des bandes vidéos sont disponibles.
2. *Débat de citoyens*. Le CDEC a été créé afin d'héberger la formule *Relance intersecondaire*. Rebaptisée *Débats de citoyens*, la formule est devenue le principal outil d'intervention du CDEC en milieu scolaire. La formule a été utilisée durant l'année scolaire 1999-2000 pour faire participer les jeunes de 15 à 17 ans à la réflexion des 15 à 30 ans en marge du Sommet du Québec et de la jeunesse. Les débats ont eu lieu et les propositions émanant des assemblées ont été remises au ministre responsable du Sommet du Québec et de la jeunesse du Québec.
3. *Ils ont façonné l'Amérique*. À l'occasion de la tenue du Troisième Sommet des Amériques qui s'est tenu à Québec en avril 2001, le CDEC a conçu pour le groupe des responsables en sciences humaines, cette activité qui sera présentée aux écoles primaires et secondaires à l'automne afin d'associer les jeunes à la réflexion concernant les trois Amériques. Cette activité pourrait être proposée au niveau de toutes les écoles canadiennes et des écoles des trois Amériques. Cette initiative pourrait être une contribution appréciable à la culture de la paix en permettant aux jeunes de s'ouvrir à la diversité et à la différence des apports multiples de celles et ceux qui ont construit les trois Amériques. L'exercice les amènera aussi à comprendre les enjeux qui ont fait l'objet des discussions des 34 chefs d'états qui se sont réunis à Québec les 21 et 22 avril 2001.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est l'animatrice du mouvement École verte Brundtland (EVB). Lancé en 1994, le projet EVB est devenu un mouvement solidaire de jeunes et d'adultes ainsi qu'une force de transformation sociale en vue de favoriser la conservation des ressources et la promotion du développement durable à l'école, dans une communauté et dans la société en général.

Ce projet a été nommé EVB en l'honneur de M<sup>me</sup> Gro Harlem Brundtland, présidente de la commission mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement et rédactrice du rapport *Notre avenir à tous* publié en 1988. Celui-ci insiste sur les liens à faire dans nos actions entre l'environnement, l'équité, la démocratie, l'économie, la solidarité, le développement et la paix. Apprendre à agir localement et à penser globalement, c'est ce qui inspire le mouvement

des EVB qui rejoint aujourd'hui, au Québec, des centaines d'établissements scolaires (collèges, écoles, garderies, etc.). Loin d'être seulement une mode, devenir EVB, c'est choisir d'adhérer sérieusement et joyeusement à un mode de vie, en modifiant individuellement et collectivement des comportements dans l'école, dans sa communauté et sur la planète. Ce qui a pour effet de susciter chez les jeunes et les adultes un espoir de changement tout en s'accrochant à un rêve et de le croire possible.

En nous invitant à «répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs», le concept de développement durable implique nécessairement une transformation de notre vécu quotidien, de l'économie, de la société et, par le fait même, de l'éducation à offrir aujourd'hui aux citoyennes et aux citoyens de demain. Le projet EVB se veut surtout un outil qui permet d'intégrer, de rassembler et de faire connaître les activités qui se réalisent déjà dans le milieu scolaire en ce qui concerne le développement durable.

En conséquence, dans les EVB, les jeunes et les adultes se concertent pour mettre l'accent sur les liens et l'interdépendance qui doivent caractériser nos actions touchant la conservation des ressources, la protection de l'environnement ainsi que la promotion de la paix, de la non-violence, de l'équité, de la démocratie, du partage, de la solidarité, de la coopération et des droits humains, donc du développement durable pour un avenir viable.

Un Établissement vert Brundtland c'est un établissement qui agit en faveur des «6 R», pour le développement durable, pour un avenir viable et pour une société différente.

- Réduire la consommation des ressources (p. ex. : l'impression recto verso);
- Réutiliser les biens (p. ex. : le lombricompostage et le compostage);
- Recycler les produits (p. ex. : la cueillette de contenants consignés et de papier);
- Réévaluer nos systèmes de valeurs (p. ex. : la résolution pacifique de conflits);
- Restructurer nos systèmes économiques (p. ex. : la coopération, la démocratie, la solidarité et le partage);
- Redistribuer les ressources.

### **Saskatchewan**

Le programme d'études de base de la Saskatchewan, élaboré grâce à une participation importante au niveau local au milieu des années 80, englobe des valeurs telles que la paix, l'égalité, la tolérance et les attitudes démocratiques au sein de la totalité des matières comme étant des «apprentissages essentiels communs» pour tous les élèves. Le personnel enseignant a participé activement à l'élaboration du programme d'études et au processus de mise en œuvre, qui se sont déroulés sur près d'une vingtaine d'années. Selon la Fédération des enseignants et enseignantes de la Saskatchewan, il existe une forte appropriation généralisée au sein de la province, envers cette démarche pour un programme d'études intégré.

L'apprentissage essentiel commun (AEC) intitulé *Les capacités et les valeurs personnelles et sociales* évoque ce domaine par le biais de plusieurs matières, de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année, dont l'anglais langue première, les sciences humaines, l'éducation à la santé, l'éducation physique, les mathématiques, la chorale, la danse, les arts visuels, l'éducation artistique et les transitions de vie. Les thèmes de l'éducation aux droits de la personne, le racisme, ainsi que le patrimoine sont

également abordés dans le cadre des programmes d'études en sciences humaines en vigueur de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

Le document *Les capacités et les valeurs personnelles et sociales* de l'AEC est axé sur quatre objectifs dans chacun des domaines d'études :

- Former des élèves compatissants, emphatiques et de bonne foi capables de contribuer de manière positive à la société en tant que personnes et membres de groupes;
- Appuyer l'épanouissement de la compréhension des élèves en ce qui concerne les aspects personnels, moraux, sociaux et culturels des matières scolaires;
- Encourager les élèves à se traiter eux-mêmes, les autres et l'environnement avec respect;
- Encourager la compréhension des préjugés, de la discrimination, du racisme, du sexisme et de toute forme d'injustice et d'exploitation et promouvoir le désir de contribuer à leur éradication.

Au niveau primaire, un des objectifs du programme précise que les élèves développeront des compétences ou capacités, et des attitudes ou valeurs, nécessaires à une participation civique responsable, au présent et à l'avenir. En outre, le guide du programme d'études primaires identifie des objectifs de citoyenneté spécifiques, afin d'aider les élèves à atteindre ce but.

Au niveau intermédiaire, les élèves apprennent que la citoyenneté est l'exercice des droits, des privilèges et des responsabilités qui incombent aux membres de la société. Ils apprennent également à reconnaître leurs propres droits et responsabilités en tant que citoyennes et citoyens du Canada.

Au niveau secondaire, les élèves examinent les questions mondiales telles que les droits de la personne, la croissance démographique et ses effets sur l'environnement, ainsi que le conflit existant entre les droits des producteurs de richesses et ceux des personnes qui en ont grand besoin. La citoyenneté et le patrimoine sont des sous-concepts qui sont naturellement abordés dans le cadre de chacune des questions mondiales étudiées. Les élèves se penchent également sur des questions d'intérêt pour toutes les citoyennes et tous les citoyens du Canada d'origines diverses. Les questions étudiées comprennent les changements sociaux, le développement économique, l'acculturation et la constitutionnalité, étant donné qu'elles ont toutes des conséquences pour les Canadiennes et Canadiens à l'heure actuelle, tout comme elles en ont eu par le passé. La citoyenneté et le patrimoine sont des sous-concepts inhérents à l'étude de ces questions.

La Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan, par le biais de son département de perfectionnement professionnel a entrepris une initiative d'envergure sur la diversité dans la salle de classe. Ce projet comprend des ateliers et des documents de référence sur l'acceptation de la diversité, l'enseignement des responsabilités, la création d'un climat positif en salle de classe, l'égalité entre les sexes, la création de liens multiculturels et les cultures autochtones. *Honouring Diversity in the Classroom: Challenges and Reflections* (Accepter la diversité en salle de classe : défis et images) constitue la base et l'introduction aux autres documents de la série. *Multicultural Connections: Exploring Strategies and Issues* (Liens multiculturels : examen des stratégies et des questions) donne des idées pratiques pour la création

d'un milieu d'apprentissage riche et multiculturel. *Aboriginal Cultures and Perspectives: Making a Difference in the Classroom* (Culture et perspectives autochtones : faire une différence en salle de classe) présente des idées aidant les enseignantes et enseignants à approfondir leur compréhension des optiques autochtones tout en offrant des suggestions d'ordre pratique. *A Voice for all Students: Realizing Gender Equity in Schools* (Une voix pour tous : atteindre l'égalité entre les sexes dans les écoles) permet au personnel enseignant de réaliser si leur enseignement est empreint de préjugés sexistes et de comprendre comment il peut aider les élèves à réaliser leur plein potentiel. *Creating an Inclusive Classroom: Integrating Student with Special Needs* (Créer une salle de classe englobante : intégration des élèves ayant des besoins spéciaux) fournit des mécanismes utiles à la création de salles de classe intégratives, et offre aux enseignantes et enseignants de classes ordinaires des stratégies permettant de répondre aux divers besoins d'éducation des élèves ayant des besoins spéciaux. Ces documents sont décrits sur le site Web de la Fédération: [www.stf.sk.ca/ps/spdu/spdu.htm#resource](http://www.stf.sk.ca/ps/spdu/spdu.htm#resource).

Le code de déontologie proposé au personnel enseignant de la Saskatchewan, actuellement débattu par les membres de la Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan, énonce le principe suivant : l'enseignante ou l'enseignant doit représenter l'accomplissement des responsabilités sociales et politiques allant de paire avec l'appartenance à la collectivité. Ce principe prend en compte l'obligation des enseignantes et enseignants à caractériser un modèle de comportement dans le développement des valeurs, attitudes et intérêts des élèves, qui les encouragera à remplir leurs devoirs sociaux et politiques au sein de leur collectivité dont la définition est généralisée afin d'y inclure la communauté mondiale, ainsi que l'école, la municipalité, la province et la nation.

### **Terre-Neuve et Labrador**

Outre la mise en œuvre du nouveau programme d'études en sciences humaines de la région atlantique, le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve et Labrador a mis au point des lignes directrices et des suggestions d'activités pédagogiques dans le but d'équilibrer les droits et les responsabilités des élèves à chaque étape de l'enseignement primaire et secondaire. L'objectif de la province est d'instruire les élèves au sujet de leurs droits et responsabilités pour ce qui est de leurs rapports avec les autres, de façon à ce qu'ils apprennent à comprendre, respecter et encourager les droits fondamentaux de la personne pour toutes et tous. Les activités varient entre des leçons sur l'équité fondamentale à la maternelle et, au niveau secondaire, sur les questions de discrimination, de préjudice et d'égalité des salaires pour un travail identique.

### **Territoires du Nord-Ouest**

Le programme d'études en sciences humaines, de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année, des Territoires du Nord-Ouest comprend à l'heure actuelle une filière distincte pour l'instruction civique. L'objectif de l'éducation des citoyennes et citoyens compatissants et responsables, respectueux des autres et engagés en faveur de la paix, des droits de la personne, de la démocratie et du développement durable est abordé au sein du contexte de cette filière. Ce programme d'études sera remplacé par le cadre de programme d'études commun en sciences humaines de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, mis au point par le Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien, en décembre 2002.

Les programmes des Territoires du Nord-Ouest entrepris dans ce domaine ont pour intention de former de bonnes citoyennes et de bons citoyens. Dans le cadre du développement continu du

programme, il a été nécessaire de réexaminer la signification des termes «bonnes citoyennes» et «bon citoyens». La citoyenneté est un sujet complexe, tout particulièrement pour les Autochtones du Canada. Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest se sert d'approches qui sont plus pertinentes sur le plan culturel et plus représentatives, dans le but de définir ce qu'est l'instruction ou la pratique civique. S'investir au sein de sa collectivité est essentiel pour qu'elle puisse motiver ses élèves à devenir des citoyennes et citoyens canadiens actifs et responsables.

### **Région Atlantique**

Les provinces du Canada atlantique – Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador – ont adopté un nouveau document de soutien pour le développement des programmes d'études en sciences humaines dans l'ensemble de la région (Fondation d'éducation des provinces atlantiques, 1999). Son but est d'encourager et de permettre aux élèves d'examiner les questions d'intérêt, de réagir de façon éclairée et créative et de prendre des décisions en toute connaissance de cause en tant que personne, citoyennes et citoyens du Canada et d'un monde de plus en plus interdépendant. Le programme d'études en sciences humaines est le principal moteur du développement d'une citoyenneté attentive et responsable au sein des systèmes d'éducation formelle de la région et ce, de la maternelle à la fin des études secondaires. Il est attendu du programme d'études qu'il véhicule les principes fondamentaux de la démocratie, tels que la liberté, l'égalité, la dignité humaine, la justice et la règle de droit, ainsi que les droits et responsabilités civiques. Il offre aux élèves des possibilités de réfléchir à de multiples approches qu'ils pourront utiliser afin d'analyser et interpréter leur monde et celui qui les entoure.

En général, il est attendu des élèves qu'ils démontrent :

- une compréhension des droits et des responsabilités liés à la citoyenneté et les origines, fonctions, ainsi que les sources de pouvoir, l'autorité et la gestion;
- une compréhension de la culture, de la diversité, ainsi qu'une vision du monde qui reconnaisse les similarités et différences reflétées dans les différentes perspectives personnelles, culturelles, raciales et ethniques;
- la capacité à prendre des décisions d'ordre économique de façon responsable en tant que personne et membres de la société;
- une compréhension des relations interdépendantes entre les gens, les sociétés et l'environnement – à l'échelle locale, pancanadienne et planétaire – ainsi que les conséquences que cela peut avoir pour un avenir viable;
- une compréhension des interactions entre les gens, les lieux et l'environnement;
- une compréhension du passé et de la manière dont il affecte le présent et l'avenir.

Chacun des ces domaines généraux est développé en des énoncés détaillés des résultats d'apprentissage attendus des élèves à la fin de la 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année.

Dans un énoncé de principes sous-tendant le programme d'études en sciences sociales, le document de fondation déclare qu'un programme d'études en sciences humaines stimulant, efficace, enrichissant, pertinent, intéressant, actif, intégrateur est basé sur des questions d'intérêt. Il encourage l'apprentissage des élèves par le biais d'expériences significatives conçues d'après des idées stimulantes, des questions et des thèmes sociaux. Le programme est axé sur les élèves

et est adapté à leurs âges. Il met l'accent sur des événements d'importance, des concepts et des principes que les élèves se doivent de connaître afin d'être en mesure de les appliquer à leur existence. Il est attendu du personnel enseignant qu'il montre l'exemple en reflétant un haut niveau d'attentes envers les élèves, encourage une approche réfléchie de la recherche et exige des élèves qu'ils fassent preuve d'une argumentation bien raisonnée. Les élèves assument de plus en plus de responsabilités en ce qui a trait à la gestion de leur propre apprentissage. Recherche, enquête, raisonnement critique et imagination créatrice, résolution de problèmes, discussion et débat, prise de décisions et réflexion constituent les éléments essentiels du programme. Le programme d'études va au-delà des limites des disciplines de façon à examiner les questions et les événements d'actualité. Il prend en compte les aspects déontologiques des questions d'intérêt et aborde des sujets de controverse. Il encourage la prise en considération de points de vue divergents, le respect des opinions justifiées, la sensibilité aux similarités et différences culturelles et l'engagement envers les responsabilités et actions sociales.

Les approches et stratégies pédagogiques sont conçues de façon à engager la totalité des élèves dans le processus d'apprentissage par le biais de leur participation à un large éventail d'expériences, à la fois dans la classe et en dehors.

#### **GOVERNEMENT FÉDÉRAL**

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) possède plusieurs programmes qui ciblent l'éducation des citoyennes et citoyens attentifs et responsables, respectueux de leurs semblables et engagés en faveur de la paix, des droits de la personne, de la démocratie et du développement durable.

La Direction générale de l'intégration de CIC s'est associée avec le *Rotary Club* d'Ottawa et le Conseil des 4-H du Canada pour mener à bien le programme *Patriotisme vécu* et le Colloque national des 4-H sur la citoyenneté. Ces deux programmes rassemblent à Ottawa des jeunes venant de l'ensemble du Canada pour leur donner la possibilité d'envisager la citoyenneté d'un point de vue pancanadien, de se construire une compréhension des principes démocratiques du Canada, de s'instruire au sujet des autres régions du pays et de trouver la fierté dans le fait d'être Canadienne ou Canadien. Les activités des programmes incluent généralement des visites de la Chambre des communes, de la résidence du Gouverneur général, d'ateliers portant sur la constitution du Canada et sur les droits et responsabilités relatifs à la citoyenneté canadienne. Les deux programmes débouchent sur une cérémonie spéciale de citoyenneté.

Les programmes d'établissement financés par le gouvernement fédéral offrent des mécanismes de transition initiaux destinés à aider les immigrantes et immigrants à accéder aux services à la disposition de la population canadienne et à devenir des membres actifs et adhérents à la société canadienne. Les programmes et services d'établissement encouragent également les Canadiennes et Canadiens à accepter les populations nouvellement arrivées dans le pays. Les entreprises, les corporations à but non lucratif, les organismes non gouvernementaux, les groupes communautaires, les institutions pédagogiques (y compris les commissions/conseils, districts et divisions scolaires), les particuliers, les gouvernements provinciaux, territoriaux ou municipaux ont tous droit à des contributions au nom de leur prestation de services d'aide à l'établissement. Des possibilités d'amélioration des possibilités d'emploi des immigrantes et immigrants sur le marché du travail sont à l'étude.

Le Programme d'accueil, le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) et le Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) sont trois programmes d'établissement. Des programmes d'établissement similaires sont administrés par les gouvernements du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Dans les trois cas présents, les provinces et le gouvernement fédéral ont signé des ententes par lesquelles des subventions fédérales sont allouées à la province responsable de l'administration des services d'aide à l'établissement.

Le Programme d'accueil apparie des bénévoles canadiens (des personnes ou des groupes) avec les nouvelles et nouveaux arrivants de façon à faciliter leur intégration. Il finance le recrutement, la formation, l'appariement, la coordination et la supervision des bénévoles qui aident les populations nouvellement arrivées à s'adapter, à s'installer et à s'intégrer à la vie canadienne. Les bénévoles sont jumelés avec les nouvelles et nouveaux arrivants, afin de les aider à accéder et à utiliser les services qui leur sont disponibles, à mettre en pratique leurs connaissances linguistiques, à établir des liens au sein de leur domaine de compétences professionnelles et à participer aux activités communautaires. En retour, les bénévoles du Programme d'accueil se font de nouveaux amis, s'instruisent au sujet de nouvelles cultures et renforcent la vie communautaire. L'objectif de ce programme est d'aider les populations nouvellement arrivées à surmonter le stress lié à leur établissement dans un nouveau pays, en les mettant en rapport avec des Canadiennes et Canadiens qui les aideront à acquérir une idée de ce qu'est la vie au Canada.

Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) fournit des subventions pour les services essentiels en contact direct avec les nouvelles et nouveaux arrivants, y compris la réception, l'orientation, la traduction et l'interprétation, l'orientation vers des ressources communautaires, des consultations d'orientation paraprofessionnelle, des renseignements généraux et des services relatifs à l'emploi tel que les associations d'aide à la recherche d'emplois. Les services d'orientation portant sur le Canada sont offerts à la fois à l'étranger et dans le pays. À l'étranger, les immigrantes et immigrants potentiels, ainsi que les personnes réfugiées, ont la possibilité d'apprendre énormément de choses sur les nombreux aspects de la vie au Canada en suivant des séances d'orientation sous forme de modules de trois ou cinq jours organisés par l'Orientation canadienne à l'étranger. Les modules se penchent sur le climat, le choc culturel, l'emploi, l'éducation, les droits et les responsabilités, le logement, le coût de la vie et bien plus encore. À leur arrivée au Canada, les immigrantes et immigrants ou les personnes réfugiées recevront d'autres renseignements sur ces thèmes de la part des fournisseurs de services (FS) qui supervisent leur première intégration à la vie canadienne. Les FS prodiguent des services d'aide à l'établissement dans le cadre du PEAJ avec l'aide de personnel rémunéré et bénévole. Ceci crée des possibilités d'échanges entre la population canadienne et les nouvelles et nouveaux arrivants au Canada.

Le Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) offre une formation linguistique de base dans l'une des deux langues officielles du Canada, aux immigrantes et immigrants adultes, afin de faciliter leur intégration sociale, culturelle, économique et politique au Canada aussi rapidement que possible. L'un des aspects fondamentaux du CLIC est un processus de consultation faisant participer les partenaires locaux et régionaux à l'élaboration des stratégies de formation linguistique. Ces consultations évaluent les capacités de formation linguistiques existantes, identifient les groupes de clients prioritaires de même que leurs besoins et aident à



coordonner les efforts entrepris dans le but de répondre à ces besoins. La formation linguistique est prodiguée par le biais d'organismes non gouvernementaux, d'universités, de collèges, d'écoles et du secteur privé. Une bonne maîtrise de la langue crée des possibilités d'interaction de meilleure qualité entre la population canadienne et les nouvelles et nouveaux arrivants.

Les programmes d'établissement de CIC subventionnent un certain nombre d'organismes d'encadrement, permettant aux bénévoles et aux intervenantes et intervenants des services d'établissement d'instaurer des liens entre leur travail et les autres secteurs concernant les immigrantes et immigrants, les personnes réfugiées et les questions liées à l'établissement. Les conférences et les ateliers offrent aux organismes non gouvernementaux un forum d'échange de renseignements, de formation et de réseautage. Le but du financement de ces organismes est d'encourager les gens de différentes régions du Canada travaillant dans le même domaine, à partager des renseignements, à recevoir des formations et à créer un mécanisme de réseautage.

Les participantes et participants à ces conférences comprennent parfois des agences d'établissement, des agences de services sociaux destinés à la population en général qui desservent les immigrantes et immigrants, ainsi que les personnes réfugiées, les fonctionnaires du gouvernement les groupes confessionnels d'aide aux personnes réfugiées, des étudiantes et étudiants dans des domaines d'études connexes, des bénévoles, des avocates et avocats, des universitaires canadiens et étrangers et des représentantes et représentants d'associations ethno-culturelles.

Certains organismes d'encadrement financés par CIC représentent des agences communautaires de l'ensemble du Canada, alors que d'autres représentent les intérêts des régions. Par exemple, le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) est un organisme d'encadrement à but non lucratif qui milite en faveur des droits et de la protection des personnes réfugiées au Canada et à l'étranger, de même qu'en faveur de l'établissement des personnes réfugiées et des immigrantes et immigrants au Canada. L'*Ontario Council of Agencies Serving Immigrants* – OCASI (Conseil ontarien des organismes de services aux immigrantes et immigrants) est une association de plus d'une centaine d'agences communautaires dont le but est d'aider les immigrantes et immigrants à mieux s'intégrer. L'*Atlantic Region Association of Immigrant Serving Agencies* – ARAISA (Association de la région atlantique des agences de service aux immigrantes et immigrants) et la *Western Canadian Association of Immigrant Serving Agencies* – WCAISA (Association de l'Ouest canadien des agences de services aux immigrantes et immigrants) partagent les mêmes objectifs dans les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest respectivement.

Citoyenneté et Immigration Canada soutien également les initiatives à financement unique. Un bon exemple de ces entreprise est : *Le long parcours des immigrants : une expérience à partager*. Cette initiative est un effort commun de l'*Open Learning* (Agence d'apprentissage ouvert) et du *Knowledge Network* (Réseau des connaissances), financée par CIC, le ministère chargé du Multiculturalisme et de l'Immigration de la Colombie-Britannique et du programme pour l'immigration et l'intégration au Manitoba du ministère du Travail du Manitoba. Le programme *Le long parcours* est constitué d'une série de quatre émissions télévisées sur l'identité, la langue, la discrimination et l'emploi, développées de concert avec des clips vidéos au sujet des expériences que les nouvelles et nouveaux arrivants au Canada rencontrent à leur

arrivée. De plus amples renseignements sont disponibles en anglais sur le site Web du projet : <http://www.walkamilecanada.com>.

Le site Web Integration-Net (<http://integration-net.cic.gc.ca/>), prodigue un soutien aux communautés qui aident les nouvelles et nouveaux arrivants à s'installer et à s'intégrer. Les fournisseurs de service (FS), les gouvernements provinciaux et fédéral, les organismes de service à la population en général, les nouvelles et nouveaux arrivants ainsi que les immigrantes et immigrants potentiels utilisent ce site. Construit comme un outil de communications et de recherche, le site contient une bibliothèque virtuelle (Centre d'information), des groupes de discussions, un calendrier national d'événements, une section FAQ (Foire aux questions) et des liens. Les ouvrages de la bibliothèque virtuelle sont offerts soit dans chacune des deux langues officielles, soit présentés de façon bilingue. Le site Web est un outil de communications et de recherche que les personnes habitant au Canada peuvent utiliser pour échanger des idées, des meilleures pratiques et des renseignements, ainsi que discuter des questions pertinentes.

*Citzine* est un magazine Web dont l'objectif est de pousser les jeunes du Canada à réfléchir et à discuter de ce que signifie être citoyenne ou citoyen du Canada (<http://www.citzine.ca/>). Le site Web offre à la jeunesse canadienne un accès en ligne à des renseignements à propos du Canada et de la citoyenneté canadienne. Il permet également aux jeunes de participer à des discussions en ligne sur des sujets et des questions se rapportant au fait d'être canadien.

Citoyenneté et Immigration Canada participe à de nombreuses initiatives de promotion de la compréhension de la citoyenneté et de l'intégration des nouvelles et nouveaux arrivants. Ces initiatives comprennent des événements à caractère spécial au cours de la Fête du Canada et de la Semaine de la citoyenneté en octobre. Des manifestations sont organisées dans l'ensemble du Canada pour ces occasions et comprennent des activités telles que : des cérémonies de citoyenneté et de réaffirmation, de levée du drapeau, des activités de jeux questionnaires sur le Canada, des séminaires et des concours de rédaction. Des guides d'activités sont distribués dans l'ensemble du pays et utilisés dans les salles de classe et dans les salles communales par le personnel enseignant et les animatrices et animateurs de groupes de jeunes ou communautaires en vue de servir à la planification d'événements de sensibilisation à la citoyenneté canadienne. CIC a également élaboré une trousse d'activités à l'année destinée au personnel enseignant des écoles primaires, intermédiaires et secondaires, ainsi qu'au personnel d'animation de groupes de jeunes. Cette trousse permet d'examiner, par le biais d'activités interdisciplinaires distrayantes, les concepts d'appartenance, de respect et du partage des responsabilités nécessaires à la construction des collectivités et de notre pays.

Les juges de la citoyenneté jouent également un rôle important dans la promotion et la sensibilisation. Ils exécutent les cérémonies de citoyenneté et de réaffirmation, ils visitent les écoles, les organismes communautaires et les cercles d'entraide afin de discuter des valeurs, des droits et des responsabilités relatifs à la citoyenneté canadienne.

Une série de publications est produite dans le but d'aider les nouvelles et nouveaux arrivants à s'installer au Canada en leur offrant un aperçu de la vie au Canada et des valeurs de la citoyenneté canadienne. Ces publications les aident également à faire partie intégrante de notre pays. La trousse *Bienvenue au Canada* est un bon exemple de ce type de publications.

Parcs Canada cible une clientèle du primaire, du secondaire et du milieu de l'enseignement en général.

L'éducation à la citoyenneté se fait par la fréquentation de lieux historiques nationaux comme par exemple, des aires maritimes nationales de conservation. Les responsables de la formation développent des activités d'interprétation (p. ex. : brochures et autres imprimés, expositions, projections audio-visuelles, guides audio, jeux). Une formation hors-sites est également disponible et se fait par des activités d'interprétation en classe ou dans des aires publiques. La production de matériel est très variée (p. ex. : jeux, cédéroms, affiches, guides audio, vidéocassettes, éducatrousses) ou encore les responsables proposent du matériel virtuel (p. ex. : plans de leçons, feuillets de renseignements et activités scolaires téléchargeables provenant des sites Web de Parcs Canada).

Plus de 170 ressources pédagogiques sont disponibles. C'est le cas des éducatrousses, des imprimés destinés principalement au marché de l'éducation formelle; des vidéocassettes; des cédéroms et des jeux incluant les reproductions d'objets à manipuler.

Il existe également des ressources éducatives en ligne (disponible sur Internet). C'est un secteur en expansion bilingue (français/anglais) sur l'histoire du Canada, sur l'environnement et sur la voie navigable de Trent-Severn (<http://www.parkscanada.gc.ca>).

### 3. Éducation pour la paix, les droits de l'homme et éducation planétaire

Dans la section 2, il a été précisé que l'éducation à la citoyenneté recouvrait tous les domaines étudiés dans ce rapport – la paix, les droits de l'homme\*, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance. La section 3 examine l'éducation formelle et non formelle en se penchant tout particulièrement sur la paix, les droits de la personne et la compréhension internationale. Ces catégories se recoupent nécessairement avec l'éducation à la citoyenneté. La paix, les droits de l'homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance sont des concepts étroitement liés; il n'est pas surprenant de constater que les initiatives éducatives entreprises dans un de ces domaines se retrouvent également au sein des autres.

Néanmoins, il existe au Canada des réseaux distincts qui se consacrent à l'éducation à la paix, aux droits de la personne et à l'éducation planétaire, qui méritent d'être présentés séparément. Ces réseaux existent au sein des systèmes d'éducation formelle, d'autres établissements publics, ainsi qu'au sein d'organismes non gouvernementaux. L'objectif de cette section est d'offrir un aperçu des travaux effectués dans chacun de ces réseaux depuis notre dernier rapport datant de 1994.

#### 3.1 Éducation à la paix

De concert avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et le ministère fédéral de la Justice, le Nouveau-Brunswick participe à un projet qui vise à déterminer les processus, les programmes et les services pouvant contribuer à l'établissement de milieux d'apprentissage sûrs et positifs.

Décernée pour la première fois à Fredericton en 1987, la Médaille de la paix est un prix annuel offert par les YMCA de tout le Canada. Remis une fois par an lors de la Semaine de la paix du YMCA, ce prix salue les réalisations d'individus ou de groupes communautaires qui, par leur mode de vie et leurs activités, personnifient les valeurs énoncées dans la Déclaration de paix émise en 1981 par l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens. Cette déclaration stipule notamment que la paix comporte diverses facettes, qu'elle déborde du simple cadre des rapports entre nations, que tout espoir de paix mondiale est futile si nous sommes incapables de côtoyer pacifiquement nos semblables — peu importe qu'ils nous ressemblent ou pas — et que la paix naît des rapports qu'entretient chaque personne avec ses parents et amis pour ensuite s'étendre à la vie des collectivités et aux activités des nations.

L'Année internationale de la culture de la paix nous rappelle que ce concept n'est pas ancré dans les traités et les déclarations, mais dans le cœur et l'esprit de chaque personne. Comme la trousse préparée par la Commission canadienne pour l'UNESCO pour cette année spéciale, intitulée *Construire ensemble une culture de la paix* (<http://www.unesco.ca>) l'énonce, la paix «est le fruit des soins particuliers que l'on prodigue au respect des valeurs, des attitudes et des comportements pacifiques qui insufflent l'énergie vitale nécessaire à la mise en œuvre des

---

\* Les droits de l'homme (droits de la personne au Canada).

principes de la coopération, de la non-violence, de la démocratie, de la tolérance ainsi que du respect des droits de l'homme et du pluralisme culturel.»

Il existe au Canada un réseau proéminent d'organismes qui se consacrent tout particulièrement à la consolidation de la paix et la résolution pacifique de conflits. Le site Web du Comité canadien pour la consolidation de la paix (CCCP) (<http://www.cpcc.ottawa.on.ca>) offre un aperçu des organismes canadiens qui participent à des activités en tout genre en faveur de la consolidation de la paix – au niveau local, pancanadien et international. Ces activités vont des opérations de consolidation de la paix entreprises par les Nations Unies, à la médiation en cas de conflits familiaux. Bon nombre de ces organismes offrent des programmes et des ressources éducatives. Un bref survol des travaux d'éducation que ces organismes ont entrepris dans les récentes années, est présenté ci-dessous, avec tout d'abord les programmes gouvernementaux, suivi des établissements d'enseignement, puis des autres organismes non gouvernementaux. (De nombreuses instances canadiennes ont pris des initiatives au cours des quelques dernières années dans le but de consolider la paix et de réduire la violence au sein des écoles; ces initiatives sont décrites dans la section 4).

## **GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

L'**Initiative canadienne de consolidation** de la paix du gouvernement fédéral est un ensemble de principes et d'actions dont le but est la coordination des activités canadiennes de consolidation de la paix, à la fois au niveau des gouvernements et des ONG. Elle a également pour but de renforcer la contribution canadienne à la consolidation internationale de la paix. Il s'agit d'une initiative conjointe du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le MAECI coordonne l'Initiative de consolidation de la paix et travaille étroitement avec les organisations non gouvernementales (surtout par le biais du CCCP) afin d'encourager un dialogue politique et susciter des échanges au sujet des questions relatives à la consolidation de la paix.

Il y a deux objectifs d'égale importance sous-jacents à l'Initiative canadienne de consolidation de la paix : aider les efforts entrepris par les pays en conflit en faveur de la paix et de la stabilité et promouvoir la capacité canadienne à consolider la paix, ainsi que la participation du Canada aux projets internationaux de consolidation de la paix. L'Initiative dispose d'un budget de 10 millions de dollars par an. Plusieurs de ses activités portent sur l'éducation à la paix ou la formation des compétences de consolidation de la paix, dans d'autres pays. Par exemple :

- Un projet géré par le **Bureau canadien de l'éducation internationale** rassemble sous son aile des experts canadiens et des spécialistes de l'éducation haïtiens et libanais afin de concevoir des programmes scolaires encourageant la résolution de conflits et une culture de paix parmi les jeunes.
- Le **Centre d'études et de coopération internationale** a offert son appui à une série de séances de formation aux techniques de résolution de conflits pour des organismes de la société civile opérant au niveau des communautés (groupements féminins, groupes confessionnels et groupes de jeunes) au Burundi. Le projet a aussi permis aux

organisations qui avaient manifesté un réel intérêt pour la paix d'être formées aux techniques de règlement des conflits.

- **L'Institut canadien pour la résolution de conflits** dirige un projet de formation aux techniques de règlement de conflits à l'intention des formatrices et formateurs rwandais. Ce projet comporte une formation au Rwanda et une bourse à l'Institut canadien pour la résolution des conflits. Les participantes et participants enseigneront ce qu'ils auront appris à leur retour au Rwanda.

De plus nombreux exemples peuvent être obtenus sur le site Web de l'Initiative canadienne de consolidation de la paix au : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/peacebuilding>.

**Le Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation au maintien de la paix**, situé en Nouvelle-Écosse a été fondé en 1994 par le gouvernement fédéral avec l'aide financière du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et celle du ministère de la Défense nationale. Il a pour mission de soutenir et d'accroître la contribution canadienne à la paix, la sécurité et la stabilité internationales en offrant des services de qualité en matière de recherche, d'enseignement et de formation à tous les aspects du maintien de la paix. Il offre aux participantes et participants canadiens et internationaux la possibilité d'étudier des questions précises liées au maintien de la paix, ainsi que de mettre à jour ou de partager leurs connaissances sur les plus récents mécanismes de maintien de la paix. Il contribue au *Nouveau partenariat pour le maintien de la paix* – il s'applique aux organisations et aux personnes qui travaillent ensemble à l'amélioration de l'efficacité des opérations contemporaines de maintien de la paix. Ceci comprend les militaires, la police civile, les agences gouvernementales et non gouvernementales traitant de l'aide humanitaire et des droits de la personne, les diplomates, les médias ainsi que les organisations parrainant des programmes de développement et de démocratisation.

Le Centre offre un programme polyvalent d'intérêt particulier pour les partenaires associés aux activités de maintien de la paix, par le biais d'un calendrier très complet de conférences, séminaires, ateliers, formation et cours éducatifs. Les activités offertes à l'extérieur du campus sont dirigées par des équipes mobiles de formation ou par l'intermédiaire de technologies d'apprentissage à distance. Le Centre organise des tables rondes, des séminaires et des cours, il effectue des recherches, et produit plusieurs publications chaque année. Toutes ces activités sont offertes à des participantes et participants tant civils que militaires, canadiens et internationaux. Ces cours ont également été enseignés en Jamaïque, en Argentine, au Japon, en Italie, en Angleterre et en Afrique. En plus de ces activités, le Centre peut répondre rapidement aux demandes de programmes de cours sur mesure. Il sert aussi de centre de renseignements et de recherche (voir section 9 ci-dessous). Le centre offre un vaste programme de stage actif qui permet aux étudiantes et étudiants d'acquérir une bonne expérience de travail tout en apprenant davantage sur le maintien de la paix.

Les Presses canadiennes en maintien de la paix sont un organe de publication du Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix. Elles ont comme mandat de publier les livres, les brochures, les revues, les rapports annuels et tout autre document portant sur les divers aspects du maintien de la paix.

Le Centre offre une vaste gamme de cours, allant de la vue d'ensemble à l'approfondissement de divers aspects techniques du maintien de la paix, en passant par des cours s'attachant particulièrement à l'une ou plusieurs des disciplines en maintien de la paix. En plus de ces cours ordinaires d'une durée de deux semaines, le Centre offre un cours de quatre semaines, intitulé *Issues in Modern Peacekeeping: The Advanced Course* (Questions liées au maintien de la paix moderne : niveau supérieur). Il s'agit du programme vedette du Centre. Chaque cours permet de recevoir des crédits universitaires dans des universités canadiennes ou étrangères.

Le Centre a également conçu un exercice de jeu de rôle interactif intitulé *Le Canada dans un monde périlleux* qui a été présenté dans plusieurs écoles secondaires et dans plusieurs universités en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Pour un aperçu complet des programmes et ressources pédagogiques du Centre, rendez-vous sur son site Web au <http://www.cdnpeacekeeping.ns.ca>.

### UNIVERSITÉS ET COLLÈGES CANADIENS

L'Université Acadie à Wolfville, Nouvelle-Écosse, offre un cours d'études sur la paix qui, de paire avec un cours de sciences humaines, permet aux étudiantes et étudiants d'effectuer des travaux d'importance dans le domaine des études sur la paix. Ce programme a été conçu pour les étudiantes et étudiants qui se préoccupent des causes de la guerre et de la violence organisée, ainsi que des conditions requises pour la paix. Il analyse les théories les plus récentes qui ont été émises sur ces fléaux à l'échelon pancanadien et international, dans le but d'étudier des théories et approches alternatives de résolution et de prévention de la violence organisée et de la guerre, de même que les démarches contraires en ce qui concerne le maintien de la paix, la construction de relations de collaboration mondiale et les négociations internationales. Le programme étudie également les situations de conflits actuelles et élabore des propositions de politiques ayant trait à leur résolution. Le site Web du programme peut être consulté au : <http://ace.acadiau.ca/polisci/aa/DigAgora/Courses/idst2216/homepage.html>.

*Peace and Conflict Studies – PAX* (Programme d'études sur la paix et les conflits) de l'Université Mount Saint Vincent à Halifax, Nouvelle-Écosse se compose du corps professoral, d'administratrices et administrateurs, d'étudiantes et étudiants d'une dizaine de disciplines universitaires qui travaillent ensemble, échangent des idées et des intérêts de recherche, prévoient des séries de conférences, mettent au point un panel ou le contenu d'un cours interdisciplinaire. Les préoccupations découlant de la volonté de résoudre les problèmes relatifs à la guerre et à la paix ou au développement et à la justice, s'accompagnent d'un sens aigu des applications concrètes des principes de justice et de féminisme. Un comité informel du PAX se réunit dans le but de partager les préoccupations, que ce soit au sujet de la montée en puissance des armements dans les années 80 ou de la guerre du Golfe, ou encore pour en apprendre davantage au sujet des moyens disponibles pour le maintien de la paix et la résolution de conflits. Ce programme a trois objectifs. Le premier est d'augmenter le nombre de possibilités qu'ont les étudiantes et étudiants de suivre des cours universitaires et de faire des recherches qui leur permettent de se concentrer sur des types de conflits et ce, d'où qu'ils proviennent. Le deuxième est d'examiner les manières par lesquelles s'accomplissent la résolution de litiges et la négociation. Le troisième est constitué par la vision générale de la manière dont la théorie et la pratique sont corrélées. Le site Web du programme peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.msvu.ca/pax/>.

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard propose des cours de résolution de conflits et de médiation à Charlottetown, depuis 1993. Depuis 1995, un comité consultatif composé de représentantes et représentants du gouvernement, de groupes communautaires et d'établissements d'enseignement organise les cours et détermine la composition du corps professoral et élabore également une stratégie à long terme afin de créer une structure plus formelle. En mai 1997, le Centre for *Conflict Resolution Studies* (Centre d'études de résolution des conflits) a été fondé à l'université en tant qu'unité du département de l'enseignement postsecondaire et des sessions d'été. Le site Web du programme peut être consulté au <http://www.upei.ca/~conflictcentre/>.

L'Institut canadien pour la résolution des conflits fait partie de l'Université St. Paul située à Ottawa. Sa mission est, pour le bien du public, de générer, d'élaborer et de communiquer des processus de résolution auprès de personnes, d'organismes et de communautés au Canada et dans le monde, ainsi que d'approfondir les objectifs qui englobent les attributs positifs de bon sens, de compassion et de spiritualité, présents au sein du processus de résolution des conflits. Conformément à sa mission, le Centre a effectué des travaux d'avant-garde qui ont donné naissance au nouveau domaine de la résolution de conflits fondé sur la communauté (*Community-Based Conflict Resolution – CBCR*) accompagné de la formation au tiers neutre (*Third Party Neutral – TPN*) et fait preuve d'innovation dans le domaine des conflits ancestraux et de la réconciliation. En plus de son projet avec les Rwandais susmentionné, le ICRC a entrepris un projet identique au Burundi où 10 000 personnes seront formées. Ces projets sont fondés sur la méthodologie de formation élaborée par l'Institut au cours de ses travaux avec des groupes et des personnes du Canada depuis sa création en 1988.

Le programme d'études sur la paix et les conflits enseigné au collège University de l'Université de Toronto offre aux étudiantes et étudiants de premier cycle un important programme de compréhension des causes et de la nature de la violence et de la paix. Le programme, qui suit trois perspectives distinctes, dépasse la portée de l'enseignement traditionnel des relations internationales grâce à l'examen des causes des violents affrontements à la fois entre et au sein des pays, y compris les guerres, les révolutions, les insurrections et les affrontements entre ethnies. L'accent est mis sur les connaissances pratiques, la nature interdisciplinaire de la paix et des conflits et sur l'importance de faire pénétrer la recherche de pointe dans la classe. Le site Web du programme peut être consulté au : <http://www.library.utoronto.ca/pcs/pcs.htm>.

Le *Centre for Peace Studies* (Centre d'études sur la paix) de l'Université McMaster à Hamilton en Ontario, a organisé plusieurs conférences internationales, produit de nombreuses publications d'érudition et possède un important réseau de contacts internationaux, tout particulièrement en Amérique Centrale, en Europe, en Inde et au Moyen-Orient. Le centre soutient financièrement la recherche et l'enseignement interdisciplinaire ayant trait aux études sur la paix et sur les conflits. La recherche et l'enseignement entrepris au sein du Centre porte essentiellement sur quatre domaines : les mouvements sociaux contre la guerre et la violence, les approches religieuses et philosophiques relatives à la paix et aux conflits, les droits de la personne et le rapport de la guerre et de la paix avec la santé. Les étudiantes et étudiants de McMaster peuvent poursuivre une mineure de premier cycle en études sur la paix. Le site Web du programme peut être consulté au : <http://www.mcmaster.ca/peace/>.



L'*Institute of Peace and Conflict Studies* (Institut pour les études de la paix et des conflits) du Collège Conrad Grebel de l'Université de Waterloo située à Waterloo, Ontario, dispense un programme dont l'idée maîtresse est de gérer les conflits en prenant particulièrement en compte les droits de la personne et en utilisant des mécanismes de médiation et de négociation. Le programme offre plus de 100 cours sur les conflits et sur la résolution de conflits, ainsi que dans d'autres domaines différents tels que les études sur l'environnement et les ressources naturelles, la géographie, l'histoire, la philosophie, les sciences politiques, la psychologie, la théologie, les études sur le développement social et la sociologie. Les étudiantes et étudiants y gagnent une compréhension des questions d'intérêt dans ce domaine et reçoivent une formation pratique aux compétences de résolution de conflits. Les étudiantes et étudiants acquièrent également une expérience pratique en justice sociale, en conflits et en construction de la paix en posant leur candidature à un stage d'études sur la paix et sur les conflits qui se déroule dans les régions agitées du globe, dans une nation en voie de développement ou au sein de leur collectivité. Le site Web du programme peut être consulté au : <http://www.adm.uwaterloo.ca/interdis/pacs/>.

Des programmes d'études sur le développement international et sur la résolution de conflits sont offerts conjointement au Collège Menno Simons (MSC), directement dans la tradition anabaptiste de paix et de service et à l'Université de Winnipeg, une université d'arts libéraux située à Winnipeg, Manitoba. Le programme d'études sur la résolution de conflits permet d'obtenir un baccalauréat ès arts en résolution de conflits. Les cours sont de nature interdisciplinaire et sont fondés sur des méthodes d'apprentissage à partir de problèmes, administrées en petits groupes. Ils permettent de préparer les étudiantes et étudiants à des travaux et des recherches pratiques de transformation de conflits dont on leur a exposé la théorie. Ceci permet de mettre en avant l'étroite relation entre une étude académique minutieuse de problèmes particuliers et une base solide constituée des expériences des personnes vivant dans les collectivités, que ce soit au sein de relations personnelles, de paramètres organisationnels, de la société civile ou de la culture planétaire. Le site Web du programme peut être consulté au : <http://www.uwinnipeg.ca/~msc>.

Le Collège du Pacifique Lester B. Pearson à Victoria, Colombie-Britannique, encourage la compréhension internationale en créant un environnement dans lequel les étudiantes et étudiants venant de nombreux pays et cultures sont réunis afin d'étudier et de servir la communauté. Le Collège du Pacifique est membre du réseau *United World Colleges* (Réseau des collèges internationaux). Les objectifs des collèges sont tout d'abord d'offrir une éducation, au sens complet du terme, qui produira des citoyennes et citoyens actifs et éduqués dont les attitudes de compréhension et le sens du service constitueront une force contre le sectarisme et la haine entre les peuples; ensuite, d'offrir une démonstration pratique du fait que l'éducation internationale fonctionne et qu'elle peut permettre de construire des liens de compréhension entre les peuples. Le site Web du collège peut être consulté au : <http://www.pearson-college.uwc.ca/>.

L'Université *Royal Roads* à Victoria, Colombie-Britannique dispense un programme de maîtrise ès arts en analyse et gestion de conflits. Créé pour des professionnels en milieu de carrière, ce programme interdisciplinaire dure deux ans et offre à la fois les compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'identification, à l'analyse et à la gestion des conflits de groupes dans divers contextes internationaux et intérieurs. À ces fins, le programme souligne une approche globale et interculturelle en ce qui concerne la gestion et l'analyse de conflits. Il est axé sur les

désaccords bilatéraux et plurilatéraux, les investissements, le développement, l'utilisation des ressources, le contexte, la gestion, la souveraineté, le maintien de la paix, et la construction de la paix. Il est organisé en fonction de deux périodes de résidence sur le campus de cinq semaines, des technologies moderne d'apprentissage à distance et d'un projet de thèse s'appuyant sur le travail des participantes et participants. Le site Web du programme peut être consulté au : <http://www.royalroads.ca/pcs/macam/>.

*Institute for Dispute Resolution* – IDR (L'institut pour la résolution de litiges) de l'Université de Victoria, Colombie-Britannique est un centre interdisciplinaire axé sur la résolution efficace de litiges et sur les options théoriques et pratiques qui s'y rapportent. Son mandat est de travailler pour arriver à une résolution de litiges juste, efficace et pacifique et ce, au niveau local, pancanadien et international. Il a pour objectifs : premièrement de mener des recherches théoriques et empiriques dans le domaine de la résolution de litiges, deuxièmement de développer un enseignement et une formation universitaires et professionnels; troisièmement d'encourager l'étude interdisciplinaire de règlement de litiges au sein de l'Université; quatrièmement de promouvoir les services de règlement de litiges au sein de la communauté; et cinquièmement de renforcer la sensibilisation aux options de résolution de litiges, ainsi que d'en promouvoir l'usage et l'acceptation. L'IDR, a été créé en 1989. Depuis cette date, il a servi à mener des travaux de recherche et à diffuser des connaissances relatives à la résolution de conflits par l'intermédiaire de conférences, colloques et ateliers professionnels locaux, nationaux et internationaux. En outre, l'IDR a prodigué un enseignement et une formation professionnels en résolution de conflits au public et aux organismes du secteur privé. La visée de l'IDR en ce qui a trait aux questions de politiques a donné naissance à l'élaboration et à la mise en œuvre en 1998 d'un programme universitaire de deuxième cycle interdisciplinaire sur le règlement de litiges liés aux politiques publiques. Plus de 20 publications et plusieurs vidéos ont découlé de ces activités. Les thèmes examinés comprennent : conflits et culture, gestion de conflits publics, compétences en résolution de litiges, les peuples autochtones et le règlement de litiges, et la médiation familiale. Le site Web peut être consulté au : <http://dispute.resolution.uvic.ca/>.

#### **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

Le Fonds canadien pour la paix a été créé en octobre 1985 par le Conseil international d'éducation des adultes (CIEA), l'Association canadienne d'éducation des adultes et l'Institut canadien d'Éducation des adultes. Son objectif est de promouvoir et de soutenir les efforts entrepris par les éducatrices et éducateurs pour adultes en matière de paix, ainsi que les autres apprenantes et apprenants, afin de créer un monde plus humain, non-violent et démilitarisé. Le Fonds a pour mission de financer les projets relatifs à la paix au Canada et dans le monde. Ses travaux sont axés sur les efforts des personnes et des organisations du monde entier cherchant à faire entrer la paix au sein de leurs collectivités et au-delà. Le Fonds canadien pour la paix prodigue en particulier toute son attention à la Campagne mondiale en faveur de l'éducation pour la paix, l'une des sept actions principales entreprises dans le cadre de l'Appel de La Haye pour la paix, en mai 1999. Cette campagne sera menée par un réseau mondial d'associations éducatives et par des groupes de travail régionaux, nationaux et locaux composés de particuliers et d'éducatrices et éducateurs. Le site Web de l'Appel peut être consulté au : <http://www.haguepeace.org>.

Le Fonds canadien pour la paix coordonne également le Programme d'éducation relative à la paix et aux droits de la personne du Conseil international d'éducation des adultes par l'intermédiaire de son réseau composé de plus d'une centaine de membres des sept régions du monde. Le Fonds canadien pour la paix collabore, par le biais de ce réseau, avec des éducatrices et éducateurs, ainsi que d'autres apprenantes et apprenants à la promotion de la campagne de l'Appel de La Haye. En 1999 seulement, le Fonds a apporté son soutien à plus d'une trentaine de projets dans des régions du globe où des conflits font rage comme en Sierra Leone, en Zambie, au Timor-Oriental, en Inde, au Nigeria, au Nicaragua, en Colombie et au Guatemala. Toutes les activités font partie d'un effort collectif de personnes entrepris en vue de réduire l'omniprésence de la violence et des souffrances au sein de leurs communautés par le biais de l'éducation.

Le Fonds canadien pour la paix participe également activement à l'initiative internationale en faveur de la *Global Nonviolent Peace Force* (Force mondiale pacifique de maintien de la paix), dont la mission est de mobiliser et de former une force pacifique permanente pour le maintien de la paix qui se déploiera dans les zones de conflits dans le but de protéger les droits de la personne et d'éviter les pertes humaines et matérielles, permettant ainsi aux groupements locaux de lutter, de dialoguer et de chercher une résolution pacifique de leurs conflits. Le site Web du Fonds canadien peut être consulté au : <http://www.web.net/~pfcan>.

Le Projet *Ploughshares*, basé à Waterloo, Ontario, œuvre en faveur du désarmement et de la démilitarisation, de la résolution pacifique des conflits de nature politique, et en faveur de la sécurité fondée sur l'égalité, de la justice et d'un développement durable. La compréhension du public, ainsi que son soutien à l'égard de ces objectifs sont encouragés par le biais de la recherche, de l'éducation et du développement d'alternatives politiques constructives, particulièrement en ce qui a trait à la diminution de la confiance accordée à la force armée, à l'abolition des armes nucléaires et au contrôle du commerce des armes. Les activités éducatives comprennent des forums publics, des tables rondes et la diffusion des conclusions des travaux de recherche dans leurs publications *The Ploughshares Monitor*, *Armed Conflicts Report* ainsi que dans leurs documents de travail, leurs analyses et autres ressources.

Le Projet *Ploughshares* possède également un programme de stage offrant aux jeunes canadiennes et canadiens (de moins de 30 ans) la possibilité de travailler avec des organisations non gouvernementales qui participent à des activités relatives à la construction internationale de la paix et de la sécurité. Les stagiaires sont des personnes diplômées de programmes d'enseignement postsecondaire dans des domaines tels que les études sur la paix et les conflits, les sciences politiques, l'histoire, les études internationales et les communications. Ils doivent également s'intéresser à des carrières dans les domaines d'actualité se rapportant à la paix et la sécurité. En 1998, 16 stagiaires ont été placés pendant six mois au sein du Projet *Ploughshares*, ainsi qu'avec des organisations en faveur de la paix et de la sécurité au Canada, en Allemagne, au Costa Rica, en Afrique du Sud, au Kenya, en Suisse, au Royaume Uni, en Suède, en Thaïlande, et aux États-unis. Le site Web du Projet peut être consulté au : <http://www.ploughshares.ca/>.

Le Centre de ressources sur la non-violence, à Montréal, existe depuis 1988. Son mandat est de faire la promotion de la non-violence dans tous les aspects de la vie et de la société. Il possède

un centre de documentation de 4000 volumes qui sont à la disposition du public et qui contient des périodiques et des dossiers sur les différentes questions ayant trait à la violence et à la non-violence. Le Centre dispose également d'un Bulletin d'information trimestriel et de quelques publications portant sur différents sujets. Il existe un service d'éducation, de conciliation et de consultation sur l'interaction pacifique qui travaille à la prévention de la violence et à la résolution de conflits dans les écoles secondaires à l'heure actuelle. Un guide sur la résolution de conflits a également été publié. Pour finir, le Centre de ressources a un volet d'implication, un volet concernant la solidarité avec les autochtones, un autre sur la solidarité internationale et, finalement, un volet sur le désarmement et la paix.

*Project Peacemakers*, situé à Winnipeg est affilié au Projet *Ploughshares*. Cette initiative cherche à motiver l'opinion publique par le biais de l'éducation et à participer aux travaux pour la paix à la fois à l'échelle locale et internationale. En réponse au fait que la plupart des jeunes n'ont qu'une compréhension limitée des questions d'actualité mondiale en ce qui concerne la paix, le groupe a mis sur pied un département de sciences humaines destiné aux élèves du secondaire et qui traite principalement de la question des enfants soldats. Le but est d'informer les élèves au sujet d'une situation qui affectent des millions d'enfants de leur âge, de telle sorte qu'ils s'intéressent à un éventail plus vaste de questions portant sur la paix, telles que le désarmement nucléaire et le militarisme.

*Educating for Peace* (Éduquer pour la paix) est une organisation communautaire à but non lucratif qui travaille avec le système scolaire canadien afin d'aider à construire un monde pacifique, juste et durable pour nos enfants. L'instrument principal que cet organisme utilise avec le personnel enseignant depuis les 16 dernières années, est un guide de ressources succinct et annoté. *Educating for Peace* en est à la sixième édition du guide et le publie sur Internet afin d'en faciliter l'accès.

Les *Canadian Centres for Teaching Peace* — CCTP (Centres canadiens pour l'enseignement de la paix), créés en 1997, élaborent actuellement un centre virtuel pour l'enseignement de la paix, la diffusion de l'information et le réseautage par le biais de leur site Web, <http://www.peace.ca>. Les CCTP sont d'avis qu'afin d'augmenter nos réalisations de manière significative sur la scène internationale, il faut avant tout commencer par notre propre système éducatif et utiliser une démarche fondée sur l'information en vue de changer les comportements et attitudes individuels.

Éducation mondiale est un programme d'éducation communautaire auquel participent des centaines de personnes bénévoles employées de la Croix-Rouge canadienne (<http://www.redcross.ca>). Son grand objectif est de sensibiliser les Canadiennes et Canadiens au sort des plus vulnérables et de leur proposer des façons de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie. Le programme vise principalement à sensibiliser la jeunesse canadienne aux dangers que représentent les mines antipersonnel et à les renseigner sur les activités de la Croix-Rouge destinées à éliminer ces armes mortelles qui frappent au hasard. C'est principalement l'objectif de la campagne intitulée *Survivants à la paix*. Elle est appuyée par un certain nombre d'ateliers de formation, de ressources (y compris une page Web continuellement mise à jour), un bulletin d'information et, plus important encore, le Programme des Jeunes ambassadrices et ambassadeurs pour l'action contre les mines (JAAM).

La Croix-Rouge canadienne, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et Action Mines Canada, supervise les activités des Jeunes ambassadrices et ambassadeurs, qui mettent à profit leur idéalisme, leur énergie et leur connaissance des problèmes pour sensibiliser les Canadiennes et Canadiens au fléau que représentent les mines antipersonnel. Cinq des huit Jeunes ambassadrices et ambassadeurs travaillent à partir des bureaux de la Croix-Rouge dans tout le pays. Ils ont participé en avril 2000 à un voyage en Bosnie-Herzégovine et ont pu constater sur place les progrès réalisés dans cette région.

Au cours de la Semaine de sensibilisation aux mines terrestres, qui s'est tenue du 23 février au 3 mars, des élèves torontois du secondaire ont placé dans les rues du centre-ville des disques rouges portant la mention «*PICK ME UP*» (Ramassez-moi). Ces mêmes disques portaient au verso la mention «*BOOM: This Could Have Been a Landmine*» (BOUM! Il aurait pu s'agir d'une mine antipersonnel) et expliquaient comment, dans certains pays, des enfants sont amputés d'un bras ou d'une jambe ou meurent parce qu'ils ont ramassé un curieux objet comme celui-là. Les jeunes ambassadrices et ambassadeurs d'Ottawa, de Montréal, de Halifax, de Québec, de Winnipeg et de Vancouver ont organisé des manifestations publiques similaires pour sensibiliser davantage la population canadienne aux dangers que représentent les mines antipersonnel dans le monde entier.

### **3.2 Éducation aux droits de la personne**

Cette section intègre les domaines étroitement liés des droits de la personne et des programmes éducatifs destinés à promouvoir le respect des différences et à combattre le racisme et la haine.

L'Association canadienne des Commissions et Conseils des droits de la personne (ACCDP), un organisme pancanadien représentant les différents champs de compétences des provinces, territoires et du gouvernement fédéral en matière de droits de la personne a fait de l'éducation aux droits de la personne le thème principal de sa conférence annuelle qui s'est tenue à Banff (Alberta), en mai 2000, intitulée *Faire des droits de la personne un mode de vie : les outils de la transformation*. Le thème de la conférence a mis l'accent sur les nombreuses activités pouvant permettre de construire une société qui encourage l'égalité et atténue la discrimination. Organisée au milieu de la *Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme* (1995-2004), la conférence faisait partie intégrante des travaux de longue haleine entrepris en vue d'améliorer la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives pédagogiques en matière de droits de la personne et de changement. Un rapport de la conférence est disponible, en anglais, sur le site Web de l'organisme d'accueil, l'*Alberta Human Rights and Citizenship Commission* (Commission des droits de la personne et de la citoyenneté de l'Alberta) : (<http://www.albertahumanrights.ab.ca/conference/index.html>).

La conférence a permis de présenter les nouvelles initiatives entreprises dans le domaine de l'éducation aux droits de la personne et de réfléchir de manière plus approfondie aux défis actuels relatifs à la construction d'une culture des droits de la personne. Les rapports qui suivent fournissent davantage de détails à ce sujet.

## PROVINCES ET TERRITOIRES

Il existe des commissions des droits de la personne œuvrant en faveur de la protection des droits humains garantie par les lois provinciales et les codes des droits de la personne, au sein de neuf provinces du Canada et du territoire du Yukon.

### Alberta

Dans la province de l'Alberta, par l'entremise des dispositions énoncées dans la *Human Rights, Citizenship and Multiculturalism Act* (Loi sur les droits de la personne, la citoyenneté et le multiculturalisme), la Commission des droits de la personne et de la citoyenneté de l'Alberta (AHRCC) remplit un double mandat qui consiste à favoriser l'égalité et à réduire la discrimination pour la population de l'Alberta. La Commission s'acquitte de ses tâches par la mise en œuvre d'initiatives pédagogiques, ainsi qu'en enquêtant et en résolvant des plaintes pour discrimination.

L'ouvrage de la Commission, *Human Rights Education and Diversity Initiatives in Alberta* (Initiatives en matières d'éducation aux droits de la personne et au pluralisme en Alberta) [AHRCC, 2000] décrit 54 projets en cours pour l'éducation aux droits de la personne en Alberta, auxquels participent les ministères et les agences gouvernementales, les organismes parapublics et les ONG. Ceci fait la preuve de l'existence d'une communauté activement impliquée dans l'éducation aux droits de la personne qui adresse diverses questions, dont celle des droits des Autochtones, de la tolérance envers les différences, les races, les ethnies et les religions, de l'intégration des immigrantes et immigrants, ainsi que des personnes réfugiées et celles concernant les droits des enfants, des homosexuels et des lesbiennes, le harcèlement sexuel, la violence familiale, les droits des personnes séropositives ou atteintes du Sida, ainsi que les droits des personnes souffrant de handicaps. Voici quelques exemples :

- Le *Human Rights Education Project* (Projet d'éducation aux droits de la personne) de l'*Alberta Civil Liberties Research Centre* (Centre de recherche de l'Alberta sur les libertés civiles) organise des interventions orales, fournit de la documentation, des services internes et un soutien au personnel enseignant en faveur de l'éducation aux droits de la personne au niveau secondaire. Le Centre possède une bibliothèque de prêts contenant des ouvrages de références sur les droits de la personne. Le Centre produit des vidéos et des documents écrits à l'intention du personnel enseignant et des élèves portant sur le harcèlement et la discrimination, ainsi qu'au sujet des lois internationales concernant les droits de la personne.
- L'organisation *Parents and Friends of Lesbians and Gays – P-FLAG* (Parents et amis des homosexuels et des lesbiennes) de l'Alberta a mis au point un programme intitulé *Confronting Homophobia in the Schools and Community* (pour affronter l'homophobie dans les écoles et collectivités). Ce programme offre un choix d'ateliers organisés au sein de la classe et avec des groupes communautaires.
- Le *Boyle Street Co-op Education Centre* (Centre pédagogique coopératif de Boyle Street) à Edmonton a commandité le projet *Skin Deep* (superficiel) un film et une fresque exécutés par des jeunes des quartiers défavorisés. Les élèves et les membres de la communauté ont réalisé une grande fresque qui dépeint le pluralisme ethnique, à

l'extérieur de l'édifice abritant le Centre. Les élèves ont également créé une vidéo sur le thème du racisme ayant pour but de remettre en question les stéréotypes et de changer les perceptions dont découlent les comportements discriminatoires et racistes. Elle est utilisée par la Société Radio-Canada (SRC) comme annonce publique. La vidéo est également utilisée comme catalyseur de débats.

- Le *Holocaust Education Symposium* (Colloque pédagogique au sujet de l'Holocauste) est un événement pédagogique annuel organisé par le *Calgary Jewish Centre* (Centre juif de Calgary) et destiné à 1800 élèves de 12<sup>e</sup> année de même qu'à des enseignantes et enseignants en sciences humaines. Le colloque comprend un survol historique de l'Holocauste dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale présenté par une ou un professeur d'université, un film sur l'Holocauste, trois scènes de théâtre de participation tirées d'une comédie contre le racisme de M<sup>me</sup> Caroline Russell-King intitulée *Klanback*, ainsi que des réunions de petits groupes de personnes rescapées et de témoins oculaires qui font part des expériences qu'ils ont vécues. La discussion est menée par des adultes de deuxième génération, à savoir des enfants de personnes rescapées de l'Holocauste. Le colloque s'achève par une discussion portant sur les droits de la personne permettant de situer l'importance de l'Holocauste dans le contexte de la société contemporaine.
- Le *Council of Canadians of African and Caribbean Heritage* (Conseil des Canadiennes et Canadiens d'origine africaine et caraïbe) parraine *Afroquiz*, un concours de connaissances dans lequel les candidates et candidats répondent à des questions d'histoire, de géographie et d'actualité se rapportant aux peuples noirs d'Afrique, ainsi qu'au sujet de la diaspora.
- La division des droits de la personne et de la citoyenneté du ministère du Développement communautaire de l'Alberta a mis au point une trousse d'activités intitulée *Educate and Celebrate* (Éducation et célébration) destinée aux écoles, aux organismes communautaires et aux entreprises leur servant d'orientation pour les célébrations de la Journée des droits de l'homme. La trousse comprend une affiche, une bibliographie des ressources portant sur les droits de la personne et des suggestions d'activités.
- La *Human Rights Education Foundation* (Fondation de l'éducation aux droits de la personne) enseigne l'éducation aux droits de la personne dans des camps d'été et des programmes pour la jeunesse qui existent déjà. La fondation offre des interventions orales, des jeux, des vidéos, de la documentation, des ressources et des conférences.
- La *Library Association of Alberta* (Association des bibliothèques de l'Alberta), de concert avec l'AHRCC, possède un programme destiné à sensibiliser le grand public aux droits de la personne par le biais des bibliothèques, en empruntant des livres, des vidéos et des enregistrements relatifs aux droits humains et en facilitant davantage l'accès au public par l'intermédiaire de vitrines de présentation, d'affiches, et de bibliographies.
- La *Multicultural Association of Fort McMurray* (Association multiculturelle de Fort McMurray) a conçu un site Web destiné à fournir des renseignements sur la diversité communautaire et à offrir un accès aux ressources en ligne sur le multiculturalisme aux

écoles, organismes locaux et aux personnes. Le site Web peut être consulté au <http://www.divnet.org/fortmcmurray>.

- L’AHRCC a elle-même créé deux vidéos accompagnées de guides d’utilisation. La première, *Discrimination and the Law* (Discrimination et la loi) met en scène des histoires romancées illustrant deux des domaines (la location et l’emploi) ainsi que certains des éléments protégés contre la discrimination selon la loi sur les droits de la personne, la citoyenneté et le multiculturalisme de l’Alberta, à savoir le sexe, l’âge, la race, la couleur de la peau, les croyances religieuses, le statut social, la source de revenu, un handicap physique ou mental, avec une emphase particulière sur la discrimination sur les lieux de travail. La seconde vidéo, *Understanding Gender Discrimination* (Comprendre la discrimination sexuelle) illustre également des exemples de discrimination dans trois domaines : les biens et les services, l’aménagement des lieux mis traditionnellement à la disposition du public et l’emploi.

### **Île-du-Prince-Édouard**

Le ministère de l’Éducation a participé au projet de la Fondation d’éducation des provinces atlantiques qui vise à mettre au point des ressources pédagogiques complémentaires abordant les droits de la personne, à l’appui des cours de sciences humaines dispensés aux élèves francophones et aux élèves des cours d’immersion en français. Ce matériel est composé de trois guides d’activité qui ciblent respectivement les niveaux suivants : de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année; de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année; et de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

Selon le degré d’études, l’enseignement des droits de la personne est intégré au programme de sciences humaines ou au programme de langue.

### **Nouveau-Brunswick**

La déclaration ministérielle de 1989 sur le multiculturalisme et les droits de la personne affirme l’engagement du ministère de l’Éducation à mettre au point et à parfaire des programmes scolaires et des pratiques de fonctionnement qui encouragent la reconnaissance de la dignité et de la valeur fondamentale de tout être humain, sans égard à sa race, sa religion ou ses antécédents socioculturels.

Selon le document de la FEPA qui traite du sujet, les sciences humaines fournissent la lorgnette par laquelle les élèves peuvent observer les expériences culturelles de leurs voisins, des autres Canadiens et Canadiennes ainsi que des citoyens du monde entier.

Le programme de sciences humaines comprend un cours intitulé *La région atlantique : en interaction avec le monde*, qui s’adresse aux élèves de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année. Ce dernier comporte différents résultats d’apprentissage ayant trait aux droits de la personne. Ainsi, les élèves doivent pouvoir :

- reconnaître que la culture est un concept dynamique, façonné par de multiples forces, et citer des exemples de diversités culturelles à l’échelon local, régional et mondial;
- définir les préjugés, la discrimination, l’injustice sociale, l’ethnocentrisme, les stéréotypes et le racisme;
- reconnaître la diversité culturelle au sein de la région atlantique;



- explorer et évaluer les problèmes de stéréotypes et de racisme qui affectent les Canadiens et Canadiennes de la région atlantique;
- discuter du concept de «vision du monde» et reconnaître que les perspectives mondiales varient d'une personne à l'autre;
- étudier une question de droits de la personne qui se pose dans la région atlantique, mais a des répercussions sur la scène mondiale.

Les résultats d'apprentissage du programme de perfectionnement professionnel insistent également sur les droits de la personne. Ainsi, les élèves doivent pouvoir :

- démontrer leur capacité de s'accepter, de se respecter et de se comprendre, et démontrer les mêmes capacités face aux autres;
- démontrer leur capacité d'assumer la responsabilité des gestes qu'ils posent;
- démontrer une connaissance et une acceptation des ressemblances et des différences interpersonnelles.

En avril 2001, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a été l'hôte d'une conférence réunissant le personnel enseignant des écoles intermédiaires et secondaires et ayant pour thème *Les droits de la personne et l'Holocauste : sensibilité et responsabilité sociale*. La conférence a offert une aide ponctuelle sur la manière d'enseigner le module sur l'Holocauste — élément du cours d'histoire contemporaine dispensé aux élèves de 11<sup>e</sup> année — et a proposé des séances abordant différents sujets : droits de la personne (notamment le racisme); questions autochtones; groupes multiculturels; problématique hommes-femmes; etc. De plus, la conférence a fait un survol des écrits et des médias qui s'intéressent à l'éducation des droits de la personne.

La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick offre aux écoles des ressources pédagogiques qui traitent des droits de la personne, des préjugés, de la discrimination, des stéréotypes et du racisme. Entre autres titres, signalons : *Fondements de l'équité; Droits et devoirs : de nouveaux apprentissages de base en éducation; Dites non au racisme!*; et *Vision pour l'égalité*. La Commission diffuse également une série de fiches d'information sur les droits de la personne.

Le Groupe de recherche en éducation dans une perspective mondiale (un centre de recherche du Nouveau-Brunswick) a rédigé un guide sur l'enseignement des droits de la personne et analysé les méthodes et les besoins des enseignantes et enseignants francophones des écoles primaires et secondaires des provinces de l'Atlantique. Il a aussi organisé des stages d'été (août 2001) afin de préparer les enseignantes et enseignants francophones de la région de l'Atlantique à intégrer les notions d'instruction civique dans une perspective mondiale à leurs méthodes pédagogiques et leurs cours.

### **Nouvelle-Écosse**

Les employés de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse participent à une formation continue en vue d'approfondir leur compréhension des questions liées au racisme, aux rapports entre hommes et femmes, et au respect du patrimoine culturel. La Commission a mis sur pied des modules de formation et a mené des séances de formation concernant les droits de la personne, la diversité, l'identité sexuelle, ainsi que la sensibilisation au problème du

harcèlement sexuel. Ces séances sont destinées aux établissements d'enseignement ainsi qu'aux organismes du secteur public et privé.

Deux comités collaborent avec la Commission sur les questions liées au racisme :

1. *Partners Against Racism* (Partenaires contre le racisme), s'attache aux événements publics spéciaux qui commémorent la journée du 10 décembre (Journée des droits de l'homme) et du 21 mars (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale). Les activités entreprises dans le cadre de ces journées sont axées sur la participation des jeunes qui est motivée par le biais de concours de création de signets et de fresques illustrant un thème antiraciste. Les œuvres ainsi créées apparaîtront dans les autobus de la municipalité régionale de Halifax. Ces manifestations permettent également de reconnaître et de récompenser le travail des personnes et des groupes communautaires dont les efforts visent à créer une société plus juste et accueillante.
2. *Community Advocates for Rights and Responsibilities* (Partisans communautaires en faveur des droits et des responsabilités) est un organisme qui œuvre afin que des mesures soient prises en ce qui concerne la prolifération de la haine et des activités liées à la haine dirigées contre les jeunes. Le groupe a organisé une conférence sur le thème de la haine transmise par les médias le 25 mars 2000.

En outre, la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse :

- fait partie d'un groupe d'étude du problème du harcèlement sexuel parmi les élèves et au sein des écoles (*Coalition Against Sexual harassment in Schools*) qui organise une conférence d'une journée à l'automne 2000 afin de discuter de ce problème;
- est membre du *Multicultural Education Council of Nova Scotia* (Conseil multiculturel de la Nouvelle-Écosse) qui a récemment mis au point une trousse destinée à aider le personnel enseignant à parler des problèmes liés aux domaines du racisme, des droits de la personne, des droits des Autochtones et de l'ethnicité.

Une division des relations raciales a été créée au sein de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse en 1991. Elle a été par la suite intégrée à la division de la promotion sociale de la Commission qui était déjà en service. Le rôle de la division des relations raciales et de la promotion sociale est de prodiguer des conseils et d'offrir son aide aux agences, compagnies et aux ministères de l'ensemble de la province quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et politiques concernant les relations entre les groupes raciaux. L'objectif de telles activités est de promouvoir la pleine et égale participation des personnes d'origine diverse à la vie sociale, économique, juridique, culturelle et politique de la province. Ces activités sont menées conformément à la section 26A de la Loi sur les droits de la personne et impliquent souvent des processus de médiation, de consultation, de formation et d'éducation du public, ainsi que des projets spéciaux.

En 1995, la Commission des droits de la personne a développé une vidéo sur les relations raciales intitulée *Racism and You* (Le racisme et toi). La vidéo illustre comment le racisme se manifeste sur les lieux de travail et quelle sorte d'incidence cela a sur les personnes touchées. La

vidéo est utilisée au cours d'allocutions, d'ateliers pédagogiques et de séminaires qui ont lieu dans le secteur public, privé et à but non lucratif.

La province de la Nouvelle-Écosse a lancé un cours de formation interculturelle destiné aux employés du système juridique. Le propos de ce cours est d'aider la police et le personnel de l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Écosse à mieux comprendre les autres cultures et les autres valeurs. Ce cours a également pour but de les aider à s'acquitter naturellement de leurs fonctions dans un milieu multiculturel.

Outre la commission provinciale des droits de la personne, la Nouvelle-Écosse dispose d'un certain nombre de programmes éducatifs et culturels dont l'objectif consiste entre autres à éliminer les préjugés raciaux. En 1990, le gouvernement provincial a créé le *Black Learners Advisory Committee* (BLAC). En 1994, ce dernier a publié un rapport en trois volumes portant sur l'éducation, lequel a servi de base à la restructuration du *Education Act* et du ministère provincial de l'Éducation par le biais notamment de la création, en 1996, d'une division des services aux Afro-canadiens au sein de la direction des programmes. En 2000, en vertu de la loi, chaque commission scolaire régionale a reçu la consigne de réserver un siège à un membre de la communauté afro-canadienne.

Un processus semblable a cours entre le ministère de l'Éducation et la communauté micmac. En 1997, le ministère a créé une division des services aux Micmacs. Le nouveau *Education Act* a permis la création d'un conseil sur l'éducation des Micmacs ainsi que la nomination d'un représentant micmac au sein de chaque commission scolaire ayant conclu une entente sur les frais de scolarité avec une ou plusieurs bandes micmacs.

Principale université de Nouvelle-Écosse, la *Dalhousie University* continue d'offrir des programmes conçus pour encourager et faciliter l'inscription d'étudiants noirs ou autochtones. Un programme de transition d'une durée d'un an est en place depuis 1972. En 1992, un centre consultatif à l'intention des étudiants noirs a été créé. En 1996, la chaire d'études afro-canadiennes James Robinson a été lancée. Depuis 1989, la faculté de droit offre un programme à l'intention des Noirs indigènes et des Micmacs.

En 1996, le *Joint Human Rights and Education Committee* (Comité conjoint des droits de la personne et de l'éducation) a été remis en service et est maintenant coprésidé par le directeur exécutif de la Commission des droits de la personne et le sous-ministre de l'Éducation. Le comité conjoint remplit le rôle d'un forum de discussion et de concertation; il a également pour mandat d'émettre des recommandations en ce qui a trait à l'intégration des concepts et questions liées au droit de la personne au sein de l'élaboration de politiques et du programme d'études.

En mars 1997, la *Nova Scotia Sports and Recreation Commission* (Commission des sports et des loisirs de la Nouvelle-Écosse) a lancé le programme *Fair Play* (Franc-jeu) qui met l'accent sur un degré zéro de tolérance pour la violence, le racisme et les agressions verbales au sein des établissements sportifs. Le programme fera la promotion du droit à un meilleur accès aux sports indépendamment de l'origine ethnique des sportifs. La municipalité de Halifax offre un programme aux enfants d'immigrantes et immigrants depuis 1995. Ce programme est conçu afin

de sensibiliser davantage l'enfant aux possibilités de loisirs et à augmenter sa confiance en lui lorsque vient le moment de participer.

La province de la Nouvelle-Écosse continue de reconnaître les manifestations suivantes : le Mois du patrimoine africain qui se fête durant tout le mois de février et qui est ponctué de nombreuses activités, le *Aboriginal Treaty Day* (Journée des traités autochtones) qui se fête le 1<sup>er</sup> octobre; et la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui est commémorée tous les ans, le 21 mars par des activités spéciales planifiées en collaboration avec le ministère du gouvernement provincial, le secteur privé et le gouvernement fédéral.

La Nouvelle-Écosse estime qu'en addition aux autres programmes et activités liés à l'éducation, la formation obligatoire à l'échelle du gouvernement s'est montrée efficace. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse cherche continuellement à améliorer ses buts par le biais de l'éducation et de mesures internationales, ainsi que par l'intermédiaire de services destinés à garantir que la distribution des fonds prend en compte la totalité des groupes d'âges.

### **Ontario**

Le Code des droits de la personne de l'Ontario a explicitement donné un mandat d'éducation du public à la Commission ontarienne des droits de la personne. La Commission est chargée de faciliter la création d'un «climat de compréhension et de respect mutuel de la dignité et de la valeur de toute personne de façon que chacun se sente partie intégrante de la collectivité et apte à contribuer pleinement à l'avancement et au bien-être de la collectivité et de la province.» Le code confie en particulier à la Commission la tâche «d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation du public, et d'entreprendre, de diriger et d'encourager la recherche visant à éliminer les pratiques discriminatoires qui portent atteinte aux droits reconnus dans la présente loi.»

La division Politique et Éducation de la Commission est responsable de la planification stratégique de l'éducation du public et des communications au niveau de l'organisation. Elle est également responsable de la mise en œuvre de programmes pédagogiques et de projets de partenariats, tels que les campagnes de sensibilisation du public, les exposés, les ateliers et les conférences. En 1999-2000, les personnes employées par la Commission ont pris part à 108 manifestations pédagogiques publiques et ont prodigué un enseignement ou une formation à 8600 personnes, faisant ainsi de cette année, une des années les plus actives dans le domaine de l'éducation du public. Cette même année, la Commission a entrepris les activités suivantes :

- Exécution d'une campagne de sensibilisation du public à l'échelle de la province, dans les transports en commun, sur le harcèlement sexuel;
- Lancement d'une série de guides en langage clair sur plusieurs domaines de politique importants, dont *Protection des droits religieux*; *Guide du Code des droits de la personne*; *Vous embauchez? Pensez aux droits de la personne* et *Vos droits avant, pendant et après la grossesse*;
- Introduction de *Les droits de la personne au travail*, le tout premier manuel à traiter des droits de la personne sur les lieux de travail destiné aux employeurs;
- Publication de la deuxième édition de *Politiques des droits de la personne en Ontario*; et
- Développement d'une nouvelle stratégie d'éducation du public pour les trois années à venir (2000 – 2003) intitulée *Getting the Message Out* (Faire passer le message) qui

prévoit une expansion de l'éducation du public dans le secteur de l'éducation, l'éducation du public sur le secteur de l'emploi et une focalisation d'un usage plus important des campagnes thématiques destinées à cibler des thèmes spécifiques d'intérêt public.

Depuis 1994, la Commission ontarienne des droits de la personne a introduit 13 politiques en matière des droits de la personne, nouvelles ou révisées, destinées à encourager la compréhension des droits de la personne et les travaux de recherche, en vue d'éliminer les pratiques discriminatoires. Afin de garantir la transparence publique, la Commission prévoit des consultations pour tout processus de développement des politiques. En outre, la Commission élabore des documents de consultations traitant des domaines liés aux politiques d'actualité, des mises à jour de politiques existantes et introduction de nouvelles. Les politiques de la Commission aident ses employés et le public, ainsi que les partenaires du secteur des droits de la personne, à comprendre et à interpréter les champs d'application du Code des droits de la personne.

Un des éléments clé des activités de la Commission dans le domaine de l'éducation est la publication *L'enseignement des droits de la personne en Ontario* (EDPEO), une trousse pédagogique élaborée par la Commission ontarienne des droits de la personne. Cette trousse a été développée à l'intention du personnel enseignant des écoles ontariennes afin d'enseigner aux élèves les dispositions énoncées dans le Code des droits de la personne en Ontario et de les renseigner au sujet des travaux de la Commission. Publiée en 1995, la trousse a été révisée afin d'être utilisée dans les écoles ontariennes. Elle a été endossée par le ministère de l'Éducation et de la Formation. Cette trousse vient s'ajouter aux objectifs actuels du ministère à l'égard de l'égalité des chances et de l'antidiscrimination.

L'EDPEO tient lieu de référence pour le personnel enseignant, lui fournissant une orientation pour enseigner les concepts du respect et de la protection des droits de chaque personne. Les enseignantes et enseignants de la 11<sup>e</sup> année et des cours de droit préuniversitaires de l'Ontario (CPO) au sein d'établissements secondaires ontariens, ainsi que celles et ceux travaillant dans le cadre de programmes d'enseignement coopératif, de l'alphabétisation des adultes, des programmes de formation pour la main-d'œuvre ou autres programmes identiques peuvent utiliser cette trousse en vue d'élargir le savoir relatif au Code des droits de la personne et aux travaux de la Commission.

L'EDPEO se compose de trois sections :

- Une trousse pour le personnel enseignant expliquant comment utiliser la documentation en classe;
- Des références pour les enseignantes et enseignants avec des renseignements généraux destinés à améliorer leur compréhension afin de pouvoir répondre aux questions potentielles pouvant être posées au moment de l'utilisation du matériel;
- Des feuilles de travail des élèves à utiliser lors des activités pédagogiques.

La trousse utilise des exemples de cas réels mettant en jeu les droits de la personne. Les cas choisis décrivent des situations pertinentes dans un langage clair et simple. L'EDPEO est

disponible en plusieurs formats y compris dans un classeur accompagné d'exercices prêts à être photocopiés. Elle est également disponible en format électronique, en cassette audio et en version française et anglaise.

En 1999-2000, la Commission a également apporté son soutien au développement de matériel de références pour le personnel enseignant sur les droits des personnes ayant un handicap. Ce matériel fera partie de la nouvelle version d'un manuel du personnel enseignant sur la sensibilisation aux déficiences, intitulé *Discover Together* (Découvrons ensemble), qui reprend certains éléments du guide *L'enseignement des droits de la personne en Ontario*, déjà publié par la Commission. Le manuel vise à aider le personnel enseignant à faire connaître aux élèves divers problèmes qui touchent les personnes handicapées et à les sensibiliser davantage aux aptitudes de ces personnes. Le service de l'équité du conseil scolaire du district de Toronto vient de faire paraître une deuxième édition de cette trousse et en a distribué des exemplaires dans toutes ses écoles primaires.

La Commission a également lancé plusieurs campagnes éducatives sur des questions ayant trait aux droits de la personne des populations vulnérables :

- En 1998, la Commission a lancé une campagne de sensibilisation à l'échelle de la province destinée à sensibiliser l'opinion au problème du harcèlement sexuel. La campagne a été menée en collaboration avec la Direction générale de la condition féminine, la *Human Resources Professionals' Association of Ontario* (Association des professionnels des ressources humaines de l'Ontario) et la Commission canadienne des droits de la personne. Des affiches ont été mises en place dans les moyens de transport présentant le message : *Le harcèlement sexuel : C'est jamais correct. C'est illégal.* Ce slogan a été affiché dans 18 réseaux de transports en communs. 15 000 affiches et des documents concernant le harcèlement sexuel ont été distribués à des professionnels des ressources humaines, ainsi qu'à des groupes et organismes communautaires partout dans la province, afin qu'ils soient distribués sur les lieux de travail. La Commission a aussi produit et diffusé une brochure en langage clair et simple, ainsi qu'une politique plus complète intitulée *Le harcèlement sexuel et les remarques et conduites inconvenantes liées au sexe.* En 1999, la Commission a renouvelé sa campagne de sensibilisation du public au problème du harcèlement sexuel par le biais de publicités placées dans les transports en communs et a, cette fois-ci, fait participer les magasins de la Régie des alcools de l'Ontario dans toute la province.
- En 1996, la Commission a mis au point sa *Politique sur la mutilation génitale féminine (MGF)*. Cette politique a été élaborée en fonction de : (i) la mutilation génitale féminine en tant que question mondialement reconnue comme ayant trait aux droits de la personne; (ii) les incidences internes des obligations du Canada en tant que signataire des conventions et traités internationaux qui identifient la MGF comme étant une violation des droits de la personne; et (iii) le mandat et la responsabilité de la Commission ontarienne des droits de la personne stipulés dans le Code des droits de la personne (le Code). Le document met en avant les efforts de nature pédagogique et légale entrepris par la communauté en vue d'abolir cette pratique, énonce les conséquences de la MGF pour la santé, la sécurité de l'enfant et la loi pénale et examine

les conséquences pour les droits de la personne au sein du cadre des dispositions du Code. En 1999, la Commission a publié une brochure en langage clair sous la forme de questions et de réponses au sujet de la MGF. Cette brochure est parue en six langues : anglais, français, arabe, somalien, swahili et en amharique et a été distribuée aux associations féminines et département de santé publique dans l'ensemble de la province, afin d'augmenter les connaissances du public en ce qui concerne le danger pour la santé et la forme de violence et de discrimination que représente la MGF pour les femmes.

- En 1999-2000, la Commission a préparé un document de travail sur la discrimination liée à l'âge, par suite de la décision des Nations Unies de proclamer 1999 l'Année internationale des personnes âgées. Le document se penche sur les problèmes ayant trait aux droits de la personne auxquels sont confrontées les personnes âgées en Ontario dans le domaine de l'emploi, du logement, des services, et de l'équipement. Il examine les tendances démographiques, les questions d'ordre économique ou social ayant des implications plus importantes relatives à la discrimination liée à l'âge, à la jurisprudence ou aux types de plaintes que traite la Commission. Le document servira de guide aux consultations avec le public avant d'élaborer une politique publique officielle sur cette question dans les deux années à venir.
- L'Ontario attire plus de 50 p. 100 de la totalité des immigrantes et immigrants au Canada. Le Canada est la terre d'accueil de personnes originaires de plus de 100 groupes ethnoculturels différents parlant quelques 170 langues. L'un des groupes ayant la croissance démographique la plus rapide est la communauté sud-asiatique. En 1999, la Commission s'est également associée au *Council of Agencies Serving South Asians* (Conseil des agences de services au Sud-asiatique) afin de concevoir un séminaire sur l'accès aux professions et aux métiers pour les professionnels formés à l'étranger. La Commission travaille actuellement à l'élaboration de politiques à cet égard ainsi qu'à la mise au point d'une version multilingue en langage clair du Guide des parties plaignantes de la Commission, qui sera publiée en six langues sud-asiatiques : hindi, tamoul, panjabi, gujrati, ourdou et bengali.
- La Commission a organisé des recherches, des consultations et des réunions avec la collaboration de la communauté transgénériste, des professionnels de la santé et des représentantes et représentants officiels choisis. À la suite de ces consultations, la Commission a préparé un document de travail intitulé *Vers une politique de la Commission sur l'identité sexuelle*. Ce document a été distribué auprès des membres de la communauté transgénériste et des autres personnes intéressées. Se fondant sur les commentaires reçus, la Commission a approuvé un énoncé de politiques officielle sur l'identité sexuelle. Le document décrit les principaux obstacles et problèmes auxquels se heurtent les transgénéristes. Grâce à sa politique, la Commission vise à promouvoir la sensibilisation à l'égard de l'identité sexuelle, à dissiper les stéréotypes et les mythes, et à prévenir la discrimination et le harcèlement attribuables à l'identité sexuelle.

## Québec

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec a pour mission de veiller au respect des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne ainsi qu'à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits qui lui sont reconnus par la

Loi sur la protection de la jeunesse; à ces fins, elle exerce les fonctions et les pouvoirs que lui attribuent cette Charte et cette loi.

Parmi ses responsabilités figurent l'élaboration et l'application d'un programme d'information et d'éducation, destinées à faire comprendre et accepter l'objet et les dispositions de la présente Charte. Elle se charge également de diriger et d'encourager les recherches et publications sur les libertés et droits fondamentaux.

La Commission fournit des programmes et outils d'éducation, des sessions d'information ou de formation aux organisations dans les secteurs du travail, de l'éducation, du logement, et de la protection de la jeunesse. De telles organisations peuvent collaborer avec la Commission pour mettre sur pied des actions éducatives.

L'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant le 20 novembre 1989 marquait une étape importante dans la reconnaissance de l'enfant sujet de droits. Pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de son adoption, la Commission a proposé des rencontres d'échanges et de perfectionnement, adaptées à chaque niveau scolaire : primaire, secondaire, collégial et universitaire, particulièrement en formation du personnel enseignant. Ces rencontres poursuivent deux objectifs :

- Connaître la *Convention relative aux droits de l'enfant* et les droits et libertés de la personne;
- Se familiariser avec des activités pédagogiques applicables à l'école et en classe.

Il y avait six sessions:

- **Session 1** À partir d'un recueil de 16 activités pédagogiques conçues pour les élèves des écoles primaires, cette session est une rencontre en deux temps : d'abord l'appropriation des notions de droits et libertés de la personne à partir de la Convention relative aux droits de l'enfant, puis l'application de ces notions en travaillant avec les activités contenues dans le recueil. Ces activités abordent les thèmes suivants : l'enseignement des droits et libertés de la personne, les relations entre pairs, l'exercice démocratique de l'autorité, la définition et l'adoption de règles de vie, le règlement pacifique des conflits, les réactions à la discrimination, à l'injustice, aux inégalités.
- **Session 2** Jeux pour les jeunes du secondaire. D'où viennent les notions de droits et libertés? Depuis quand ces notions influencent-elles la vie en société? Quels ont été les événements et les personnages marquants dans ce domaine? Une initiation à l'histoire des droits et libertés de la personne, basée sur deux jeux : *Route et dérouté des droits humains*, pour la situation internationale, et *Parcours des droits humains*, pour la situation nationale, voilà ce que propose cet atelier de perfectionnement. À travers ce cheminement, la Convention relative aux droits de l'enfant est présentée et située dans le contexte de son adoption et de son application. Les jeux sont remis à chaque participante et participant.
- **Session 3** *Droits et libertés, un parcours de luttés et d'espoir : Document pour l'éducation aux droits et libertés au collégial et à l'université*, en collaboration avec le



Service interculturel collégial. Le cheminement historique de l'affirmation des droits et libertés de la personne, la mise sur pied de l'Organisation des Nations Unies, l'adoption de nombreuses conventions internationales, la mise en place de mécanismes de protection et de promotion des droits et libertés, c'est ce qu'évoque, dans sa première partie, le document de référence proposé. Dans la deuxième partie du document, nous retrouvons les figures de proue, les personnages, les militantes et militants des droits humains et les organisations non gouvernementales, véritables responsables de la promotion des droits et libertés. Des suggestions d'activités pédagogiques et une bibliographie complètent ce document.

- **Session 4** Les élèves handicapés ont de plus en plus accès aux services réguliers d'enseignement. Pourtant, un certain nombre d'entre eux, notamment ceux identifiés comme présentant une déficience intellectuelle, en sont encore exclus et regroupés dans des écoles ou des classes spéciales. Quels sont les enjeux de cette question, sur le plan des principes de la Charte des droits et libertés de la personne? En quoi consiste, en milieu scolaire, la discrimination fondée sur le handicap? Quels sont les remèdes à y apporter? Comment se vit l'intégration au quotidien? Des exemples tirés de l'expérience de trois commissions scolaires. À la lumière de la Charte, cette session offre notamment :
  - une analyse des dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique et des régimes pédagogiques;
  - l'examen des résultats d'une recherche menée conjointement par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et l'Office des personnes handicapées du Québec;
  - une étude des jugements récents.
- **Session 5** Les élèves ayant des troubles d'apprentissage traitent l'information différemment. Certains croient que le système d'éducation ne s'est pas adapté à cette forme de diversité, mais qu'il fournit plutôt à sa clientèle des services «taille unique» auxquels tous sont censés s'adapter. Souvent, lorsqu'on demande d'aménager certains accommodements pour des élèves ayant des besoins particuliers, cela est perçu comme une faveur à leur égard. Que sous-entend la notion d'accommodement raisonnable? Sur quelle législation s'appuie-t-elle? Quelles lignes de conduite doit-on adopter et quelles en sont les limites? On traite ces questions dans le contexte de la Charte des droits et libertés de la personne et de la Loi sur l'instruction publique.
- **Session 6** L'enseignement des droits de la personne. Bon nombre d'enseignantes et enseignants se préoccupent des droits de la personne, mais n'ont pas la formation nécessaire pour étoffer leur enseignement. Cet atelier aide à les préparer à jouer leur rôle d'agent de changement au sein de la société. Les participantes et participants étudient les raisons qui justifient l'enseignement des droits de la personne, traitent des objectifs de la formation en matière de droits de la personne, définissent le contenu de l'enseignement, ainsi que sa place dans le cadre du programme, en plus de s'intéresser aux approches et aux méthodes participatives. Quels sont les principaux défis qui nous attendent et comment peut-on les relever? Les participantes et participants travaillent

ensemble et mettent en commun leurs stratégies de mise en œuvre de la formation en matière de droits de la personne dans leurs institutions et dans leurs domaines.

La Commission offre deux sessions de sensibilisation de trois heures chacune dans différentes régions du Québec.

- La première session, *Sensibilisation aux droits de la personne et aux droits de la jeunesse*, s'adresse à toute personne désireuse de se familiariser avec le contenu de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, de la Loi sur la protection de la jeunesse, de la Loi sur les jeunes contrevenants, ainsi qu'avec les services offerts par la Commission.
- La seconde session, *Sensibilisation aux droits et libertés de la personne pour une population vieillissante*, veut répondre aux besoins et préoccupations des personnes âgées, ainsi que des intervenantes et intervenants et des bénévoles qui œuvrent auprès d'elles, tout en présentant le contenu de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et les services de la Commission.

La Commission offre aussi un atelier de sensibilisation sur les droits des personnes âgées pour les régions de Montréal, Laval et de la Montérégie.

Cet atelier aborde le thème des droits et libertés des personnes âgées par le biais de trois des grands axes de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec : les droits fondamentaux, le droit à l'égalité et les droits économiques et sociaux. L'étendue des droits des participantes et participants et les recours offerts par la Charte leur sont expliqués.

Les droits fondamentaux sont inhérents à «toute personne» sans aucune exception. Il en va de même pour le droit à l'égalité qui est abordé plus particulièrement en fonction de l'interdiction de se livrer à une discrimination en fonction de l'âge. Il est également question des préjugés dont les personnes âgées peuvent être l'objet.

Les droits économiques et sociaux contiennent par ailleurs un article qui protège les personnes âgées contre l'exploitation dont elles peuvent être victimes. Les recours et les pratiques élaborées à la Commission pour protéger les personnes âgées contre de telles situations d'exploitation sont alors expliqués.

Dans le cadre de son Programme d'accueil et d'établissement des immigrantes et immigrants le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) apporte un soutien à ses partenaires dans le domaine de la lutte contre la violence, la reconnaissance et le respect des droits. Le ministère a également participé financièrement à la campagne de prévention sur la violence faite aux femmes, à la mise sur pied d'un atelier d'information et de sensibilisation en matière de violence conjugale et a collaboré à l'élaboration du plan d'action en matière d'agressions sexuelles.

Chaque année, le MRCI organise un événement dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs. En 2000, une exposition «Noir en couleur» sur l'image des Noirs dans la publicité francophone a été présentée dans quatre villes : Québec, Hull, Sherbrooke et Montréal.

Dans le cadre des activités ministérielles de la Journée contre la discrimination raciale du 21 mars 2000, un petit-déjeuner a été organisé avec les représentantes et représentants de 152 organismes impliqués dans le développement de l'employabilité des jeunes des minorités visibles, ainsi qu'un dîner conférence avec MM. Émile Olivier, écrivain, et Philippe Bataille, sociologue. Une motion a également été présentée à l'Assemblée nationale par le ministre du MRCI, entouré d'une quinzaine de pionnières et pionniers des minorités visibles.

Le MRCI contribue financièrement et collabore à de nombreuses activités de sensibilisation organisées durant la Semaine d'actions contre le racisme (mars 2000). Différents organismes assurent conjointement la coordination des activités de la Semaine.

Au cours des dernières années, le MRCI a subventionné la «Fondation la tolérance». Cet organisme à but non lucratif s'est donné pour mandat de tisser des liens entre les personnes provenant de divers milieux sociaux et culturels sur des questions d'intérêt civique telles que l'élimination de la discrimination sous toutes ses formes et la promotion des valeurs de respect, de tolérance et de démocratie. Les principales activités sont : la Caravane de la tolérance une exposition itinérante de type multimédia à caractère pédagogique s'adressant à une population étudiante de niveau secondaire; un projet de jumelage de jeunes et d'ânés; le programme *Décroche Raccroche* visant à prévenir et contrer le décrochage scolaire et le projet Théâtre-forum.

## **GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Tous les gouvernements au Canada ont des programmes d'éducation du public dans le domaine des droits de l'homme. Au sein du gouvernement fédéral, les principaux organes qui s'occupent de ce genre de programmes sont le ministère du Patrimoine canadien, le ministère de la Justice et la Commission canadienne des droits de la personne.

Le ministère du Patrimoine canadien a pour mandat d'approfondir la compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs connexes. Afin de remplir ce mandat, il prodigue des subventions et des conseils techniques aux organismes de droits de la personne et à d'autres groupes communautaires, en ce qui a trait à leurs activités d'éducation du public. Il se charge également de la distribution gratuite de divers matériels portant sur les droits de la personne, dont La Charte canadienne des droits et des libertés, les principaux instruments des droits de la personne internationaux et les rapports canadiens périodiques aux Nations Unies, conformément à de nombreux traités de l'ONU dont il fait partie.

Un site Web fournit des renseignements sur les droits de la personne au Canada et dans le monde, des exemplaires de la Charte canadienne des droits et des libertés, des rapports périodiques du Canada aux Nations unies et des observations de conclusion faites par chaque Comité de l'ONU sur les rapports canadiens. Le site Web peut être consulté au : <http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd>.

Patrimoine canadien organise la Campagne annuelle et pancanadienne de lutte contre le racisme qui se déroule le 21 mars. Lancée en 1989, la Campagne commémore la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Une approche de marketing social a été intégrée à la Campagne afin d'accroître son potentiel de diffusion et afin de montrer aux Canadiennes et Canadiens l'importance que les principales compagnies canadiennes accordent au problème de l'élimination du racisme. Au cours des trois dernières années, la Campagne a revêtu une identité visuelle et facilement reconnaissable grâce à son symbole de la main ouverte et le message «Mettons fin au racisme!». En complément à cette démarche de marketing social, la Campagne était principalement axée sur les jeunes âgés de 12 à 18 ans. Le concours national de vidéo «Mettons fin au racisme!» fait partie intégrante de la Campagne et encourage les équipes de jeunes à produire un film vidéo de courte durée reflétant leurs idées au sujet de l'élimination de la discrimination raciale. Les 10 équipes gagnantes reçoivent des prix et peuvent assister au concert «Mettons fin au racisme!» et à la remise de prix qui est diffusée le 21 mars. Au cours des 10 dernières années, la Campagne a rallié le soutien grandissant des sociétés commanditaires. Un partenariat avec les médias entrepris avec Musique Plus/Much Music, la chaîne musicale pancanadienne, permet à la Campagne de bénéficier d'une meilleure exposition et de toucher un marché de masse en se servant de la musique en tant que langue universelle de la jeunesse, transgressant les frontières culturelles et raciales. La Société Radio-Canada, société de diffusion pancanadienne, accroît la portée de sa diffusion aux collectivités isolées et éloignées que les autres sociétés de diffusion ne couvrent pas. Les magazines *Tribute* et *Cool* (qui sont distribués dans les cinémas *Famous Players* dans tout le Canada) viennent s'ajouter à la couverture des partenaires dans le domaine de la presse électronique. Les produits mis au point dans le but de diffuser le message de la Campagne comprennent : des affiches, des autocollants, des dépliants publicitaires, des publicités télévisées, des éditoriaux de VJ sur Musique Plus/Much Music, des brochures, des guides pour le personnel enseignant et des livrets d'information. Un envoi publicitaire est envoyé aux écoles canadiennes et aux organismes multiculturels. Le site Web peut être consulté au : <http://www.pch.gc.ca/march21/>.

Patrimoine canadien publie également la collection *Les preuves : À propos du multiculturalisme* qui résume en deux pages certains résultats de recherche sur le multiculturalisme au Canada. Au moyen de résumés sur les principales études menées par les universitaires et les intervenantes et intervenants, cette collection vise à susciter un débat public plus informé sur le multiculturalisme en tant que réalité démographique, économique et sociale. Les numéros parus à ce jour comprennent : *L'identité ethnique renforce l'attachement au Canada*; *Les travailleurs appartenant à des communautés minoritaires visibles sont plus vulnérables sur le plan économique*; *Les activités fondées par la haine et les préjugés au Canada* et *Le multiculturalisme favorise l'intégration et l'acquisition de la citoyenneté*.

En décembre 1995, le Parlement a adopté une motion désignant officiellement le mois de février comme étant le Mois de l'histoire des Noirs. Afin de prouver l'engagement du gouvernement envers la reconnaissance du Mois de l'histoire des Noirs, le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien a créé le Programme de prix Mathieu Da Costa en 1996. Ce Programme de prix rend hommage à M. Mathieu Da Costa, la première personne noire à avoir été enregistrée au Canada, qui était interprète entre les Micmacs et les explorateurs français au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Par le biais d'un concours pancanadien, ce Programme de prix vise à encourager les élèves âgés de 9 à 19 ans à rendre compte, sous forme de dessins ou de

rédactions, des contributions des peuples de divers milieux culturels à l'édification du Canada. Il vise également à encourager le respect mutuel et la compréhension entre les habitantes et habitants canadiens de différentes origines. Depuis sa création, le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien a administré le Programme de prix et sa cérémonie de concert avec la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants ainsi que le Musée canadien des civilisations. Les lauréates et lauréats des prix sont choisis par un comité d'arbitrage composé d'enseignantes et enseignants, d'artistes, d'administratrices et administrateurs scolaires et de jeunes de l'ensemble du Canada.

Le ministère de la Justice parraine le Réseau d'accès à la justice (<http://www.acjnet.org>), un service de renseignements et de ressources pédagogiques sur le système juridique du Canada ainsi que sur des questions d'ordre juridique, offert sur Internet. Le Réseau se consacre à rendre accessibles les ressources ayant trait au droit et à la justice à toute la population canadienne dans les deux langues officielles. Sa section «Plans de leçons» est particulièrement utile pour le personnel enseignant désirant préparer des leçons sur les thèmes des droits de la personne pour des élèves d'écoles primaires et secondaires.

Le ministère de la Justice apporte également son soutien à des projets pédagogiques organisés par des organisations non gouvernementales et par des particuliers, dont les thèmes principaux sont les droits de la personne et les lois. Le ministère alloue des subventions et des contributions aux projets qui encouragent une compréhension plus approfondie des questions liées aux droits de la personne, aux lois et aux institutions, à la fois à l'échelle pancanadienne et sur la scène internationale, au sein du système juridique et de la société dans son entier. Le Réseau de la justice autochtone (RJA) décrit dans la section 8 à la page 108, illustre bien ce genre de programme de financement. Le Conseil national de prévention du crime du ministère de la Justice destiné à éliminer la violence dans les écoles, constitue un autre exemple et est décrit à la section 4 plus bas. Ce genre de programme de financement inclut entre autres les exemples suivants :

- Le ministère contribue également financièrement à L'Institut national de la magistrature (INM), de façon à appuyer la formation continue des juges. L'Institut a été chargé de l'élaboration d'un programme d'éducation détaillé et supérieur sur le milieu social comprenant des questions relatives à l'égalité des sexes, aux minorités visibles et aux Autochtones. Le ministère de la Justice, Patrimoine canadien et Condition féminine Canada ont collaboré avec le INM dans le but de créer un programme testé que les juges ont bien reçu.
- Le groupe de travail sur l'égalité raciale de l'Association du Barreau canadien a été créé afin d'effectuer un examen approfondi de la profession d'avocat et de développer des recommandations destinées à ce que le milieu juridique soit plus au fait et plus réceptif. Le groupe se concentre avant tout sur les questions ayant trait à la race, à la couleur de la peau, au pays ou à l'ethnie d'origine et au rapport entre les races, le sexe, l'âge, la religion, l'identité sexuelle, les handicaps et autres formes de discrimination. Le rapport final présente des modèles et des stratégies pour la mise en œuvre des recommandations principales, afin d'aborder les problèmes de racisme et d'inégalité raciale au sein de la profession juridique.

- La *McGill School of Social Work* (École de travail social McGill) rattachée au *McGill Consortium for Human Rights Advocacy Training* (Consortium pour la formation à la défense des droits de la personne de l'Université McGill) a reçu une aide financière pour un projet conçu afin de traiter des obstacles auxquels les jeunes des minorités visibles, les jeunes économiquement désavantagés ainsi que leurs familles font face lorsqu'ils sont confrontés au système juridique. Ceci a pu être accompli en partie grâce à l'éducation du public en matière de justice, à des services d'assistance communautaire prodigués par des bénévoles ainsi que grâce à une planification pertinente de la culture.
- Une conférence internationale – *Hate, Genocide & Human Rights: Fifty years later* (Haine, génocide et droits humains : 50 ans plus tard) – a eu lieu en janvier 1999 à l'Université McGill à Montréal. Les sujets suivants y ont été discutés : Déclaration universelle des droits de l'homme et la convention sur le génocide 50 ans plus tard; Discours haineux, crimes haineux et génocide; Avertissement précoce : le devoir d'avertir, le devoir d'agir.
- Une conférence organisée par la Faculté de droit de l'Université de Toronto (octobre 1998) intitulée *Linking the Domestic and International Human Rights Into the 21<sup>st</sup> Century* (Relier les droits humains internationaux et nationaux au XXI<sup>e</sup> siècle) a été conçue de façon à chercher, identifier et examiner les problèmes particulièrement difficiles en matière des droits de la personne et d'examiner les orientations juridiques et politiques futures, surtout celles où une collaboration entre les organismes universitaires, gouvernementaux et non gouvernementaux est possible.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a organisé la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre à Winnipeg en septembre 2000. Le Canada est signataire des principaux accords internationaux relatifs aux enfants, et il se distingue comme chef de file dans ce domaine. Le plus important de ces accords est la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. La Convention énonce l'ensemble des droits relatifs aux enfants et à leur protection, et elle exhorte les États à les respecter. Cette conférence internationale, la première à traiter de l'ensemble de la question, profitera de l'élan amorcé par une série de récentes réunions, résolutions et déclarations aux niveaux intergouvernemental, non gouvernemental et régional concernant divers aspects du dossier des enfants touchés par la guerre. M<sup>me</sup> Graça Machel, nommée par les Nations Unies experte en matière d'enfants touchés par la guerre et auteure d'une importante étude sur les *Impacts des conflits armés sur les enfants*, a rempli les fonctions de présidente honoraire de cet événement. La conférence a réuni des déléguées et délégués de divers horizons, y compris des ministres, des représentantes et représentants de pays touchés par la guerre ou intéressés par la question, organismes des Nations Unies, organisations internationales, jeunes, chercheuses et chercheurs, sociétés civiles, organisations non gouvernementales (ONG) et secteur privé.

La Conférence avait pour objectif :

- de faire participer les jeunes au dialogue et au processus décisionnel concernant les enfants touchés par la guerre;

- de passer en revue les progrès accomplis en matière de protection des enfants touchés par la guerre depuis le moment où M<sup>me</sup> Graça Machel a présenté aux Nations Unies son étude sur les conséquences des conflits armés sur les enfants (*The Impacts of Armed Conflicts on Children*);
- d'examiner des approches novatrices aux dilemmes auxquels sont confrontés les enfants touchés par la guerre, et d'identifier les lacunes sur le plan des connaissances, des politiques et des pratiques, afin de mieux soutenir ces enfants;
- de souscrire à un programme international en faveur des enfants touchés par la guerre, lequel comportera des principes pour orienter nos actions, ainsi que des priorités pour une intervention immédiate et à long terme de tous les membres de la communauté internationale.

Le ministère du Solliciteur général est responsable des établissements carcéraux fédéraux du Canada, ainsi que du maintien de l'ordre. Les processus de recrutement et de sélection s'appuient sur des critères précis afin de déterminer si un ou une candidate potentielle possède les valeurs et la déontologie recherchées par le Service correctionnel du Canada. Le programme de formation correctionnelle comprend une formation de base sur le travail dans un milieu divers, sensibilisation au harcèlement et sensibilisation culturelle. Cette formation vise à accroître la sensibilité de la participante ou du participant à la diversité au sein des échanges entre le personnel et les personnes détenues et encourage les nouvelles recrues à envisager la diversité en étudiant les valeurs culturelles et les croyances, ainsi que de produire des stratégies de façons à gérer comme il se doit des situations mettant en jeu des frictions culturelles. La formation contre le harcèlement est obligatoire pour toutes les nouvelles recrues et vise à les instruire au sujet des procédés officiels et non officiels de harcèlement.

En outre, le gouvernement fédéral et les partenaires développent actuellement un projet de formation destiné à renforcer la transparence et la capacité de gestion des services de police autogérés des Premières nations, de même que leurs organes directeurs. Des instruments solides permettant une transparence, en particulier, sont estimés essentiels au développement de la confiance d'une collectivité au sein de leurs services de police.

En tant qu'organisme d'application de la loi, toutes les employées et tous les employés de la Gendarmerie royale du Canada reçoivent une formation continue contre le harcèlement.

En 1998, Citoyenneté et Immigration Canada a organisé un atelier sur les valeurs et la déontologie pour les agents d'exécution et, suite à cela, le ministère élabore actuellement une formation sur les valeurs et la déontologie qui sera intégrée au programme de formation des agents d'exécution. Deux cours à l'échelle du ministère existent déjà et portent sur le multiculturalisme : formation interculturelle et profil culturel.

Conformément à la Loi sur la radiodiffusion, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dont le rôle est de réglementer et contrôler le système de radiodiffusion canadien, garantit que le système de radiodiffusion dessert les besoins et les intérêts des Canadiennes et Canadiens et, entre autres, qu'il reflète le caractère multiculturel et pluriethnique de la société canadienne, ainsi que la situation particulière des Autochtones. En

conformité avec la politique de diffusion ethnique du CRTC, les stations commerciales ethniques approuvées offrent aux diverses communautés ethnoculturelles la programmation qui s'adapte le plus à leurs besoins. Les stations ethniques de diffusion en direct doivent consacrer au moins la moitié de leur temps d'antenne à des programmes diffusés dans une troisième langue (qui ne soit ni en anglais, ni en français et ni en langue autochtone). Les radiodiffuseurs ethniques et classiques qui diffusent en direct ont également l'obligation de programmer des émissions représentatives de la diversité et des intérêts des communautés locales. En dernier lieu, les radiodiffuseurs ethniques offrent un large éventail de programmes dans de nombreuses langues, donnant ainsi aux groupes ethniques minoritaires un accès aux services de radiodiffusion qui répondent à leurs besoins. Selon ces politiques, la radiodiffusion ethnique au Canada s'est rapidement élargie au cours des récentes années.

La radiodiffusion autochtone tombe pour sa part sous le coup d'une politique distincte. Selon cette dernière, le CRTC autorise les stations de radio autochtones à diffuser des programmes pertinents aux communautés autochtones. Le rôle de ces services est identique à celui joué par d'autres services publics, comme la SRC, étant donné qu'il offre un service qui n'est pas disponible dans le secteur privé et pour lequel il existe un grand besoin, tout particulièrement dans les cas des langues autochtones.

En 1999, le CRTC a approuvé la création du *Aboriginal Peoples Television Network* (Réseau de télévision des peuples autochtones – ATPN), le premier réseau de télévision des peuples autochtones au monde. L'ATPN diffuse des programmes produits par des Autochtones provenant de l'ensemble du Canada et qui intéressent ces collectivités. Les programmes peuvent être visionnés en anglais, en français et en 15 langues autochtones. Les collectivités autochtones et non autochtones ont accès à une grande proportion des programmes canadiens qui reflètent la culture, l'histoire et les préoccupations des peuples autochtones. Afin de rendre l'ATPN plus facile d'accès, le CRTC a rendu obligatoire pour tous les radiodiffuseurs de distribuer l'ATPN. Afin d'encourager leur viabilité financière, le CRTC a accordé aux entreprises autochtones et autres entreprises de petite taille une exemption des droits de permis de diffusion.

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) exécute des activités promotionnelles, organise des séances de formation auprès d'employeurs réglementés par le fédéral et ceux du secteur privé. Elle produit également des publications au sujet de diverses questions liées aux droits de la personne, ainsi que des vidéos, des affiches et des rapports. La Commission fait paraître *Égalité* une revue trimestrielle destinée à informer le public au sujet des derniers développements dans le domaine des droits de la personne. Un grand nombre des publications de la Commission sont disponibles sur son site Web <http://www.chrc-ccdp.ca/>. La documentation de la Commission est utilisée à des fins d'information et d'éducation par les écoles, les employeurs, les ONG et les syndicats.

La Commission s'efforce de faire participer la collectivité à ses travaux. Par exemple, en 1997, la Commission a organisé un forum sur les questions liées aux handicaps en vue de rassembler les représentantes et représentants des associations de personnes handicapées pour qu'elles puissent faire part de leurs préoccupations et de leurs priorités, de même que recevoir des suggestions utiles sur la manière dont les droits des personnes handicapées pourraient être mieux protégés. Toujours en 1997, la Commission a également publié une affiche et un livret – en



collaboration avec l'Association canadienne de la dyslexie, visant à sensibiliser le public au sujet de ce trouble d'apprentissage.

Chacun des bureaux régionaux de la Commission canadienne des droits de la personne organise des programmes pédagogiques et de formation et publie la documentation pertinente à sa région (ceux-ci ne doivent pas être confondus avec les programmes des commissions provinciales et territoriales des droits de la personne décrits ci-dessous). En Colombie-Britannique, la CCDP apporte son soutien au programme en arts visuels et en langue – un large éventail des projets artistiques relatifs aux multimédias, aux arts et aux langues conçus par des jeunes de la Colombie-Britannique et portant sur un thème des droits de la personne différent chaque année. Récemment, les thèmes ont inclus l'égalité entre les sexes, les handicaps et la vieillesse.

Le bureau régional de la Colombie-Britannique a récemment publié *Human Rights, My Rights* (Droits de la personne, mes droits), un guide et une vidéo pour les Autochtones de la Colombie-Britannique, les informant de leurs droits. Ils offrent des renseignements sur la discrimination, les droits juridiques dont bénéficient les Autochtones en vertu des lois sur les droits de la personne, et concernant ce qu'il faut faire si quelqu'un fait l'objet de discriminations et quelle est la personne pouvant aider dans ces cas-là. En outre, la vidéo met en scène des exemples de discrimination auxquels les peuples autochtones sont confrontés chaque jour.

Des guides similaires ont été publiés par d'autres provinces de l'Ouest canadien : *The Rights Path* (Le droit chemin), par le Manitoba et la Saskatchewan et *Rights path Alberta* (Le droit chemin Alberta). Ils fournissent des renseignements au sujet des droits des Autochtones dans des domaines comme l'éducation, le logement, l'emploi et le système juridique.

Le bureau régional des Prairies a mis au point *Faites disparaître l'hydre de la haine*, un jeu interactif sur Internet pour les jeunes de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année (âgés de 13 à 18 ans) qui vise à aider les jeunes du Canada à comprendre comment les graines de la haine et du racisme sont semées, et à apprendre ce que chaque personne peut faire pour qu'elles ne puissent pousser. Une démonstration du jeu peut être consultée au <http://www.chrc-ccdp.ca/promotion/hydra/intro.asp>. Le jeu et l'affiche qui l'accompagne *En finir avec la haine* ont été distribués aux écoles du Manitoba et de la Saskatchewan en 1997 et 1998.

Les programmes pédagogiques de la CCDP dans les Prairies comprennent également :

- *Understanding your Human Rights* (comprendre vos droits humains) – une brochure élaborée en partenariat avec les ONG afin de fournir des renseignements sur les droits de la personne aux immigrantes et immigrants récemment arrivés ainsi qu'aux personnes qui étudient l'anglais langue seconde;
- *Freeze Frame* (Arrêt sur image) – un festival international de films pour les jeunes présentant des sujets tels que la discrimination et qui permet au public de se sensibiliser à diverses cultures du monde;
- *Internet and Hate* (l'Internet et la haine) – un séminaire destiné aux élèves d'écoles secondaires portant sur le sujet de la propagande pour la haine sur l'Internet. Le

séminaire est organisé en collaboration avec l'Association manitobaine des droits et des libertés.

Le bureau régional à Edmonton, responsable de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest, a collaboré avec l'*Alberta Human Rights Commission* et la *University of Alberta* afin d'organiser une conférence en novembre 1988 intitulée *Human Rights and Fundamental Values: A Blueprint for Peace, Justice and Freedom* (Les droits de la personne et les valeurs fondamentales : un plan pour la paix, la justice et la liberté). Parmi les participantes et participants se trouvaient l'archevêque M. Desmond Tutu, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, M<sup>me</sup> Mary Robinson et le juge en chef du Canada, M. Antonio Lamer. Les presses de l'Université d'Alberta ont fait paraître les actes de la conférence (Bhatia, 2000). Les autres activités entreprises dans cette région comprennent :

- la Semaine sans violence de la YMCA : une initiative pancanadienne de la YMCA consacrée à la protection de la jeunesse, à la sécurité à l'école, aux dénonciations de la violence contre les femmes et entre les hommes, à l'élimination du racisme et des crimes haineux, au remplacement de la violence par les sports, les loisirs et la culture;
- le projet *All Colours are Beautiful* (La beauté n'a pas de couleur) de la *Northern Alberta Alliance on Race Relations* (Alliance sur les relations raciales du nord de l'Alberta). Ce projet a nécessité la visite d'écoles de la région d'Edmonton afin de discuter du racisme avec les élèves en dernière année d'école primaire.

Le bureau régional de l'Ontario de la CCDP a collaboré avec la Commission ontarienne des droits de la personne à la réalisation d'une affiche sur le harcèlement sexuel qui a été mise en circulation dans tous les moyens de transport public au sein de la Région du Grand Toronto et de la municipalité de London. Les employés de la Commission ont travaillé avec le *Access and Equity Centre* (Le centre d'accès égalitaire) de la ville de Toronto à la réalisation d'un manuel sur la lutte contre la haine. La Commission a également fait partie du comité consultatif et de planification *B'Nai B'Rith* dans le but de développer un manuel et un guide pour les formatrices et formateurs destinés à gérer la propagande haineuse.

Dans le cadre du projet organisé par la Région du Grand Toronto en l'honneur du 50<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration des droits de l'homme, la Commission a coparrainé une compétition pour les enfants des écoles primaires et secondaires de la ville de Toronto. Les élèves de la 6<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année ont soumis leurs idées illustrant un thème lié aux droits de la personne dans l'une, ou dans plusieurs, des disciplines suivantes : littérature, arts visuels et arts de la scène.

La CCDP travaille étroitement avec trois groupes de jeunes actifs situés dans le sud-ouest de l'Ontario à la promotion des droits de la personne à l'école et au sein de la communauté. Elle participe également à la marche annuelle au profit des droits de l'homme avec une coalition de plus de 25 groupes, y compris les syndicats et Amnesty Internationale.

Au Québec, la vidéo *Bas les Pattes* sur le harcèlement sexuel a été réalisée en 1998 en partenariat avec Vidéo Femmes. *Employeurs sans obstacles*, un guide pratique des mesures d'adaptation au travail visant les personnes handicapées, produit en 1997 en partenariat avec la

Commission de la fonction publique, est disponible sur le site Web de la Commission : <http://www.chrc-ccdp.ca/>.

En mars 1999, le bureau régional de l'Atlantique a organisé une conférence contre la haine intitulée *Hate: Poisoning Youth* (La haine empoisonne la jeunesse) et destinée au personnel enseignant et autres travailleuses et travailleurs auprès des jeunes, en collaboration avec la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse, le Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse, la *Black Educators Association* (Association du personnel éducatif noir) et le Conseil scolaire de Halifax.

La Commission accueille les délégations étrangères en visite désirant s'instruire au sujet de la promotion des droits de la personne et de leur protection au Canada. Elle fournit également des visites pédagogiques détaillées au sujet des questions spécifiques relatives aux droits de la personne. La Commission offre également des programmes de stage pour les membres ou les employés des institutions pancanadiennes pour les droits de la personne existants ou sur le point d'être créés.

Le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, créé en 1988 par le Parlement du Canada, est une organisation indépendante et apolitique qui se consacre aux valeurs universelles des droits de la personne et à la promotion de la démocratie dans le monde. Appelé communément Droits et Démocratie, cet organisme travaille avec des associations de citoyennes et citoyens, les gouvernements du Canada et de plusieurs pays dans le but de promouvoir les droits de la personne et les droits démocratiques, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ses activités sont axées sur quatre thèmes : le développement démocratique et la justice, les droits des femmes, les droits des peuples autochtones, et la mondialisation des droits de la personne.

Les travaux de Droits et Démocratie mettent l'accent sur la défense des droits et le renforcement des capacités. Les fonctions principales du Centre sont :

- d'offrir un soutien politique, financier et technique à de nombreux groupes de défense des droits de la personne, des associations de peuples autochtones et des mouvements démocratiques de par le monde;
- de faire la promotion des changements de politiques au sein des institutions nationales ou internationales et d'aider ses partenaires à faire de même;
- de contribuer à faciliter l'accès des ONG aux institutions multilatérales;
- de travailler à l'intégration des droits des femmes au sein des instruments des droits de la personne;
- de réunir des membres de la société civile et du gouvernement de différents pays afin de discuter des droits fondamentaux de la personne et des questions de développement de la démocratie;
- de dénoncer au public canadien ou étranger, les violations des droits de la personne;
- de parrainer des recherches, publier de la documentation, organiser des conférences, des missions d'enquête et d'autres événements publics.

Droits et Démocratie aide les ONG et réseaux canadiens dotés d'un mandat interrégional à renforcer leurs capacités de manière à créer ou améliorer des programmes d'éducation

internationaux en matière de droits de la personne et de développement démocratique. Il compte parmi ses partenaires le Réseau international des droits de la personne, la Ligue des droits et libertés, l'Internet des droits humains, l'Association des juristes canadiens pour le respect des droits de la personne dans le monde (AJCRDPM), l'Association canadienne pour les Nations Unies, *B'nai B'rith Canada* et *l'Interamicus* de l'Université McGill.

En 1998, Droits et Démocratie a organisé un projet d'éducation populaire, en collaboration avec le Conseil canadien pour les personnes réfugiées, pour marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et sensibiliser davantage la population canadienne à l'importance de ce document. Six personnes de différentes régions du Canada ont participé à un projet spécial organisé par Droits et Démocratie et le Conseil canadien pour les personnes réfugiées afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elles ont partagé avec des Canadiennes et Canadiens les expériences de violations des droits humains qu'elles ont vécues, afin de donner vie aux mots de la Déclaration.

C'est le Canadien M. John Peters Humphrey (1905-1995), professeur de droit, qui a rédigé la première version de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour lui rendre hommage, Droits et Démocratie a donné son nom à son prix annuel des droits de la personne. M. Palden Gyatso, un moine tibétain qui a enduré 33 années de sévices dans les prisons et camps de travail chinois, s'est vu décerner le Prix John-Humphrey pour la liberté en 1998. Après la remise du Prix, il a effectué une tournée de plusieurs villes du Canada pour montrer les instruments de tortures utilisés régulièrement contre les prisonniers tibétains, afin de sensibiliser la population à la situation qui règne au Tibet. Le Prix 1999 a été décerné à M<sup>me</sup> Cynthia Maung pour le travail qu'elle a effectué depuis 1988 auprès des personnes réfugiées vivant le long de la frontière thaïlando-birmane. Le Prix a également été présenté à M. Min Ko Naing, le défenseur birman des droits de la personne actuellement emprisonné au Myanmar.

Droits et Démocratie offre des stages de sept mois à des jeunes Canadiennes et Canadiens afin qu'ils puissent acquérir une expérience sur le terrain dans le domaine de la coopération internationale pour les droits de la personne. Cela a été le cas en l'an 2000 pour cinq jeunes du Canada qui ont travaillé à l'étranger grâce à ce programme, deux ont travaillé en Amérique centrale dans le cadre du programme Droits des Autochtones, deux à Hong Kong et au Pérou dans le cadre du programme Mondialisation et Droits humains et un au Kenya dans le cadre du programme Droits des femmes.

Le site Web de Droits et Démocratie peut être consulté au : <http://www.ichrdd.ca>.

## UNIVERSITÉS CANADIENNES

Plusieurs universités canadiennes offrent des programmes de formation de base sur les droits de la personne. Le premier baccalauréat ès arts complet en Droits de la personne a été élaboré par l'Université McMaster, située à Hamilton, Ontario. Le nouveau programme intitulé *Theme School on Globalization, Social Change and the Human Condition* (École à thème sur la mondialisation, les changements sociaux et la condition humaine) comprend un thème des droits de la personne dans le cadre de son programme d'enseignement de troisième cycle.

L'Université St Thomas, à Fredericton, Nouveau-Brunswick, a lancé un programme de baccalauréat ès arts sur les droits de la personne en 1998. Le programme fait partie du *Atlantic Human Rights Centre* (Centre des droits humains de l'Atlantique) de l'université qui a un mandat de recherche et d'enseignement. L'approche interdisciplinaire du programme permet aux étudiantes et étudiants d'acquérir une solide formation de base dans le domaine des droits de la personne tout en appliquant leurs connaissances à un autre domaine d'intérêt. L'Université Carleton à Ottawa a institué un programme similaire en 1999. L'objectif de ces programmes est de développer les connaissances en ce qui a trait au contexte social et culturel des questions liées aux droits de la personne, à la fois au Canada et dans le reste du monde, ainsi que la compréhension des questions de déontologie, de la loi et de la citoyenneté. L'Université de l'Acadie, située à Wolfville en Nouvelle-Écosse, offre un cours examinant les liens entre les instruments internationaux des droits de la personne et les lois pancanadiennes et régionales dans ce domaine. Le cours se penche sur les différentes natures des droits civiques et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels. L'université possède une vaste collection de documents, livres et revues portant sur les droits humains.

Relevant de la *University of Regina*, le *Canadian Institute for Peace, Justice and Security* (CIPJS) propose une démarche unique en vue de répondre aux besoins des professionnels de la justice du monde entier en matière de recherche, d'enseignement et de perfectionnement professionnel. À cette fin précise, le CIPJS fait des travaux de recherche appliquée, offre des possibilités d'études de premier cycle et d'études supérieures dans les domaines du maintien de l'ordre et de la justice humaine et les domaines apparentés, et dispense une formation professionnelle accréditée avancée aux agents de police, aux travailleurs correctionnels ainsi qu'aux agents de sécurité et agents de la paix de tout le Canada et du monde entier. De plus, le CIPJS encourage la pensée critique et créatrice afin de soutenir la mise au point de nouveaux modèles de régie et de fonctionnement susceptibles de guider nos efforts de maintien de la paix, de respect de la loi, de règlement des conflits et des différends ainsi que de développement des individus, des institutions et des collectivités. Le travail du CIPJS s'appuie sur l'hypothèse voulant que la justice sociale soit l'une des conditions essentielles de la paix et l'une des pierres angulaires des rapports humains positifs.

Le CIPJS collabore activement au développement et à la promotion de la recherche portant sur la paix, la justice et la sécurité, notamment sous l'angle du maintien de l'ordre, des prisons et des services correctionnels, de la sécurité ainsi que du maintien de la paix. L'organisme contribue actuellement à différents programmes de recherche qui abordent les dimensions théoriques et pratiques des sujets suivants : (1) le maintien de l'ordre; (2) les prisons et les services correctionnels; (3) le maintien de la paix; et (4) l'exercice de la justice (p. ex. : justice réparatrice, fonctionnement des tribunaux, etc.). Parmi les thèmes de recherche précis qu'étudie présentement le CIPJS, mentionnons :

- La formation des agents de police et des gardiens de prison aux règles d'éthique;
- les interventions et procédures en matière de violence familiale;
- Le maintien de l'ordre dans les communautés rurales et éloignées;
- La justice et les peuples autochtones;
- Les services de police communautaires;
- La justice réparatrice;

- Le stress chez les professionnels de la justice.

En plus d'administrer le CIPJS, la *University of Regina* a récemment lancé un programme canadien de baccalauréat ès Arts en études policières. Offert en partenariat avec le *Saskatchewan Police College*, ce programme repose sur les efforts continus de coopération, de collaboration et d'articulation des cours déployés par la *University of Regina*, le *Saskatchewan Police College* et la *Saskatchewan Police Commission*. De plus, la *University of Regina* a récemment conclu un accord de partenariat officiel avec la Gendarmerie royale du Canada dans le but d'établir un lien vital avec cet organisme majeur d'application de la loi au Canada.

Le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa offre plusieurs programmes de recherche et d'enseignement s'adressant à divers publics. Le Centre collabore, par exemple, avec des entreprises canadiennes à l'étranger dans le but de développer des pratiques commerciales en harmonie avec les conditions requises de la déontologie des entreprises, des droits de la personne et de la justice sociale. Le Centre se penche sur les valeurs des compagnies, entreprend des recherches concernant les meilleures pratiques dans des domaines commerciaux variés, rédige des codes de conduite, conçoit des systèmes de mise en œuvre et offre une formation à ses employés. Le Centre a conclu un partenariat avec le ministère de la Justice et Industrie Canada dans le but de créer un site Web interactif pédagogique destiné à sensibiliser les enfants d'âge scolaire au Canada aux droits de la personne et à l'utoroute de l'information. Le Cabinet juridique fait partie du Rescol d'Industrie Canada. Son site Web est : (<http://www.uottawa.ca/hrrec/lawroom/lawroom.html>). Il renferme un certain nombre de départements pédagogiques, y compris *La discrimination : la propagande de haine dans le cyberspace*.

#### **ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

Il existe des dizaines d'organisations de promotion des droits de la personne au Canada dont plusieurs comprennent dans leurs travaux des activités éducatives. Pour un aperçu de ses organisations, suivez les liens Internet offerts sur le site Web du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne à Ottawa au : <http://www.uottawa.ca/hrrec>.

Voici quelques exemples de l'éducation aux droits de la personne dispensée par les ONG canadiennes :

La Fondation canadienne des droits de la personne (FCDP) est une organisation non gouvernementale vouée à la défense et la promotion des droits de la personne par l'éducation, au Canada et à travers le monde. La FCDP a été créée par un groupe de juristes canadiens en 1967 et offre des programmes de formation axés sur les aspects juridiques des droits de la personne, et les techniques et stratégies d'éducation du public. Ces activités contribuent à la création et à la consolidation de réseaux de personnes qui défendent les droits de la personne au Canada et dans le monde. Les activités principales de la FCDP comprennent un programme international annuel de formation en droits de la personne, des programmes régionaux de formation en Afrique, en Asie ainsi qu'en Europe centrale et de l'Est, de même qu'un programme de formation du personnel des Institutions nationales de défense des droits et libertés dans les pays en voie de développement. La FCDP encourage et favorise également le dialogue et la recherche par le biais de conférences sur des questions d'actualité ayant trait aux droits de l'homme et d'une série

de publications, comprenant du matériel éducatif, des actes de conférences et la revue bilingue *Paroles de Droits*. Le site Web de la Fondation est <http://www.chrf.ca>.

La Fondation canadienne des relations raciales, située à Toronto a débuté ses travaux en 1998 avec pour mandat de «favoriser l'harmonie raciale, et faciliter le développement et le partage de toute connaissance pouvant contribuer à l'élimination du racisme». Il s'agit d'un organisme autonome qui a reçu pour sa création un fonds de dotation de la part du gouvernement fédéral. Selon son énoncé de vision, la Fondation a pour but «de contribuer à l'essor d'une société canadienne plus harmonieuse, qui admet les manifestations racistes de son passé et reconnaît la présence du racisme aujourd'hui [et] s'engage à bâtir un avenir juste et équitable pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.» Par le biais de son Programme de parrainage d'activités de lutte contre le racisme, la Fondation parraine des activités qui contribuent à accroître la compréhension critique du racisme et de la discrimination raciale au Canada; à exposer les causes et les manifestations du racisme; à informer le grand public des faits qui vont à l'encontre des mythes et idées préconçues au sujet des groupes touchés par le racisme et la discrimination raciale; à mettre en évidence l'apport des groupes faisant l'objet de racisme et de discrimination raciale, notamment les peuples autochtones et les minorités raciales.

L'Internet des droits humains (IDH) (<http://www.hri.ca>) est une organisation qui appuie les travaux de la collectivité non gouvernementale mondiale dans le domaine des droits de la personne. À ces fins, elle fait la promotion de l'éducation aux droits de la personne, favorise la recherche, encourage l'échange d'informations et bâtit des liens internationaux entre les groupes de défense des droits de l'homme. Son rôle principal est de répondre aux besoins d'information des universitaires internationaux, des personnes qui défendent les droits de la personne, des avocates et avocats du droit d'asile et d'autres organismes par le biais d'un vaste centre de documentation et de bases de données informatisées. Les bases de données de l'IDH contiennent des renseignements au sujet de milliers d'organismes de défenses des droits de la personne, des résumés bibliographiques, des organismes de financement d'activités ayant trait aux droits de la personne, des prix en matière de droits de la personne, de programmes de formation aux droits de la personne et des renseignements concernant les droits de l'enfant. Le IDH travaille actuellement à la publication en ligne de ces bases de données. Il offre également un programme de publications qui comprend des publications régulières (c.-à-d. trimestrielles et annuelles), des annuaires concernant des organismes de défense des droits de la personne et des publications occasionnelles. La Tribune des droits humains est une revue trimestrielle d'information et d'analyse destinée au public intéressé et à la collectivité de droits humains. La revue rend compte des développements importants au sein des Nations Unies et d'autres institutions internationales, ainsi que sur les activités de défense des droits de la personne. *Le HRI Reporter*, qui paraît depuis la création de l'IDH, résume et répertorie les milliers de publications reçues par l'IDH. Les récentes éditions sont axées sur des thèmes tels que les conflits ethniques et les droits de la femme.

Le Bureau international des droits des enfants (<http://www.web.net/~tribunal/>) est une ONG internationale basée à Montréal visant à protéger, défendre et promouvoir les droits et le bien-être de tous les enfants du monde conformément aux principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. La défenseuse des droits des enfants et juge du tribunal pour adolescents, M<sup>me</sup> Andrée Ruffo en est la présidente. Au cœur des activités du

Bureau, et ce depuis sa création en 1997, se trouve l'exploitation sexuelle des enfants. Le Bureau a établi le Tribunal international des droits des enfants qui se veut une instance morale et non une institution judiciaire officielle. Le tribunal, composé de cinq juges qui sont des experts juridiques reconnus dans le monde entier et provenant de différentes régions du globe, s'est réuni en France, au Brésil et en Thaïlande dans le but d'entendre les témoignages et d'administrer les rapports de violations des droits des enfants. En 1999, le Bureau s'est consacré aux enfants en situation de conflits armés, avec pour objectif de sensibiliser davantage le public à cette question par le biais d'une série d'interventions, de consultations et d'audiences. En novembre 1999, le bureau a accueilli une conférence internationale à Montréal portant sur le thème *Children's Rights in the New Millennium* (Les droits des enfants dans le nouveau millénaire) pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Dans le but d'aider les juristes et autres professionnels qui travaillent avec des enfants à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, UNICEF Canada a rédigé le *Guide pratique aux fins de l'utilisation de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies devant les tribunaux canadiens* (<http://www.unicef-kids.org/justice/>).

*War Child Canada* (Enfant de la guerre Canada) est la branche canadienne du réseau international *War Child*. Cet organisme mène des activités d'éducation du public sur la situation des enfants touchés par la guerre et collecte des fonds pour les projets de *War Child* dans plusieurs pays. Ces activités visent en particulier à faire participer des jeunes gens, en collaborant avec l'industrie des médias, de la musique et du spectacle. Parmi les artistes canadiens ayant collaboré avec *War Child*, on retrouve M. Bryan Adams, M<sup>me</sup> Céline Dion, M<sup>me</sup> Susan Aglukark, M. Bruce Cockburn et le groupe The Tragically Hip.

*The Newfoundland-Labrador Human Rights Association* (l'Association des droits de la personne de Terre-Neuve et Labrador) (<http://www.stemnet.nf.ca/nlhra>) exécute des programmes d'éducation qui créent et encouragent la prise de conscience relative aux droits de la personne parmi le grand public et au sein des groupes ciblés tels que la jeunesse, les personnes âgées, les femmes et les minorités. L'association offre également une formation aux particuliers, aux groupes et aux organismes intéressés par la défense des droits de la personne et la prestation de services pédagogiques. Son site Web offre des ressources particulièrement utiles aux personnes qui travaillent dans le domaine des droits de la personne à Terre-Neuve et Labrador, ainsi que des liens vers un vaste ensemble de ressources éducatives sur les droits de la personne intéressant pour la population canadienne en général.

La section canadienne (anglophone) d'Amnestie Internationale a mis à l'essai son premier projet d'éducation aux droits humains en 2000. Le personnel enseignant reçoit un ensemble complet de matériel pédagogique sur les droits de la personne, dont une vidéo et un cédérom, en s'engageant à mener une campagne de collecte de fonds et de sensibilisation du public. La section canadienne anglophone effectue des campagnes annuelles d'éducation et de défense autour de thèmes ayant trait aux droits de la personne. Des détails sur les thèmes actuels peuvent être obtenus sur son site Web : <http://www.amnesty.ca>.



La Communauté Bahaï composée de plus de 25 000 Canadiennes et Canadiens a commencé un programme d'éducation aux droits de la personne non officiel, grâce auquel elle espère pouvoir encourager ses membres, et dans la mesure du possible, d'autres ONG, ministères gouvernementaux et systèmes scolaires à augmenter de manière générale le niveau d'instruction et de sensibilisation au système international des droits humains. La communauté a également encouragé quelques-uns de ses membres à collaborer étroitement avec l'Association canadienne pour les Nations Unies à son nouveau programme intitulé *What Kind of World...?* (Quel genre de monde?) (<http://www.unac.org/teachers/whatkind.html>) et tout autre programme dont elle entend parler qui insuffle une meilleure compréhension internationale parmi les jeunes.

### **3.3 Éducation planétaire**

La totalité des provinces et territoires ont introduit l'éducation planétaire dans leurs programmes d'études au moment de notre dernier rapport datant de 1994 *Salle de classe ouverte sur le monde*. Les cours sur les «questions mondiales» étaient alors offerts au niveau secondaire supérieur et des aspects de l'éducation planétaire ont été introduits dans les programmes d'études en sciences humaines à tous les niveaux scolaires. Le programme d'éducation planétaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), lancé en 1987, a soutenu la plus grande partie des travaux de développement – y compris le développement du programme d'études et de la formation du personnel enseignant. Ce programme s'est achevé en 1995, à un moment de repli fiscal sévère de la part du gouvernement fédéral, cependant l'éducation planétaire continue de faire partie intégrante des programmes d'études en sciences humaines et en éducation à la citoyenneté décrits à la section 2.

Les activités entreprises au Nouveau-Brunswick constituent un bon exemple des développements réalisés pendant et depuis le programme d'éducation planétaire. Une initiative conjointe du ministère de l'Éducation et de l'Association des enseignantes et enseignants du Nouveau-Brunswick (AEFNB), connue sous le nom de Projet d'éducation à la solidarité internationale (PESI) a vu le jour en 1988 et a pris fin en 1995. Grâce à la contribution financière de l'ACDI, ce projet visait à sensibiliser les enseignantes et enseignants francophones du Nouveau-Brunswick à la solidarité internationale et, par ricochet, à amener leurs élèves à apprendre à reconnaître leur rôle de citoyennes, de citoyens, et de partenaires universels. Selon l'AEFNB, le PESI a fait un énorme travail de sensibilisation qui a marqué le milieu scolaire, et l'impact se fait encore sentir aujourd'hui. Les activités de perfectionnement professionnel organisées par l'AEFNB à l'intention de ses membres ont, depuis, souvent été imprégnées de thèmes liés à la question de la solidarité internationale. L'AEFNB a publié quatre feuillets de suggestions d'activités proposées par les enseignantes et enseignants eux-mêmes comme activités de sensibilisation aux droits de la personne, au développement international, à la paix et à l'environnement.

De concert avec la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a créé, en 1988, le Centre d'éducation mondiale. En sept ans d'existence, cet organisme a puissamment contribué à élargir la connaissance de l'éducation pour la compréhension mondiale dans les écoles du Nouveau-Brunswick et à y cultiver un intérêt marqué pour cet enseignement. Les retombées de cet apport sont d'ailleurs encore visibles aujourd'hui. En plus de dispenser un programme de formation intensive au personnel enseignant de tous les niveaux, le Centre a

élaboré ou fourni une vaste gamme de ressources à l'appui des programmes d'éducation pour la compréhension mondiale. En guise d'exemple, citons *A Two Way Approach To Understanding Issues in Global Education*, un ouvrage toujours d'actualité, rédigé en collaboration avec le YMCA, qui présente 87 activités et exposés pédagogiques portant sur différents enjeux mondiaux : commerce; pauvreté et population; réfugiés et migrants; aide internationale; alimentation; eau; alphabétisation; environnement; situation des femmes; etc.

L'AEFNB et le ministère de l'Éducation ont choisi aussi de s'associer au Réseau PECPPA (Projet d'éducation à la citoyenneté dans une perspective planétaire pour l'Atlantique) du Groupe de recherche sur l'éducation pour une perspective mondiale (GREPM), une équipe de professeures et professeurs à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton. Ce groupe travaille depuis 1990 à l'élaboration d'un modèle d'intégration de l'éducation dans une perspective planétaire (EPP) dans la formation initiale (Vienneau et Ferrer, 1999). L'EPP, telle que conçue par le GREPM, est une approche en gestation qui vise à la transformation de l'éducation en vue de l'humanisation de la société (Ferrer, 1997). Cette approche globale intègre diverses thématiques complémentaires, sous la dénomination planétaire, elle-même intégrative et reflétant la dynamique d'une perspective en construction. Une perspective planétaire est intimement liée à l'un des objectifs généraux de la formation générale et globale qui vise à «développer le sens de la responsabilité sociale et la conscience de la réalité mondiale dans un contexte de solidarité entre les personnes et les peuples.»

En 1990, la Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie a diffusé un rapport intitulé *Vers le développement durable au Nouveau-Brunswick : Un plan d'action*. La deuxième section de ce document souligne le rôle vital que doivent jouer l'instruction et l'information publiques dans la promotion du développement durable. En outre, le document énonce le besoin de bien informer la société au sujet des enjeux et des retombées du développement durable.

Les responsables du projet *Éducation en matière de durabilité au Nouveau-Brunswick* ont rédigé un rapport décrivant le contexte dans lequel s'inscrit le programme d'apprentissage pour un avenir durable. On y trouve un énoncé du bien-fondé de l'éducation en matière de durabilité ainsi qu'un exposé des conséquences liées au choix des éléments de contenu et de méthode, compte tenu des exigences relatives aux programmes scolaires du Nouveau-Brunswick.

Le GREPM déclare que l'intégration de l'éducation dans une perspective planétaire à l'intérieur des programmes de formation initiale se justifie par la nécessité de former les enseignantes et enseignants à comprendre la portée et l'interdépendance des problèmes de la modernité; par la nécessité de faire contrepoids à la fragmentation du savoir et à la spécialisation à outrance; par la nécessité de tenir compte de la globalité de la personne et des apprentissages.

Au Québec, Cégep international est un organisme regroupant 22 collèges qui fait la promotion d'activités internationales et dont l'un des axes d'intervention est l'internationalisation du programme d'études. Au collégial, le projet Éducation à la citoyenneté dans une perspective planétaire (ECP) consiste à introduire dans la formation, principalement à l'intérieur des programmes d'études des éléments de contenu relatifs à la compréhension et à la solidarité internationales, à l'éducation à la paix, à l'éducation aux droits et à la démocratie, à l'éducation à

l'environnement et au développement durable et à l'éducation interculturelle. Il est en voie de réalisation sur une base volontaire dans 14 établissements collégiaux :

- Dans les programmes de sciences humaines, de techniques informatiques, de techniques de travail social, de techniques d'éducation spécialisée, d'attestation d'études collégiales en environnement;
- Dans le cadre des stages à l'étranger prévus dans certains programmes;
- Dans les activités étudiantes, donc en dehors des cours (p. ex. : campagnes de sensibilisation visant la solidarité internationale).

Selon Cégep international, «L'éducation planétaire est une perspective (et non un objet d'apprentissage) qui sous-tend, influence et harmonise les processus d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles. Elle permet aux élèves d'étudier et de comprendre les enjeux planétaires de manière à ce qu'ils puissent les aborder dans leurs milieux. Elle leur permet aussi d'adopter des valeurs saines axées sur le respect de l'environnement, l'interdépendance mondiale, la justice sociale pour tous les peuples, la paix, les droits de la personne et des processus de développement économique, social et culturel qui profitent à tous. Les élèves ont l'occasion de développer leur détermination et leur aptitude à agir en tant que citoyennes et citoyens responsables soucieux de contribuer à l'édification d'un monde meilleur pour eux-mêmes, pour leur collectivité et pour la terre entière.»

Dans les universités, le projet Éducation à la citoyenneté dans une perspective planétaire touche plus particulièrement aux programmes de formation du personnel enseignant. L'objectif poursuivi est de sensibiliser les futurs enseignants et enseignantes à l'importance de cette thématique, les rendre capables de comprendre la complexité des enjeux de la situation mondiale actuelle et de vouloir s'engager activement dans la construction d'une société de paix. Pour y arriver, le projet tente d'infuser, c'est-à-dire d'intégrer de façon transversale, les concepts propres de l'éducation dans une perspective planétaire dans l'ensemble de la formation. Les départements et facultés d'éducation des quatre universités qui adhèrent au projet au Québec sont : l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Sherbrooke.

L'un des appuis principaux prodigués à l'éducation planétaire au sein des collectivités et des écoles du pays avant 1995, a été le réseau des centres d'«éducation au développement» et les programmes financés par l'ACDI. L'annulation brutale du financement de l'ACDI en 1995 s'est répercutée de manière radicale sur ce réseau. Tous ont eu à réduire sévèrement leurs programmes et de nombreux centres ont fermé leurs portes. Ceux qui restent ouverts aujourd'hui ont élaboré de nouvelles stratégies leur permettant de dispenser une éducation planétaire efficace dans leurs collectivités. C'est le cas de la *Victoria International Development Education Association* (Association pour l'éducation au développement international de Victoria) en Colombie-Britannique, qui offre un site Web (<http://www.members.home.net/videa/>) grâce auquel le personnel enseignant peut échanger des ressources et des idées en matière d'éducation planétaire. Cela vient s'ajouter au fond pour l'éducation planétaire de la Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique qui apporte son soutien à la production de matières et de ressources pédagogiques, d'activités de perfectionnement professionnel pour

les enseignantes et enseignants, de projets scolaires et d'activités pour les élèves, y compris le jumelage avec des villes du Sud.

Plusieurs universités canadiennes ont élaboré des programmes au premier et deuxième cycle dans le domaine des études internationales et de l'éducation planétaire. Par exemple, le programme *Collaborative International Development Studies* (CIDS) (Études sur le développement et la coopération internationale) de l'Université de Guelph est un programme d'enseignement consacré aux objectifs de la tolérance et du respect des droits humains, de la pratique de la démocratie, de l'apprentissage au sujet de la diversité et de la richesse des identités culturelles et l'égalité d'accès à des besoins matériels fondamentaux. Ce programme offre tout particulièrement des spécialisations au niveau du baccalauréat et de la maîtrise en développement international qui met l'accent sur les droits de la personne (au sens large), la démocratie et la durabilité du développement. Ces grades universitaires sont façonnés à partir d'une centaine de cours dans un large éventail de disciplines. En outre, les étudiantes et étudiants en développement international organisent chaque année une série de séminaires et de conférences d'éducation du public sur le développement en dehors des salles de classes.

En Alberta, le *Global Education Program* du *Learning Network*, organisme de service éducatif, a continué sur une plus petite échelle le travail auparavant effectué par le *Alberta Global Education Project*. Avec le financement du *Public Engagement Program* de l'ACDI, il a créé un certain nombre de partenariats par l'intermédiaire desquels il offre des ateliers, des ressources et un sommet annuel de la jeunesse sur les enjeux globaux. Il continue à promouvoir les ateliers de travail, les ressources et la bibliothèque auparavant créés par le *Alberta Global Education Project* et dont s'occupe maintenant la *Alberta Teachers' Association* (ATA).

Le Centre de l'éducation planétaire et du développement international (CIED) aide les programmes et activités d'internationalisation au sein de la faculté d'éducation de l'Université de l'Alberta, à se concentrer sur l'organisation et à les stimuler. Le CIED a un intérêt actif dans l'éducation planétaire axée sur l'intégration des questions mondiales au sein des systèmes scolaires de même que l'éducation communautaire et non formelle. Le Centre participe activement au comité consultatif du projet sur l'éducation planétaire et prend part également aux dialogues réguliers ainsi qu'à des ateliers/exposés dans des classes et des réunions d'élèves dans les classes d'Edmonton. Les ateliers et les cours d'éducation planétaire ont été organisés dans divers pays partenaires y compris en Russie, en Ouganda, en Afrique du Sud, en Jamaïque, et aux Philippines.

Le programme d'éducation planétaire de l'Université de l'Alberta a permis d'augmenter le niveau de sensibilisation sur le campus et au sein de la collectivité d'Edmonton au sujet des questions mondiales ayant trait à l'environnement, les droits de la personne et les problèmes de sécurité, les relations nord-sud et le développement humain durable. L'annuaire de ressources sur l'éducation globale aide les étudiantes et étudiants à concevoir un programme éducatif ayant une vision mondiale. L'annuaire souligne les ressources et les cours à l'intérieur et à l'extérieur du campus dont le thème est le Sud ou les droits de la personne.

La Communauté Bahaï du Canada parraine une école secondaire en Colombie-Britannique, la *Maxwell International Bahai School* (École internationale Maxwell de la communauté Bahaï)

qui a mis au point un programme de citoyenneté mondiale de grande envergure ayant reçu un soutien positif de la part des élèves, du personnel enseignant et de l'administration scolaire. Des efforts sont également produits afin d'intégrer des thèmes internationaux dans un éventail de matières. Une deuxième école, l'école privée Nancy Campbell à Stratford, Ontario, travaille en étroite collaboration avec la Communauté Bahá'í et a entrepris des mesures concrètes en vue de relier ses programmes d'arts à une large vision internationale, effectuant des projets dans d'autres pays afin de tenter d'élargir les connaissances des élèves quant à la paix, aux droits de la personne et à la compréhension internationale par le biais de programmes d'échanges en arts et de voyages internationaux, ainsi que dans la classe.

## **4. Le climat au sein des établissements d'enseignement**

La Déclaration sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie adoptée en 1995, parle d'établir au sein des établissements d'enseignement «un climat contribuant au succès de l'éducation pour la compréhension internationale, afin qu'ils deviennent des lieux privilégiés d'exercice de la tolérance, du respect des droits de l'homme, de pratique de la démocratie et d'apprentissage de la diversité et de la richesse des identités culturelles.» (Article 2.2).

Le climat des établissements d'enseignement est un point qui soulève de sérieuses inquiétudes de la part du public dans de nombreuses régions du Canada, tout particulièrement en raison de l'impression générale qu'il existe un problème de violence au sein des écoles. Dans cette section, nous décrivons en premier lieu les politiques générales mises en place afin d'encourager un climat de tolérance et de respect au sein des établissements. Nous examinerons ensuite plus précisément les mécanismes de réponse au problème de la violence en milieu scolaire.

### **4.1 Promotion de la tolérance, du respect des droits de la personne, de la démocratie et apprentissage de la diversité et de la richesse des identités culturelles**

Tous les ministères de l'Éducation au Canada disposent de politiques conçues dans le but de promouvoir la tolérance, le respect des droits de la personne et l'apprentissage de la diversité et de la richesse des identités culturelles. Dans les sections 2 et 3, nous avons rendu compte de la manière dont ces objectifs sont abordés par l'intermédiaire des programmes d'études dans plusieurs provinces et territoires. En outre, les ministères possèdent un éventail de politiques et de pratiques créées de manière à atteindre ces objectifs. Il existe également diverses démarches d'amélioration de la participation démocratique au sein des établissements d'enseignement, ainsi que des connexions entre les établissements et les collectivités locales, y compris avec les familles, les lieux de travail, les médias et les organisations non gouvernementales.

#### **PROVINCES ET TERRITOIRES**

##### **Colombie-Britannique**

Les établissements d'enseignement de la Colombie-Britannique ont mis en œuvre des politiques dont le but est de créer un environnement au sein duquel les personnes sont traitées avec dignité et respect, et permettant d'atteindre un climat de tolérance et d'égalité. Selon ces politiques, les établissements d'enseignement s'engagent à obéir au principe selon lequel tous les individus, sans égard au sexe, à l'identité sexuelle, à la race, à la couleur de la peau, à la religion ou au handicap, ont droit à un accès égalitaire à l'éducation et à l'emploi. Les établissements d'enseignement s'engagent également à définir et à éliminer tout obstacle discriminatoire pouvant empêcher un accès égal aux études et au marché de l'emploi.

La totalité des établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique préconisent un climat contribuant à la réussite de la compréhension internationale par le biais de leurs bureaux et activités pédagogiques internationaux. Le système d'enseignement postsecondaire public de la province continue de participer à des activités pédagogiques internationales, telles que les programmes pour étudiantes et étudiants internationaux, la formation travail-études à l'étranger et les échanges internationaux, les projets internationaux ainsi que la création de liens institutionnels et communautaires à l'étranger. L'éducation internationale, une composante

fondamentale de la politique d'éducation de la Colombie-Britannique *Charting a new Course* (Conception d'une nouvelle voie) élargit l'accès aux possibilités d'apprentissage et aide à promouvoir une activité économique et des possibilités d'emploi pour la population de la Colombie-Britannique. Par le biais d'un grand nombre de projets, l'éducation internationale établit et renforce les connexions internationales dans les domaines éducatifs, gouvernementaux et industriels.

### **Manitoba**

Publié en 1992, l'énoncé de politiques du Manitoba sur l'éducation pour le multiculturalisme a permis de développer des programmes et des écoles plus inclusives. La politique cerne trois grands domaines prioritaires :

- L'éducation pour la pleine participation à la société de tous les Manitobains et Manitobaines;
- L'éducation pour le développement culturel et linguistique;
- L'éducation pour la compréhension interculturelle.

De plus, comme l'exprime le document pédagogique intitulé *A Foundation for Excellence*, le Manitoba s'est engagé à stimuler et à appuyer la mise en œuvre de programmes inclusifs qui intègrent le concept de justice entre hommes et femmes, le point de vue des Autochtones ainsi que les notions de diversité et de lutte contre le racisme.

### **Nouveau-Brunswick**

Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick s'est engagé à offrir des milieux d'apprentissage sûrs, ordonnés, attrayants et propices à la recherche de l'excellence. Toute personne est fondamentalement précieuse et doit donc être traitée comme tel.

Au printemps de 1999, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a publié la *directive sur un milieu propice à l'apprentissage* qui a fait l'objet de consultations auprès des parents, des élèves, du personnel enseignant, des associations d'enseignants et d'autres groupes concernés par la qualité de la vie à l'école. Tout en énonçant les composantes essentielles à la mise en place d'un milieu propice à l'apprentissage et au travail, la directive précise les paramètres qui favoriseront la mise en place d'un tel milieu.

Un milieu propice à l'apprentissage est défini comme un milieu où :

- chaque personne est valorisée et tous, incluant les élèves, les parents<sup>1</sup> et le personnel<sup>2</sup>, sont traités avec respect et se respectent mutuellement;
- les élèves ont le droit d'apprendre sans être perturbés et ont le devoir de ne pas perturber les autres élèves dans leur apprentissage;

---

1 Parent s'entend de toute personne qui a la garde ou la surveillance d'un élève.

2 Personnel désigne les chauffeurs d'autobus scolaires, les bénévoles, les éducateurs et les professionnels-ressources et le personnel de soutien.

- les élèves sont tenus responsables de leur comportement selon leur stade de développement et dans la mesure où leur comportement est volontaire. Lorsqu'un comportement perturbateur est imputable à des caractéristiques exceptionnelles de l'élève et que ce dernier ne peut pas contrôler ce comportement, la façon de résoudre la situation prendra en considération les besoins de cet élève et de ses pairs;
- les adultes et les élèves au sein du système d'éducation public ont le droit de travailler et d'apprendre dans un milieu sécuritaire, ordonné, productif, respectueux et libre de harcèlement;
- ensemble les parents, les élèves, le personnel et la communauté ont défini les objectifs de l'école, ont adopté un plan en vue d'atteindre ces objectifs, l'ont communiqué et le mettent en application de façon uniforme à la maison, à l'école et dans la communauté;
- une importance considérable est accordée à l'efficacité de l'enseignement de façon à ce que les élèves vivent un sentiment d'appartenance, estiment qu'ils ont le soutien du personnel en ce qui concerne leurs efforts pour réussir et ont des liens positifs avec au moins un adulte au sein du système d'éducation;
- on souligne et on célèbre les réussites, les comportements appropriés et les réalisations;
- les parents, le personnel et la communauté comprennent que l'apprentissage des aptitudes sociales, de l'autodiscipline, de la compassion et de l'éthique se poursuit la vie durant et que chaque partenaire en éducation doit contribuer à ce processus en fournissant des directives et en montrant l'exemple;
- les administrateurs de l'école, du district et du bureau central appuient l'enseignement efficace et la gestion du comportement.

Afin de faciliter la mise en place de la directive sur un milieu propice à l'apprentissage, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a injecté des fonds additionnels au budget du ministère de l'Éducation. Ces sommes ont été transférées dans les districts scolaires afin qu'ils puissent embaucher du personnel, notamment des intervenants en milieu scolaire et des mentors en gestion des comportements, et offrir de la formation dans des domaines tels la «théorie du choix» et la «thérapie de la réalité», le rétablissement, l'intervention non-violente en situation de crise, et la gestion de la colère.

### **Ontario**

Dans une récente publication nommée *Écoles de l'Ontario : Code de conduite*, le ministère de l'Éducation énonce en ces termes sa position relative au climat dans les maisons d'enseignement : «L'école est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement sûr. Tous les élèves, parents, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel ont droit à la sécurité dans la communauté scolaire. Ce droit s'accompagne du respect des lois et de la responsabilité de ses actes lorsqu'ils mettent en péril la sécurité d'autrui et de soi-même.»

Le Code de conduite s'efforce d'établir un climat :



«[...] où l'on] s'attend à ce que les membres de la communauté scolaire utilisent des moyens pacifiques pour résoudre les conflits. L'agressivité physique n'est pas une façon responsable d'interagir avec autrui [...]»;

«[...] où l'on juge que les] insultes, le manque de respect et les autres actes blessants portent atteinte à l'apprentissage et à l'enseignement dans la communauté scolaire. Les membres de la communauté scolaire ont la responsabilité du maintien d'un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité.»

En matière d'éducation antidiscriminatoire, le ministère de l'Éducation énonce sa position dans un document intitulé *Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario*, une publication qui, lors de sa parution originale en 1999, visait exclusivement la 9<sup>e</sup> année. Ce texte expose différents principes, dont les suivants :

- Le respect de la diversité dans les écoles ainsi que dans la société au sens large;
- La charge d'offrir un milieu d'apprentissage sûr, libre de toute forme de harcèlement, de violence et de comportement haineux;
- La charge d'offrir un milieu d'apprentissage inclusif.

### **Québec**

Le ministère de l'Éducation du Québec préconise la tolérance, le respect des droits de la personne, la démocratie et l'apprentissage de la diversité et de la richesse des identités culturelles principalement par le biais de ses programmes d'études décrits à la section 2. Les programmes de formation du personnel enseignant élaborés dans le contexte du projet *Éducation à la citoyenneté dans une perspective planétaire (ECPP)*, décrits à la section 3 consacrée à l'«Éducation planétaire» abordent également ces objectifs.

Un autre ministère québécois, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), répond à cet objectif par l'intermédiaire de ses programmes. Son programme d'échanges en milieu scolaire vise le rapprochement entre les jeunes de la Métropole et ceux des autres régions du Québec. Il s'adresse aux jeunes de niveau secondaire et du dernier cycle du primaire. Les jeunes pourront participer à des activités communes pour mieux connaître le Québec d'aujourd'hui, son histoire et ses gens. L'échange leur permettra également de partager leur réalité et de développer une plus grande ouverture à celle des autres.

En ce qui concerne les liens entre les établissements scolaires et la communauté locale incluant les familles, le Programme de soutien à la participation civique (PSPC) du MRCI subventionne une trentaine d'organismes pour des activités reliées au renforcement des compétences parentales et à la participation civique.

### **Saskatchewan**

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a mis en œuvre une politique sur l'éducation multiculturelle. Cette politique renferme 22 objectifs relevant de l'éducation multiculturelle regroupés dans les domaines du développement du concept de soi, de la compréhension et de la relation avec autrui, du développement spirituel et de l'adhésion à la société. Par l'intermédiaire

des programmes d'études en sciences humaines du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année participent à des activités qui facilitent la compréhension du fait que toute personne, y compris eux-mêmes, est unique et importante. Ils apprennent que bien que des groupes de personnes présentent des différences, ils sont néanmoins identiques sur certains points. Ils apprennent également que ce sont les différences qui font que le Canada est une nation si riche et diverse culturellement et ce qui rend possible le fait de vivre ensemble par le biais d'une foule de relations interdépendantes.

Le gouvernement de la Saskatchewan a récemment réalisé une étude de grande envergure auprès des citoyennes et citoyens sur la question de la participation parentale et communautaire à l'école. Le rapport de ce processus est paru en 1999 (ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, 1999). L'enquête démontre qu'il existe un ensemble varié de mécanismes de participation parentale et communautaire dans l'ensemble de la province présentant des différences importantes entre les écoles situées en milieu rural et en milieu urbain. De manière générale, les citoyennes et citoyens reconnaissent l'importance des liens solides entre les écoles, le milieu familial et la collectivité. Les personnes interrogées ont exprimé leur satisfaction quant aux structures actuelles de participation, mais ont demandé que la communication soit améliorée entre les autorités scolaires et les parents de façon à permettre une participation plus active. Le gouvernement de la Saskatchewan a pris des mesures afin de mettre en œuvre ces améliorations.

La Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan, le ministère de l'Éducation ainsi que d'autres organismes partenaires du domaine de l'éducation ont produit ensemble un cadre de politique en 1999, destiné à appuyer et à favoriser un climat scolaire qui invite les parents et la collectivité à participer (voir : *Parent and Community Partnerships in education: Policy Framework – Partenariats en éducation entre les parents et la communauté : Cadre de politique* – en anglais uniquement à <http://www.sasked.gov.sk/parent>).

Le département de l'Éducation communautaire du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan élabore et gère les politiques et les programmes mis en œuvre en réponse aux obstacles à l'apprentissage et pour permettre aux systèmes scolaires, aux associations communautaires et aux familles de réagir et de faire preuve d'innovation en ce qui concerne les réponses aux besoins d'apprentissage. Ces derniers sont décrits à la section 7.

### **Terre-Neuve et Labrador**

Le ministère de l'Éducation de cette province a adopté une politique sur l'éducation multiculturelle en 1992 (Terre-Neuve et Labrador, 1992) par laquelle le ministère s'engage à encourager le multiculturalisme, y compris la reconnaissance de la situation particulière des Autochtones. La politique définit l'enseignement multiculturel comme étant un enseignement incitant à la compréhension culturelle et facilitant les arrangements culturels. Il est prévu que les résultats de cette politique seront de l'ordre d'une connaissance approfondie des autres cultures, un sens des valeurs des autres modes de vie, et un développement des compétences interculturelles et sociales. Ces buts sont abordés par le biais du programme d'études en favorisant le respect de tous les groupes culturels au sein de la salle de classe et en aidant les élèves et le personnel éducatif à atteindre leur potentiel physique, intellectuel, émotionnel et culturel, social et moral.

## **Territoires du Nord-Ouest**

Parce qu'il travaille dans un milieu où différentes cultures autochtones se côtoient, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Territoires du Nord-Ouest est bien placé pour savoir que lorsque les personnes apprennent, elles le font au sein d'un contexte spécifique. Ce contexte leur permet d'absorber l'information et les expériences pour ensuite les interpréter et les utiliser dans la vie quotidienne. Le milieu d'apprentissage est composé de la culture, du patrimoine et de la langue spécifique à chacun. La culture représente un mode de vie pour les personnes. Elle est constituée des liens, des relations spirituelles et des rapports que les personnes entretiennent avec la terre et avec leurs semblables. Elle se manifeste dans leurs actions et dans la manière dont elles les entreprennent. Ce sont les coutumes, les lois et les valeurs qui leur servent de guides. La culture est représentée dans la façon dont elles vivent ensemble et dont elles élèvent leurs enfants.

C'est parce que la culture, le patrimoine et la langue déterminent ce que chacun et chacune apprennent qu'ils forment, par extension, les bases de l'apprentissage. Ces bases de tout autre type d'apprentissage se développent au sein du foyer familial et de la communauté. Chaque élément de la collectivité contribue de façon indispensable à l'apprentissage et au développement des personnes et de la communauté elle-même. La garderie pour enfants, l'école, le centre d'apprentissage communautaire et le collège revêtent tous une importante valeur significative en tant que lieux d'apprentissage. Le personnel facilite l'apprentissage et aide les apprenantes et apprenants à appliquer le savoir acquis en classe aux réalités de la vie collective. Il aide également les élèves à réfléchir à leurs expériences au sein de la communauté et à les transformer en principes, valeurs et compétences pour la vie quotidienne.

Chaque collectivité a ses propres besoins et priorités et doit déterminer pour elle-même les programmes et services qui correspondront le mieux à ces priorités. Le ministère a un double mandat de fournisseur de programmes et de services ainsi que de coordonnateur du soutien à la culture, au patrimoine et au développement de la langue à l'échelon communautaire.

### **4.2 Mécanismes de réponse à la violence dans les écoles**

Au cours des années 90, plusieurs études ont montré que, bien que la criminalité chez les jeunes en général soit sur le déclin au Canada, le taux des crimes violents commis par les jeunes est en augmentation (Day et al., 1995). Alors que certains critiques mettent en question la validité de ces résultats (Schissel, 1997), il n'y a aucun doute sur le fait que la préoccupation du public au sujet de la sécurité à l'école est, elle aussi, en augmentation. Selon de nombreuses observatrices et observateurs, les problèmes traditionnels liés à l'intimidation et aux menaces dans les cours d'écoles se sont aggravés récemment en raison des implications bien plus importantes de trafic de drogue dans les écoles, de même que par l'augmentation du nombre d'élèves ayant une arme. Les gouvernements, ministères de l'Éducation, les commissions/conseils scolaires et les écoles ont tous été exhortés à aborder et à prévenir la violence dans les établissements. La pression a été augmentée par des rapports médiatiques à sensations relatant la violence dans les écoles aux États-Unis et au Canada. Selon les provinces, l'accent a été mis sur la prévention ou sur la sanction. Un juste équilibre semble résulter de la combinaison des initiatives locales dans un encadrement communautaires et légal bien géré.

## PROVINCES ET TERRITOIRES

### Alberta

En Alberta, le gouvernement provincial a mis en place la *Safe and Caring Schools Initiative* afin de promouvoir dans les écoles albertaines des environnements d'enseignement et d'apprentissage où règnent sécurité et bienveillance. Un certain nombre de ces projets s'inscrivent dans le cadre de cette initiative dont le *Safe and Caring Schools (SACS) Project* de l'Alberta Teachers' Association.

Le but principal du projet SACS est d'encourager les pratique scolaires qui donnent l'exemple et renforcent les comportements socialement responsables de telle sorte que l'apprentissage peut s'effectuer dans un environnement humain et sans danger. En s'appuyant sur les nombreuses suggestions des communautés scolaires et autres partenaires de l'éducation, le SACS a rédigé et diffusé un document intitulé *Supporting a Safe and Caring School: Common Attributes* (En soutien à la sécurité et à l'humanité à l'école : attributs communs). Le personnel du SACS travaille actuellement avec le ministère de l'Apprentissage de l'Alberta et divers organismes de santé et d'orientation au développement d'un programme d'évaluation des établissements fondé sur les attributs communs et autres indicateurs de la santé des écoles. Parmi les ressources produites, figure une brochure intitulée *Principal's Best* (Les meilleures pratiques des directions scolaires), des guides pour les programmes extrascolaires et divers manuels et vidéos sur l'éducation par les pairs, le mentorat bénévole, le soutien par les pairs et les réunions en salles de classe. Les employées et employés ont également coordonné la production de neuf brochures en langage clair sur des sujets tels que l'intimidation, la violence dans les médias, et le lien existant entre l'anxiété et la peur et la perturbation du fonctionnement du cerveau. Un atelier destiné à aider les écoles à planifier la création d'un environnement sûr et humain est en cours d'élaboration.

Le projet SACS a également mis au point *Towards a Safe and Caring Curriculum: ATA Resources for Integration: ECS to Grade 6* (Vers un programme d'études sécuritaire positif : les ressources de l'ATA pour l'intégration : des services préscolaires à la 6<sup>e</sup> année). Cette publication a reçu l'approbation du ministère de l'Apprentissage de l'Alberta et a été conçue pour aider le personnel enseignant à intégrer la formation du caractère, la prévention de l'intimidation et la résolution de conflits au sein du programme d'études.

### Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a élaboré un ensemble impressionnant de programmes en réponse au problème de la violence chez les jeunes en général et conformément à l'objectif de création d'écoles sécuritaires en particulier. La campagne *Live Violence Free* (Vivre sans violence) est un partenariat entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et la *BC Association of Broadcasters* (Association des diffuseurs de la Colombie-Britannique). Il s'agit d'une initiative d'éducation du public à long terme destinée à encourager les actions individuelles et communautaires de prévention de la violence. L'initiative comprend une campagne publicitaire télévisée et radiophonique, ainsi qu'une trousse d'informations contenant des idées et des suggestions quant aux actions à prendre en faveur de la prévention à l'échelon individuel, communautaire ou de la société. Le thème de la première année de la mise en œuvre du programme était la prévention de la violence contre les femmes. En 2000, la deuxième année de

l'existence du programme, la prévention de la violence contre les jeunes a été proposée comme thème.

Outre l'initiative *Live Violence Free*, le gouvernement de la Colombie-Britannique finance tout un ensemble de programmes de prévention destinés à aider les enfants et les jeunes à reconnaître et à gérer les mauvais traitements et la violence ainsi que des programmes communautaires de prévention du crime. Le gouvernement finance également divers programmes et services de soutien aux personnes qui ont vécu des épisodes de violence.

Le *Safe School Centre* (Centre sur la sécurité à l'école) de la Colombie-Britannique (<http://www.safeschools.gov.bc.ca>) est un programme de partenariat avec les ministères de l'Éducation, du Solliciteur général et le district scolaire de Burnaby. Le centre de ressources provincial se consacre au renforcement de la sûreté et de la sécurité des écoles et des collectivités de la Colombie-Britannique, en leur fournissant des ressources et des stratégies de promotion d'un milieu d'apprentissage sans danger et positif pour les jeunes. Il offre une source complète d'informations, de formations, de matériel de référence et d'exemples de meilleures pratiques et stratégies de réponse à un vaste éventail de sujets axés sur le renforcement de la sécurité à l'école.

### **Île-du-Prince-Édouard**

À l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de l'Éducation, les commissions et districts scolaires régionaux, la *University of Prince Edward Island* et les membres de la collectivité ont collaboré à différents projets dans le but de promouvoir le concept de milieu scolaire sûr et bienveillant :

- En mars 1998, le *Western School Board* a introduit un ensemble de politiques sous le thème *Communities for Learning: School Climate, Discipline, and Safe Policies and Procedures*.
- En novembre 1998, le *Eastern School District* a publié un énoncé de politiques intitulé *Caring Places to Learn/Safe School Environment*.
- La Commission scolaire de langue française s'affaire à mettre au point une politique semblable.
- Chaque année, le *Eastern School District* et le *Western School Board* décernent chacun à l'une de leurs écoles le *Tami Martell Award*, un prix qui salue les efforts de prévention et de sensibilisation en matière de violence physique et verbale. Ce prix a été offert en 1998 par *Tami Martell*, une mère qui s'efforce d'éveiller les intervenants aux conséquences négatives de la violence verbale à l'école.
- De nombreuses écoles de l'Île-du-Prince-Édouard utilisent des outils tels que *Second Step*, un cours dispensé en marge du programme de santé, afin de favoriser le perfectionnement des compétences sociales. De plus, les écoles adoptent différents programmes qui abordent des sujets tels que la gestion de la colère et le règlement pacifique des conflits.

- Diverses écoles secondaires collaborent avec *PEACE WORKS PEI*, un organisme communautaire sans but lucratif dont le but consiste à réduire la violence dans les collectivités grâce à l'enseignement de méthodes non violentes de règlement des conflits (voir le site à l'adresse [www.isn.net/~cliapei/peaceworks.htm](http://www.isn.net/~cliapei/peaceworks.htm)).
- Diverses écoles sont en voie de satisfaire (ou satisfont déjà) les critères d'admissibilité à la ligue des écoles pacifiques qui a vu le jour en Nouvelle-Écosse. Des pourparlers sont en cours afin d'explorer la possibilité de créer une association provinciale du même genre à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Le ministère de l'Éducation s'affaire à examiner un programme local nommé *Talk, Listen, Choose — TLC*, qui aborde les questions de l'exclusion et de la conduite agressive, avec l'idée de le dispenser en complément du programme de santé;
- Des experts-conseils du ministère de l'Éducation ont organisé des ateliers dans différentes écoles afin d'y présenter le concept de milieu scolaire sûr, vu par rapport aux questions d'équité et de diversité.
- Le ministère a collaboré à un projet-pilote lancé par le *Eastern School District* dans le but d'implanter un programme général de prévention de l'intimidation. Cette initiative a été mise à l'essai avec succès dans 10 écoles primaires, et il a été recommandé que le programme, nommé *Bully Proofing Your School*, soit élargi pour couvrir toutes les écoles.
- Le ministère de l'Éducation a décrété que la deuxième semaine d'octobre serait la «Semaine de prévention de la violence verbale». À cette occasion, on prévoit organiser des activités soulignant les effets nocifs de la violence verbale.
- La *University of Prince Edward Island* a organisé la deuxième édition du *Summer Institute on Promoting the Peaceful School*, qui se penche sur des stratégies pratiques de règlement des conflits et encourage la participation responsable à l'école et dans la collectivité. Cet événement a été suivi, à l'automne 2000, du deuxième volet de *Promoting the Peaceful School*, une activité qui visait à aider les participants des deux premières éditions du *Summer Institute on Promoting Peaceful School* à approfondir certains sujets pertinents (voir le site à l'adresse [www.upei.ca/~extensio/peaceful.htm](http://www.upei.ca/~extensio/peaceful.htm)).
- Du 15 au 18 juin 2000, la *University of Prince Edward Island* a été l'hôte de la 14<sup>e</sup> Conférence nationale annuelle sur la prévention du crime. Organisée sous le thème La violence mise au défi, cet événement réunissait une brochette de conférenciers et proposait un ensemble de colloques et d'activités axés sur la recherche de solutions à la violence et sur l'éveil aux nombreuses initiatives qui se déroulent partout au pays.
- La *Prince Edward Island Home and School Association* travaille au montage d'un document vidéo sur la prévention de la violence qui sera présenté aux parents. Ce document sera terminé à l'automne 2000, moment où il sera prêt pour diffusion.

*Stratégie de développement des enfants en santé.* Ayant reçu le projet de stratégie de développement des enfants en santé, le gouvernement s'affaire à créer un plan de mise en œuvre. Le texte intégral de la stratégie est disponible à l'adresse Web suivante : <http://www.gov.pe.ca/publications/getpublication.php3?number=392>

## **Manitoba**

Le Manitoba lutte sur trois fronts contre la violence à l'école, soit :

- i. Par la prestation d'un soutien financier afin d'aider les équipes scolaires à satisfaire les besoins d'enfants souffrant de graves troubles affectifs ou de troubles du comportement;
- ii. Par la prestation d'un soutien financier aux écoles afin de faciliter l'embauche de personnel clinique et de conseillers professionnels chargés d'aider les élèves qui souffrent de problèmes sérieux, susceptibles de donner naissance à des troubles de comportement encore plus graves;
- iii. Par la prestation de subventions relatives aux programmes d'interventions précoces vis-à-vis des troubles de comportement et aux programmes visant les élèves à risque, afin d'aider les écoles à répondre aux besoins avant qu'ils ne s'aggravent au point de nécessiter des mesures intensives.

Le Manitoba a été l'une des premières provinces à recourir aux «Gestionnaires de conflits» dans les écoles. Là où le problème des bandes suscite des inquiétudes, les écoles contribuent de manière plus ou moins intensive à la recherche de solutions communautaires. Presque toutes les écoles disposent d'un code de conduite, et bon nombre d'entre elles s'affairent à élaborer des programmes de discipline à l'échelle de l'école afin d'apaiser les craintes générales que soulèvent les troubles de comportement, notamment celui de la violence à l'école.

Le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse du Manitoba a offert un soutien à toutes les écoles afin qu'elles élaborent, à l'échelon local, des cadres de formation articulés autour de WEVAS (*Working Effectively with Violent and Aggressive States*), un programme de formation du personnel enseignant de première ligne mis au point par la société WEVAS Inc., qui propose aux éducateurs des solutions dites de deuxième niveau. En outre, de concert avec le ministère de la Santé, le ministère de la Justice et le ministère des Services à la famille, le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse du Manitoba dispense une formation aux groupes intersectoriels afin de les aider à concevoir un plan intersystèmes coordonné. Nommé *Sharing the Caring*, ce programme constitue une solution dite de troisième niveau. Par le biais du projet *Virtues*, la division scolaire de Flin Flon forme des conseillers communautaires tout en stimulant l'engagement à cultiver ses vertus personnelles.

Certaines divisions scolaires qui utilisent le programme WEVAS ont procédé à une évaluation de l'impact général de ce dernier et, selon les résultats obtenus, ont instauré des exigences de formation à plus grande échelle. La mise au point de plans intersystèmes coordonnés fait suite à un projet-pilote d'une durée de trois ans au cours duquel on a procédé à l'évaluation des stratégies d'intervention efficaces et celles-ci ont été intégrées dans le modèle de formation.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé mentale, on compte de nombreux projets communautaires novateurs qui se consacrent à la prévention de la violence.

De plus, le Manitoba soutient le développement du *Manitoba Council for Secure School Communities*, une création conjointe de l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba et de la Gendarmerie royale du Canada. Cette initiative a reçu l'appui de nombreuses agences communautaires, de ministères et d'autres organismes intéressés.

### **Nouveau-Brunswick**

En vertu de la directive sur un milieu propice à l'apprentissage, chaque école du Nouveau-Brunswick doit rédiger un plan. L'élaboration du plan se fait en collaboration avec les élèves, les parents, le personnel enseignant, les administrateurs, les personnes-ressources, le personnel de soutien, les chauffeurs d'autobus et les bénévoles. Les éléments du plan de l'école définis comme des secteurs prioritaires sont ajoutés au plan d'amélioration de l'école.

Parmi les exemples récents d'initiatives de prévention et de lutte contre la violence dans les écoles anglophones et francophones, mentionnons :

- L'organisation, à l'automne 2000, d'une conférence ayant pour thème *Safer Schools... Safer Communities*.
- La diffusion, dans toutes les écoles élémentaires ainsi que dans certaines écoles intermédiaires de la province, d'un programme de lutte contre l'intimidation nommé *Focus on Bullying (1999)*.
- L'organisation soutenue de stages d'été animés par la D<sup>r</sup> Debra Pepler et la D<sup>r</sup> Wendy Craig, deux expertes canadiennes de l'étude de l'intimidation, ainsi que par M<sup>me</sup> Florie Storey, négociatrice spécialisée dans le règlement de conflits internationaux.
- L'organisation de stages d'été traitant des questions liées au harcèlement, dont l'homosexualité, l'agression masculine dans un cadre de diversité, la «théorie du choix» ainsi que la «thérapie de la réalité».
- La création d'un partenariat avec le *Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence* en vue d'effectuer des recherches et d'élaborer des programmes portant sur la violence à l'école.
- La diffusion, dans toutes les écoles de la province, d'un protocole de prévention de la violence et d'intervention d'urgence nommé *Keeping Our Schools Safe: A Protocol for Violence Prevention and Crisis Response in NB Schools*, ainsi que la prestation de services d'appoint sur place (automne 2000).
- L'organisation, depuis trois ans, de camps d'été «Quantum» visant à satisfaire les besoins d'élèves vulnérables reconnus (projet mené en collaboration avec les districts).



- La présentation, par un animateur qualifié, d'un module d'une durée de cinq heures portant sur la sensibilisation au suicide et sur la prévention du suicide, dans le cadre des activités de perfectionnement personnel au niveau de la 9<sup>e</sup> et de la 10<sup>e</sup> année.
- La prestation, depuis deux ans, de programmes estivaux d'enrichissement à l'échelle des districts, afin de perfectionner les compétences des élèves vulnérables et de mieux les préparer à la prochaine année scolaire.
- La prestation de services sur place afin d'aider le personnel enseignant à gérer l'intimidation et le comportement des élèves.
- La publication, par le ministère, d'un protocole d'intervention d'urgence nommé *Crisis Events Response Protocol* (février 2001).

Le ministère s'affaire à élaborer un système de dépistage des comportements problématiques dans les écoles, afin de bien saisir la fréquence à laquelle surviennent de tels comportements et de bien situer le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

### **Nouvelle-Écosse**

La *League of Peaceful School* - LPS (Ligue des écoles sans violence) a été créée afin de pouvoir offrir soutien et reconnaissance au nombre croissant d'écoles qui se sont engagées à créer un environnement pacifique, sécurisé et stable pour leurs élèves. La LPS a pour mandat de créer une culture de la paix au sein de laquelle les élèves, le personnel et les familles pourront être traités avec dignité et respect et où leur sécurité et leur bien-être seront la préoccupation principale. Après l'établissement d'un cadre de critères destiné à prodiguer appui et orientations générales, les écoles sont encouragées à trouver leur propre façon de créer une culture de la paix.

Les écoles qui deviennent membres de la LPS sont invitées à faire preuve de leur engagement concernant les critères suivants :

- Une politique écrite et complète sur la discipline à l'école développée avec la participation d'élèves, d'employés et de parents;
- Un processus de révision périodique de cette politique;
- Des systèmes de règles et conséquences dans chaque classe développés avec la participation des élèves;
- Justification de participation à des programmes qui font la promotion de comportements sociaux positifs;
- Des politiques et un processus décisionnel scolaire qui encouragent des alternatives à la punition;
- Mettre en évidence les démarche de résolution de problème au sein de l'administration de l'école;
- Un programme actif de médiation par les pairs;
- Un plan efficace d'intervention en cas de situation d'urgence;
- Le développement professionnel pour les employées et employés qui vise à améliorer le climat à l'école.

Le programme de médiation par les pairs de la LPS a pris une importance particulière pour la plupart des 160 écoles membres à ce jour. Selon la LPS, les moyens de disciplines traditionnels ne favorisent pas une résolution de conflits efficace. Les punitions, comme les suspensions et les retenues ne permettent pas d'aborder la source du conflit. La LPS se prononce en faveur de solutions à long terme qui créent un milieu scolaire au sein duquel les comportements agressifs sont inadmissibles, sous quelque forme que ce soit. Selon la LPS, la mise en œuvre d'un programme de médiation par les pairs efficace présente de nombreux avantages :

- Meilleure gestion du caractère inévitable des conflits;
- Amélioration des communications entre les élèves et le corps enseignant;
- Diminution de la violence dans les écoles;
- Permet aux élèves d'acquérir des compétences de médiation qui leurs seront utiles toute leur vie;
- Aide les élèves à reconnaître la diversité et favorise la compréhension.

Une récente évaluation du programme de médiation par les pairs se trouve sur le site Web de la LPS : <http://www.leagueofpeacefulschools.ns.ca>.

### **Ontario**

En juin 2000, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles. Cette dernière a introduit le Code de conduite qui, désormais, définit les comportements inacceptables et énonce les peines sévères auxquelles s'exposent les élèves qui commettent des infractions graves. Par exemple, tout élève qui apporte une arme à l'école, qui y fait le trafic de stupéfiants ou qui y commet une agression sexuelle subira une audience d'expulsion et recevra un avis de la police. Tout élève qui cause d'importants dégâts matériels, qui se fait prendre en possession de drogues illicites, qui jure devant un membre du personnel enseignant ou qui menace d'infliger des blessures graves s'expose à une suspension de l'école.

En plus d'instaurer le nouveau Code de conduite provincial, la Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles a permis au gouvernement de dresser des plans en vue :

- de donner au personnel enseignant le pouvoir d'imposer aux élèves des suspensions dont la durée ne dépasse pas un jour scolaire;
- de donner aux directeurs d'école le pouvoir d'imposer aux élèves des suspensions dont la durée ne dépasse pas une année scolaire;
- de donner aux parents ou aux tuteurs le droit de faire appel d'une suspension;
- d'exiger que les élèves visés par une suspension émise par un établissement relevant d'un conseil scolaire participent à un programme disciplinaire (ou l'équivalent) avant de pouvoir réintégrer l'école régulière;
- d'exiger que les conseils scolaires offrent des programmes aux élèves visés par une suspension;
- de permettre aux parents d'une école d'établir, par voie de scrutin majoritaire, un code relatif à la tenue vestimentaire des élèves ou de choisir un uniforme pour ces derniers;
- d'autoriser la vérification des antécédents criminels de tout travailleur scolaire et de donner aux directeurs d'école le pouvoir de refuser l'accès à toute personne pouvant poser une menace pour la sécurité de l'école.

## Québec

Sans qu'il y ait d'augmentation de la violence chez les jeunes selon les statistiques officielles, les manifestations sont parfois plus extrêmes et quelques milieux scolaires seraient plus affectés par la violence. Le phénomène de la violence à l'école s'exprime parfois par du racket, du harcèlement et de l'intimidation, il est aussi question de violence à l'encontre du personnel scolaire, mais il semble que ce soit un phénomène marginal. Depuis 1995, le ministère de l'Éducation a mis sur pied une Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, afin de soutenir le milieu scolaire dans son action. (Voir site Web : <http://www.wl.csvdc.qc.ca/violence/introduction.html>). Cette table est constituée des principaux partenaires des divers secteurs d'intervention concernés soit l'éducation, la justice, la santé et les services sociaux et la sécurité publique. Une des actions issues de cette Table de concertation a été la rédaction d'un document intitulé : *Présence policière dans les établissements scolaires – Cadre de référence*.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), en association avec la Fondation Docteur Philippe-Pinel, a lancé, à l'automne 1999, une vaste campagne de sensibilisation sur la violence, d'une durée de trois ans. Les deux organisations se sont aussi engagées à bâtir des outils d'intervention pour les personnes qui sont sur le terrain et qui ont besoin d'aide et de soutien pour affronter les situations de violence qui existent tant au travail, à l'école, que dans les médias et la société. (Voir site Web : <http://www.csq.qc.net/violence.htm>).

## Saskatchewan

La Saskatchewan aborde les problèmes de la violence principalement par le biais de son programme d'études, par exemple le département de l'éducation sanitaire s'occupe de sujets tels que la résolution de conflits, le respect dans les relations humaines, la sécurité à l'école, au sein du foyer familial et de la collectivité.

La Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan a récemment adopté une politique sur la violence dans les écoles qui reconnaît, entre autres, qu'un apprentissage et en enseignement de qualité optimale peuvent seulement s'effectuer dans un environnement scolaire sécurisé et protégé. La politique stipule également que la Fédération assume un rôle directeur en ce qui concerne la garantie qu'un environnement d'apprentissage et d'enseignement sécurisé et protégé existe dans chaque école. La Fédération apporte son soutien à l'élimination de la violence à l'école et dans la classe en encourageant ses membres à réagir face à un comportement inapproprié à chaque fois que cela se présente et de faire suivre ce comportement de conséquences. Elle soutient les initiatives dont le but est de développer un environnement qui favorise la sécurité, la protection et l'égalité pour tous les élèves et tout le personnel enseignant.

L'initiative en faveur des milieux scolaires sûrs et bienveillants est un plan d'action d'une durée de trois ans qui s'efforce de promouvoir l'établissement de milieux d'apprentissage sûrs et bienveillants pour les enfants et les jeunes. Elle célèbre le concept d'école globale en proposant des stratégies bien dosées de prévention, d'intervention et de mesures d'urgence. Elle situe le problème de l'intimidation et de la violence dans le cadre plus vaste du développement des capacités des écoles et des élèves en matière de comportements sûrs et bienveillants.

## GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Centre national de prévention du crime (CNPC) du ministère de la Justice du Canada, par le biais de son initiative des communautés plus sûres apporte son soutien à de nombreuses collectivités dans l'ensemble du pays qui entreprennent des interventions de prévention du crime dans les écoles. Par exemple :

- Le district scolaire de Vernon, Colombie-Britannique, a lancé le projet *A Different Way of Doing Business* (Une autre façon de faire des affaires) dont le rôle sera d'identifier les changements systématiques nécessaires, dans les écoles, des changements d'attitudes, de croyances et de développement des compétences nécessaires à la prévention de la violence et au développement du seuil de tolérance des enfants et des jeunes.
- Le conseil scolaire de Durham en Ontario mettra à l'essai et documentera sur trois ans un modèle d'école qui encourage le seuil de tolérance et le sens des responsabilités chez les jeunes enfants, tout en mobilisant la communauté dans son entier pour qu'elle travaille en partenariat avec l'école. Le programme est partisan de la réduction des tendances antisociales chez les enfants et fera l'objet d'une étude en vue d'être mis en vigueur dans les écoles du pays.
- À Terre-Neuve et Labrador le programme de directives et d'orientations détaillées de l'école Beechville-Lakeside-Timberlea mettra en œuvre un programme de prévention de la violence visant à enseigner les compétences qui aideront à réduire les comportements impulsifs et agressifs des enfants d'âge scolaire.

Le CNPC apporte également son soutien à l'Association canadienne des directeurs d'école, afin de faciliter le développement d'un protocole d'accord national concernant la création de milieux d'apprentissage positifs dans les écoles.

## AUTRES INITIATIVES

Les diverses démarches décrites ci-dessus témoignent de l'état actuel du débat au sujet de la violence dans les écoles du Canada. Les préoccupations causées par la violence parmi les jeunes, en particulier dans les écoles, ont entraîné une réflexion au sein d'autres milieux concernant les manières d'aborder le problème. Par exemple, la conférence de la *Youth Canada Association* (Association de la jeunesse canadienne) qui a eu lieu en novembre 2000, a réuni des jeunes et des travailleuses et travailleurs auprès des jeunes de l'ensemble du pays pour partager les meilleures pratiques et élaborer des plans d'actions dans le domaine de la résolution de conflits chez les jeunes. La conférence visait à intégrer les compétences et les processus de la résolution de conflits dans la culture de la jeunesse canadienne et à promouvoir la résolution pacifique des conflits personnels, communautaires et de la société. La conférence avait également pour but de créer un réseau canadien de jeunes artisans de la paix et de médiateurs pairs. Le Site Web de l'association de la jeunesse canadienne peut être consulté au <http://www.youcan.ca>.

Inspiré par l'Année internationale de la culture de la paix, le 53<sup>e</sup> Congrès de l'Association Canadienne d'Éducation de Langue Française (ACELF) en août 2000 à Sherbrooke (Québec) était axé sur la paix et la jeunesse. En partenariat avec la Commission canadienne de l'UNESCO

(CCU), l'ACELF a élaboré un programme sur trois thèmes : les formes de violence qui affectent la clientèle scolaire, l'école comme lieu d'apprentissage de la paix, et la nécessaire solidarité du milieu scolaire avec son environnement extérieur. Plus de 225 intervenantes et intervenants en éducation de langue française provenant de toutes les régions du Canada ont réfléchi aux meilleurs moyens d'éduquer les jeunes à la culture de la paix. Une liste des actions pour promouvoir la culture de la paix dans les écoles se retrouve sur le site Internet de l'ACELF (<http://www.acelf.ca/congres/congres53/pleniere.html>.)

Davantage de réflexion, de débat et de négociation de la part de toutes les personnes concernées aideront les Canadiennes et Canadiens à trouver quelle est la meilleure approche à ce problème.

## 5. Sources didactiques

Dans d'autres sections, nous mentionnons des exemples intéressants de nouvelles ressources pédagogiques produites au Canada au cours des six dernières années, y compris des écrits, des vidéos et des ressources en ligne. Dans cette section, nous rendons uniquement compte des efforts produits par les autorités éducatives afin de garantir que le matériel pédagogique satisfasse aux principes de la Déclaration concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie de 1995. La Déclaration stipule que les manuels scolaires doivent proposer différents points de vue sur un sujet donné et mettre en avant le contexte national ou culturel dans lequel ils sont rédigés, basés sur des conclusions scientifiques et ne contenant aucun stéréotype négatif et vision déformée de «l'autre».

Les ministères de l'Éducation des provinces et territoires du Canada, ainsi que les associations de personnel enseignant, ont développé des lignes directrices pour les manuels et le matériel pédagogique qui font écho à ces lignes directrices. Dans certains cas, ils ont également développé des ressources proactives à l'intention des enseignantes et enseignants pour les aider à intégrer activement ces principes au sein de la salle de classe. Dans de nombreux cas, ces derniers datent d'avant la Déclaration. En voici quelques exemples :

### PROVINCES ET TERRITOIRES

#### Colombie-Britannique

Le *Centre for Curriculum, Transfer and Technology* (Centre des programmes d'études, transfert et technologie – CCTT) de la Colombie-Britannique propose un autre exemple pertinent de démarche dynamique employée pour insuffler des dimensions intégratives et internationales au sein des matières. Le CCTT travaille avec des établissements d'enseignement postsecondaire à l'élaboration de programmes d'études qui permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires à leur vie et à leur travail de citoyennes et citoyens dans un monde diversifié. Les produits pédagogiques des nombreux domaines portant sur la diversité, l'intégration et l'internationalisation que le Centre a mis au point ont été élaborés en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie, les établissements d'enseignement postsecondaire de la province et les secteurs public et privé. Les ressources comprennent des manuels, des lignes générales du programme, des bibliographies annotées et des ressources d'apprentissage ayant trait à de nombreuses matières. Des renseignements détaillés concernant les produits représentant les diverses façons d'incorporer des dimensions intégratives et internationales au sein des programmes d'études postsecondaires en Colombie-Britannique sont disponibles sur le site Web du Centre : <http://www.ctt.bc.ca/curric/diversity/index.html>.

#### Manitoba

La totalité des ressources pédagogiques qui sont prévues à l'usage du personnel enseignant dans la province du Manitoba subissent un processus de présélection rigoureux tenant compte de considérations d'ordre social. Les équipes de personnel éducatif revoient la pertinence des ressources pédagogiques, non seulement en fonction de leur correspondance par rapport au programme, mais aussi en fonction des considérations d'ordre social suivantes :

- La représentation égale des différentes classes d'âge;
- Le juste équilibre et égalité de la manière dont les rôles assignés aux sexes sont représentés;
- L'absence de préjugés ou stéréotypes culturels, raciaux et ethniques;
- La description exacte des croyances, coutumes et de l'usage de la langue;
- La diversité de la société de l'Ouest canadien, y compris le portrait juste des variétés de Premières nations, Inuits et Métis;
- L'équilibre et la pertinence des références aux croyances religieuses;
- L'équilibre et la pertinence des références aux sujets politiques;
- La présence et la pertinence de références aux personnes handicapées;
- La présence de références aux personnes provenant de divers milieux sociaux et économiques;
- L'utilisation d'un langage non sexiste;
- L'omission de descriptions superflues de la violence;
- La pertinence de la présentation des points de controverse et la représentation des différentes opinions;
- La présence, au sein du matériel, d'éléments de contenu canadiens (auteur, usage de la langue, orthographe canadienne, littérature, illustrations, statistiques, informations, exemples de réussites et de gens);
- La preuve de l'utilisation d'un processus de prise de décision fondé sur un consensus qui explique en détails le procédé viable d'intégration et d'équilibre de l'économie, de l'environnement et de la société.

### **Nouveau-Brunswick**

Tout matériel didactique pouvant officiellement être utilisé en classe est sujet à l'examen des éducateurs de la province.

Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a produit un document intitulé *Checklists for Detecting Bias and Stereotyping in Instructional Materials*, à l'intention des responsables de la conception, de la rédaction, de la révision, de la publication et de la sélection du matériel didactique. Ce document propose une liste de vérification et une série de questions afin de faciliter le dépistage des préjugés et des stéréotypes, en général ou dans certains domaines précis.

Le ministère de l'Éducation commanditera l'organisation, en 2001, d'une conférence sur les droits de la personne. En plus de consacrer une journée entière aux écrits et aux médias qui s'intéressent aux droits de la personne, la conférence offrira des ateliers abordant différents sujets : déconstruction et sélection de textes; représentation de la problématique hommes-femmes dans les écrits et les médias; sensibilisation aux Premières nations et au multiculturalisme dans les écrits et les médias; etc.

### **Ontario**

Le ministère de l'Éducation a démontré un souci constant de la qualité des ressources éducatives offertes aux conseils scolaires de district de l'Ontario pour fins de sélection ou d'acquisition.

Avant de pouvoir apparaître sur les listes à partir desquelles les conseils scolaires de district font leurs achats, les ressources éducatives détaillées doivent répondre à des critères précis d'admissibilité et d'évaluation. L'un de ces critères a trait aux préjugés et à l'inclusion. Toute

ressource doit traduire un éveil et une sensibilité aux facteurs suivants, qui risquent d'alimenter les préjugés : l'aspect extérieur; les systèmes de croyances; les handicaps; le sexe; la race; ainsi que la condition ethnoculturelle ou socio-économique.

En outre, les conseils scolaires de district appliquent des critères d'admissibilité et d'évaluation semblables lors de l'examen des ressources éducatives d'appoint, et ce, avant l'exploitation de telles ressources en classe.

### **Québec**

En ce qui a trait aux manuels et aux guides d'enseignement utilisés au niveau de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, le ministère de l'Éducation les approuve en fonction des critères connus des maisons d'édition et du réseau scolaire.

Parmi ceux-ci, deux critères favorisent la formation «d'un citoyen ouvert aux autres et respectueux de la dignité humaine et des différences» (article 2.4 de la Déclaration).

Le premier critère concerne l'exactitude des éléments de contenu du matériel didactique et la réponse à ce critère est :

- l'exactitude et l'actualité des données et des théories pour chacun des domaines d'apprentissages;
- l'objectivité des points de vue basés sur l'observation des faits;
- l'objectivité des références à des croyances populaires ou à des opinions véhiculées par des groupes ou des personnes.

Le second critère consiste à s'assurer que le matériel représente adéquatement la diversité de la société et qu'il soit exempt de discrimination. La réponse à ce critère est :

- une juste représentation (25 p. 100) des personnes des groupes minoritaires;
- des rapports égalitaires entre les personnes des deux sexes;
- une représentation diversifiée et non stéréotypée des caractéristiques personnelles ou sociales;
- l'interaction des personnes de groupes minoritaires dans des situations de la vie courante;
- la rédaction non sexiste des textes.

### **Terre-Neuve et Labrador**

En matière de manuels scolaires, les lignes directrices issues des politiques énoncent les règles de sélection des ressources éducatives. Des spécialistes de l'élaboration des programmes procèdent à un examen minutieux des ressources, en fonction de critères très précis, afin de faire en sorte que les élèves reçoivent des ouvrages de la meilleure qualité possible. Ce mécanisme d'examen des ressources éducatives est en fonction depuis de nombreuses années.

### **Saskatchewan**

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a élaboré une politique et des lignes directrices pour l'évaluation des ressources du personnel enseignant et du matériel d'apprentissage des élèves. Les critères comprennent des considérations d'ordre social telles que l'absence de



préjugés et de stéréotypes basés sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la culture, la capacité, l'âge et le statut économique. Le principe d'inclusivité, de diversité et d'équilibre est pris en compte lors de la description des personnes. La description exacte des diverses croyances, coutumes et utilisations de la langue est considérée comme importante. Les gens de tous âges doivent être présentés de manière positive. Les rôles assignés aux sexes doivent être équilibrés et équitables. Les références aux croyances religieuses doivent être pertinentes et équilibrées. Les références aux personnes handicapées doivent être présentes. Les ressources doivent inclure des références au sujet d'une variété de gens de différents milieux socio-économiques. Les évaluatrices et évaluateurs peuvent vérifier si un langage inclusif du masculin et du féminin est utilisé. Des lignes directrices concernant un langage non sexiste sont fournies et des directives détaillées sont offertes pour l'évaluation des ressources ayant des éléments de contenu autochtone ou métis. Les ressources doivent examiner une culture d'un point de vue interne, plutôt qu'ethnocentrique. Elles doivent faire mention, dès lors que ceci est pertinent, des sujets relatifs à la discrimination et aux préjugés, en présentant en détails des stratégies donnant matière à réflexion, étude ou discussion. Les ressources doivent présenter de multiples points de vue en ce qui a trait au sujet de controverse. Le personnel d'évaluation doit également vérifier que la diversité de l'Ouest canadien est représentée, y compris les divers peuples indiens, inuits et des Premières nations, et doit également veiller à ce qu'ils soient convenablement décrits.

La division du perfectionnement professionnel de la Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan a élaboré une série de ressources destinées à aider le personnel enseignant à respecter et à rendre hommage à la diversité, à encourager l'égalité des sexes et à favoriser l'intégration des élèves ayant des besoins spéciaux. Intitulée *Diversity in the Classroom* (Diversité en salle de classe), la série comprend les ressources suivantes :

- *Honouring Diversity in the Classroom: Challenges et Reflections* (Respecter la diversité en salle de classe : défis et réflexion) représente la base et l'introduction aux autres documents de la série;
- *Multicultural Connections: Exploring Strategies and Issues* (Liens multiculturels : examen des stratégies et des questions) présente des idées pratiques pour créer un milieu d'apprentissage riche et multiculturel;
- *Aboriginal Cultures and Perspectives: Making a Difference in the Classroom* (Cultures et perspectives autochtones : faire la différence dans la classe) offre des idées destinées à approfondir la compréhension des points de vue autochtones tout en fournissant des suggestions pratiques;
- *A Voice for all Students: Realizing Gender Equity in Schools* (Une voix pour tous : atteindre un niveau égalitaire entre les sexes à l'école);
- *Creating an Inclusive Classroom: Integrating Students with Special Needs* (Une salle de classe intégrative : intégration des élèves ayant des besoins spéciaux).

Le site Web de la Fédération <http://www.stf.sk.ca/ps/spdu/spdu.htm#ressource> offre davantage de renseignements.

### **Ouest canadien**

Le Protocole de l'Ouest canadien a établi des critères pour l'élaboration des ressources. Ces critères tiennent compte des considérations sociales telles que :

- la représentation de tous les groupes d'âges;
- l'équilibre et l'égalité des rôles assignés à chacun des sexes;
- l'absence de tout préjugé et stéréotype culturel, racial et ethnique;
- la diversité des croyances, des coutumes et de l'usage du langage;
- la diversité de la société de l'Ouest canadien, y compris les Premières nations, les Inuits et les Métis;
- les croyances religieuses;
- les personnes handicapées.

## 6. Formation du personnel enseignant

La Déclaration concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie invite ses signataires à renforcer le rôle et le statut du personnel enseignant au sein des systèmes d'éducation formel et informel et de donner priorité à la préparation du personnel enseignant dans les domaines de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie.

Dans la section 3, nous avons rendu compte des efforts intensifs que le Québec et le Nouveau-Brunswick ont entrepris afin d'élaborer des méthodes de formation destinées à préparer le personnel enseignant à prodiguer un enseignement à la citoyenneté d'un point de vue planétaire. En outre, voici les réponses des instances à notre enquête concernant la formation du personnel enseignant.

### PROVINCES ET TERRITOIRES

#### Alberta

L'Alberta a établi deux normes directement liées à la sensibilisation du personnel enseignant et des élèves albertains en matière de démocratie, de cohabitation pacifique et de droits de la personne. La première norme est l'arrêté ministériel *Goals and Standards Applicable to the Provision of Basic Education in Alberta*. La seconde norme est l'arrêté ministériel *Teaching Quality Standard (TQS)*.

L'arrêté ministériel TQS représente l'élément principal qui régit la préparation, le brevet d'enseignement, la formation continue, la supervision et l'évaluation du personnel enseignant albertain. L'arrêté définit les connaissances, aptitudes et attributs (compétences) qu'il est souhaitable de retrouver chez le personnel enseignant. À cet égard, on s'attend: «qu'il comprenne l'essence, les concepts, les méthodologies et les postulats propres aux matières qu'il enseigne... de même que leur pertinence et leur importance dans la vie quotidienne tant aux niveaux personnel, que local, national et international.»; «qu'il mette en pratique un éventail large et varié de stratégies d'enseignement et d'apprentissage, les stratégies étant choisies et mises en pratique en vue d'atteindre les buts (concernant l'apprentissage des élèves) et les attentes précisées dans le *Guide to Education, Programs of Study and Other Approved Programs*; et «qu'il véhicule les convictions, les principes, les valeurs et les caractéristiques intellectuelles déterminées dans le *Guide to Education and Programs of Study* et qu'il incite les élèves à en faire tout autant.»

En ce qui concerne la préparation du personnel enseignant, les ententes survenues entre le ministère de l'Éducation et chacun des établissements provinciaux de formation des enseignants requiert que leurs programmes soient conçus et présentés de façon à fournir aux étudiants les connaissances, les aptitudes et les attributs stipulés par l'arrêté ministériel afin de favoriser l'apprentissage des étudiants, à mesure que les diplômés de ces programmes se voient confier des classes d'élèves. Tel qu'indiqué ci-dessous, les résultats visés par l'enseignement incluent le développement et le maintien de la démocratie, de la cohabitation pacifique et des droits de la personne.

L'arrêté ministériel relatif aux *Goals and Standards Applicable to the Provision of Basic Education in Alberta* décrit le résultat minimal d'apprentissage que le programme d'éducation de base en Alberta doit atteindre. Un des buts principaux du système d'éducation de base est de faire en sorte que «...les étudiants comprennent les valeurs individuelles et collectives ainsi que les droits et responsabilités inhérents à la citoyenneté... et qu'ils atteignent des niveaux de compétence linguistique (dans les langues autres que l'anglais) et une sensibilisation à la culture qui les aideront à se préparer en vue de participer à l'économie mondiale.» Parmi les résultats plus précis que les étudiants doivent obtenir, mentionnons le développement d'une appréciation de la diversité culturelle et l'acquisition de qualités personnelles désirables telles «le respect, le sens des responsabilités et de l'équité, l'honnêteté, l'altruisme, la loyauté et l'engagement envers des idéaux démocratiques.»

### **Colombie-Britannique**

Le gouvernement de la Colombie-Britannique fournit orientation et direction dans les domaines de grandes préoccupations tels que la préparation du personnel enseignant pour le système scolaire public de la province. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie collabore avec le ministère de l'Éducation, les facultés d'éducation des universités et des collèges universitaires, le *British Columbia College of Teachers – BCCT* (Ordre des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique) et avec les autres partenaires, à la révision méticuleuse des programmes de formation du personnel enseignant de la province. Ce processus est entrepris afin de garantir que le développement de programmes de grande qualité et pertinence prépare les élèves du système scolaire public à la réalité de la vie et qu'il corresponde aux objectifs d'éducation pour la paix et la tolérance.

Les facultés d'éducation de plusieurs universités et collèges universitaires en Colombie-Britannique offrent un choix de programmes dans le domaine de la formation du personnel enseignant et définissent les critères d'admission pour les candidates et candidats désireux de suivre une formation d'enseignante ou d'enseignant du primaire ou du secondaire. Les possibilités de formation professionnelle continue pour le personnel enseignant sont également offertes par le biais des établissements postsecondaires.

Le processus de développement des programmes de formation pour le personnel enseignant prend en compte le fait que chaque futur enseignant ou enseignante en Colombie-Britannique a un devoir professionnel envers le bien-être et la croissance éducative des élèves. Il est nécessaire que tous les enseignants et enseignantes possèdent une vaste compréhension de l'importance de produire des apprenantes et apprenants à vie qui sont préparés à participer au monde réel en ce qui a trait à l'emploi et à leur responsabilité sociale. Par conséquent, le personnel enseignant doit engager les élèves sur la voie de la connaissance tout en encourageant une compréhension des connaissances au sein des contextes sociaux.

Les options du programme de préparation du personnel enseignant en Colombie-Britannique intègrent des études pédagogiques et une expérience pratique en milieu scolaire. Elles incorporent également les programmes d'études qui adhèrent aux principes de la paix, des droits de la personne, de la démocratie, de la compréhension internationale et de la tolérance. Parmi ces options de programme, les élèves enseignantes et enseignants élargissent leur éducation libérale en examinant des théories et pratiques éducatives, en appliquant leur compréhension à

une pratique progressive de l'enseignement et en construisant les fondations de leurs capacités de direction au sein de la classe et de la communauté.

Le BCCT a été créé par le gouvernement de la Colombie-Britannique conformément à la *Teaching Profession Act* (Loi sur la profession enseignante), pour jouer le rôle d'organisme de réglementation professionnel pour le personnel enseignant de la province. Selon la loi, la responsabilité d'établissement de normes pour la formation des enseignantes et enseignants des écoles publiques de la région incombe au BCCT. Le mandat de l'ordre est de définir des normes professionnelles relatives à la formation, à l'agrément, à la discipline et à la pratique professionnelle d'enseignement dans la province.

La loi donne au BCCT le mandat d'approuver, pour des raisons d'agrément, les programmes des facultés d'éducation de la Colombie-Britannique. Le comité des programmes de formation du personnel enseignant du BCCT a le pouvoir, conformément à la loi, de collaborer avec les établissements de formation du personnel enseignant à la conception et à l'évaluation des programmes de formation du personnel enseignant. Le comité est largement représenté et est responsable de l'élaboration de politiques dans le domaine des programmes de formation des enseignantes et enseignants. Des renseignements détaillés concernant la formation du personnel enseignant en Colombie-Britannique peuvent être obtenus sur le site Web du BCCT : <http://www.bcct.bc.ca>.

### **Nouveau-Brunswick**

Par le biais de différentes sources, le Nouveau-Brunswick offre de nombreuses possibilités de formation à son personnel enseignant. Introduit à la fin des années 80, le programme de stages d'été du ministère de l'Éducation transmet au personnel enseignant des renseignements, des méthodes et des compétences à jour dans des domaines d'intérêt courant ou permanent. Parmi les sujets abordés au cours des dernières années, mentionnons : l'intervention d'urgence; la «théorie du choix», la «thérapie de la réalité», l'éducation civique, la région atlantique en interaction avec le monde; et les questions liées à l'enseignement interculturel. En outre, pour une quatrième année, le ministère parrainera le personnel enseignant qui veut participer à un stage d'été sur les droits de la personne, mis sur pied par le *Atlantic Human Rights Centre* — organisme affilié à la *St. Thomas University*. Il s'agit-là d'un cours de trois crédits qui décrit : la genèse et le cadre théorique des lois relatives aux droits de la personne et des programmes d'études connexes; les approches et ressources pédagogiques en matière d'éducation pour les droits de la personne, d'éducation civique et d'éducation non discriminatoire; et les stratégies permettant d'aborder, avec les élèves, les questions et concepts controversés qui reposent sur des valeurs.

### **Ontario**

Le maintien de normes élevées est l'une des méthodes permettant d'inciter le personnel enseignant à se perfectionner et à parfaire ses connaissances et sa formation, dans le but de conserver son attestation de compétences en enseignement. À cette fin, le ministère de l'Éducation exige que les éducatrices et éducateurs participent à un programme d'évaluation du personnel enseignant. On a mis sur pied un comité des normes d'enseignement, formé d'intervenants du monde de l'éducation et de fonctionnaires du ministère, dans le but de définir un ensemble de compétences essentielles, à l'appui de l'élaboration des éléments requis pour l'évaluation du personnel enseignant.

En mai 2000, le ministère a annoncé la création du nouveau Programme ontarien d'évaluation du personnel enseignant. Ce dernier vise à renforcer la formation scolaire et professionnelle du personnel enseignant, par le biais d'une série d'initiatives d'appui aux nouveaux éducateurs établis. Lancé en juin 2000, le programme sera établi progressivement et comprendra trois volets.

D'une part, tous les cinq ans, le personnel enseignant sera obligé d'obtenir une nouvelle attestation de compétences en enseignement; ainsi, on pourra s'assurer qu'il possède des connaissances, des compétences et une formation de pointe. Pour obtenir sa nouvelle attestation, le personnel enseignant devra avoir suivi un certain nombre de cours obligatoires, subi des examens écrits et fait l'objet d'autres évaluations pertinentes.

D'autre part, pour pouvoir obtenir leur première attestation de l'Ordre des enseignants et des enseignantes de l'Ontario, les nouveaux enseignants devront réussir un examen d'aptitude semblable à l'examen du barreau que doivent subir les avocats. Ainsi, on s'assurera que le personnel enseignant connaissent les sujets abordés dans les programmes de cours, qu'ils possèdent des compétences adéquates en enseignement et qu'ils maîtrisent les méthodes pédagogiques. De plus, le ministère élaborera un programme de préparation afin que les nouveaux enseignants profitent de l'appui et de l'encadrement de collègues chevronnés, ce qui devrait leur permettre d'amorcer leur carrière du bon pied.

Enfin, le gouvernement définira de nouvelles normes provinciales afin d'assurer l'uniformité des méthodes qu'emploient les directeurs d'école et les conseils scolaires pour évaluer le personnel enseignant. Un nouveau processus d'examen permettra de déterminer s'il y a lieu de retirer l'attestation des enseignants qui ne répondent pas aux normes. Par ailleurs, en vertu des nouvelles normes, les parents et les élèves auront l'occasion de participer à l'évaluation du personnel enseignant.

Les candidats qui termineront le programme de préparation au printemps 2002 seront les premiers à subir l'examen d'aptitude.

Tous les nouveaux enseignants ayant reçu leur formation dans une autre langue que le français ou l'anglais devront subir un examen oral et écrit de compétence linguistique afin de démontrer leur capacité de dispenser un enseignement dans l'une de ces deux langues.

Afin d'appuyer la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études ontariens, il importe que le personnel enseignant soient en mesure d'aider les élèves à respecter les exigences rigoureuses et pertinentes qu'ils énoncent, au niveau élémentaire ou secondaire. Le gouvernement a engagé 370 millions de dollars pour cinq ans (c.-à-d. pour la période de 1998 à 2003) afin d'offrir aux enseignants et aux élèves le soutien requis pour implanter les nouveaux programmes. Ces fonds serviront à mettre au point et à distribuer des ressources professionnelles, grâce :

- à l'achat de nouveaux manuels scolaires;
- à l'élaboration de profils de cours;

- à la définition, au niveau élémentaire, de modules en science, en mathématique, en études sociales ainsi qu'en histoire et géographie;
- à la préparation de bases d'exemples composées d'échantillons de devoirs produits par des élèves, dans le but d'illustrer les différents types de résultats prévus en vertu des nouveaux programmes;
- à l'organisation d'ateliers provinciaux portant sur des disciplines précises;
- à la production de matériel didactique destiné aux enseignants.

Les budgets serviront aussi à l'organisation de sessions estivales au cours desquelles les enseignants participent à des ateliers de formation d'une durée de trois jours. Déjà, des sessions sont organisées par la Fédération des enseignants et des enseignantes de l'Ontario, de concert avec le ministère de l'Éducation. Ainsi, en 1999, environ 4600 enseignants de niveau élémentaire ou secondaire (c.-à-d. 4000 anglophones et 600 francophones) ont pris part à quelque 65 sessions estivales. En 2000, le nombre d'enseignants inscrits a atteint environ 9000 (c.-à-d. 6000 anglophones et 3000 francophones). On s'affaire présentement à planifier les sessions estivales de 2001.

Le soutien qu'offre le gouvernement de l'Ontario aux enseignants comprend la création, dans chaque district, de comités directeurs et d'équipes provinciales. Ces instances ont pour mandat d'appuyer la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études aux niveaux élémentaire et secondaire. À cette fin, elles dispensent une formation sur place, facilitent l'établissement de réseaux et de partenariats, recueillent des données et cernent des enjeux pertinents.

Au niveau des écoles, des équipes de mise en œuvre veilleront à opérationnaliser le travail des comités directeurs et des équipes provinciales. Elles faciliteront la liaison entre le personnel enseignant, les conseils scolaires et d'autres partenaires-clés, tout en coordonnant l'implantation des nouveaux programmes d'études à l'échelon local.

## **Québec**

Le ministère de l'Éducation du Québec a annoncé au printemps 2001 ses orientations en matière de formation du personnel enseignant ainsi que le référentiel de compétences professionnelles afférent.

Dans ce référentiel de compétences, l'une de celles-ci a trait à la compétence éthique. Cette dernière évoque notamment la capacité de construire une position morale (en regard à la justice, à la violence, aux règles de conduite, aux normes sociales, et à la démocratie), la capacité de rechercher les valeurs qui fondent les lois, de travailler à l'acceptation des différences et d'établir des règles de discussion saine. Cette compétence s'inscrit dans le contexte d'une plus grande autonomie professionnelle du personnel enseignant.

L'énoncé de cette compétence : «Se comporter en tant que professionnelle ou professionnel responsable dans l'exercice de ses fonctions» prend son sens dans l'explication de ses diverses composantes :

- Justifier, auprès des publics intéressés, ses décisions relativement à l'apprentissage et à l'éducation des élèves;
- Mettre en place dans sa classe un fonctionnement démocratique;

- Saisir les valeurs en jeu dans ses interventions;
- Utiliser, de manière judicieuse, le cadre légal et réglementaire régissant sa profession.
- Respecter les aspects confidentiels de sa profession;
- Éviter toute forme de discrimination à l'égard des élèves, des parents et des collègues;
- Situer à travers les grands courants de pensée les problèmes moraux qui se déroulent dans sa classe;
- Fournir aux élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

Par ailleurs, le document ministériel *Une école d'avenir*, qui constitue la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du Québec, contient une piste d'action au regard de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste. Les établissements scolaires devront se doter d'un plan d'action et d'une politique qui tiennent compte des orientations contenues dans ce document. C'est à l'intérieur de ce plan d'action que devraient se retrouver les moyens retenus, en collaboration avec les différents partenaires, dont les universités, au regard des mesures à mettre en place pour favoriser à cet égard, la formation continue du personnel enseignant.

### **Saskatchewan**

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan offre des ateliers pour le personnel enseignant concernant les programmes d'études provinciaux autorisés. Ces ateliers abordent le domaine spécifique des composantes du tronc commun tel que l'apprentissage essentiel commun *Les capacités et les valeurs personnelles et sociales* décrit à la section 2.

La Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan (FES), par le biais de sa division du développement professionnel organise de nombreux ateliers et cours pour le personnel enseignant et pour les élèves enseignantes et enseignants, au sein de divers forums chaque année. Une filière solide et continue de ce programme de perfectionnement intensif est consacrée aux questions ayant trait à la paix, aux droits de la personne et à l'égalité. Le *Code de déontologie* de la FES renferme des énoncés exigeant du personnel enseignant qu'il se conduise de façon à promouvoir ces principes. Le Code fait partie d'un cours offert par la FES aux élèves enseignantes et enseignants chaque année.

### **Territoires du Nord-Ouest**

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi définit la formation du personnel enseignant dans les Territoires du Nord-Ouest comme devant produire un personnel enseignant professionnel, représentatif de la population, de la culture et de la langue qui a les qualifications nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'études dans les Territoires du Nord-Ouest. En formant des enseignantes et enseignants qui reflètent les cultures des élèves des Territoires du Nord-Ouest, le ministère appuie l'idée selon laquelle les élèves ont besoin de modèles de comportement avec lesquels ils peuvent s'identifier. Afin d'aider le personnel enseignant débutant, à la fois du territoire et celles et ceux qui sont nouveaux à ce milieu, un programme de préparation du personnel enseignant a été mis en vigueur en l'an 2000. Ce programme s'articulera selon quatre phases : la pré-orientation, l'orientation, le soutien systématique et durable et le perfectionnement professionnel.

Le programme de formation du personnel enseignant des Territoires du Nord-Ouest est un programme de formation initiale pour les enseignantes et enseignants du primaire qui intègre les



connaissances et les méthodes de l'enseignement basé sur la culture. En outre, un programme de formation pour les enseignantes et enseignants dans le domaine de l'instruction de la culture et de la langue autochtone prépare le personnel enseignant à remplir ce rôle dans les écoles.

En 1999-2000, un nouveau programme destiné aux assistantes et assistants dans le domaine de l'adaptation scolaire travaillant dans les écoles des Territoires du Nord-Ouest a été mis à l'essai par le biais d'une prestation à distance.

### **GOVERNEMENT FÉDÉRAL**

Les Programmes d'établissement de Citoyenneté et Immigration Canada allouent des fonds à un certain nombre d'organismes cadres qui permettent aux bénévoles et aux intervenantes et intervenants de première ligne de créer des liens entre leur travail et les autres secteurs concernant les immigrantes et immigrants, les personnes réfugiées et les questions liées à l'établissement. Des conférences et des ateliers, organisés à l'échelon régional offrent aux agences à but non lucratif un forum d'échange d'informations, de formation et de réseautage. L'objectif du financement de tels organismes est d'encourager les personnes venant de différentes régions du Canada et travaillant dans le même domaine d'emploi, de partager des informations, recevoir des formations et créer un outil de réseautage. Les participantes et participants à ces conférences comprennent en général des agences de services d'établissement, des agences de services sociaux destinés à la population en général qui desservent les populations immigrantes et les personnes réfugiées, les cadres du gouvernement, des groupes confessionnel de soutien, des étudiantes et étudiants dans des domaines d'études connexes, des bénévoles, des avocates et avocats, des universitaires du Canada et du monde entier, ainsi que des représentantes et représentants d'associations ethno-culturelles.

Citoyenneté et Immigration Canada a alloué des fonds au Centre canadien pour victimes de tortures (CCVT) pour qu'il puisse mettre sur pied des ressources de formation pour aider celles et ceux qui travaillent avec les victimes de tortures. Le site Web du CCVT peut être consulté au <http://www.icomm.ca/ccvt>.

Citoyenneté et Immigration Canada subventionne le Centre pour une action de paix et la recherche sur les migrants (CAPRM) à l'Université Carleton afin de développer le *People Oriented Planning* – POP (Planification axée sur les personnes), un cours de formation développé à l'origine par le haut Commissariat des Nations Unies pour les personnes réfugiées (UNHCR) en 1989. Le POP vise à améliorer le ciblage des programmes d'assistance et de protection au sein de situations présentes dans les camps de réfugiés autour du monde et accentue en particulier les conséquences des rôles attribués aux sexes.

## 7. Éducation des populations vulnérables

Les articles 25 à 29 du Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie concernent les stratégies spécifiques d'éducation des populations vulnérables. Parmi celles-ci peuvent figurer les personnes récentes réfugiées, les victimes du racisme, les enfants ayant connu la guerre, les enfants et les jeunes des rues, les enfants et les jeunes victimes de sévices sexuels, les personnes faisant partie de minorités ethniques, linguistiques ou religieuses, ainsi que les personnes handicapées.

En ce qui a trait aux minorités ethniques, la Constitution du Canada garantit aux minorités anglophones et francophones au sein de chaque province, le droit de voir leurs enfants suivre un enseignement primaire et secondaire dans leur propre langue, lorsque les effectifs le justifient. Le cas échéant, les provinces ont pris des mesures qui sont en vigueur depuis 1982 afin de garantir que ce droit est respecté.

Les efforts entrepris afin d'assurer le respect des droits du peuple Autochtone sont décrits à la section 8.

Cette section passe en revue les autres efforts ayant trait aux besoins des populations vulnérables au Canada.

En ce qui concerne l'intégration scolaire des élèves ayant une incapacité (EAI) dans les différentes provinces et territoires du Canada, on distingue désormais deux approches : l'intégration (*mainstreaming*) avec le continuum de services (classe ordinaire, classe spéciale en école ordinaire et école spéciale) et l'intégration (*inclusion*) avec la classe ordinaire et ses adaptations requises (Doré et al. 1998). Les provinces et territoires peuvent tous améliorer de façon sensible leurs politiques pour donner des chances égales aux EAI (Smith et Foster, 1996). Par ailleurs, la grande majorité des provinces et territoires semble opter pour la première approche, le continuum de services (l'environnement le moins restrictif). En plus de constater le peu de recherches sur la question, des lacunes sont relevées sur la disponibilité et la fiabilité des données statistiques, des indicateurs communs et des informations sur certains groupes cibles prioritaires. Toutefois, différentes pistes s'offrent pour mesurer les résultats des services scolaires. Quant aux facteurs de réussite de l'intégration scolaire en classe ordinaire, plusieurs travaux identifient un ensemble systémique de conditions comportant 10 dimensions principales (Doré, Wagner et Brunet, 1996).

### PROVINCES ET TERRITOIRES

#### Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique s'est engagée à améliorer l'accès aux études postsecondaires et à réduire les obstacles de l'Apprentissage pour les populations vulnérables. *Charting a New Course* (Conception d'une nouvelle voie) (Colombie-Britannique, 1996) met en avant les objectifs d'élimination des obstacles psychologiques et physiques et, en même temps, offre des possibilités d'apprentissage aux apprenantes et apprenants non traditionnels, y compris les minorités visibles, et autres, dont l'accès et l'achèvement des études ou des formations postsecondaires sont souvent entravés d'obstacles systématiques. Certaines initiatives

fondamentales entreprises au nom des populations vulnérables en Colombie-Britannique comprennent :

- Les formations en établissement (FEE) qui renforcent le rôle des établissements d'enseignement postsecondaire en aidant les étudiantes et étudiants bénéficiaires de l'aide au revenu à partir d'une dépendance financière et à aller vers un mode d'études indépendant. À titre d'exemples des activités encourageant l'action en faveur des populations vulnérables, directement ou indirectement par l'intermédiaire des FEE, comprennent la formation en anglais langue seconde, l'accès pour les étudiantes et étudiants autochtones et l'évaluation des diplômés internationaux.
- La *Safer Campuses Initiative* (Initiative pour des campus plus sûrs) a été lancée en Colombie-Britannique au milieu des années 90 en réponse à la prise de conscience croissante du public du fait que les femmes et autres groupes traditionnellement sous-représentés craignaient d'être victimes de violences physiques et psychologiques au cours de leurs études postsecondaires. Des comités chargés de la diversité et des groupes de travail ont été créés au sein des établissements pour assurer une démarche continue et dynamique quant à la promotion de l'intégration et de la réduction des obstacles à un milieu d'apprentissage et de travail égalitaire.
- Les *English Language Training – ELT* (Programmes d'enseignement de l'anglais) sont dispensés par la plupart des établissements postsecondaire publics de la Colombie-Britannique, permettant ainsi à de nombreuses personnes de participer plus pleinement à la société canadienne et d'avoir accès à des programmes de formation et de se préparer au marché du travail. Les programmes varient de l'enseignement de l'anglais de base pour les apprenantes et apprenants qui ne savent ni lire ni écrire dans leur langue, à l'enseignement de l'anglais académique pour les apprenantes et apprenants qui entrent à l'université. Les programmes d'enseignement de l'anglais à compétences conjuguées intègrent les compétences linguistiques avec les compétences spécifiques à l'emploi, et ce pour un grand nombre de professions. Pour les apprenantes et apprenants qui possèdent déjà des compétences professionnelles particulières, il existe des programmes d'enseignement de l'anglais professionnel. Ces programmes sont offerts par le biais de divers modes de prestation, y compris par des actions sociales communautaires, des ordinateurs et du réseau Internet, ainsi que l'apprentissage ouvert.
- Les programmes d'alphabétisation des adultes appuient les activités d'alphabétisation communautaires pour anglophones, francophones et autochtones.
- Les politiques et services pour les étudiantes et étudiants handicapés ont été perfectionnés et augmentés de manière significative au sein des établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique au cours des années 90. Des milliers d'étudiantes et d'étudiants souffrant de divers handicaps peuvent maintenant accéder à des programmes et des services spécialisés dans l'ensemble du système postsecondaire public de la province. À titre d'exemple, les mesures prises à cet égard comprennent l'élargissement de l'accès aux services et aux ressources spécialisés pour les étudiantes et étudiants ayant des déficiences visuelles, auditives et des difficultés d'apprentissage;

l'amélioration de l'accès physique aux édifices des établissements postsecondaires pour les étudiantes et étudiants handicapés; le renforcement de la sensibilisation aux besoins des étudiantes et des étudiants handicapés en ce qui a trait aux services de soutien; l'amélioration de la création de centres de ressources pour les étudiants et étudiantes handicapés au sein des établissements postsecondaires afin de les aider à atteindre leurs objectifs académiques et à participer pleinement à la vie des établissements postsecondaires. En outre, le *Vocational Rehabilitation Services Program* – VRS (Programme de services de réadaptation professionnelle) existe depuis plusieurs années en Colombie-Britannique et offre un appui, de l'aide et un accès à des formations destinées aux personnes handicapées. Le but du programme est de garantir que ces personnes puissent développer leurs compétences professionnelles et participer à l'économie. Des renseignements détaillés sur ce programme peuvent être obtenus sur leur site Web suivant : <http://www.mhr.gov.bc.ca/publicat/vrs.htm>

- La création de l'*Office for Disability Issues* – ODI (Bureau de la condition des personnes handicapées - BCPH) en 1994 par le gouvernement de la Colombie-Britannique a amélioré de façon significative les possibilités offertes aux personnes handicapées et continue de leur prodiguer un lien direct avec le gouvernement au sujet des questions de politique générale concernant les handicaps, y compris l'accès aux études supérieures. Le site Web de l'ODI peut être consulté au <http://www.disability.gov.bc.ca>.
- En avril 1997, la Colombie-Britannique a signé une Entente sur le développement du marché du travail avec le gouvernement fédéral. Cette entente prévoit une responsabilité partagée ou une gestion commune des programmes d'intervention sur le marché du travail en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi. L'un des principaux objectifs de l'entente est le respect des principes d'égalité des personnes faisant partie des catégories de populations sous-représentées, en ce qui a trait à la conception et à la prestation de programmes et de services. En outre, le but de la planification est d'aborder les préoccupations liées au domaine de l'emploi à l'égard de l'intégration professionnelle des groupes de population sous-représentés, ainsi que d'autres catégories de personnes.
- La *Industry Training and Apprenticeship Commission* (Commission de la formation et de l'apprentissage industriel) créée en 1997, est un organisme public subventionné par le gouvernement qui supervise les programmes de formation professionnelle dans l'ensemble de la Colombie-Britannique. La Commission est constituée d'employeurs, d'organismes du marché du travail, de prestataires d'enseignement et de formation, ainsi que du gouvernement et a pour mandat d'élargir la formation professionnelle au sein de la province. L'un des ses objectifs les plus importants est d'augmenter la participation des femmes, des personnes handicapées, des Autochtones et des jeunes, ainsi que des travailleuses et travailleurs plus âgés et des personnes faisant partie des minorités raciales, dans des corps de métiers et professions spécifiques. Afin de mener à bien son mandat, la Commission a créé un certain nombre de comités permanents et de groupes de travail, y compris un groupe de travail pour les populations sous représentées. Des renseignements détaillés concernant les activités de la Commission peuvent être obtenus sur le site Web suivant : <http://www.itac.gov.bc.ca>.

- La validation des acquis professionnels (VAP) constitue une initiative importante au sein des stratégies de la Colombie-Britannique pour l'élargissement de l'accès à l'enseignement postsecondaire des étudiantes et étudiants provenant de différents milieux. La VAP se fait par l'évaluation des connaissances, compétences et capacités manifestes, sans tenir compte du lieu ou de la manière dont elles ont été acquises (que ce soit un apprentissage formel ou non formel), avec pour but l'obtention de crédits au sein d'un établissement postsecondaire. Des travaux sur la VAP sont en cours dans la province depuis 1994. Le site Web suivant contient davantage de détails : <http://www.ctt.bc.ca/PLA/plapubs.html>.
- Les technologies d'éducation à distance ainsi que tous les outils des communications modernes jouent un rôle important dans l'élargissement de l'accès aux études postsecondaires. L'apprentissage réparti à distance est un mélange des technologies éducatives et des prestations sur le campus, des systèmes d'apprentissage ouvert et de l'éducation à distance. Cette démarche permet au personnel enseignant une certaine souplesse de configuration des milieux d'apprentissage pour répondre aux besoins des diverses catégories d'étudiantes et étudiants, tout en offrant des possibilités d'apprentissage de haute qualité et rentables. La Colombie-Britannique est considérée comme étant l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'enseignement à distance. La mise en œuvre du *Provincial Learning Network* – PLN (Réseau d'apprentissage provincial) continue en Colombie-Britannique. Ce réseau fournira la logistique des télécommunications nécessaire pour l'accès provincial à l'apprentissage réparti à distance qui connectent les apprenantes et apprenants dans les écoles, les établissements postsecondaires, les centres professionnels communautaires, les bibliothèques, les musées et les organismes scientifiques et culturels. Le PLN a été conçu de façon à fournir un accès à Internet et à la notion d'égalité universelle, le tout à un prix abordable, ainsi que pour garantir que l'apprentissage assisté par des technologies de pointe n'est pas un privilège auquel peuvent seulement accéder ceux et celles qui ont les moyens financiers de se l'offrir. Des renseignements détaillés sur l'enseignement à distance, les initiatives d'apprentissage réparti à distance et les stratégies de la Colombie-Britannique sont disponibles sur le site Web suivant : <http://www.ctt.bxc.ca/edtech>.

## **Manitoba**

Au Manitoba, la principale initiative notable est l'Initiative d'étude des programmes d'enseignement à l'enfance en difficulté dont les conclusions ont été publiées en 1999. Ce projet fut une entreprise gigantesque qui s'est accompagnée d'audiences tenues dans l'ensemble de la province.

Diverses possibilités ont été mises à la disposition de la population du Manitoba en ce qui concerne l'éducation des groupes ayant des besoins spéciaux. Parmi ses conclusions, l'examen a constaté que les autres provinces et territoires accorde le même soutien que le Manitoba à un modèle inclusif d'adaptation scolaire et un continuum de soutien qui permet des options de placement lorsque celles-ci sont dans le meilleur intérêt de l'élève. Cette philosophie est également appuyée par la documentation internationale. Les conclusions principales et les recommandations de l'étude sont affichées sur le site Web suivant :

<http://www.edu.gov.mb.ca/metks4/instruct/specedu/review>

## Nouveau-Brunswick

Depuis 1986, le mandat législatif du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick préconise l'éducation non discriminatoire.

En vertu de la Loi sur l'éducation, les élèves exceptionnels doivent être placés, dans la mesure du possible et en tenant compte des besoins en éducation de tous les élèves, dans une classe régulière pour qu'ils y reçoivent les services et les programmes d'adaptation scolaire.

Les énoncés suivants résument la philosophie du ministère à l'égard de la prestation de services éducatifs aux élèves exceptionnels :

- Tout enfant peut apprendre;
- Tout enfant fréquente l'école de sa localité et se trouve dans une classe régulière qui convient à son âge;
- Tout enfant bénéficie de programmes éducatifs appropriés;
- Tout enfant bénéficie d'un programme scolaire répondant à ses besoins;
- Tout enfant participe à des activités inter-programmes et parascolaires;
- Tout enfant bénéficie de la coopération et de la collaboration qu'établissent les intervenants à domicile, à l'école et dans la collectivité.

La décision de retirer un élève vulnérable du milieu d'enseignement régulier doit être mûrement réfléchie. Elle doit découler d'une planification de programme rigoureuse qui démontre que l'instruction dans une classe régulière, même assortie d'un soutien et d'autres services d'appoint, ne saurait satisfaire les besoins éducatifs et sociaux de l'élève. S'il est jugé nécessaire, le retrait devrait être temporaire et s'inscrire dans un plan orienté vers les buts qui prévoit la réintégration de l'enfant dans sa classe régulière.

Au Nouveau-Brunswick, le modèle d'éducation non discriminatoire repose sur un processus de collaboration et de consultation. Ainsi, le spécialiste des méthodes et ressources sert d'homologue à l'enseignant régulier, partageant sa connaissance des méthodes et de la pédagogie afin de faciliter l'intervention auprès de l'enfant exceptionnel. Toute une gamme de services s'offre en milieu scolaire pour satisfaire les besoins des élèves.

Le secteur anglophone fait présentement l'objet d'un projet-pilote intitulé *The Learning Strategies Program*. Il s'agit d'un cours de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année qui perfectionne les compétences des élèves du secondaire ayant des troubles d'apprentissage et qui leur propose des stratégies susceptibles de les accompagner dans tout leur cheminement scolaire. Le spécialiste des méthodes et ressources introduit et perfectionne des compétences dans chacun des domaines suivants :

- la reconnaissance des styles d'apprentissage;
- les aptitudes pédagogiques et l'adoption de stratégies adaptées au programme régulier;
- le développement de l'aptitude à écrire;
- le développement de l'aptitude à lire;
- la capacité d'adaptation au processus de transition.

En vertu d'un nouveau programme nommé *Healthy Learners*, chaque district scolaire a engagé une infirmière de santé publique qui collabore avec les employés du bureau central et des écoles, avec d'autres professionnels, avec les parents et avec les membres des collectivités dans le but de mettre au point des mesures de promotion de la santé et de prévention des maladies et blessures. Cette intervention privilégie la prise de saines décisions par les élèves, la considération de toutes les dimensions de la santé (et non des seules dimensions physiques) ainsi que l'amélioration de la capacité d'apprentissage des élèves.

Différents documents ont été produits et diffusés afin d'aider le personnel enseignant à travailler efficacement avec les élèves ayant des troubles d'apprentissage. Signalons notamment les titres suivants : *Resource for the Transition of Students with Exceptionalities from School to Work or Adult Life*; *Resource for the Identification and Teaching of Students with Specific Learning Disability: Elementary/Middle Level*; *Resource for the Identification and Teaching of Students with Specific Learning Disability: 9-12 Level*; et *Lignes directrices sur les services aux élèves ayant un handicap sensoriel*.

## **Ontario**

Le nouveau mécanisme ontarien de financement de l'éducation comprend une subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage à l'intention des élèves de l'élémentaire et du secondaire qui risquent de ne pas atteindre leurs objectifs de formation scolaire en raison des conditions sociales et économiques qui prévalent dans leur famille ou leur collectivité. Parmi les mesures et services d'aide aux élèves qui s'offrent aux conseils scolaires de district, mentionnons les programmes de lecture et de rattrapage, les cours adaptés, le recours aux tuteurs, aux conseillers, aux guides ou aux assistants scolaires, les programmes de maternelle élargis, les cours d'été, les programmes postsecondaires, les clubs axés sur les devoirs scolaires, les programmes de petit-déjeuner ou de déjeuner ainsi que la réduction de la taille des classes.

Outre les programmes et les services de soutien dispensés par les conseils scolaires, l'Ontario administre un réseau d'écoles provinciales et d'internats qui offrent un soutien intensif en milieu résidentiel tout en servant de ressource aux conseils scolaires.

Parmi les modifications récentes apportées au mécanisme de financement de l'éducation, mentionnons l'introduction d'une nouvelle subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté. Tirée d'un fonds protégé que les conseils scolaires de district ne peuvent exploiter à d'autres fins, cette subvention sert à financer la prestation de programmes et de services de soutien visant l'enfance en difficulté. Ainsi, dans toute la province, les enfants en difficulté jouissent d'un accès garanti à des niveaux de service équitables.

L'Ontario investit des ressources considérables dans l'acquisition d'équipements afin de permettre aux enfants handicapés d'avoir accès à une éducation et à des services efficaces.

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1998, les amendements apportés aux règlements découlant de la Loi sur l'éducation permettent aux élèves de 16 ans et plus de participer pleinement au processus d'identification, de placement et de révision (PIPR) en fonction duquel sont définis et traités les besoins des élèves exceptionnels. Par ailleurs, chaque élève exceptionnel âgé d'au moins 14 ans (à l'exception des enfants doués) doit désormais faire l'objet d'un plan d'enseignement individualisé (PEI), assorti d'un plan de transition visant à promouvoir la

formation de l'élève, à faciliter son travail ou à encadrer sa vie au sein de la collectivité. Depuis mai 1999, tous les conseils scolaires de district sont tenus de soumettre des plans annuels décrivant les mesures proposées pour satisfaire les besoins des élèves exceptionnels.

Le ministère de l'Éducation a annoncé la création d'un nouveau programme, d'une durée de trois ans, qui définit les règles d'imputabilité et les normes de qualité relatives à l'enseignement spécial en Ontario. Afin de promouvoir l'imputabilité et la qualité, le ministère a annoncé son intention :

- de fixer des normes relatives aux PEI et aux programmes généraux d'enseignement spécial établis par les conseils scolaires, en plus d'amorcer le suivi des PEI à compter de l'automne 2000;
- de définir des critères provinciaux visant les programmes d'enseignement spécial;
- de faciliter l'accès des parents à un ensemble coordonné de services sociaux, de services de santé, de services éducatifs, de services d'orthophonie et de services psychologiques à l'intention des enfants ayant des besoins spéciaux. Le ministère de l'Éducation continuera de collaborer avec les parents, avec les autres ministères ontariens et avec les partenaires du monde de l'éducation dans le but d'assurer la coordination efficace de tels services.

L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit :

- le droit des enfants nés de parents Canadiens francophones ou anglophones de recevoir une éducation primaire ou secondaire dans leur langue maternelle;
- le droit des minorités linguistiques de gérer leurs propres écoles.

Dans le cadre de la réforme structurelle des conseils scolaires de l'Ontario, le gouvernement a créé 12 conseils scolaires de district de langue française (c.-à-d. quatre conseils publics et huit conseils catholiques). De plus, il a confié aux ayants droit francophones l'entière responsabilité de la gestion de ces conseils.

En Ontario, les programmes d'études aux niveaux élémentaire et secondaire sont offerts en français et en anglais, et les politiques et principes scolaires s'appliquent uniformément aux élèves francophones et anglophones. Les programmes d'études qui s'adressent aux élèves francophones tiennent compte :

- de la spécificité linguistique et culturelle des francophones, dans un contexte où le français constitue une langue minoritaire;
- de l'attention portée au perfectionnement linguistique.

Soucieux de satisfaire aux besoins des élèves francophones qui évoluent dans un cadre minoritaire, le ministère de l'Éducation appuie l'élaboration du matériel didactique nécessaire à leur apprentissage ainsi qu'à la formation du personnel enseignant francophone.



Le Centre d'études indépendantes conçoit et dispense un programme complet d'enseignement à distance aux niveaux élémentaire et secondaire. Ce programme est offert à tous les résidents de l'Ontario, en français et en anglais.

Au niveau postsecondaire, tout en continuant d'offrir des services d'éducation à coût abordable, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités procède à de nouveaux investissements en vue d'appuyer les étudiants. Par exemple, s'ils ont obtenu de très bonnes notes, les détenteurs d'un diplôme secondaire peuvent présenter une demande en vertu du programme Sommet de l'excellence, qui offre des bourses aux étudiants dans le besoin afin de les aider à poursuivre des études collégiales ou universitaires.

Le nombre de bourses supérieures de l'Ontario s'est accru de plus de 50 p. 100; de plus, la valeur moyenne des bourses a augmenté. Désormais, les étudiants du postsecondaire pourront travailler à temps partiel tout en poursuivant leurs études, sans que cela ne modifie leur admissibilité au Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario. Il en va de même des titulaires d'une bourse d'excellence, qui pourront également toucher les revenus d'un travail à temps partiel.

Afin d'aider les étudiants à défrayer le coût de leurs études, le ministère double les budgets du Régime travail-études de l'Ontario, de manière à ce que les universités et collèges puissent embaucher deux fois plus d'étudiants.

Dans son énoncé budgétaire de mai 1997, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à collaborer avec le gouvernement fédéral afin d'instaurer un régime de prêts en fonction du revenu, à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire. En attendant la mise sur pied d'un pareil régime, le ministère a pris une série de mesures unilatérales dans le but d'aider les étudiants. Il s'agit notamment :

- de la remise en vigueur de prêts aux étudiants par le biais d'un Programme de subventions d'appui aux étudiants de l'Ontario, doté d'un budget de 300 millions de dollars;
- d'un programme d'exemption de paiement d'intérêts pour les diplômés à faible revenu ou sans emploi, d'une durée maximale de deux ans à compter de la date d'obtention du diplôme;
- d'une nouvelle exigence voulant que les universités et collèges réservent 30 p. 100 des revenus additionnels tirés de l'augmentation des frais de scolarité en vue d'offrir une aide aux étudiants;
- d'une nouvelle exigence voulant que les établissements postsecondaires communiquent aux étudiants des renseignements sur le taux de réussite et de placement des diplômés récents ainsi que sur le taux de carence de remboursement des prêts;
- de la prestation d'une aide permanente aux étudiants, par le biais d'un Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiants de l'Ontario doté d'un budget d'environ 560 millions de dollars, ainsi que le lancement de projets-pilotes visant à aider les étudiants souffrant de troubles d'apprentissage à faire le passage du collège à l'université, sous les auspices du Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage, et en collaboration avec 13 établissements postsecondaires.

Afin de réduire le taux général de carence de remboursement des prêts versés aux étudiants du postsecondaire, le gouvernement de l'Ontario :

- étudie la possibilité d'assouplir les calendriers de remboursement, en fonction du revenu des diplômés;
- structure le Programme de subventions d'appui aux étudiants de l'Ontario de manière à ce qu'aucun étudiant ne puisse s'endetter de plus de 7000 dollars par année scolaire;
- saisit les remboursements d'impôt afin de réduire le montant des prêts en souffrance;
- vérifie le dossier de crédit des nouveaux demandeurs de prêt afin de repérer les candidats ayant des comportements répétés de défaillance ou de défaut de paiement;
- exige que les institutions prêteuses communiquent aux agences d'évaluation du crédit les données sur le remboursement des prêts aux étudiants, tout en contraignant ces institutions à assumer une part du coût des prêts en souffrance qui ont été consentis à des individus affichant des taux élevés de défaillance.

## Québec

Selon le ministère de l'Éducation du Québec, un des principes sur lesquels s'appuie la mission de l'école au Québec est celui qui a trait à l'égalité des chances. Dans la foulée de la réforme de l'éducation amorcée depuis 1997, les trois missions de l'école : instruire, socialiser et qualifier doivent s'articuler avec l'optique de favoriser la réussite de tous les élèves, peu importe leurs caractéristiques sociales, culturelles ou personnelles. Dans cet esprit, de nombreux changements sont apportés dans la Loi sur l'instruction publique, les programmes d'études, les régimes pédagogiques et les politiques relatives aux élèves en difficulté et aux élèves des diverses communautés culturelles. En voici les principaux éléments :

- La Loi sur l'instruction publique donne obligation aux écoles d'adapter les services éducatifs à l'élève handicapé ou en difficulté. Afin de permettre à l'école de tenir compte des caractéristiques des élèves qu'elle reçoit, des pouvoirs éducatifs sont décentralisés aux écoles et un conseil d'établissement est instauré au niveau de chaque établissement afin d'engendrer une plus grande participation des parents et de la communauté à la gestion pédagogique de l'école.
- Le Québec a par ailleurs augmenté l'accessibilité de tous les enfants aux services de garde en créant des places subventionnées et en favorisant notamment l'accès aux enfants de milieu défavorisé. La portée des services d'éducation préscolaire a été étendue aux enfants de quatre ans de milieu défavorisé et aux enfants handicapés. Pour les élèves âgés de cinq ans, la prestation des services d'éducation préscolaire a été ramenée à temps plein et des réductions des effectifs par classe ont été consentis aux milieux considérés comme plus défavorisés.
- Les nouveaux programmes d'études sont construits en pensant à la réussite de tous les élèves, ainsi ils entraînent une préoccupation particulière au sujet des dimensions culturelles et conduisent à un enseignement qui s'appuie sur des situations d'apprentissage pertinentes, prenant en compte les acquis antérieurs de l'élève. L'éducation à la citoyenneté fait partie des principaux objectifs de la formation. De plus, à l'intérieur du Programme de formation, des indications sont proposées au

personnel enseignant afin de l'aider à tenir compte de facteurs de vulnérabilité ou de signes de difficulté observés chez de nombreux élèves.

- Les jeunes vulnérables ont besoin de services complémentaires à l'enseignement; l'école doit compter sur des ressources comme l'orthopédagogie et la psychologie par exemple. Le projet de régime pédagogique qui a été appliqué à partir de juillet 2000 redéfinit les services complémentaires comme des services :
  - de soutien qui visent à assurer à l'élève un accès à des conditions propices d'apprentissage;
  - de vie scolaire qui visent à contribuer au développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école et à la société;
  - d'aide à l'élève qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle, ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;
  - de promotion.
- Il définit aussi des services particuliers comme des services qui ont pour but de procurer une aide à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de langue française ou des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier. On pense entre autres aux classes d'accueil pour les nouveaux arrivants.
- Le ministère de l'Éducation est aussi partenaire de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Le but de cette entente est de garantir une meilleure protection et d'apporter l'aide nécessaire à ces enfants en assurant une concertation efficace entre les ministères, les établissements et les organismes intéressés. Cette entente précise les responsabilités des intervenantes et intervenants, les démarches à suivre lorsque des cas surviennent et met l'accent sur la prévention et la formation du personnel.
- Afin d'augmenter le taux de réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, et de diversifier les parcours adaptés à certains élèves, une nouvelle politique de l'adaptation scolaire a été lancée en février 2000. Elle met l'accent sur la prévention, l'adaptation des services en classe ordinaire, la création d'une véritable communauté éducative entre l'école, les parents et les autres intervenantes et intervenants et porte une attention particulière aux élèves à risques, notamment ceux qui ont des difficultés d'apprentissage et de comportement. Le plan d'action accompagnant cette politique propose une série de mesures visant d'une part une augmentation des services à ces élèves et, d'autre part, le développement de l'expertise auprès du personnel scolaire. La mise en place de ces mesures touchera prioritairement les milieux plus défavorisés.
- Depuis 1997, un programme de soutien à l'école montréalaise est instauré et il bénéficie d'un budget particulier afin d'assurer la réussite scolaire et éducative du plus grand

nombre d'élèves. Il vise à favoriser des projets d'école qui proposent un cheminement scolaire tenant compte des caractéristiques et des besoins des élèves montréalais, particulièrement ceux des milieux défavorisés. Les nouveaux arrivants au Québec et les communautés ethniques s'installant en grande majorité sur le territoire de Montréal, peuvent aussi en bénéficier.

- En 1998, le ministère de l'Éducation s'est doté d'une Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle. Cette politique traite, entre autres, des principes d'action sur lesquels s'appuie l'école québécoise pour traiter la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse. Ces principes, partagés et soutenus par l'ensemble des institutions sont : l'égalité des chances, la maîtrise du français (langue commune de la vie publique) et l'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste. On peut y lire que les élèves allophones ne sont pas sur-représentés parmi les élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Les résultats des élèves allophones, ventilés par groupes linguistiques, montrent cependant que certains groupes éprouvent des difficultés et affichent des résultats nettement inférieurs à la moyenne de l'ensemble des élèves. La politique précise qu'afin de remplir sa mission auprès de l'ensemble de ses élèves, l'école doit tenir compte des caractéristiques particulières telles que l'origine ethnique, la langue maternelle, les conditions sociales, le sexe, les allégeances religieuses, etc. Le plan d'action rattaché à la Politique d'intégration scolaire et interculturelle vise entre autres à faciliter l'intégration de tous les élèves nouvellement arrivés dans leur école, le développement du savoir-vivre ensemble dans une société francophone, démocratique et pluraliste et la formation du personnel scolaire en cette matière.

Les mesures présentées ici s'adressent à l'ensemble des écoles du Québec et des ressources financières sont garanties par le gouvernement afin qu'elles se concrétisent selon les besoins de chaque milieu. Le choix des moyens relève cependant de chaque établissement et les commissions scolaires s'assurent de leur application. Certains milieux scolaires ont mis de l'avant des projets exemplaires au regard de l'application de ces mesures ou de ces politiques. Le ministère ne possède pas de relevé de ces projets.

Par le biais de son programme de soutien à la participation civique (PSPC), le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) subventionne des organismes qui ont pour but l'intégration et l'inclusion de toutes les citoyennes et citoyens à la société et qui œuvrent auprès de clientèles vulnérables, notamment les jeunes et les femmes.

Par ailleurs, la création en 1997 d'un Fonds pour les jeunes des minorités visibles vise à financer des organismes pour la réalisation de projets permettant d'adapter leurs services à la clientèle des minorités visibles et de développer l'employabilité des jeunes. Le Fonds comporte deux volets dont le premier vise à rendre disponibles des services et des outils adaptés aux réalités vécues par les jeunes des minorités visibles dans leurs démarches d'insertion en matière d'emploi.

Le second volet est axé sur le développement d'habiletés et de compétences par les jeunes des minorités visibles et la sensibilisation des employeurs. Depuis sa création, 1 807 000 \$ a été injecté dans ce Fonds pour les jeunes des minorités visibles.

## Saskatchewan

L'unité de l'éducation communautaire du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan élabore et prend en charge les politiques et les programmes conçus en réponse aux obstacles à l'apprentissage et afin de permettre aux systèmes scolaires, aux associations communautaires et aux familles de réagir et de faire preuve d'innovation à l'égard des divers besoins d'apprentissage. L'unité fait office de point de contacts de référence pour les gouvernements, les particuliers et les associations éducatives ou communautaires et adresse une variété de questions de politique sociale et économique concernant l'éducation.

Le ministère de l'Éducation apporte un soutien financier et consultatif à 31 écoles communautaires urbaines et à 10 écoles communautaires du Nord situées au sein de collectivités ayant une importante population autochtone, ainsi que des jeunes et des enfants à risques principalement dû aux conditions socio-économiques. Le modèle d'écoles communautaire s'est avéré être une réussite en ce qui concerne les besoins de ces populations. Le modèle comprend quatre composantes de base :

- Un programme d'apprentissage de qualité qui permet de s'affirmer culturellement, académiquement, qui est stimulant et inclut des programmes d'intervention précoce, et à certains endroits, des programmes d'éducation pour adultes;
- Une participation parentale et communautaire;
- Des services intégrés; et
- Un développement communautaire.

Alors que le modèle d'écoles communautaires a été élaboré à l'intention des enfants d'âge préscolaire à la 8<sup>e</sup> année, les écoles secondaires et celles des zones rurales procèdent actuellement à l'adaptation de ce modèle, afin de pourvoir à leurs besoins spécifiques.

Le programme d'intégration des services de la Saskatchewan est une démarche positive en ce qui a trait aux besoins des enfants et des jeunes vulnérables. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a lancé le programme d'intégration des services en l'an 2000. Le programme fournit un soutien financier aux divisions scolaires et à leurs partenaires communautaires, avec pour but d'apporter des services de soutien intégrés aux enfants et aux jeunes risquant de se trouver en situation d'échec à l'école comme dans la vie. Trois groupes cibles ont été identifiés :

- Les enfants et les jeunes se trouvant exposés à des multiples facteurs de risques;
- Les jeunes non scolarisés;
- Les enfants et les jeunes ayant des problèmes d'ordre émotionnel, comportemental et/ou social.

Cela fait maintenant trois ans que le Collège Nutana à Saskatoon travaille à l'élaboration d'un projet appelé *Integrated School-Linked Services Initiative* (Initiative de services intégrés reliés à l'école). L'école a constaté que les partenariats communautaires, les services sociaux de terrain et le développement du monitorat étudiant constituaient des pratiques très réussies de l'initiative.

La Saskatchewan a été reconnue dans le monde entier pour ses programmes novateurs intégrant les services pour enfants et les jeunes à risques (OCDE, 1998).

En l'an 2000, le *Special Education Review Committee* (Comité d'examen de l'adaptation scolaire) a soumis son rapport au ministère de l'Éducation qui met en avant 58 recommandations sur la manière d'améliorer la réponse du système scolaire provincial aux besoins des enfants et des jeunes handicapés. Bien que la réponse de la province n'est pas encore été annoncée, deux initiatives sont d'ores et déjà prévues :

- Un programme de services communs améliorés fournissant des fonds aux divisions scolaires rurales, du Nord et fransaskoises, destiné à partager le personnel spécialisé tel que les orthophonistes et les psychologues scolaires avec les divisions scolaires voisines et les organismes de services sociaux;
- Une augmentation des subventions accordée à l'adaptation scolaire et à l'éducation communautaire.

### **Territoires du Nord-Ouest**

Le financement de la scolarité intégrative est alloué aux commissions/conseils scolaires des Territoires du Nord-Ouest pour qu'ils puissent accorder de l'aide aux élèves de manière individuelle. Le financement comprend les ressources pour l'équipement spécialisé, les déplacements et la formation du personnel désigné pour répondre aux besoins des élèves, comme l'achat d'une machine à écrire pour aveugles, ou la formation des aptitudes de mobilité du personnel de soutien aux élèves, par exemple.

Le ministère travaille également à l'élaboration de ressources stratégiques à l'intention du personnel enseignant, avec le Protocole de l'Ouest canadien concernant l'adaptation scolaire, pour les aider à répondre aux besoins des élèves. Le document concernant la prévention du suicide est un exemple pertinent pour les Territoires du Nord-Ouest.

### **Yukon**

Le territoire du Yukon tente de dépister les élèves à risques, par l'intermédiaire d'un projet d'intervention précoce, pour répondre à leurs besoins avant qu'ils ne deviennent des candidates et candidats au programme d'aide à l'apprentissage. Le projet s'articule autour de quatre thèmes : la famille, la collectivité, la classe et le soutien pédagogique du personnel enseignant. Les activités suivantes sont au centre du projet :

- Communauté : *Books for Babies* (Livres pour les bébés) est une promotion de l'alphabétisation par laquelle un livre gratuit est offert aux parents de tous les nouveaux-nés du Yukon.
- Famille : *Parental Action for Literacy Support* – PALS (Action parentale pour l'alphabétisation) est constitué de cinq séances pour les parents des élèves de 1re année et de maternelle sur des stratégies d'appui au foyer s'appliquant aux enfants à risques. Ce programme est offert dans des écoles rurales et urbaines.
- Enseignante/Enseignant : *Reading Recovery<sup>mc</sup>* (Rééducation en lecture) est un programme auquel 60 enseignantes et enseignants ont suivi trois séances de deux jours pour se préparer à la mise en œuvre de ce programme de rééducation en lecture.

Vingt autres enseignantes et enseignants seront formés l'an prochain. Les séances sont avant tout consacrées à des renseignements sur la rééducation en lecture et à une formation en profondeur sur l'évaluation, ainsi qu'à l'élaboration d'un programme d'alphabétisation équilibré.

- Salle de classe : *Wiggleworks* est un cédérom interactif qui a été présenté à l'ensemble des enseignantes et enseignants de 1re année et aux aide-enseignants. Ce programme vise à aider spécifiquement les élèves à risques en lecture.
- Salle de classe : *Roving Teacher Pilot Project* (Projet-pilote pour le personnel enseignant itinérant) offre un appui direct à la majorité des salles de classe des écoles urbaines pendant une demi-heure par jour, quatre matins par semaine, d'octobre à mars, pour permettre à l'enseignante ou l'enseignant de travailler avec quatre élèves à risques.

Le projet d'intervention précoce ne cesse de croître de façon à ce que la totalité du territoire ait accès à tous ces éléments en 2000.

#### **GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Veillez vous reporter à la section 2 pour des descriptions des principaux projets de Citoyenneté et Immigration Canada entrepris au nom des nouvelles et nouveaux immigrants potentiels. Voir également la description des programmes de CIC à la section 6.

## 8. L'éducation par, pour et au sujet des Autochtones

### PROVINCES ET TERRITOIRES

Les services éducatifs offerts aux membres des Premières nations habitant à l'extérieur des réserves constituent un champ de responsabilité qui n'est pas clairement réparti entre les gouvernements provinciaux/territoriaux et fédéral. Les systèmes scolaires publics sont également responsables de l'intégration de l'enseignement au sujet des Autochtones au Canada au sein des programmes d'études destinés à l'ensemble des élèves. Voici les rapports d'un certain nombre de provinces et territoires à ce sujet.

#### Alberta

En septembre 2000, le gouvernement de l'Alberta a publié le cadre de sa politique concernant les Autochtones. Le document *Strengthening Relationship* sert à guider le gouvernement albertain dans ses relations avec les Premières nations, les Métis et les autres peuples autochtones de la province. Dans *Strengthening Relationships*, le gouvernement de l'Alberta s'engage à travailler avec les Autochtones, les gouvernements municipaux et fédéral, l'industrie et d'autres parties intéressées afin d'atteindre deux buts dont l'un vise le mieux-être et l'autonomie au plan individuel et collectif, principalement par l'amélioration de la performance scolaire des élèves autochtones; et l'autre sur la clarification des rôles et des responsabilités des Autochtones et des gouvernements provincial et fédéral.

L'*Alberta Learning* soutient la préparation et la livraison des programmes et services destinés à améliorer le taux de réussite des élèves autochtones au sein du système d'éducation de l'Alberta et ceci contribue à une meilleure compréhension des besoins autochtones en matière d'éducation et à améliorer les pratiques didactiques :

- L'*Alberta Education* (maintenant le *Ministry of Learning*) est doté d'une politique intitulée *Policy Statement on Native Education in Alberta*. La politique veille à ce que tous les élèves de toutes les écoles albertaines disposent de matériel didactique qui véhicule une vision équilibrée et positive des Peuples autochtones. En outre, la politique encourage les Peuples autochtones à participer à l'éducation de leurs enfants.
- L'*Alberta Learning* met des fonds à la disposition des projets éducatifs Autochtones, appuyant ainsi la politique albertaine *Policy Statement on Native Education in Alberta* (p. ex. : en faveur de personnel autochtone, des ressources éducatives, du développement des langues autochtones et de la sensibilisation culturelle).
- L'*Alberta Learning*, en collaboration avec les Aînés et le personnel enseignant, a élaboré le Programme d'Études autochtones, premier programme provincial du genre. Ce programme de 10, 20 et 30 cours porte sur l'histoire des Premières nations et des Métis, ainsi que sur des questions contemporaines, le tout présenté selon une perspective autochtone.



- L'*Alberta Learning* accorde du financement de manière à faire de la place dans l'enseignement postsecondaire dans des domaines hautement prioritaires tels la formation du personnel enseignant visant en particulier les élèves autochtones.

Les universités, collèges et instituts technologiques de l'Alberta mettent en œuvre des cours et programmes destinés à répondre aux besoins des membres de leurs communautés, en particulier ceux des apprenants autochtones adultes. De nombreux établissements offrent une gamme de services d'aide aux étudiants autochtones afin d'améliorer leurs chances de réussite scolaire.

### **Colombie-Britannique**

Sur un effectif de 40 000, les élèves autochtones représentent 7 p. 100 des élèves des écoles publiques en 1998-1999. Moins d'un tiers des Autochtones de la Colombie-Britannique vivent dans les réserves, et un cinquième habite le district régional de Vancouver.

Toutefois, le nombre d'élèves autochtones qui finissent leurs études représente la moitié du taux de leurs homologues non autochtones. La prise en compte de ce problème a résulté en l'adoption de cinq *Aboriginal Education Improvement Agreements* (Ententes sur l'amélioration de l'éducation des Autochtones) qui ont été lancées en tant que projets-pilotes en 1999. Les ententes sur l'amélioration sont censées susciter des relations de collaboration entre les collectivités autochtones et les districts scolaires. Elles donnent aux collectivités autochtones et aux districts une plus grande autonomie en ce qui concerne la recherche de solutions convenant à leurs élèves, aux écoles et aux communautés.

Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique prend en charge le financement des programmes éducatifs pour les élèves autochtones. Les fonds doivent être utilisés au sein de domaines spécifiques : pour les services d'orientation et de soutien, pour augmenter les connaissances de la culture et de la langue des Premières nations, ainsi que pour d'autres programmes d'amélioration de la réussite des élèves autochtones. Davantage de renseignements sur les programmes d'éducation des Autochtones en Colombie-Britannique sont disponibles sur le site Web <http://www.bced.gov.bc.ca/abed>.

La Colombie-Britannique a également pris des mesures pour améliorer les connaissances de tous les élèves des écoles provinciales au sujet des peuples autochtones. Un document de référence fondamental, *Shared Learnings: integrating BC Aboriginal Content K-10* (Apprentissages partagés : introduction d'éléments de contenu autochtone, M-10) est un ensemble de guides destinés à aider le personnel enseignant à intégrer des thèmes liés aux Autochtones dans toutes les matières, à un niveau de base. L'objectif est de fournir au personnel enseignant un guide leur permettant d'aider à la création d'une plus grande sensibilité et respect pour la richesse et la diversité des peuples autochtones de la Colombie-Britannique. En hommage aux nombreuses différences d'ordre culturel et liées à l'expérience qui existent parmi les peuples autochtones de la Colombie-Britannique, les apprentissages partagés ont pour but de mettre en avant les problèmes, préoccupations et réalités communes à la plupart. En particulier, les apprentissages partagés sont des énoncés de connaissances au sujet des cultures, valeurs, croyances, traditions, histoire et langues des peuples autochtones, qui mettent l'emphase sur les domaines suivants :

- La relation des Autochtones avec le monde naturel, qui est caractérisée par un sentiment de connexion, de respect et de responsabilité;

- L'influence autochtone : la sagesse et la connaissance fixées au cœur des cultures autochtones continue d'influencer le monde;
- La permanence des traditions autochtones qui sont les expressions vivantes de cultures dynamiques;
- Les langues et communications autochtones qui sont à l'image de leurs manières particulières d'envisager le monde;
- Les traditions artistiques autochtones qui sont les expressions vitales des cultures autochtones;
- Le système social, économique et politique autochtone qui continue d'être la source derrière la force et l'orientation des Autochtones;
- L'évolution des droits de la personne et des libertés, en ce qui a trait aux Autochtones : le peuple autochtone continue de définir et d'affirmer ses droits et libertés collectifs.

Les guides des apprentissages partagés sont disponibles sans frais sur le site Web du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique au <http://www.bced.gov.bc.ca/abed/shared.htm>.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement de la Colombie-Britannique a également mis au point un cadre destiné à améliorer de façon significative l'accès aux études postsecondaires des étudiantes et étudiants autochtones. Deux établissements publics d'enseignement postsecondaire autochtone ont été créés – *Nicola Valley Institute of Technology* – NVIT (Institut de technologie de Nicola Valley) et l'*Institute of Indigenous Government* – IIG (Institut de gouvernement autochtone) – dont la gestion est assurée par des Autochtones.

Le *Aboriginal Post-Secondary Education and Training Policy Framework* (Cadre de politique sur l'éducation et la formation des Autochtones) a été approuvé par le Cabinet de la Colombie-Britannique en juin 1995. Les objectifs fondamentaux du cadre sont : la hausse de la participation et du taux de réussite des Autochtones qui suivent des études ou une formation postsecondaire; assister le développement des capacités pour arriver à une autonomie gouvernementale pour les Autochtones par le biais de l'enseignement postsecondaire et des possibilités de formation; établir un plan à long terme afin de garantir que les Autochtones puissent acquérir les connaissances et compétences nécessaires à une autonomie gouvernementale efficace dans le contexte de l'après traité; et obtenir l'engagement du gouvernement fédéral, par lequel il s'engage à maintenir les contributions financières pour l'enseignement et la formation postsecondaire pour les Autochtones. Des renseignements détaillés au sujet du cadre de travail peuvent être obtenus auprès du site Web suivant : <http://www.aett.gov.bc.ca/aboriginal/framework.htm>.

Le NVIT et le IIG ont été créés en 1995 par le gouvernement provincial afin d'élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire pour les Autochtones. Ces établissements d'enseignement ont pour mission de fournir un enseignement postsecondaire de haute qualité qui soit pertinent aux besoins divers et évolutifs des collectivités des Premières nations, dans un milieu qui soit propice à la réussite des étudiantes et étudiants. Le respect de la dignité, des droits, des cultures et des croyances de toutes les personnes est une valeur fondamentale de la mission de ces établissements.

Les initiatives de programmes autochtones en Colombie-Britannique continuent d'améliorer la transition des apprenantes et apprenants, ainsi que le recrutement de l'effectif des établissements d'enseignement et de formation postsecondaire, de même que le développement de programmes autochtones pertinents pour la totalité des apprenantes et apprenants. Les programmes sont offerts par le biais de partenariats entre les organisations autochtones (des établissements autochtones d'enseignement privé, des conseils tribaux, des collectivités et des organisations) ainsi que les établissements publics postsecondaires et comprennent un choix de programmes allant de l'éducation de base des adultes au programme de passage à l'université. Les programmes d'études ainsi que les activités de sensibilisation culturelle, la formation du personnel, et le développement des ressources autochtones sont fournis, ainsi que la formation liée au développement des capacités en préparation aux arrangements liés aux traités. Des coordonnatrices et coordonnateurs provinciaux ont été nommés dans les établissements publics d'enseignement postsecondaire dans l'ensemble de la province afin d'aider les étudiantes et étudiants autochtones qui font partie du système d'éducation postsecondaire. Les établissements offrent plusieurs centaines de programmes qui soutiennent l'éducation et la formation des étudiantes et étudiants autochtones.

Le *1997 British Columbia College and Institute Aboriginal Former Student Outcomes Report* (Rapport 1997 sur les résultats des anciennes et anciens étudiants autochtones des collèges et instituts de la Colombie-Britannique) préparé par le *Centre for Education Information Standards and Services* (Centre des normes et services d'information de l'éducation) montre que les Autochtones qui suivent des études postsecondaires en Colombie-Britannique trouvent un emploi plus facilement après avoir achevé leurs études et considèrent que leur éducation leur a été utile dans leur travail. Des renseignements détaillés sur les conclusions de cette étude peuvent être consultés sur le site Web <http://www.ceiss.org/edresearch/aboriginal/aboriginal.asp>

### **Île-du-Prince-Édouard**

En 1997, le ministère de l'Éducation a créé le *Aboriginal Education Advisory Committee*, dont le mandat consiste à proposer des stratégies en vue d'aider les élèves autochtones de la province à réaliser leur potentiel, de définir des modèles à suivre pour les Autochtones et de lutter contre le racisme. Le comité réunit des représentants du monde de l'éducation ainsi que des collectivités et organismes des Premières nations. Parmi les réalisations du comité, mentionnons :

- L'établissement, avec la communauté autochtone, de partenariats fondés sur la collaboration;
- L'organisation d'ateliers visant à aider le personnel enseignant à reconnaître et à éliminer, dans les programmes, les stéréotypes relatifs aux peuples autochtones;
- L'analyse des résultats de l'examen des programmes d'enseignement spécial et la formulation de recommandations au Ministère concernant l'incidence de ces résultats sur l'élaboration de programmes et la prestation de services à l'intention des élèves autochtones ayant des besoins spéciaux;
- Le projet *Success in School* – Le comité a financé l'embauche d'un adjoint de recherche à temps partiel dont le travail consiste à enregistrer les débats de nombreux groupes de discussion organisés dans les collectivités autochtones, à analyser ces débats et à

formuler des recommandations pertinentes. Réunissant des jeunes de 15 à 24 ans, les groupes de discussion portent sur les facteurs susceptibles de contribuer à la réussite de l'expérience scolaire vécue par les élèves autochtones. En outre, d'autres groupes de discussion seront organisés avec des parents afin de recueillir leur point de vue sur la question. Les fruits des débats seront transcrits, et les recommandations serviront à faire du séjour à l'école une expérience positive pour les élèves autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard.

- Le cours *Native Studies 801* – Ce cours accrédité, de niveau secondaire, est dispensé à l'échelon local à titre d'expérience. L'apport du comité à la rédaction du programme a porté sur l'intégration, dans le cours, de la culture des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard. Le lancement officiel du cours a eu lieu en février 2001, lors d'une cérémonie réunissant des représentants des collectivités autochtones de la province, du personnel enseignant l'histoire et les sciences humaines, des délégués du ministère de l'Éducation ainsi que des membres du comité.
- L'atelier sur la justice autochtone – Le comité a participé à cet atelier qui a eu lieu en janvier 2001 et au cours duquel différents orateurs autochtones ont relaté les succès enregistrés par leur peuple au sein du système juridique. Il est très encourageant de voir à quel point certains avocats, juges, aides juridiques, et autres intervenants autochtones ont réussi à faire avancer leur carrière tout en encourageant leurs compatriotes à les suivre dans cette voie. Ce sont là des modèles très positifs dont le parcours est tout à fait remarquable. Également présent à l'atelier, M. Donald Marshall avait prononcé une allocution lors d'un panel organisé le soir précédent.
- Les droits des Autochtones conférés par traité – Le comité entend des exposés et examine des projets de ressources pédagogiques abordant les droits des Autochtones conférés par traité.

## **Manitoba**

Le ministère de l'Éducation et de la Formation a défini l'éducation et la formation des Autochtones comme domaine prioritaire. Sa politique d'intégration est actuellement appliquée à l'éducation et à la formation des Autochtones dans tous les domaines relevant de la responsabilité du ministère, dont l'éducation allant de la maternelle à la secondaire 4, la formation, et l'enseignement postsecondaire.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation a adopté une politique d'intégration qui garantit que la stratégie d'éducation et de formation des Autochtones s'effectue par le truchement d'initiatives ministérielles, conformément à la mission et aux principes directeurs du ministère.

La stratégie d'éducation et de formation des Autochtones a pour objectifs de renforcer les partenariats avec la collectivité autochtone et les autres parties intéressées, d'augmenter le taux de diplomation des élèves autochtones et d'augmenter la participation au marché du travail des Autochtones. Un groupe de travail permanent sur la stratégie d'éducation et de formation des Autochtones a été mis sur pied.

Les Perspectives autochtones sont intégrées au programme d'études provincial et un comité directeur du programme d'études de l'éducation des Autochtones a conseillé et aidé le ministère à développer et à intégrer les Perspectives Autochtones au sein du programme d'études.

Le ministère co-parraine avec l'Université de Winnipeg, l'Université du Manitoba, le collège Red River et la division scolaire n° 1 de Winnipeg, un séminaire d'été sur l'éducation des Autochtones.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba co-parraine également, avec l'Université du Manitoba et le district scolaire n° 2355 de Mystery Lake, un séminaire d'été nordique sur l'éducation des Autochtones.

Les activités de perfectionnement professionnel pour la division de mise en œuvre des programmes sont axées sur la hausse de conscience et des connaissances de tous les employés en ce qui a trait à l'éducation des Autochtones et aux stratégies efficaces d'augmentation de la réussite des élèves.

La vision d'aujourd'hui concernant les connaissances scientifiques (telles que décrites dans le cadre pancanadien pour les sciences et le cadre de la maternelle à la secondaire 4 du Manitoba) reflète une position d'intégration relative au sexe et aux différentes perspectives culturelles, y compris les perspectives autochtones. Ceci contraste avec la façon précédente d'envisager les sciences comme étant un domaine scientifique dominé par les hommes occidentaux de race blanche. Le Manitoba a intégré cette vision au sein des résultats d'apprentissage général qui font état des attentes des élèves en ce qui a trait à leur scolarité allant de la fin de la maternelle à la secondaire 4.

Un document de références sur l'éducation différenciée intitulé *Success for All Learners* (Réussite pour tous les apprenants et apprenantes) fournit au personnel enseignant des résultats de recherche et des stratégies les aidant à participer à la réussite de tous les élèves. Ce document comprend les meilleures pratiques d'un point de vue autochtone, ainsi que des renseignements destinés aux enseignantes et enseignants sur les personnes qui ont pour langue maternelle une des langues autochtones.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba prend actuellement part à un projet du Protocole de l'Ouest canadien en vue d'élaborer un cadre de programme d'études commun en sciences humaines. La composition de l'équipe de projet, qui comprend des anglophones, autochtones et francophones de chacune des provinces de l'Ouest et des territoires du Nord, garantit que ce cadre jouera également un rôle fondamental dans le renforcement des connaissances des élèves en ce qui concerne les questions liées au peuple autochtone, ainsi que dans l'acquisition d'attitudes positives, de compétences et de comportements allant à l'encontre des stéréotypes et de l'ignorance.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba a produit un certain nombre de documents de référence au sujet de l'intégration des perspectives autochtones et destinés à fournir aux élèves autochtones et aux autres la possibilité d'apprendre au sujet des peuples et des cultures autochtones. Un document de référence au programme d'études portant sur l'intégration

des perspectives autochtones au sein des programmes d'études en est à la dernière phase de son développement.

### **Nouveau-Brunswick**

Le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick a introduit des politiques et des mesures législatives afin de satisfaire les besoins académiques, sociaux et culturels des élèves malécites et micmacs qui fréquentent les écoles publiques. On s'efforce ainsi de concevoir et de mettre en œuvre des cours, des programmes et des services adaptés à la culture autochtone, et ce, au sein même du système d'écoles publiques. Le ministère reconnaît le besoin d'élaborer des ressources et du matériel didactique décrivant l'histoire des Malécites et des Micmacs, leur langue, leur culture, leurs traditions ainsi que leur contribution (passée et présente) au développement de la région atlantique. Au Nouveau-Brunswick, l'éducation pour les Autochtones a pour objectif principal d'aider les élèves malécites et micmacs à acquérir les compétences nécessaires à leur participation active à la société ordinaire, tout en stimulant leur fierté à l'égard de leur langue et de leur culture ancestrales. En outre, les politiques et les mesures législatives exigent que le ministère veille à enrichir la connaissance qu'ont *tous* les élèves de l'histoire et de la culture des Malécites et des Micmacs.

Dans sa directive sur l'éducation des Malécites et des Micmacs, le ministère propose des orientations claires en vue du développement positif de l'éducation pour les Autochtones du Nouveau-Brunswick. La directive exige que le ministère élabore et mette en œuvre des programmes et des projets dans les grands domaines suivants (et en fasse le suivi) :

- La participation des Malécites et des Micmacs au système d'éducation;
- Les programmes d'études et les ressources pédagogiques;
- La formation de personnel enseignant, de futurs enseignants et d'administrateurs;
- La recherche et l'évaluation;
- La liaison et la coordination avec d'autres organismes d'enseignement.

Dans un tel cadre d'action, le ministère a élaboré et mis en œuvre différentes mesures visant à satisfaire les besoins des élèves malécites et micmacs qui fréquentent les écoles publiques. Signalons notamment ce qui suit :

Mesures visant la participation des malécites et des micmacs :

- Mise sur pied de comités ministériels (comité consultatif sur l'élaboration du programme scolaire d'éducation pour les Autochtones, comité sur la langue malécite, comité sur la langue micmac, etc.);
- Création de comités consultatifs sur l'éducation pour les Autochtones dans les districts où l'on compte un nombre important d'élèves autochtones inscrits;
- Recrutement d'enseignants malécites et micmacs dans les écoles publiques;
- Participation des parents aux conseils d'éducation de district;
- Création, dans certains districts, de postes de coordonnateur de l'éducation pour les Autochtones.

Mesures touchant le programme scolaire et les ressources pédagogiques :

- Prestation, au niveau secondaire, d'un cours d'études autochtones et de cours de langue malécite;
- Élaboration d'unités, de modules et de ressources à l'appui du programme d'études visant les Malécites et les Micmacs;
- Mise au point de matériel didactique (documents, logiciels et productions audio ou vidéo) offrant un contenu malécite ou micmac;
- Mise en œuvre du programme Circle of Understanding, qui vise à introduire une perspective malécite et micmac dans les classes des écoles publiques.

Mesures de formation de personnel enseignant et d'administrateurs :

- Prestation, dans les districts et les écoles, de séances d'aide au personnel enseignant et aux administrateurs ainsi que de séances d'initiation à l'enseignement, à l'intention des futurs enseignants;
- Organisation d'un stage estival d'immersion culturelle destiné aux enseignants et aux administrateurs;
- Organisation de stages d'été visant à aider le personnel enseignant à satisfaire les besoins académiques, sociaux et culturels des élèves autochtones.

Mesures de recherche et d'évaluation :

- Création d'une «base d'information» en vue de suivre la progression scolaire des élèves malécites et micmacs qui fréquentent les écoles publiques;
- Exploitation de la base d'information aux fins de conception et de mise en œuvre de programmes et de services;
- Réalisation d'études — citons les titres suivants : *Closing the Gap; Learning Styles of Aboriginal Students; Counselling the Native Students; et Addressing the Educational Needs of Maliseet and Mi'kmaq Students Attending Public Schools in New Brunswick.*

Autres mesures :

- Organisation d'un camp estival d'immersion culturelle destiné aux élèves autochtones et non autochtones;
- Lancement d'un programme d'intervention auprès d'élèves vulnérables;
- Création de centres de ressources culturelles malécites et micmacs dans les écoles publiques;
- Attribution de crédits pour la mise en œuvre, à l'échelle des districts, de services de soutien adaptés à la culture autochtone.

Notons que toutes les mesures sont conçues en collaboration avec les Aînés, les éducateurs et les leaders malécites et micmacs, par le biais de différents comités.

L'instruction publique est offerte aux élèves autochtones en vertu d'accords négociés avec chaque Première nation. Par le passé, ces accords étaient d'une durée d'un an. Des négociations se déroulent présentement en vue de ratifier des accords d'une durée de cinq ans. Ces derniers renfermeraient des clauses relatives à des points précis : résultats d'apprentissage des élèves

malécites et micmacs; prestation de programmes et de services adaptés à la culture autochtone; autres enjeux prioritaires cernés par les Premières nations; etc.

## **Nunavut**

Le 1<sup>er</sup> avril 1999, la carte géographique et politique du Canada a changé et une nouvelle instance, le Nunavut, a été créée. Le Nunavut, «Notre terre» en inuktitut qui est la langue de la population inuite, est l'aboutissement de plus de 20 ans de négociations et de planification de la part du peuple inuit et des régions de l'est et du centre de l'Arctique. L'Entente a donné le droit aux Inuits à l'autonomie gouvernementale et à disposer d'eux-mêmes. Alors que les Inuits représentent 85 p. 100 de la population dans la région du Nunavut, ils ont choisi de poursuivre leurs aspirations à disposer d'eux-mêmes par le biais d'une structure gouvernementale populaire plutôt que par l'intermédiaire de dispositions relatives à l'autonomie gouvernementale spécifiques aux Inuits. Le Nunavut est dirigé par un cadre gouvernemental populaire représentant la totalité des résidentes et résidents, qu'ils soient Inuits ou non.

Le Nunavut fait face à de nombreux défis : le coût des biens et des services publics est très élevé, la population active est jeune, le taux de chômage est élevé, les niveaux d'instruction sont bas et les revenus annuels moyens sont faibles. Néanmoins, la création du Nunavut donne aux résidentes et résidents un pouvoir décisionnel et un contrôle plus important sur la façon d'affronter ces défis.

Le Nunavut englobe les valeurs et les croyances inuites dans un système gouvernemental moderne. La langue de travail utilisée est l'inuktitut, mais d'autres langues sont en usage au sein du gouvernement comme l'inuinnaqton, l'anglais et le français. La promotion de la culture inuite se fait par l'intermédiaire du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse qui joue un rôle fondamental dans l'aide apportée aux autres ministères, en vertu de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques à l'image des valeurs inuites. Le ministère est responsable de la mise en vigueur de programmes de conservation des valeurs inuites, de promotion et d'encouragement de la présence inuite au sein de la fonction publique et de garantie que l'inuktitut et l'inuinnaqton sont intégrés au sein de chaque ministère du gouvernement. Le ministère travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, afin de s'assurer que l'inuktitut et l'inuinnaqton sont enseignés dans les écoles primaires et secondaires du Nunavut. Il est également responsable d'un grand nombre de subventions et de contributions aux musées communautaires, aux projets de tradition orale, aux manifestations culturelles et artistiques, aux artistes nordiques et aux organismes culturels.

Le ministère de l'Éducation reconnaît que l'apprentissage s'appuie et découle de la culture, de la tradition, du patrimoine et de la langue. En tant que tel, l'inuktitut est promu au sein du système éducatif entier. Le ministère de l'Éducation fournit et finance des possibilités d'apprentissage et de formation à tous les niveaux pour les Nunavummiuts. Le ministère accorde son soutien aux centres de garderie du territoire, appuie et donne des orientations au réseau du système d'écoles publiques au sein des communautés et soutient l'enseignement postsecondaire des collèges communautaires. Le ministère accorde son aide à l'élaboration de systèmes d'information électroniques destinés à assister l'apprentissage à distance, par le biais d'un accès à l'Internet. Il offre une aide financière aux étudiantes et étudiants de l'enseignement postsecondaire par le biais de prêts aux études et d'orientation en matière de perfectionnement professionnel. Il



coordonne également un programme de stage territorial. Le ministère soutient également des programmes d'éducation continue et un service de bibliothèques publiques.

## **Ontario**

Les peuples autochtones occupent une place de choix dans la mosaïque canadienne, et l'étude du développement et de l'apport des sociétés autochtones constitue un élément central de connaissance du tissu social de notre pays.

Le programme d'études autochtones a pour but de transmettre aux élèves une vaste gamme de connaissances relatives aux peuples autochtones, tout en les aidant à bien comprendre les enjeux connexes qui se posent à l'échelon local, régional et national. Le programme informe les élèves et les sensibilise à l'histoire, aux cultures, aux perspectives et à l'apport des peuples autochtones du Canada.

Le ministère a déjà intégré un volet d'études autochtones dans ses programmes d'études élémentaires. Ainsi, les élèves de 3<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année comparent les cultures présentes au Canada, se penchent sur les modes de vie qui prévalent dans différentes régions du pays et passent en revue les réalisations de personnages marquants de notre histoire. En outre, dans le cadre du programme d'histoire et de géographie, les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> année s'attardent, d'une part, aux partenariats et aux alliances qu'ont conclus les peuples autochtones et non autochtones du Canada avant 1867 et, d'autre part, à l'expérience des peuples autochtones au sein de la fédération canadienne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les écoles secondaires dispensent deux cours d'études autochtones aux élèves de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année. Ainsi, le cours *Expression des cultures autochtones* donne aux élèves de 9<sup>e</sup> année un aperçu des diverses formes d'art pratiquées par les peuples autochtones pour élargir la compréhension de ces cultures. Par ailleurs, le cours *Les peuples autochtones du Canada* propose aux élèves de 10<sup>e</sup> année une lecture autochtone de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle et des problèmes contemporains qui se posent dans la société. De même, le programme d'études autochtones comprend six cours de 11<sup>e</sup> année et deux cours de 12<sup>e</sup> année.

Des politiques et des programmes ont été établis afin de promouvoir l'enseignement des langues et des cultures autochtones dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario.

Dispensé de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année, le programme de langues autochtones vise : à transmettre des compétences linguistiques fondamentales; à maintenir et à renforcer les compétences fondamentales relatives aux langues autochtones; à cultiver l'amour et le respect des langues autochtones; et à stimuler la fierté à l'égard de cette forme d'expression culturelle. Le programme a pour but de revitaliser le recours aux langues autochtones de manière à en faire des langues vivantes.

En Ontario, les nouveaux programmes d'études énoncent des normes de réussite pour tous les élèves inscrits aux programmes de langues autochtones à l'échelle de la province, en plus de préciser les connaissances et les compétences que doivent acquérir les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Les nouveaux cours structurés privilégient le perfectionnement des compétences de communication orale des élèves ainsi que le renforcement du lien qui existe entre langue et

culture. En 11<sup>e</sup> et en 12<sup>e</sup> année, les cours de langues autochtones insistent sur les capacités de communication des élèves.

Sous la responsabilité du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les conseils de bande des Premières nations ont créé des autorités scolaires qui administrent les services éducatifs dans leur collectivité, tenant ainsi lieu de conseil scolaire. Les budgets qu'administrent ces instances proviennent du gouvernement fédéral. Afin que les enfants autochtones d'âge scolaire poursuivent leurs études dans des écoles provinciales, les autorités scolaires des Premières nations concluent, avec les conseils scolaires voisins, des accords qui prévoient l'achat de services éducatifs contre versement de frais de scolarité. Conformément à la loi ontarienne, de tels accords donnent droit aux Premières nations de déléguer des représentants pouvant siéger au conseil scolaire.

Par ailleurs, le ministère soutient trois écoles secondaires parallèles qui opèrent à partir de centres d'amitié autochtones. Là, les élèves autochtones à risques trouvent un milieu attentif à leur culture, où ils peuvent poursuivre leurs études secondaires.

Huit instituts postsecondaires autochtones ont conclu des ententes d'articulation avec des collèges des arts appliqués et de technologie. Certaines universités ontariennes dispensent des cours crédités dans des collectivités des Premières nations, ouvrant la voie à la poursuite d'études postsecondaires à l'extérieur de ce milieu.

La Commission ontarienne des droits de la personne s'affaire à mettre au point un programme spécial, de concert avec des Autochtones de la province. Bon nombre de collectivités autochtones connaissent mal les mécanismes provinciaux de respect des droits de la personne et ignorent tout des services qu'offre la Commission ou du rôle qu'elle peut jouer dans la défense des intérêts des Autochtones. Le programme a pour but : de sensibiliser les Autochtones aux dispositions du Code des droits de la personne; d'élaborer des modes d'accès adéquats aux services de la Commission, dans le plein respect de la culture autochtone; et d'assurer une présence soutenue de la Commission auprès des collectivités et des organismes autochtones.

## **Québec**

Le ministère de l'Éducation contribue activement à la publication d'une collection sur les Premières nations. Huit brochures intitulées *Nunavik* (sur les Inuits), *Nitassinan* (sur les Montagnais), *Wôbanaki* (sur les Abénaquis), *Nitakinan* (sur les Algonquins), *Nitaskinan* (sur les Attikameks), *Wendake* (sur les Hurons-Wendat), *Eeyou Astchee* (sur les Cris), *G'mtgiminu* (sur les Micmacs), ainsi que leur guide d'activités, sont actuellement disponibles pour les classes du deuxième cycle du primaire (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années). Une neuvième brochure sur les Naskapis sera publiée à l'automne de l'année 2001.

Des établissements d'enseignement postsecondaire ont développé une expertise en éducation des autochtones, soit dans les campus, soit dans les communautés autochtones, notamment les constituantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), l'Université McGill et plus récemment les universités Concordia et Laval ainsi que les collèges de Sept-Îles, John Abbot, Chicoutimi, Héritage et Marie-Victorin.

L'Université du Québec à Chicoutimi s'est associée aux Premières nations depuis 1971. En 1993-1994, par son centre d'études amérindiennes réorganisé en 1991, l'Université répondait aux besoins de plus de 450 étudiantes et étudiants autochtones. La plupart des activités offertes se déroulaient dans les communautés et satisfaisaient à une diversité d'intérêts. Cette université est en relation avec les Montagnais, les Attikameks, les Algonquins, les Naskapis, les Cris et les Mohawks. En outre, l'Université a développé divers certificats, principalement en éducation, en sciences, en programmes multidisciplinaires, en administration, en psychologie, en langues, etc., pour répondre aux besoins des communautés. Les autochtones participent à l'administration du centre et un service de recherches, développé au sein du centre, a à son actif plusieurs publications sur les langues, la population et des documents sur l'histoire et la culture des Premières nations. Depuis 1977, plus de 500 diplômes et certificats ont été décernés aux étudiants et étudiantes autochtones.

Depuis 1975, l'Université McGill offre un programme de formation du personnel enseignant autochtone. Ce programme, d'abord développé pour les Inuits en collaboration étroite avec la Commission scolaire Kativik, s'étend maintenant aux Cris, avec la collaboration de la Commission scolaire crie, et également à certains autres groupes autochtones dont des Algonquins, des Micmacs et des Mohawks. Dans tous les cas, ce sont les communautés autochtones qui ont pris l'initiative de l'organisation et de l'application de ce programme dans leur communauté et 15 crédits de ce programme sont spécifiques et peuvent être adaptés aux particularités culturelles et sociales de chacune des autres communautés autochtones.

L'implantation et la conduite de ce programme, qui compte au total 45 crédits, sont placées sous la responsabilité d'un comité consultatif. Celui-ci est composé de membres de l'Université McGill, de représentants et représentantes des Premières nations participant aux programmes, de même que d'une représentation plus récente de la population étudiante.

Ce programme de formation du personnel enseignant mène à l'obtention d'un certificat en enseignement dont les crédits peuvent également être appliqués au programme du baccalauréat en éducation.

En 1982, l'Université McGill a aussi développé un programme de formation des travailleuses et travailleurs sociaux pour les Inuits. Ce programme se donne actuellement en partie sur le campus de l'Université, en partie dans le Nord, à un groupe de 20 travailleuses et travailleurs communautaires inuits qui sont soit étudiantes et étudiants débutants ou plus avancés.

Récemment, l'Université Concordia a créé, pour les étudiantes et étudiants autochtones sur le campus, une association appelée Le Cercle des Premières nations. Cette association a mis sur pied un centre de services s'adressant aux étudiantes et étudiants autochtones de l'Université pour leur offrir des services d'aide et d'écoute en vue de favoriser leur adaptation aux exigences académiques, culturelles et économiques de leur séjour en milieu urbain. L'Université du Québec à Montréal a procédé récemment à la mise sur pied d'un comité des Premières nations qui a ouvert ses portes le 20 décembre 1993. L'Université Laval a également développé un service similaire sur une plus petite échelle pour sa population étudiante autochtone inscrite à la Faculté de droit après une année préparatoire à l'Université d'Ottawa.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue offre depuis 1984 un programme de certificat de premier cycle en enseignement pour deux villages nordiques. Ce programme répond également aux besoins des communautés amérindiennes des environs de Val d'Or.

Le ministère de l'Éducation s'appuie sur une politique d'accessibilité aux études postsecondaires en favorisant la flexibilité et les adaptations culturelles répondant aux besoins des autochtones tout en maintenant, par ailleurs, les standards et exigences de toute diplomation. Nous estimons présentement à plus de 1000 les membres des Premières nations ayant bénéficié de cours universitaires.

### **Saskatchewan**

En 1998, la *Saskatchewan Human Rights Commission* (Commission des droits de la personne de la Saskatchewan) a exigé que toutes les divisions scolaires ayant un nombre d'étudiantes et étudiants autochtones important mettent au point des plans et des programmes d'éducation égalitaire et qu'elles lui fassent rapport annuellement lors d'une audience publique. La *Education Equity Policy* (Politique d'éducation égalitaire) a été conçue pour réduire le nombre d'élèves autochtones qui quittent l'école avant d'avoir achevé leurs études secondaires. Les plans égalitaires sont détaillés et mettent l'accent sur l'embauche de personnel enseignant autochtone, sur la révision des politiques et procédures scolaires, sur la prestation de formations interculturelles, sur les changements du programme d'études de façon à inclure un contenu autochtone, ainsi que sur l'augmentation de la participation des parents autochtones.

Depuis, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a créé le *Aboriginal Education Provincial Advisory Committee – AEPAC* (Comité consultatif provincial sur l'éducation des Autochtones) qui est composé d'Autochtones et des partenaires habituels en éducation, y compris la Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan. Les suggestions et décisions des Autochtones détermineront les recommandations visant à éliminer les obstacles aux partenariats de collaboration et seront axés sur la réponse aux besoins divers et uniques des élèves. Le comité permet de discerner des facteurs dont découle l'efficacité des programmes et donne des conseils sur la manière d'évaluer leur incidence.

Les idées réalistes concernant l'inversion des taux de diplomation faibles et l'augmentation de la représentation au sein des professions et de l'emploi sont définies par un processus de dialogue et de collaboration. Les partenariats ministériels avec les Autochtones sont la preuve que les conseils offerts par ces derniers donnent naissance à un changement qualitatif dans la manière de penser et dans le domaine de l'innovation dont profitent les écoles provinciales ainsi que les écoles au sein des réserves.

- Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan travaille en collaboration avec le *Prince Albert Grand Council* (Grand Conseil de Prince Albert) en vue de soutenir une stratégie coordonnée pour le développement des langues indiennes. Cette initiative garantit la participation des Aînés et des spécialistes de la langue des six groupes linguistiques de la province. Des travaux identiques sont également effectués par la collectivité Métis pour appuyer le développement de la langue métis (Michif).
- Un accord contractuel avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan appuie le développement et l'adaptation de la portée et de la manière d'enseigner

l'histoire, les cultures, les valeurs et les résultats de l'apprentissage technologique des Premières nations de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans la totalité des écoles; le deuxième volet du *School-to-Work Transition program* (Programme de transition de l'école à la vie active) et des connaissances culturelles (M-8) sont en cours d'élaboration.

- Les travaux sont approfondis par le biais de la recherche du ministère sur le statut de l'élaboration de la politique et du programme de langue autochtone.
- Les cadres et mécanismes de politiques sont mis en œuvre de façon à permettre une plus grande collaboration et un partage du processus décisionnel dans l'adaptation du programme d'études à l'échelon local.
- Le nouveau tronc commun auquel ont été intégrées les questions ayant trait aux Autochtones dans toutes les matières à tous les niveaux d'apprentissages fournit la base de l'apprentissage pour la totalité des élèves. Une constante mise à jour et un constant renouvellement avec les Autochtones sont effectués.
- Le programme d'étude technologique en ligne de la Saskatchewan joint à une infrastructure d'éducation à distance appuie la participation et l'accès égalitaire dans le Nord et dans le Sud, ainsi que dans les milieux ruraux et urbains.

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a créé le *Indian and Metis Development Program* — IMED (Programme de développement pour les Indiens et les Métis) en 1984 chargé d'allouer des subventions alléchantes aux divisions scolaires en vue de développer, de mettre en œuvre et d'assurer le maintien des programmes éducatifs pour les Indiens et les Métis. L'IMED abrite des initiatives telles que des options de modèles d'éducation pour les élèves incapables de réussir dans un milieu scolaire ordinaire, des programmes communautaires s'appuyant sur des modèles scolaires de la collectivité, et l'intégration de contenu et de perspectives se rapportant aux Indiens et aux Métis au sein du tronc commun. Le programme appuie également des projets d'envergure provinciale dont font partie les projets tels que l'étude du mouvement étudiant et la primauté des jeunes vivant dans les rues de Regina.

En réponse à un besoin établi des divisions scolaires, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan a mis au point en 1999 un *Aboriginal Elder/Outreach Program* (Programme d'approche des Aînés autochtones) qui fait partie, en tant qu'élément spécial, du programme IMED. Le programme finance des projets qui font entrer dans les écoles des personnes-ressources faisant partie de la communauté autochtone, tels que des Aînés, des travailleuses et travailleurs de proximité ou des conseillères et conseillers culturels. L'objectif de cette initiative est de stimuler la construction et le renforcement des liens entre les divisions scolaires et la collectivité autochtone. Les Aînés autochtones, les travailleuses et travailleurs de proximité, les personnes conseils culturels et les personnes-ressources faisant partie de la communauté autochtone jouent un rôle capital en créant un milieu scolaire faisant place à l'affirmation culturelle. Ces personnes-ressources peuvent créer des liens entre les élèves, le personnel de l'éducation, les familles et la communauté aux cultures et traditions autochtones, ainsi qu'apporter une perspective autochtone à l'école.

Les programmes de formation du personnel enseignant des classes d'adaptation scolaire, en association avec les universités de la province, encouragent et offrent leur aide au peuple des Premières nations, aux Métis, aux habitantes et habitants des régions nordiques afin qu'ils puissent devenir enseignantes et enseignants. La Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan est un partisan important des trois programmes de formation du personnel enseignant pour les Autochtones (le premier s'adresse aux Indiens inscrits, le deuxième aux Autochtones vivant dans les centres urbains et le dernier aux Autochtones des régions du Nord). La Fédération possède un conseil s'occupant des sujets spéciaux nommé AWASIS pour le personnel enseignant qui s'intéresse à l'instruction des Autochtones.

### **Territoires du Nord-Ouest**

La législation des Territoires du Nord-Ouest reconnaît 11 langues officielles (chipewyan, cri, dogrib, anglais, français, gwich'in, inuinnaqton, inuktitut, inuvialukton, esclave du Nord et esclave du Sud). Parmi celles-ci, neuf représentent les langues et les cultures d'Autochtones du Canada. Depuis un moment, les mouvements politiques exercent des pressions sur le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin qu'il accorde plus d'importance à l'éducation des Autochtones. Le ministère de l'Éducation a tout d'abord réagit en se consacrant à l'éducation des enseignantes et enseignants autochtones. Cette réaction était fondée sur l'impression que des enseignantes et enseignants autochtones formés et qualifiés sauraient comment et quoi enseigner de leurs cultures. Bien que ceci fut une réussite, le programme de formation du personnel enseignant n'était pas suffisant en lui-même. Les enseignantes et enseignants des populations autochtones et non autochtones ont besoin de soutien en ce qui concerne le développement d'une meilleure compréhension du rôle que jouent la culture et la langue dans la réussite des élèves qui suivent des programmes scolaires.

Des progrès importants ont été récemment réalisés dans le domaine du soutien apporté au personnel enseignant en ce qui a trait à la prestation d'un enseignement fondé sur la culture pour les enfants autochtones. Plus particulièrement, le ministère, de concert avec les gouvernements autochtones, a achevé la préparation des programmes d'études dene deke et inuuqatigiit. Les programmes couvrent les cultures, les langues et les visions du monde du peuple dene et inuit. Ils se composent d'un ensemble d'attentes catégorisées de façon sommaire en quatre domaines et ont trait aux relations des élèves avec le monde spirituel, la terre, leurs semblables et eux-mêmes. Ces programmes d'études découlent des suggestions de la collectivité, ainsi que d'un vaste processus de consultations entrepris avec elle. Ils ont été mis au point principalement par des enseignantes et enseignants denes et inuits et sont le fruit d'un travail intense entrepris avec les Aînés dans leurs régions et collectivités pour rassembler des données et obtenir des orientations.

Au cours de la rédaction des programmes d'études, certains Aînés sont décédés. Ceci a causé beaucoup de tristesse aux personnes conscientes de la valeur que représentaient le savoir et les compétences des Aînés. Ceci a également contribué à accélérer le processus de mise en effet de ces changements. Les conseils scolaires de division (l'équivalent des commissions/conseils scolaires) progressent actuellement à une vitesse considérable dans la mise en œuvre des programmes. Il est nécessaire pour cette étape que le personnel enseignant ainsi que les administratrices et administrateurs au sein de chacune des collectivités informent, consultent et fassent participer de manière précise les parents et autres partenaires de leur communauté.

## Yukon

Les initiatives suivantes ont pour but de favoriser la compréhension des Premières nations du Yukon et de l'évaluation du rôle qu'elles remplissent dans la société moderne.

- Les Jeux de Dene/Programme d'études sur les sports de l'Arctique. Ce guide de référence et trousse de documentation s'adressent au programme d'éducation physique des 6<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années dans les écoles du Yukon. Le personnel enseignant peut également obtenir un soutien auprès du *Skootum Jim Friendship Centre* (Centre de l'amitié Skootum Jim) et du ministère des Sports et des Loisirs du Yukon.
- Trousse de documentation complète des Premières nations de Colombie-Britannique. Le cours porte avant tout sur l'étude des Ententes passées sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale au Yukon.
- Protocole de l'Ouest canadien de collaboration concernant l'éducation de base : Projet de langue et de culture autochtones. Ce cadre général relatif aux langues autochtones de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année fournit des activités linguistiques appropriées à la culture des Autochtones qui comprennent un haut degré de participation de la part de la collectivité et des Aînés. Deux écoles du Yukon ont mis ce programme d'études à l'essai pendant l'année scolaire 1998-1999.
- Le *Yukon Native Teacher Education Program* – YNTEP (Programme de formation des enseignantes et enseignants autochtones) est un programme de baccalauréat de quatre ans offert au Collège Yukon et ayant pour but de former les Autochtones à l'enseignement. Depuis 1993, sur les 27 étudiantes et étudiants ayant achevé le programme, 18 ont trouvé des postes dans l'enseignement au Yukon et cinq enseignent dans les provinces. La division de l'enseignement supérieur est en pourparlers avec le Collège Yukon et l'Université de Regina au sujet du renouvellement de l'Entente de cinq ans du YNTEP.

## Ouest canadien

Le *Aboriginal Language and Culture Project* (Projet de langue et de culture autochtone) du Protocole de l'Ouest canadien constitue l'effort conjoint des éducatrices et éducateurs autochtones des quatre provinces de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba) et de deux territoires (Yukon et Territoires du Nord-Ouest). Le projet a pour mandat de créer un cadre de programme d'études général pour l'élaboration des programmes concernant l'enseignement communautaire ou régional des langues et de la culture autochtones.

Des Aînés représentant chacune des instances ont exprimé leurs avis au sujet de la valeur de ce travail de collaboration et des principes qui pourraient servir à la définir. Les Aînés sont tombés d'accord sur le fait que le cadre serait un outil valable et ont affirmé qu'il existait des lois fondamentales gouvernant la vision du monde autochtone. Ils ont cependant mis en garde contre un cadre par lequel le contrôle serait enlevé aux villages qui décident de quelle personne, quelle famille, quel village participera à l'élaboration de son propre matériel pédagogique (Mary John, Prince George, C.-B.).

On a terminé l'analyse bibliographique des ouvrages traitant d'enseignement aux Autochtones ainsi que l'examen de la culture autochtone d'aujourd'hui et des programmes officiels qu'offrent les provinces et territoires participants à l'intention des Autochtones. Les fruits de ce travail apparaissent dans un rapport intitulé *The Common Curriculum Framework for Aboriginal Language and Culture Programs, Kindergarten to Grade 12: Western Canadian Protocol for Collaboration in Basic Education*, publié en juin 2000. Ce rapport présente un cadre qui traduit les valeurs et convictions universelles qui sous-tendent les cultures autochtones. Il se veut un document d'appoint pour les écoles ou les régions des provinces de l'Ouest et des territoires qui veulent élaborer des programmes, des ressources pédagogiques ou des stratégies portant sur les langues autochtones.

## **GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

La Commission royale sur les peuples autochtones a été initiée par le gouvernement fédéral en 1991 et a achevé ses travaux en novembre 1996. Son rapport renferme plus de 400 recommandations ayant trait à tous les aspects des relations entre les peuples autochtones et les gouvernements au Canada, y compris dans le domaine de l'éducation. En janvier 1998, le gouvernement du Canada a donné suite au rapport en publiant un plan d'action intitulé *Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* ([http://www.inac.gc.ca/gs/chg\\_f.html](http://www.inac.gc.ca/gs/chg_f.html)). Cette publication s'accompagne d'une Déclaration de réconciliation dont voici un extrait :

Malheureusement, notre histoire en ce qui concerne le traitement des peuples autochtones est bien loin de nous inspirer de la fierté. Des attitudes empreintes de sentiments de supériorité raciale et culturelle ont mené à une répression de la culture et des valeurs autochtones. En tant que pays, nous sommes hantés par nos actions passées qui ont mené à l'affaiblissement de l'identité des peuples autochtones, à la disparition de leurs langues et de leurs cultures et à l'interdiction de leurs pratiques spirituelles. [...]

Un des aspects de nos rapports avec les peuples autochtones durant cette période, le système des écoles résidentielles, mérite une attention particulière. Ce système a séparé de nombreux enfants de leur famille et de leur collectivité et les a empêchés de parler leur propre langue, ainsi que d'apprendre leurs coutumes et leurs cultures. Dans les pires cas, il a laissé des douleurs et des souffrances personnelles qui se font encore sentir aujourd'hui dans les collectivités autochtones. Tragiquement, certains enfants ont été victimes de sévices physiques et sexuels.

Le gouvernement reconnaît le rôle qu'il a joué dans l'instauration et l'administration de ces écoles. Particulièrement pour les personnes qui ont subi la tragédie des sévices physiques et sexuels dans des pensionnats, et pour celles qui ont porté ce fardeau en pensant, en quelque sorte, en être responsables, nous devons insister sur le fait que ce qui s'est passé n'était pas de leur faute et que cette situation n'aurait jamais dû se produire. À tous ceux d'entre vous qui ont subi cette tragédie dans les pensionnats, nous exprimons nos regrets les plus sincères.



Afin de panser les blessures laissées par le régime des pensionnats, le gouvernement fédéral propose de travailler avec les Premières nations, les Inuits, les Métis, les communautés religieuses et les autres parties concernées pour résoudre les problèmes de longue date auxquels ils ont à faire face. Nous devons travailler ensemble pour trouver une stratégie de guérison en vue d'aider les personnes et les collectivités à affronter les conséquences de cette triste période de notre histoire.

Le plan d'action du gouvernement contient plusieurs éléments ayant trait à l'éducation. En vertu de la Constitution du Canada, l'éducation est une responsabilité qui relève des provinces et des territoires, mais l'éducation des peuples des Premières nations, c'est-à-dire les Autochtones ayant le statut officiel d'indiens inscrits et vivent dans les réserves, incombe au gouvernement fédéral.

Dans ce plan, le gouvernement fédéral prend un certain nombre d'engagements quant à l'éducation :

- S'efforcer, avec les Autochtones, de répondre aux besoins de développement de la petite enfance autochtone en poursuivant le programme Bon départ pour les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves et en élargissant la portée de façon à couvrir aussi les collectivités situées à l'intérieur des réserves.
- Appuyer la réforme de l'éducation dans les réserves afin d'améliorer la qualité et la pertinence culturelle de l'éducation dispensée aux élèves membres des Premières nations; améliorer l'efficacité de l'enseignement; favoriser la participation des parents et de la collectivité dans les écoles; améliorer la capacité des systèmes scolaires des Premières nations sur le plan de la gestion et du soutien; et améliorer l'apprentissage en offrant un meilleur accès à la technologie dans les écoles des Premières nations.
- Appuyer les jeunes des Premières nations, les jeunes Métis et les jeunes Inuits pour leur permettre d'explorer des options de carrière pendant qu'ils suivent des études et d'acquérir une expérience concrète de travail; soutenir les jeunes entrepreneurs par des moyens comme l'Initiative pour les jeunes entrepreneurs autochtones, qui offre des prêts, de l'encadrement et des services aux entreprises par le biais des organisations financières autochtones.
- Établir un réseau de centres polyvalents, relié aux centres d'amitié ou à d'autres organisations communautaires autochtones pour encourager les jeunes à ne pas décrocher et à terminer leurs études. Des programmes en matière de planification de carrière, de possibilités d'emploi, ainsi que des activités récréatives seront offerts dans un milieu chaleureux et approprié à leur culture.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral est sur le point de transférer l'autorité en ce qui a trait à l'éducation aux communautés des Premières nations, ce qui constitue une condition préalable indispensable à l'élaboration de programmes d'éducation appropriés. Dans le Rapport du vérificateur général du Canada au Parlement, 2000, ce dernier a signalé qu'environ

69 000 élèves indiens (59 p. 100) sont inscrits aux écoles gérées par les Indiens dans les réserves. De plus, 46 000 élèves indiens vivant dans les réserves (39 p. 100) fréquentent les écoles provinciales. Les écoles encore gérées directement par le gouvernement fédéral comptent approximativement 1700 élèves indiens.

Dans le même rapport, le vérificateur général conclut que le gouvernement fédéral ne peut démontrer qu'il a atteint son objectif, à savoir aider les élèves membres des Premières nations qui vivent dans une réserve à répondre à leurs besoins et à leurs aspirations en matière d'éducation. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAIN), déclare-t-il, ne possède pas la garantie que les élèves membres d'une Première nation reçoivent une éducation convenable sur le plan culturel. De plus, les progrès accomplis pour combler l'écart en matière de scolarisation qui touche les élèves indiens vivant dans les réserves ont été lents à un point inacceptable. Son rapport déclare qu'au rythme où les progrès sont réalisés actuellement, il faudra plus de 20 ans pour que leur niveau de scolarisation atteigne celui des autres Canadiens.

En avril 2000, le Chef national de l'Assemblée des Premières nations (APN) a donné son aval aux conclusions du vérificateur général, en déclarant que le système actuel ne fonctionnait tout simplement pas. Il a demandé au MAIN de collaborer avec les membres de l'APN à l'élaboration d'une infrastructure éducative pour les Premières nations, former du personnel enseignant qualifié membre des Premières nations, élaborer un programme d'études adapté à la culture des Premières nations, développer des normes éducatives pour les Premières nations et établir une entente avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans ces domaines. Il a ajouté qu'en transférant l'autorité en matière d'éducation aux Premières nations, le gouvernement fédéral doit s'assurer que les ressources financières soient suffisantes pour garantir que les critères établis afin de garantir la qualité de l'éducation des élèves des Premières nations amènent suffisamment de fonds pour les collectivités.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a pris en compte les critiques du vérificateur général, et a ajouté qu'à son avis, *Rassembler nos forces : Le plan d'action canadien pour les questions autochtones*, ainsi que les autres projets éducatifs prévus auxquels participent le ministère, les Premières nations et les gouvernements provinciaux, aideront à réduire l'écart décrit dans le rapport.

En 1999, le gouvernement fédéral a également commencé la mise en œuvre des centres polyvalents pour les jeunes autochtones vivant en milieu urbain au sein des collectivités de l'ensemble du Canada. Les centres procéderont à l'élaboration de programmes qui favoriseront l'achèvement des études, augmenteront la participation au marché du travail, fourniront des services de perfectionnement des compétences et des services d'orientation professionnelle et amélioreront les compétences. La Stratégie emploi jeunesse du gouvernement fédéral englobe également plusieurs programmes spécifiques à la jeunesse autochtone, dont la plupart sont administrés directement par les collectivités et organismes autochtones.

## **ORGANISMES AUTOCHTONES**

L'Assemblée des Premières nations (APN) est l'organisme pancanadien de représentation des Premières nations au Canada. Il y a plus de 630 communautés autochtones au Canada. Le Secrétariat de l'APN a pour rôle de présenter les opinions des diverses Premières nations par le

truchement de leur chef dans des domaines tels que les droits ancestraux ou les droits issus de traité des Autochtones, le développement économique, l'éducation, les langues et l'alphabétisation, la santé, le logement, le développement social, la justice, les impôts, les revendications territoriales, l'environnement ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.

En ce qui a trait au domaine de l'éducation, l'APN fait valoir la promotion, en vertu des droits issus des traités et des droits ancestraux, de systèmes d'éducation centrés sur les communautés et gérés par elles. Son objectif est de protéger les droits d'éducation issus des traités et de faire progresser l'autorité des Premières nations en matière d'éducation. L'assemblée encourage et facilite l'élaboration de stratégies nationales, de cadres de politiques, de lignes directrices et de normes d'éducation. Elle soutient les buts, besoins et initiatives pédagogiques locales des Premières nations et facilite l'élaboration et la mise en vigueur d'une stratégie pancanadienne concernant l'autorité en matière d'éducation. Parmi ces initiatives les plus récentes, signalons entre autres les suivantes :

- L'APN a effectué une étude sur l'éducation primaire et secondaire afin d'identifier les priorités concernant la qualité de la programmation de l'éducation dans les écoles des Premières nations pour en assurer la qualité, des stratégies efficaces de gestion des écoles des Premières nations, les obstacles à la mise en œuvre efficace du champ d'application des responsabilités en ce qui concerne la programmation scolaire des Premières nations, les incidences du renouvellement du personnel sur la bonne gestion et le champ d'application des responsabilités, et les moyens de financement de l'éducation des Premières nations.
- Les objectifs de l'examen des programmes d'éducation postsecondaire étaient :
  - 1) d'étudier le développement des politiques et des programmes gérés par le MAIN;
  - 2) de faire des recommandations sur l'amélioration des services, du développement des programmes, des niveaux de ressources et des méthodologies pour mieux tenir compte des initiatives, besoins et exigences des programmes des Premières nations; et 3) de définir une stratégie pour la mise en œuvre des programmes et des améliorations institutionnelles et les ressources s'y rapportant.
- L'objectif de l'étude sur les besoins particuliers était la collecte d'informations au sujet de l'adaptation scolaire pour les Premières nations à travers le Canada. Il était prévu que les données ainsi recueillies serviraient à l'élaboration d'une politique pancanadienne d'adaptation scolaire accessible aux Premières nations.
- Sagesse du feu - Apprenez à ne pas brûler : Au Canada, le taux de décès par le feu est parmi le plus élevé des pays industrialisés. Le taux de décès par le feu chez les peuples autochtones du Canada dans les réserves est trois fois plus élevé que la moyenne canadienne : le taux de décès annuel est de 6,1 chez les autochtones et de 1,89 dans la population canadienne. En réponse au besoin de posséder un programme d'études en matière de sécurité incendie dans les communautés autochtones, l'Assemblée des Premières nations, de concert avec plusieurs organisations, a créé un programme de prévention et de protection contre le feu qui se situe dans un contexte culturel approprié,

qui s'adresse aux enfants des Premières nations, Métis et Inuits de la maternelle jusqu'à la deuxième année.

- L'APN a organisé une conférence sur l'éducation en 1999 afin d'offrir une tribune permettant aux enseignantes et enseignants, administratrices et administrateurs, professionnels et autres Autochtones de partager des informations pédagogiques et de discuter de différents points de vue en regard des programmes, politiques, pratiques et initiatives d'éducation communautaires et pancanadiennes.

Dans l'ensemble du Canada, il existe des organismes autochtones à l'échelon provincial et régional qui s'occupent des questions liées à l'éducation et gèrent ou soutiennent des programmes éducatifs. C'est le cas de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan (FSIN) qui a créé la *Saskatchewan Indian Education and Training Commission* – SIETC (Commission d'éducation et de formation des Indiens de la Saskatchewan) qui a pour mandat :

- d'assumer un rôle de chef de file dans la protection, promotion et mise en œuvre du droit à l'éducation et à la formation issu des traités;
- de fournir une orientation générale en ce qui concerne l'élaboration et la révision des lois et politiques dans les domaines de l'éducation, de la formation, des sports, de la culture et des loisirs;
- de garantir la réussite de la mise en œuvre desdites lois et politiques; et
- de revoir et analyser les lois et les politiques élaborées par d'autres gouvernements qui ont une incidence sur les droits à l'éducation, à la formation, à la culture et aux loisirs des Premières nations et énoncer des recommandations en ce qui a trait aux lois et politiques en questions.

La FSIN gère plusieurs programmes pédagogiques en collaboration avec les autorités fédérales et provinciales dont un programme de transition entre l'école et la vie active. Ce programme destiné aux jeunes des Premières nations est conçu de manière à offrir aux jeunes du niveau secondaire les connaissances, expériences et contacts qui leur permettront d'être mieux munis pour faire la transition de l'école au marché du travail. Le programme de transition comprend quatre filières générales intégrées au programme d'études du secondaire :

- Affirmation culturelle : développer et acquérir des connaissances et une compréhension des perspectives des Premières nations telles qu'elles peuvent s'appliquer à la personne, à la famille et à la communauté pendant la transition de l'école à la vie active.
- Hausse des taux de diplomation : développer une certaine conscience du lien existant entre un plan de carrière, les exigences éducationnelles et le processus de recherche d'un emploi. Les élèves examinent les modes de vie traditionnels familiaux des Premières nations afin d'acquérir un point de référence à leurs choix professionnels. Ils examinent leurs valeurs personnelles et déterminent comment ces valeurs affectent leurs choix de carrières.

- Taux de poursuite des études : les élèves développent des techniques de recherche qui leur permettront d'étudier et de faire leurs recherches sur les carrières d'un point de vue autochtone.
- Participation à la main-d'œuvre : développer des compétences directement liées à l'emploi et acquérir une compréhension du milieu de travail d'un point de vue autochtone.

Le projet portant sur le passage de l'école au monde du travail de la FSIN est identique aux cours d'initiation à la vie professionnelle utilisés dans de nombreuses écoles de nos jours. Toutefois, la perspective et le contenu des cours sont différents. Les élèves apprennent les compétences d'emploi de base, ainsi que les connaissances nécessaires pour effectuer la transition de l'école au travail. Ils participent à différentes expériences de travail qui relient le milieu scolaire au monde du travail et englobent les visions du monde des Premières nations. Il s'agit d'une approche unique de l'éducation qui s'effectue par le biais d'une combinaison d'un programme d'études culturellement adapté et d'une formation sur les lieux de travail. Il permet aux élèves d'acquérir les compétences, les connaissances, l'expérience et de créer des liens nécessaires à leur pleine participation à la population active. Le programme est conçu de façon à favoriser le partage entre les cultures et à renforcer la culture et l'identité des Premières nations.

La FSIN organise également des camps de sciences pour les élèves faisant partie des Premières nations et collabore avec le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan au développement de programmes d'études pour les écoles publiques.

Le *Saskatchewan Indian Federated College* – SIFC (Collège fédéré indien de la Saskatchewan) est un centre d'enseignement supérieur des Premières nations situé dans la province de la Saskatchewan. Le SIFC s'engage à pourvoir un enseignement universitaire de qualité fondé sur les traditions des Premières nations. Avec un effectif annuel d'environ 1300 étudiantes et étudiants, il prodigue à la population étudiante un enseignement universitaire au sein d'un milieu propice à l'affirmation des traditions et de la culture des Premières nations. Les étudiantes et étudiants peuvent y obtenir des certificats, des diplômes ou des baccalauréats en travail social, éducation, administration, sciences, thérapie dentaire, ainsi que des grades universitaires dans le domaine des arts dans des matières telles que les études indiennes, l'art indien, l'histoire indienne, en anglais, en histoire, en anthropologie, en psychologie, en linguistique et en sciences politiques. Les Aînés jouent un rôle important au sein du collège. Ils offrent conseils et sagesse non seulement aux étudiantes et étudiants, mais également au reste du collège. Leurs connaissances des traditions, cultures et de la spiritualité des Premières nations permettent aux étudiantes et étudiants ainsi qu'au reste du collège d'atteindre un niveau de sensibilisation irremplaçable qu'ils ne pourraient acquérir dans d'autres universités.

The *World Indigenous Peoples Conference on Education* – WIPCE (Conférence sur l'éducation des peuples autochtones du monde) qui se tient tous les trois ans, rassemble les peuples autochtones de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis, du Canada et de nombreux autres pays. La première conférence s'est déroulée à Vancouver en 1987. En 1993, la WIPCE a adopté le *Coolongatta Statement on Indigenous Rights in Education* (Déclaration de Coolongatta sur les droits des peuples autochtones en éducation). La déclaration a pour but de stimuler la

préparation éventuelle d'un mécanisme international sur les droits des peuples autochtones en éducation.

La déclaration de Coolongatta s'articule autour du principe selon lequel les peuples autochtones disposent du droit inaliénable à être autochtones, dont fait partie le droit à disposer de soi-même. La déclaration aborde également d'autres principes et questions fondamentaux qui sont considérés essentiels à la réalisation de la réforme et la transformation de l'éducation des Autochtones :

- Contrôle et éducation autochtone;
- Éducation autochtone comme mesure de protection, de préservation et de développement des cultures autochtones;
- Philosophie et principes de l'éducation autochtone;
- Qualité et modèles exemplaires de l'éducation autochtone;
- Programme de formation du personnel enseignant autochtone;
- Rôle et responsabilités des peuples non autochtones dans le domaine de l'éducation autochtone;
- Normes et attributions de l'éducation autochtone;
- Racisme;
- Éducation autochtone et schémas de participation par sexe;
- Sexisme;
- Déontologie de la recherche et du développement de l'éducation autochtone;
- Droits de la personne et éducation autochtones;
- Scolarité autochtone et centres d'apprentissages postsecondaires; et
- Études autochtones et études culturelles.

Le texte peut être consulté dans son intégralité sur le site Web suivant :

<http://www.wipcehawaii.org/coolongatta.htm>

La prochaine conférence WIPCE sera organisée à Stoney Nation près de Calgary, Alberta en 2002.

## 9. Recherche et développement

Le Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie demande que des stratégies soient créées pour favoriser une meilleure utilisation des résultats de recherche, le développement de nouvelles méthodes et d'approches d'enseignement, ainsi qu'une meilleure coordination dans le choix des thèmes de recherche entre les instituts de recherche dans le domaine des sciences humaines et de l'éducation afin d'aborder de façon plus pertinente et plus efficace la nature complexe de l'éducation pour la paix, les droits de la personne et la démocratie. Le Cadre suggère également que des travaux de recherche soient entrepris sur la prise de décision de toutes les personnes concernées du processus éducatif. Selon le Cadre, la recherche devrait également s'attacher à trouver de nouveaux moyens de changer les attitudes du public à l'égard des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les femmes, et les problèmes environnementaux. Le Cadre suggère qu'un système d'indicateurs de résultats, des banques de données sur des expériences novatrices soient créées et que les systèmes de diffusion et de partage de l'information et des résultats de la recherche aux niveaux national et international soient renforcés (Article 30).

Cette section rend brièvement compte des efforts réalisés à ces fins au Canada. Au cours de notre enquête, nous avons identifié plusieurs programmes et projets de recherche relatifs à la paix, aux droits humains, à la démocratie, à la compréhension internationale et à la tolérance. Notre seul propos dans cette section est, toutefois, de rendre compte de la recherche et du développement en éducation sur ces thèmes, selon les lignes directrices du Cadre d'action intégré.

### PROVINCES ET TERRITOIRES

Le conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE), un partenariat entre Statistiques Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], a lancé le Programme pancanadien de recherche en éducation (PPRE) qui, entre autres, encourage les travaux de recherche sur les questions de politiques actuelles d'intérêt pour le milieu de la recherche, les responsables des politiques et le personnel enseignant dans l'ensemble du Canada. Les priorités actuelles de recherche du PPRE ont été arrêtées grâce à un processus de consultations entre les ministères de l'Éducation, ainsi que par le biais des travaux d'un comité consultatif composé de chercheuses et chercheurs du milieu de l'éducation, ainsi que de cadres du gouvernement.

En février 1999, le CSCE a organisé un colloque du PPRE afin de susciter le dialogue et la convergence des différents partenaires de l'éducation – milieu de la recherche, responsables des politiques, personnel enseignant et organismes de financement – de même que de promouvoir les travaux de recherche à venir dans les domaines définis comme étant prioritaires par les ministères de l'éducation. Cette enquête s'est particulièrement intéressée aux documents portant sur la citoyenneté et la cohésion sociale (Sears et al., 1998), la diversité et l'équité (Corson, 1998), l'éducation des Autochtones (Wotherspoon et Schissel, 1998) et la programmation pour les élèves ayant des besoins spéciaux (Lupart, 1998; Doré et al, 1998). Tous ces documents sont disponibles sur le site Web du CMEC au : <http://www.cmec.ca/stats/pcera/compaper>.

Dans chacun des ces domaines, les participantes et participants au colloque ont proposé des questions de recherche afin qu'elles servent d'orientation aux travaux futurs. Le colloque a

identifié les lacunes dans la recherche sur l'éducation, notamment un manque de financement et de capacité pour la recherche, de données de référence pancanadiennes, une mauvaise diffusion de résultats de recherche et un manque de liens entre les personnes intéressées dans le milieu de la recherche, les responsables des politiques et le personnel enseignant (CSCE, 1999). Le rapport du colloque peut être consulté sur le site Web du CMEC au : <http://www.cmec.ca/stats/indexf.stm>.

Le PPRE tente de combler ces lacunes en établissant des réseaux de contacts parmi les chercheuses et chercheurs, et entre ceux-ci et les praticiennes et praticiens; en adoptant des mécanismes qui favorisent la synthèse et la mise en application des connaissances, ainsi que la création de nouvelles connaissances, et grâce à ses colloques et à ses mécanismes de production de rapports. D'autres colloques seront organisés sur des thèmes spécifiques et de façon régulière, et des études seront réalisées en vue d'examiner des priorités de façon plus approfondie. En outre, des documents de recherche se pencheront sur les questions prioritaires de manière plus approfondie. Le Colloque 2000 s'est attaché au sujet de la jeunesse «à risques» au Canada.

Au sein de chaque province et territoire, les ministères de l'Éducation disposent de processus de révision des programmes d'études qui comprennent des travaux de recherche dans chacune des matières, dans le domaine de l'instruction/enseignement et des stratégies d'apprentissage, ainsi que dans le domaine de l'évaluation. Seul le Québec a répondu à cette enquête et a fourni des détails sur ses activités en cours et sur la manière dont elles se rapportent aux objectifs énoncés par la Déclaration et le Cadre d'action intégré.

### **Nouveau-Brunswick**

Le Groupe de recherche-développement sur l'éducation civique administre un programme de travail qui privilégie l'éducation à des fins de promotion et d'amélioration de la pratique de la citoyenneté démocratique. On s'efforce ainsi de combler un vide généralement reconnu dans les démocraties naissantes ou établies. Le Groupe s'intéresse surtout aux expériences d'éducation civique au Canada. Ses activités ont notamment trait :

- à l'éducation et à la formation (en particulier auprès du personnel enseignant chevronné ou débutant, mais aussi auprès des éducateurs professionnels issus d'autres organismes publics, du secteur privé et des organisations non gouvernementales);
- à la recherche (axée surtout sur les dimensions pédagogiques de l'éducation civique);
- au développement (conception de matériel didactique et d'approches pédagogiques pertinentes, pour fins d'éducation civique);
- à l'évaluation (examen des pratiques et programmes courants);
- aux services-conseils (aide aux organismes publics et privés en vue de la conception et de l'introduction de mesures civiques); et
- à la coordination (maintien d'une forte sensibilisation aux initiatives d'éducation civique au Canada et partout dans le monde).

Le Groupe est formé d'un noyau permanent de membres de la Faculté d'éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick. Y sont associés des universitaires canadiens et étrangers du domaine de l'éducation civique ainsi que des étudiants aux programmes de maîtrise et de doctorat en éducation qui travaillent sous la direction du Groupe ou de l'un de ses membres.



En avril 1995, de concert avec la *Chair of Studies in Canadian Citizenship and Human Rights*, le Groupe a organisé une conférence ayant pour thème *Citizenship Education: Canadian and International Dimensions*. L'événement a réuni des universitaires de tout le Canada, des États-Unis et d'Australie. Certaines communications présentées lors de la conférence ont été publiées dans une édition spéciale de la revue *Éducation canadienne et internationale*. La conférence a également permis de nouer des liens avec des chercheurs du monde entier dans le domaine de l'éducation civique. Voici deux des projets de recherche et développement que mène actuellement le Groupe :

#### *L'esprit de la démocratie*

D'une durée de trois ans, ce projet est réalisé en partenariat avec la *Russian Association for Civic Education*, avec l'appui financier de l'ACDI. Les participants rédigeront des études de cas à l'intention des écoles russes et canadiennes. En plus de stimuler les échanges et les débats, ces outils faciliteront l'exploration du sens que revêtent des concepts tels que la citoyenneté, la vie privée et l'égalité. En outre, par le biais d'Internet, le projet diffusera du matériel didactique afin que les jeunes et le personnel enseignant disposent d'une tribune où échanger sur les concepts démocratiques.

#### *Connaissance de la citoyenneté qu'ont les enfants et les jeunes*

D'une durée de trois ans, ce projet de recherche est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Il vise à cerner la perception qu'ont les enfants et les jeunes des idées et concepts qui sous-tendent la citoyenneté démocratique.

Prière de consulter également la description du *Réseau projet d'éducation à la citoyenneté dans une perspective planétaire pour l'Atlantique*, de l'Université de Moncton, dont traite la section 3.2 («Éducation pour les droits de la personne»).

### **Québec**

Le ministère de l'Éducation du Québec a présenté d'abord un survol des activités de recherche auxquelles la Direction de la recherche du MEQ a été associée et, en deuxième lieu, les retombées (développement) que ces activités ont connu par la suite. Enfin, sont esquissés brièvement quelques éléments de prospective.

*L'étude sur les valeurs*, réalisée en 1996, a porté sur les définitions et les choix de valeurs dans un contexte d'actualisation des finalités éducatives du système scolaire québécois et de révision de contenus de programmes d'études pour les ordres primaire et secondaire.

Les conclusions de cette étude ont montré que la reconnaissance du pluralisme culturel et religieux recueille largement l'assentiment de l'opinion publique. Ce travail a également fait ressortir une communauté d'intérêts entre plusieurs idées exprimées lors des audiences de la Commission des états généraux sur l'éducation et les travaux de l'UNESCO, en particulier en ce qui concerne la construction démocratique à l'école ainsi que l'acquisition de connaissances et le développement d'attitudes favorisant la compréhension internationale et la culture de la paix. Cette parenté de pensée est encourageante car elle indique une tendance à partager une vision commune des enjeux éducatifs.

Au cours de l'année 1996, le MEQ a également procédé à l'analyse de contenu de programmes d'études appartenant au champ de la formation de la personne. Cette étude a permis, entre autres, de comparer les apprentissages de base proposés aux élèves dans divers programmes d'études notamment sur le plan de l'éducation aux droits de la personne, à la vie en société et à la compréhension internationale.

L'analyse lexicale a révélé que les objectifs d'apprentissage, tels que formulés dans les programmes d'études en question, étaient d'abord centrés sur des objets d'ordre cognitif, c'est-à-dire que les valeurs reliées à la vie en société, à la tolérance, aux droits de la personne faisaient l'objet de connaissances formelles à acquérir. Par ailleurs, des objectifs reliés au développement d'attitudes et de comportements civiques étaient pris en considération pour ce qui est des activités proposées dans le domaine des relations interpersonnelles.

Les résultats de cette analyse ont servi de bases de discussion lors de rencontres avec les praticiennes et praticiens exerçant leurs fonctions en milieu scolaire. Les échanges ont permis de soulever des questions relatives aux valeurs des jeunes de même qu'à l'adaptation de contenus de l'enseignement à des problématiques contemporaines vécues par les jeunes comme par les adultes (civisme/incivilité, tolérance/rejet de l'autre, résolution non violente de conflits/violence, etc.).

**Réforme du curriculum** Au cours de l'année 1996-1997, la Direction de la recherche du MEQ a été amenée à réaliser des analyses et des recherches en vue de soutenir le travail du Groupe de travail sur le programme d'études. Créé à la demande des autorités ministérielles, ce Groupe avait pour tâche de recommander des changements dans le programme d'études du primaire et du secondaire afin que celui-ci rencontre les exigences du XXI<sup>e</sup> siècle.

C'est dans cette perspective qu'une analyse d'éléments de contenus a été effectuée en vue de circonscrire des domaines d'expérience de vie à être développés chez les élèves, à la lumière de la Recommandation de 1974 de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. C'est ainsi que ce Groupe de travail a retenu la définition suivante de l'éducation à la compréhension internationale : «elle a pour principaux objets de faire prendre conscience de notre appartenance à une commune humanité et de tisser des liens d'interdépendance consentis entre les personnes, les peuples et les nations». Cette éducation s'inscrit dans la dynamique de la mondialisation des rapports sociaux, politiques, économiques et culturels et vise à en illustrer les enjeux et à en analyser les effets. De ce fait, elle peut contribuer significativement à l'émergence d'une conscience planétaire et participer aux efforts de la communauté internationale en vue de la construction de la paix.

**Adaptation au pluralisme en éducation** Au cours des années 1998 et 1999, la Direction de la recherche s'est jointe à une équipe de chercheuses et chercheurs de l'Université de Montréal réunis autour d'un Groupe de recherche sur l'ethnicité et l'adaptation au pluralisme en éducation. L'objet de ce Groupe porte principalement sur les moyens pris par l'école, leurs effets et leurs portées, pour offrir également aux élèves d'origines culturelles diverses les capacités de s'intégrer dans une société de droit.

Le but de ce partenariat en recherche visait à rapprocher les décideuses et décideurs, chercheuses et chercheurs et praticiennes et praticiens dans le domaine de l'éducation interculturelle et à la citoyenneté et à réaliser des travaux en commun. Des études conduites auprès des personnes concernées de la vie scolaire en matière de représentations de la citoyenneté et du vivre-ensemble sont en cours. Une enquête par questionnaire à l'échelle pancanadienne est en voie de réalisation; celle-ci porte sur la transmission de connaissances formelles par l'introduction dans le programme d'études d'activités relatives aux droits et aux responsabilités de la citoyenne et du citoyen, sur des initiatives visant l'action sociale et communautaire, la coopération internationale, l'entraide, la paix et l'antiracisme.

**Développement (résultats)** Les études et recherches brièvement décrites ont donné lieu à des activités de dissémination des résultats et de soutien institutionnel. La dissémination des résultats s'est faite par le biais de conférences, de séminaires et de publications. Des conférences ont été prononcées dans trois universités et un dossier sur l'éducation à la citoyenneté a été publié dans la revue ministérielle *Vie pédagogique* (nE 109, novembre-décembre, 1998, p. 11-50).

Les activités de soutien se sont traduites par des expertises offertes sur demandes des personnes intéressées, notamment en vue de la préparation du Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation portant sur l'éducation à la citoyenneté (CSE 1998), de la rédaction de la politique ministérielle sur l'intégration scolaire et l'éducation interculturelle (Gouvernement du Québec, 1998), de la rédaction des principes directeurs des nouveaux programmes d'études (MEQ, 1999), de la mise en place d'une veille pédagogique sur le site Web de l'Assemblée nationale du Québec (<http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/veille/veille.htm>), de la participation québécoise au projet du Conseil de l'Europe sur les sites de citoyenneté, les communautés culturelles et la cohésion sociale (Comité interministériel sur la participation du Québec au projet du Conseil de l'Europe, 1997), de la conception, par le Centre d'éducation interculturelle et à la compréhension internationale (CEICI), d'une plate-forme traitant de l'éducation à la citoyenneté dans une perspective mondiale (CEICI, 1998), d'un soutien ponctuel à des étudiantes et étudiants en rédaction de thèse et d'échanges d'informations avec quelques organisations internationales non gouvernementales (ONG) (auprès, notamment, de l'Association mondiale pour l'école instrument de paix (<http://www.eip-cifedhop.org>). Cette ONG, fondée en 1967, est dotée d'un statut consultatif auprès de l'ONU, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.)

**Prospectives** Depuis la fin des années 80, les enjeux relatifs à l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie se sont transformés à la lumière des changements rapides qui sont survenus dans le monde et des nouvelles problématiques qui les ont accompagnés. À cet égard, les exhortations au mieux vivre-ensemble, à la culture de la tolérance et à la construction démocratique se font entendre avec acuité. Ces appels à partager des valeurs communes ont trouvé un écho significatif en milieu scolaire. Ils ont donné lieu à des études, à la mise en place de dispositifs pédagogiques et à la publication d'un nombre important d'innovations dans le domaine de l'enseignement.

Afin de pouvoir utiliser de la meilleure façon possible tous ces travaux, des banques de données ont été constituées, notamment celle du Bureau international de l'éducation (BIE). D'autres

sources sont également accessibles et le développement considérable des nouvelles technologies de l'information et de la communication a multiplié les voies d'entrées à la connaissance dans le domaine qui nous occupe.

Cela dit et pour les années à venir, il conviendrait, par le biais de la recherche et de l'analyse, de renforcer le soutien aux conceptrices et concepteurs de programmes et aux personnes concernées sur le terrain en mettant à leur disposition les innovations et les travaux pertinents en matière d'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie. Pour ce faire, il conviendrait aussi de mettre la totalité des connaissances disponibles en ligne de manière à en faciliter l'accès et à en maximiser la rentabilité. La mise en commun des diverses interventions dans ce domaine ne peut que favoriser les travaux comparatifs et les échanges aux échelles locales, nationales, régionales et internationales.

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) a participé à un projet du Conseil de l'Europe portant sur l'éducation à la citoyenneté démocratique. Ce projet cherche à examiner le sens de la démocratie participative et la place des citoyennes et citoyens à la lumière des changements produits par la mondialisation et les mutations technologiques. Une recherche exploratoire confiée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dont le but est d'illustrer et d'expliquer des pratiques citoyennes développées par quatre groupes communautaires a été réalisée par M<sup>me</sup> Jocelyne Lamoureux, professeure de sociologie. Ce rapport de recherche intitulé : «Citoyenneté et pensée métisse : pratiques réfléchies de quatre sites de citoyenneté au Québec» est disponible sur le site Web du MRCI: [http://www.mrci.gouv.qc.ca/52\\_2.asp?pid=civiques/fr/206](http://www.mrci.gouv.qc.ca/52_2.asp?pid=civiques/fr/206).

## **GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

*Éducation à la citoyenneté.* Le projet Métropolis est un projet de recherche pancanadien et international sur l'intégration des immigrantes et immigrants ainsi que sur leur incidence sur les centres urbains. Métropolis est coordonné par une équipe de projet de Citoyenneté et Immigration Canada. La recherche s'effectue par le biais de quatre centres d'excellence situés au sein d'universités canadiennes, à Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver. Son but est de faire l'étude des obstacles systémiques à la participation des populations immigrantes à la société canadienne, à accroître la sensibilisation du public et le dialogue sur des questions relatives aux schémas d'établissement des immigrantes et immigrants, ainsi qu'à l'intégration et à la participation des minorités à la société, et de préconiser l'engagement du public envers le pluralisme culturel et les politiques adaptées à la réalité culturelle. Plus de 200 projets de recherche ont été lancés depuis 1996 et l'apprentissage est partagé par le biais de nombreuses conférences, séminaires, ateliers et publications.

Le projet Métropolis soutient le Réseau de recherche sur l'éducation à la citoyenneté, une initiative conjointe de la Société canadienne pour l'étude de l'Éducation, de la Direction du Multiculturalisme de Patrimoine canadien et de l'Université de Calgary. Le réseau relie et soutient les travaux de recherche entrepris dans l'ensemble du Canada. Le projet se consacre à l'élaboration de stratégies destinées à faciliter une participation complète et active des différentes collectivités à la société canadienne. Le projet encourage et favorise le développement des politiques d'intégration, des programmes et des pratiques des institutions publiques et des agences ou ministères du gouvernement. Il se consacre également à l'accroissement de la prise

de conscience du public, un dialogue public compréhensif et informé au sujet du multiculturalisme, du racisme et du pluralisme culturel au Canada (Hébert, 1998a).

Le programme de recherche du Réseau de recherche sur l'éducation à la citoyenneté englobe quatre thèmes :

1. Conceptions et contextes liés à la citoyenneté.
2. Pratiques liées à la citoyenneté, y compris l'état des connaissances sur ce qui est fait dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté (politiques, programmes, références, pratiques).
3. Valeurs liées à la citoyenneté, tentant de définir les valeurs et les principes de la citoyenneté partagés par les Canadiennes et Canadiens.
4. Compétences, connaissances, attitudes et comportement liés à la citoyenneté, non seulement parmi les élèves, mais aussi parmi les citoyennes et citoyens en général. Influence des approches pédagogiques sur la transmission et l'acquisition des concepts liés à la citoyenneté.

Les travaux décrits à la section 2 au sujet d'*Éducation à la citoyenneté dans une perspective planétaire (ECPP)* au Québec et au Nouveau-Brunswick s'effectuent maintenant par le truchement de membres du Réseau de recherche sur l'éducation à la citoyenneté. En plus des publications déjà citées dans la section 2, nous désirons attirer l'attention sur l'édition spéciale de *Études ethniques au Canada/Canadian Ethnic Studies* qui contient plusieurs articles sur l'éducation à la citoyenneté et au multiculturalisme (Sears, 1997; McAndrew et Tessier, 1997; Tessier et Bourgeault, 1997; Pagé, 1997; Ouellet, 1997; Hébert, 1997).

#### ASSOCIATIONS D'ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

La Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan a créé et apporte son soutien à la *Dr. Stirling McDowell Foundation for Research into Teaching* (Fondation du D<sup>r</sup> Stirling McDowell pour la recherche sur l'enseignement), un organisme caritatif qui subventionne les travaux de recherche du personnel enseignant portant sur l'enseignement et l'apprentissage. Depuis 1994, la Fondation a financé plus de 20 projets en Saskatchewan se rapportant à la violence, l'égalité des sexes, l'éducation interculturelle et multiculturelle, l'éducation des Autochtones et dans les régions du Nord, les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risques. Les résultats de ces projets ont été publiés et diffusés auprès de la totalité des écoles et les travaux de recherche sont mis en avant à une conférence annuelle pour le personnel enseignant sur le thème des leçons à tirer des pratiques. Le site Web de la fondation McDowell peut être consulté au <http://www.stf.sk.ca/kiosk>.

Les projets subventionnés par la fondation du D<sup>r</sup> Stirling McDowell comprennent une étude sur l'éducation des Autochtones, l'éducation dans les régions du Nord et l'éducation interculturelle, ainsi que sur l'égalité entre les sexes, l'organisation et la gestion des écoles, l'éducation environnementale et en plein air, l'adaptation scolaire, le climat scolaire, y compris l'analyse d'un programme scolaire contre la violence.

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

La Communauté Bahaï du Canada a entrepris une série de séminaires régionaux destinés à aider ses propres membres à comprendre le système international des droits de la personne. Au cours du second volet de ce programme qui se déroulera à l'automne 2000, il rassemblera un petit groupe d'éducatrices et éducateurs ayant de l'expérience au niveau du ministère de l'Éducation, du conseil scolaire, et d'une faculté d'éducation d'une université ainsi qu'au niveau de la direction de l'école afin de discuter le développement de certaines idées sur la manière dont notre communauté pancanadienne, la direction de notre communauté locale ainsi que les parents d'enfants scolarisés peuvent favoriser davantage une attention plus importante aux objectifs de l'éducation pour la paix, les droits de la personne, la démocratie et la compréhension internationale. Selon la Communauté, les travaux de recherche devraient s'attacher aux questions environnementales, particulièrement en ce qui a trait aux femmes.

*The Institute for media, Policy and Civil Society* – IMPACS (Institut des médias, des politiques et de la société civile), un organisme à but non lucratif situé à Vancouver, aborde l'objectif énoncé dans le Cadre d'actions intégrées en vertu duquel de nouveaux moyens doivent être inventés pour changer les attitudes du public envers les droits de la personne. Il s'agit d'un organisme engagé envers l'élargissement des champs de la démocratie et envers la protection, ainsi qu'au renforcement de la société civile. Son but est de prodiguer de l'aide à la construction de communautés solides en offrant une formation et un enseignement en communications aux organismes à but non lucratif du Canada et en apportant son soutien aux médias libres, ouverts et transparents mondialement.

Le centre de communications de l'IMPACS est le premier organisme de services complets de formation aux relations publiques et aux communications à but non lucratif au Canada. Créé en 1998, le centre offre les instruments de communications les plus sophistiqués aux organismes caritatifs et à but non lucratif qui sont en usage dans le secteur des entreprises. Ceci peut se faire par l'intermédiaire d'ateliers, de services professionnels et d'un centre de ressource en constante évolution. Le projet de l'IMPACS concernant la société civile apporte un soutien financier à la recherche, aux discussions de tables rondes sur les questions d'actualité urgentes et la parution de rapports et d'études politiques qui examinent les manières tangibles pouvant servir à augmenter la visibilité et les contributions des organismes de société civile au Canada. Le site Web de l'IMPACS peut être consulté au : <http://www.impacs.bc.ca>.

*The Nigerian Hinterland Project* (Le projet de l'hinterland nigérian) situé à l'Université York de Toronto, est affilié au projet Route de l'esclave de l'UNESCO. Le projet traite du développement de la diaspora africaine de l'hinterland nigérian durant la traite des esclaves de 1650 à 1900. Les régions à l'étude sont celles du golfe du Bénin et du Biafra, d'où sont originaires environ 40 p. 100 des esclaves déportés en Amérique. Une autre partie de ces esclaves a été disséminée sur le territoire musulman. Le but de cette étude est de déterminer les effets de ce déplacement de la population sur l'essor historique en Afrique et dans la diaspora africaine. La région mentionnée comme étant l'hinterland nigérian comprend l'actuel Nigeria, la République du Bénin et, de manière moins importante, les pays avoisinants comme le Togo, le Ghana, le Niger et le Cameroun.

Le programme de recherche est un programme de collaboration qui fait participer un réseau de chercheuses et de chercheurs provenant de différentes universités travaillant ensemble au programme de recherche. Il examine l'influence qu'a eue l'Afrique sur l'histoire mondiale en tenant compte du développement de la diaspora africaine et de la contribution des esclaves africains et leurs descendants en Amérique et ailleurs sur la formation du monde atlantique.

Dans le cadre du programme des Grands travaux de recherche concertée (GTRC), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada subventionne le projet pendant cinq ans. Le site Web du projet peut être consulté au : <http://www.yorku.ca/research/nhp>.

## 10. Réseau du Système des Écoles associées de l'UNESCO, les Chaires, clubs et associations de l'UNESCO

Le Réseau du Système des Écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) vise à une mobilisation des écoles à travers le monde en vue d'entreprendre des projets-pilotes afin de renforcer le rôle de l'éducation pour la paix, les droits de la personne et la démocratie. Les associations entre écoles participantes et les échanges de ressources, de personnel enseignant ou d'élèves font partie intégrante des activités du réSEAU.

Seule une école canadienne participe au réSEAU. Il s'agit du *Collège River East* de Winnipeg au Manitoba. Le jumelage ainsi que d'autres formes d'échanges avec les écoles situées dans d'autres régions du Canada et de la planète est cependant largement en usage.

Les associations de personnel enseignant encouragent également leurs membres à collaborer à l'échelon international. La Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, fruit d'une alliance pancanadienne entre les associations provinciales et territoriales représentant 241 000 enseignantes et enseignants de l'élémentaire et du secondaire dans l'ensemble du Canada, collabore à un programme de coopération internationale avec des associations de personnel enseignant situées en Afrique, en Asie, dans le pacifique Sud, les Caraïbes et en Amérique latine. Son Programme d'aide au développement international est un instrument de collaboration entre les organisations homologues dans d'autres régions du globe sur des projets de développement professionnel, de formation à la direction et de soutien aux institutions. Les enseignantes et enseignants du Canada travaillent pendant leurs congés avec leurs homologues des pays en voie de développement, échangeant leurs compétences et leurs expériences qui permettent d'enrichir l'enseignement en classe au Canada, de même qu'outre-mer.

Les fédérations provinciales et territoriales consacrent également des ressources financières et humaines à ces travaux. C'est le cas de la Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan qui alloue 1 p. 100 de son budget annuel au développement international. Les fonds sont principalement utilisés pour le parrainage du personnel enseignant effectuant des travaux pédagogiques à l'étranger, ou pour la mise en œuvre de projets de perfectionnement professionnel effectués conjointement avec la *All India Primary Teachers Association* (Association du personnel enseignant de l'élémentaire de l'Inde). Ces liens internationaux et ces expériences avec des collègues du monde de l'éducation à l'étranger encouragent la compréhension, la tolérance et la collégialité entre les enseignantes et enseignants.

Le fond global pour l'éducation de la *British Columbia Teachers' Federation* (Fédération du personnel enseignant de la Colombie-Britannique) prévoit un soutien financier pour le jumelage entre les écoles de la Colombie-Britannique et celles des pays de l'Hémisphère Sud.

À l'Université du Québec à Montréal (UQAM), il y a une Chaire UNESCO d'étude des fondements de la justice et de la société démocratique. La Chaire UNESCO/UQAM a mis sur pied deux séminaires :



- Le premier porte sur la «démocratie dans tous ses états» (1999-2000). Ses objectifs sont l'étude des problèmes actuels : inégalités, représentation, particularismes, citoyenneté, mondialisation, qui se posent à la démocratie.
- Le deuxième est un séminaire virtuel en philosophie politique et juridique (1999-2001). Il vise les échanges avec le Sud (Afrique et Amérique) sur des problèmes liés aux rapports du politique et de l'économique dans le cadre de la mondialisation.

La Chaire UNESCO-UQAM a collaboré à la fondation et aux colloques du centre CIRCEM (sur la citoyenneté et les minorités) dont le directeur est M. Yvon Thériault de l'Université d'Ottawa.

La Chaire s'est associée à des collègues de sociologie et des doctorantes et doctorants pour mener à bien un projet de recherche subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (1999-2002) comprenant un chantier de recherche sur les revendications particularistes, le multiculturalisme et la tolérance.

La Chaire a produit un manuel à usage interne pour l'école secondaire Sainte Eulalie sur l'éducation à la citoyenneté par M. Christian Giguère, doctorant à la Chaire UNESCO-UQAM. Le projet tente de mettre sur pied une chaire UNESCO rotatrice qui inclurait les cinq universités participantes (Laval, UQAM, Montréal, Moncton, Sherbrooke).

Le séminaire virtuel de recherche en philosophie politique et philosophique du droit de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (1999-2001) a pour thème : La souveraineté nationale à l'heure de la mondialisation. Ce thème s'articule en sous-thèmes (Le concept de souveraineté; Souveraineté, légitimité et citoyenneté; le débat de la représentation politique; Du contrat social; Nationalisme, transnationalisme et cosmopolitisme).

De même, le thème du cycle de conférences-débats (1999-2000) était *La démocratie dans tous ses états*.

On signale le colloque bi-annuel et alternatif (Montréal-Washington) en collaboration avec le Centre de recherche en économie politique (Caen) sur des problématiques liées aux rapports entre les libertés politiques et les nécessités économiques à l'heure de la mondialisation.

Il y a un projet de jumelage entre la future Chaire du Millenium (Canada) à la Faculté des sciences humaines de l'UQAM et la Chaire-UNESCO-UQAM en vue de développer un nouveau domaine de recherche sur cultures, société, démocratie, à vocation interdisciplinaire. On signale aussi le projet de collaboration avec l'Observatoire international de la démocratie, basé à Montréal.

## 11. Conclusions

Les commentaires que nous avons reçus lors de la préparation de ce rapport sur la pertinence de la Déclaration et le Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie laissent à penser qu'ils ont été bien reçus par celles et ceux qui les connaissent et que leurs principes sont largement en usage au Canada. Ces principes faisaient partie du quotidien canadien bien avant 1995.

Au cours de la période étudiée, la tendance la plus perceptible a été le niveau bien plus élevé de l'intégration de l'éducation sur des thèmes comme la paix, la démocratie, les droits de la personne, la compréhension internationale et la tolérance. Tel qu'il est mentionné dans la section 2, cela est particulièrement visible dans les travaux entrepris en faveur de l'éducation à la citoyenneté au Canada. Lorsque ce domaine est abordé dans le contexte de l'éducation pour la démocratie, les questions liées aux droits de la personne, à la paix, à la compréhension internationale et à la tolérance en découlent directement. Il en va de même pour les autres thèmes; ils sont tous étroitement connectés. Pour les Canadiennes et Canadiens, tous ces thèmes correspondent aux différentes facettes d'un effort général entrepris dans l'éducation en faveur des valeurs démocratiques.

Au cours de l'année et de la décennie qui seront consacrées à construire une culture de la paix, il faut que l'intégration de ces thèmes se fasse encore plus solide. Certains estiment que le Canada a besoin de davantage de liens systémiques entre les programmes offerts par les membres de la famille des Nations Unies traitant des divers aspects de ces thèmes, y compris l'Association des Nations Unies au Canada, la Commission canadienne de l'UNESCO et l'UNICEF. Ceci permettrait de garantir un niveau de coopération et d'engagement plus complet de la part du système éducatif canadien.

Le monde moderne est de plus en plus complexe et interdépendant, les éducatrices et éducateurs canadiens semblent comprendre l'importance pratique de l'éducation pour la paix, les droits de la personne, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance. Ils reconnaissent également qu'il reste néanmoins beaucoup de travail à accomplir afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration et le Cadre d'action intégré.

## Bibliographie

- Actes du Colloque du Programme pancanadien de recherche en éducation* (en ligne), Ottawa, 16-17 février 1999, Toronto, Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 1999. Sur Internet : [<http://www.emec.ca/stats/pcera/pcera.fr.pdf>].
- ALBERTA HUMAN RIGHTS AND CITIZENSHIP COMMISSION. *Tools for transformation: Human Rights Education and Diversity Initiatives in Alberta*, Edmonton, Alberta Human Rights and Citizenship Commission, 2000.
- ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION. *Citizenship Where it is Lived? A Symposium Sponsored by the Social Studies Council*, Alberta Teachers' Association, s.l., Alberta Teachers' Association, 1998.
- ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION. *Review of the Alberta Teachers' Association Policy Related to Human Rights*, s.l., Alberta Teachers' Association, 2000.
- BATHIA, Gucharan S., *Peace, Justice and Freedom: Human Rights Challenges for the New Millennium*, Edmonton, University of Alberta Press, 2000.
- BOOI, Larry. «Preparing Citizens for a Democratic Society» dans *Citizenship: Where is it Lived?*, s.l., Alberta Teachers' Association Social Studies Council, 1998.
- BOOI, Larry, et Hans Smits. *Social Studies Curriculum and Teaching in Alberta: Issues, Concerns and Possible Directions*, Edmonton, Alberta Teachers' Association Social Studies Council, 1997.
- BRITISH COLUMBIA. MINISTRY OF EDUCATION SKILLS AND TRAINING. *Charting A New Course: a Strategic Plan for the Future of British Columbia's College Institute, and Agency System* (en ligne), Victoria, British Columbia Ministry of Education, Skills and Training, 1996. Sur Internet : [<http://www.aett.gov.bc.ca/strategic/newcourse/toc.htm>].
- BRITISH COLUMBIA. MINISTRY OF EDUCATION. *Shared Learning: Integrating BC Aboriginal Content K-10* (en ligne), Victoria, Le ministère, 1998. Sur Internet : [<http://www.bced.gov.bc.ca/abed/shared.htm>].
- CANADA. SOLLICITEUR GÉNÉRAL. *La prévention de la violence à l'école au Canada : Résultats d'une étude nationale des politiques et programmes* (en ligne), rapport réalisé par David M. Day et al., Ottawa, Le ministère, 1995. Sur Internet : [<http://www.sgc.gc.ca/fpub/corr/f199502/f199502.htm>].
- CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ (CDEC). *Débats de citoyens : Cahier de l'activité*, Québec, CDEC, 1999.
- CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ (CDEC). *Propositions Jeunes Citoyens*, Longueuil, CDEQ, 2000.
- CENTRE D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE ET À LA COMPRÉHENSION INTERNATIONALE (CEICI). *L'éducation à la citoyenneté dans une perspective mondiale : Cadre conceptuel* (en ligne), s.l., s.n., 1998. Sur Internet : [<http://www.cam.org/~ceici/info/citoyen.htm>].
- COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA PARTICIPATION DU QUÉBEC AU PROJET DU CONSEIL DE L'EUROPE. *Éducation à la citoyenneté démocratique : Cadre de discussion*, s.l., s.n., 1997.
- COMMISSION INTERNATIONALE SUR L'ÉDUCATION POUR LE VINGT ET UNIÈME SIÈCLE. *L'éducation : un trésor caché dedans*, rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, Paris, Éditions UNESCO, 1996.
- COMSEP. *Démocratie: droit ou privilège?*, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1992.
- COMSEP. *Colloque Femmes et Pauvreté*, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1992.
- COMSEP. *Les femmes et l'alphabétisation*, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1993.
- COMSEP. *Colloque Femmes et pauvreté*, 1993, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1993.

- COMSEP. *Nos programmes sociaux : des acquis à protéger*, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1994.
- COMSEP. *Le pouvoir de... le pouvoir sur...*, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1995.
- COMSEP. *Les médias... l'envers de la médaille*, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1995.
- COMSEP. *Le théâtre : Pratique alternative en alphabétisation populaire*, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1995-96.
- COMSEP. Portfolio de COMSEP, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1996, révisé en décembre 1999.
- COMSEP. *Mesure alphabétisation - implication sociale*, Trois-Rivières, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), 1998.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) [CMEC]. *L'Apprentissage dans une société pluraliste : Établir une base de recherche pour l'éducation civique au Canada* (en ligne), document de discussion préparé par Alan Sears, G.M. Clarke et A.S. Hughes dans le cadre du Programme pancanadien de recherche en éducation, CMEC, s.l., 1998. Sur Internet : [<http://www.cmec.ca/sats/pcera/compaper>].
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) [CMEC]. *L'Intégration scolaire des élèves ayant une incapacité dans les provinces et territoires du Canada* (en ligne), rapport préparé par Robert Doré et al. Dans le cadre du Programme pancanadien de recherche en éducation, s.l., CMEC, 1998. Sur Internet : [<http://www.cmec.ca/stats/pcera/compaper/98-44fr.pdf>].
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) [CMEC]. *Marche lente vers l'inclusion : le dilemme de l'excellence et de l'équité dans nos écoles* (en ligne), rapport préparé par Judy Lupart dans le cadre du Programme pancanadien de recherche en éducation, s.l., CMEC, 1998. Sur Internet : [<http://www.cmec.ca/stats/pcera/compaper/>].
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) [CMEC]. *Marginalisation, décolonisation et voix : les perspectives de l'éducation des Autochtones au Canada* (en ligne), document de discussion préparé par Terry Wotherspoon et Bernard Schissel dans le cadre du Programme pancanadien de recherche en éducation, CMEC, s.l., 1998. Sur Internet : [<http://www.cmec.ca/stats/pcera/compaper>].
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) [CMEC]. *Salle de classe ouverte sur le monde : Bilan et perspectives de l'éducation pour la compréhension internationale*, (en ligne), Toronto, CMEC, 1994. Sur Internet : [<http://www.cmec.ca/international/globaled-fr.stm>].
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) [CMEC]. *Programme pancanadien de recherche visant la multiplication des écoles inclusives au Canada : Dossier de recherche sur la diversité et l'équité* (en ligne), document de travail préparé par David Corson dans le cadre du Programme pancanadien de recherche en éducation, CMEC, s.l 1998. Sur Internet : [<http://www.cmec.ca/stats/pcera/compaper>].
- FONDATION D'ÉDUCATION DES PROVINCES ATLANTIQUES. *The Foundation for the Atlantic Canada Social Studies Curriculum*, Halifax, Fondation d'éducation des provinces atlantiques, 1999. Sur Internet : [<http://www.ednet.ns.ca/educ/guests/apef>].
- FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE LA SASKATCHEWAN, ET AL. *Our Children, Our Communities, Our Future: Equity in Education*. Cadre de politique, Saskatoon, Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan, 1997.
- HÉBERT, Yvonne M. «Citizenship Education: Towards a Pedagogy of Social Participation and Identity Formation», *Canadian Ethnic Studies Journal/Études ethniques au Canada*, XXIX, n° 2, (1997) p. 82-96.
- HÉBERT, Yvonne M. *Towards a Research Agenda for Citizenship Education in Canada* (en ligne), Calgary (Alberta), Citizenship Education Research Network, 1998b. Sur Internet : [[http://canada.metropolis.net/research-policy/index\\_f.html](http://canada.metropolis.net/research-policy/index_f.html)]
- HÉBERT, Yvonne, M. «Citizenship Education is the Bow River» dans *Citizenship: Where Is It Lived?*, s.l., Alberta Teachers' Association Social Studies Council, 1998b.

- MANITOBA. Ministry of Education and Training. *Renewing Education: New Directions – A Foundation for Excellence*, Winnipeg, Le ministère, 1995.
- MAZUREK, Kas, Bonnie L. Shapiro et Grace Malicky. *Building Foundations for Safe and Caring Schools: Research on Disruptive Behaviour and Violence*, Edmonton, Duval House, 1999.
- MCANDREW Marie et Caroline Tessier. «L'Éducation à la citoyenneté en milieu scolaire québécois : situation actuelle et perspectives comparatives», *Canadian Ethnic Studies Journal/Études ethniques au Canada*, XXIX, n° 2, (1997), p. 58-81.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Coordonner les services pour les enfants et jeunes à risques : Une perspective mondiale*, Paris, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, OCDE, 1998.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Apprendre à tout âge*, Paris, OCDE, 1996.
- OSBORNE, Ken. «Education is the Best National Insurance: Citizenship Education in Canadian Schools, Past and Present» *Canadian and International Education*, vol. 25, n° 2, (1996), p. 31-58.
- OUELLET, Fernand. «Éducation interculturelle et formation interculturelle : Éléments de problématique», *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, XXIX, n° 2, (1997), p. 32-57.
- PAGÉ, Michel. «Pluralistic Citizenship: A Reference for Canadian Education», *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, XXIX, n° 2, (1997), p. 22-31.
- QUÉBEC. ASSEMBLÉE NATIONALE. *La Veille Pédagogique* (en ligne), sous l'égide de La Fondation Jean-Charles Bonenfant, Sur Internet : [<http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/veille/veille.htm>].
- QUÉBEC. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Éduquer à la citoyenneté : Rapport annuel 1997-1998 sur l'état et les besoins de l'éducation* (en ligne), Québec, Le Conseil, 1998. Sur Internet : [<http://www.cse.gouv.qc.ca/f/pub/rappann/listerap.htm>].
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Programme de formation de l'école québécoise* (en ligne), s.l., s.n., 1999. Sur Internet : [<http://www.meq.gouv.qc.ca/dfgi/program/1cyclep.htm>].
- QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Une école d'avenir : Intégration scolaire et éducation interculturelle, projet de politique*, Le ministère, 1998.
- QUÉBEC. MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET L'IMMIGRATION. *Citoyenneté et pensée métisse : Pratiques réfléchies de quatre sites de citoyenneté du Québec*, Rapport de recherche préparé par Jocelyne Lamoureux dans le cadre de la participation du ministère au projet du Conseil de l'Europe : Éducation à la citoyenneté démocratique, Montréal, s.n., 1999.
- SASKATCHEWAN. MINISTRY OF EDUCATION. *Involving Parents and Community in Schools: Report and Future Plans* (en ligne), Regina, Le ministère, 1999. Sur Internet : [<http://www.sasked.gov.sk.ca/k/pecs/policy/docs/communitypartnerships/report.pdf>].
- SCHISSEL, Bernard. *Blaming Children: Youth Crime, Moral Panic and the Politics of Hate*, Halifax, Fernwood, 1997.
- SEARS, Alan. «Something Different to Everyone: Conceptions of Citizenship and Citizenship Education», *Canadian and international Education*, vol. 25, n° 2, (1996), p. 1-16.
- SEARS, Alan. «Instruments of Policy: How the National State Influences Citizenship Education in Canada», *Canadian Ethnic Studies Journal/Études ethniques au Canada*, XXIX, n° 2, (1997), p. 1-21.
- TERRE-NEUVE ET LABRADOR. DEPARTMENT OF EDUCATION. *Multicultural Education Policy: Responding to Societal Needs*, St. John's, Department of Education, 1992.
- TERRE-NEUVE ET LABRADOR, DEPARTMENT OF EDUCATION. *Balancing Students' Rights and Responsibilities for Primary (K-3) Grades*, St. John's, Le ministère, s.d.
- TERRE-NEUVE ET LABRADOR. DEPARTMENT OF EDUCATION. *Balancing Students' Rights and Responsibilities for Elementary (4-6) Grades*, St. John's, Le ministère, s.d.

- TERRE-NEUVE ET LABRADOR, DEPARTMENT OF EDUCATION. *Balancing Students' Rights and Responsibilities for Intermediate (7-9) Grades*, St. John's, Le ministère, s.d.
- TERRE-NEUVE ET LABRADOR, DEPARTMENT OF EDUCATION. *Publications Handbook*, St. John's, Le ministère, 1988.
- TERRE-NEUVE ET LABRADOR, DEPARTMENT OF EDUCATION. *World History 3201 Curriculum Guide*, St. John's, Le ministère, 1997.
- TESSIER, Caroline et Guy Bourgeault. «Éducation à la citoyenneté dans une société pluraliste», *Canadian Ethnic Studies Journal / Études ethniques au Canada*, XXIX, n° 2 (1997), p. 108-120.

**BANQUE DE DONNÉES SUR LES INNOVATIONS ET LES MEILLEURES  
PRATIQUES EN ÉDUCATION**

**Territoire :**

Territoires du Nord-Ouest

**Projet :**

Soutien aux Plans communautaires concernant la langue autochtone

**Organisme responsable :**

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

**Organismes partenaires :**

Gouvernement fédéral

Collectivités de langue autochtones des T. N.-O.

**Montant et source du financement :**

L'Accord Canada-T.N.-O. relatif au français et aux langues autochtones dans les T. N.-O.

Une formule de financement qui offre une allocation de base d'un montant de 50 000 \$ à chaque collectivité de langue autochtone auquel vient s'ajouter une allocation par habitant basée sur le budget résiduel.

**Début et durée du projet :**

Accord de cinq ans à partir de 1998-1999.

Comme l'exige le financement annuel, les collectivités autochtones devront actualiser leurs plans linguistiques.

**Objectifs :**

Soutenir les communautés de langue autochtone en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans stratégiques pour donner un nouveau souffle, renforcer et promouvoir leurs langues.

**Principes :**

La responsabilité principale de la garantie de la survie de la langue incombe aux personnes, à la famille et à la collectivité linguistique.

Le rôle du gouvernement est d'apporter son soutien aux collectivités de langue autochtone afin qu'elles puissent atteindre leurs objectifs en ce qui a trait à leurs langues.

**Résultat escompté :**

Doter les collectivités de langue autochtone des Territoires du Nord-Ouest de plans stratégiques concernant leurs langues.

Mettre en place un mécanisme de financement des collectivités de langue autochtone des Territoires du Nord-Ouest afin qu'elles mettent en œuvre leurs plans stratégiques concernant leurs langues.

**Groupes cibles :**

Les organismes représentant les collectivités de langue chipewyan, crie, dogrib, gwichin, inuvialuit, esclave du Nord et esclave du Sud.

**Description :**

Le rôle du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en ce qui a trait au soutien de la mise en œuvre des plans stratégiques des collectivités de langue autochtone concernant leurs langues est :

- de coordonner les activités du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin qu'il puisse remplir ses obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles et de la politique en matière de langues officielles;
- de négocier des mécanismes de financement pour les activités concernant les langues officielles avec le gouvernement fédéral;
- d'élaborer une stratégie d'évaluation pour les langues autochtones;
- d'accorder des subventions aux collectivités de langue autochtone;
- de promouvoir les langues officielles;
- de faciliter l'Intégration des plans communautaires concernant les langues autochtones en conjonction avec le *Teacher Education Program Strategy* et le *Aboriginal Language/Culture-based Education Strategy*;
- d'apporter un soutien professionnel et technique aux collectivités linguistiques;
- de rassembler et diffuser des renseignements sur les activités linguistiques passées et présentes de façon à ce que le public soit au courant des ressources mises à sa disposition et soit conscient des travaux qui ont déjà été effectués;
- de coordonner les communications entre les collectivités de langue autochtone de façon à ce que l'information puisse être partagée et que les possibilités d'initiatives conjointes puissent être réalisées.

**Problèmes rencontrés/manque à gagner/constats**

Trop tôt pour le dire

**Répercussions/évaluation :**

Trop tôt pour le déterminer



## **BANQUE DE DONNÉES SUR LES INNOVATIONS ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN ÉDUCATION**

**Province/Réseau/Organisation :**

Québec

**Titre du projet ou domaine d'activité :**

Éducation à la citoyenneté dans une perspective mondiale ou planétaire (ECPP)

**Personne responsable/adresse :**

M<sup>me</sup> Fabienne Desroches  
150, rue Berlioz, N° 156  
Verdun QC H3E 1K3

**Organismes associés :**

Universités, collèges

**Financement/Source du financement :**

Patrimoine Canada

**Début du projet/durée :**

Universités : 1995, Collèges : 1996

**Objectif(s) :**

Teinter la formation formelle des valeurs et concepts de l'ECPP

**Groupes cibles :**

Étudiantes et étudiants en éducation (université), étudiantes et étudiants dans collèges en général

**Description :**

Projet en éducation formelle.

**Problèmes rencontrés/manques à gagner/constats :**

Motivation des profs à changer leurs cours.

**Impact/Évaluation :**

Apprécie en théorie, puis lent dans l'action.

## **BANQUE DE DONNÉES SUR LES INNOVATIONS ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN ÉDUCATION**

**Province/Réseau/Organisation :**

Chaire UNESCO-UQAM d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique

**Titre du projet ou domaine d'activité :**

1. Séminaires 1999 et 2000 sur la «Démocratie dans tous ses états.»
2. Séminaire virtuel en philosophie politique et juridique

**Personne responsable/adresse :**

M<sup>me</sup> Josiane Boulad-Ayoub

Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique

Département de philosophie

UQAM

C.P. 8888

Succ. Centre-Ville

Montréal QC H3C 3P8

**Organismes associés :**

1. Centre de recherches : Critères (interuniversitaire) et CRDPC (McGill), CIRCEM (Ottawa)
2. AUPELF-UREF

**Financement/Source du financement :**

1. Nil
2. AUPELF-UREF

**Début du projet/durée :**

1. 1999-2001
2. 1999-2001

**Objectif(s) :**

1. Étude des problèmes actuels (inégalité, représentation, particularismes, citoyenneté, mondialisation) qui se posent à la démocratie. Voies alternatives.
2. Échanges avec le Sud (Afrique et Amérique) sur les problèmes liés aux rapports du politique et de l'économique dans le cadre de la mondialisation. Séminaire 3<sup>e</sup> cycle crédité.

**Groupes cibles :**

1. Universités, syndicats, et ONG (Canada)
2. Étudiantes et étudiants cycles supérieurs universités (Afrique et Amérique du Sud)

**Description :**

1. Conférences et ateliers mensuels / Prix pour le meilleur essai.
2. Cours virtuels et Forum discussion

**Problèmes rencontrés/manques à gagner/constats :**

1. Financement inadéquat
2. Infrastructure africaine déficiente

**Impact/Évaluation :**

1. Audience et participation d'une centaine de personnes. Grand succès.
2. Participation 200 personnes. Grand succès

**Résultats escomptés :**

Un livre collectif par les étudiants impliqués.

## **BANQUE DE DONNÉES SUR LES INNOVATIONS ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN ÉDUCATION**

### **Province/Réseau/Organisation :**

Québec/Commission scolaire de Laval/École secondaire Marie-Curie

### **Titre du projet ou domaine d'activité :**

Gouvernement étudiant :

Vie démocratique. Formation de jeunes citoyens.

### **Personne responsable/adresse :**

M. Raymond Chrétien  
5075, boul. du Souvenir  
Laval QC H7W 1E1  
Tél. (450) 686-9923

### **Organismes associés :**

Fondation «Sois Branché»  
Ville de Laval  
M.R.C.I.  
Commission scolaire de Laval  
Chambre de Commerce de Laval  
Ministère des relations avec les citoyens (Québec)  
Conseil des relations interculturelles du Québec

### **Financement/Source du financement :**

Fondation «Sois Branché»  
Ville de Laval  
M.R.C.I.  
Commission scolaire de Laval  
Chambre de Commerce de Laval  
Ministère des relations avec les citoyens (Québec)  
Conseil des relations interculturelles du Québec

### **Début du projet/durée :**

1997

### **Objectif(s) :**

Formation du jeune citoyen responsable;

- Permettre aux jeunes de connaître les rouages de la vie démocratique afin de mieux s'ingérer dans leur communauté;
- Amener le jeune, par la pédagogie de vie démocratique, à une meilleure estime de soi, à un respect des personnes qui forment notre société;
- Établir une meilleure communication afin de construire un climat plus pacifique et harmonieux.

**Groupes cibles :**

Les élèves du secondaire

**Description :**

L'école secondaire Marie-Curie a innové en formant un gouvernement à l'image du système parlementaire canadien. Les élèves élisent 10 députés représentant les cinq niveaux du secondaire, un premier ministre, un Vice-premier ministre qui à leur tour, nomment sept ministres gérant les affaires sociales et communautaires de l'école. De son côté, le corps professoral et la direction forment un Sénat qui peut refuser, accepter ou demander des amendements aux projets de loi émanant des députés.

Parallèlement à cette initiative originale, l'école secondaire Marie-Curie, par l'entremise de M. Raymond Chrétien, animateur à la vie communautaire, a aussi développé le «Carnet du jeune citoyen». En collaboration avec la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux, la Commission scolaire de Laval ainsi que la Ville de Laval, ce Carnet encourage les jeunes à s'impliquer socialement, en faisant office de Curriculum Vitæ d'implication communautaire où seront officiellement répertoriés leurs engagements de citoyennes et citoyens. Le ou la jeune élève pourra donc présenter ce carnet à d'éventuels employeurs comme preuve des diverses expériences qu'il ou qu'elle a acquises.

Voir le site Web Sois branché : <http://www.soisbranche.qc.ca/projet-carnet.html>

**Problèmes rencontrés/manques à gagner/constats :**

- La peur des adultes que les jeunes prennent trop de pouvoir;
- Intégration des diverses communautés (allophones/francophones);
- Le négativisme des jeunes face à la vie démocratique.

**Impact/Évaluation :**

Très grand épanouissement personnel de la jeune citoyenne et du jeune citoyen en formation qui s'engage dans sa communauté :

- Possibilité de participer au changement (espoir);
- Augmentation du respect de soi et des autres;
- Augmentation de l'estime de soi;
- Une meilleure communication;
- Des jeunes citoyennes et citoyens plus ouverts et responsables.

En permettant une meilleure insertion sociale des jeunes gens dans leur communauté, ces deux initiatives leur permettront de mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement politique, social et économique de notre pays. Ils seront aussi mieux au fait des possibilités et des contraintes inhérentes à la vie sociale. Mais ce développement critique et social leur permettra aussi, en retour, de contribuer efficacement et de manière constructive à l'amélioration continue de toutes les sphères sociales.

À Marie-Curie, la citoyenneté ça s'apprend tôt et c'est pour tout le monde!

## PRIX DROITS ET LIBERTÉS

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE  
REMET SON PRIX DROITS ET LIBERTÉS POUR LAVAL À M. RAYMOND CHRÉTIEN

Laval, le 20 octobre 1998 - C'est à l'occasion d'une cérémonie protocolaire à l'hôtel de ville de Laval que le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M<sup>e</sup> Claude Fillion et le maire de Laval, M. Gilles Vaillancourt, ont remis le Prix Droits et Libertés 1998 à M. Raymond Chrétien de la Fondation «Sois Branché».

Le Prix Droits et Libertés vise à honorer une personne, un organisme, une entreprise ou une municipalité qui a accompli une réalisation ou a démontré un engagement relié à la promotion ou au respect des droits et libertés de la personne et des droits de la jeunesse. Cette année, ce prix est attribué pour la première fois dans toutes les régions du Québec.

M. RAYMOND CHRÉTIEN, INITIATEUR DU PROJET «SOIS BRANCHÉ»

Œuvrant auprès des jeunes lavallois depuis plus de 15 ans, M. Chrétien a été la personne initiatrice d'un grand nombre de réalisations. À titre d'animateur de pastorale à L'école Horizon Jeunesse, il a démarré différents projets culturels permettant aux élèves de discuter de leurs valeurs et de pousser leurs réflexions d'adulte en devenir. Il a été organisateur de moult échanges étudiants, de rencontres pour les aînés et d'activités diverses, tels le Festival interculturel et le Rendez-vous interculturel.

M. Chrétien est un homme d'action et de projets, un animateur ayant une vision d'avenir, un pédagogue qui ne se limite pas uniquement à sa définition de tâches mais qui en déborde très largement en temps et en travail.

Mais c'est à titre de locomotive devant le Projet «Sois Branché» qu'il s'est fait connaître au cours des dernières années. Après avoir mûrement réfléchi, M. Chrétien et quelques partenaires clés ont jeté en 1995 les bases d'un programme de prévention de la violence en milieu scolaire. Le programme s'appuie sur l'hypothèse qu'en montrant aux jeunes à vivre en société, à vivre les principes qu'ils ont eux-mêmes réussi à définir, ils adopteront des comportements socialement acceptables «Sois Branché» accorde également une large place à la Charte des droits et libertés du Québec.

Populaire, le projet rejoint la majorité des écoles secondaires de Laval et essaime même au-delà, offrant des activités à quelque 19 000 jeunes.

M. Chrétien a développé une collaboration étroite avec plusieurs partenaires publics, parapublics et communautaires. Il est considéré comme une ressource créatrice, novatrice et accessible à tous, ayant le sens du travail en équipe et la capacité de rejoindre simplement les gens, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes. Il est un animateur visionnaire qui cherche à unifier pour réaliser de grands projets humains.

Le projet de M. Chrétien a été choisi pour son originalité, sa créativité, son engagement, son dans le milieu.

Le lauréat du Prix régional Droits et Libertés a reçu une œuvre originale de l'artiste québécois M. Hugues Soucy, qui inspire l'espoir de l'humanité, une envolée vers la liberté.

Rappelons que M. Raymond Chrétien sera candidat pour l'attribution du Prix national Droits et Libertés qui sera remis à l'Assemblée nationale par le premier ministre du Québec et le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M<sup>c</sup> Claude Filion, le 10 décembre, journée commémorative du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

## BANQUE DE DONNÉES SUR LES INNOVATIONS ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN ÉDUCATION

**Province/Réseau/Organisation :**

Québec

**Titre du projet ou domaine d'activité :**

Relance Intersecondaire

**Personne responsable/adresse :**

M<sup>me</sup> Francine Payette  
7460 rue Malherbe  
Brossard QC J4Y 1E5

**Organismes associés :**

Collège Durocher St-Lambert

**Financement/Source du financement :**

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- Ministère de l'Éducation du Québec
- Ministère de l'Éducation du Chili
- L'ACDI - Bell Canada • Septembre Média

**Début du projet/durée :**

Événement — Débat via Vidéoconférence, le 17 avril 1998 — durée 2 h  
Préparation des élèves : cinq semaines  
Préparation du projet : cinq mois

**Objectif(s) :**

Associer les jeunes à la réflexion sur l'éducation faite par les 34 chefs d'état à l'occasion du Sommet des Amériques.

**Groupes cibles :**

Élèves de 16 ans de deux écoles secondaires de Santiago, Chili  
Élèves de 16 ans de deux écoles secondaires de la région de Montréal

**Description :**

Débat sur l'éducation avec six élèves à Montréal et six élèves à Santiago par vidéoconférence.

**Problèmes rencontrés/manques à gagner/constats :**

Manque de ressources humaines mais projet incroyablement stimulant pour toutes les personnes impliquées.



**Impact/Évaluation :**

Projet avec un potentiel énorme pour le développement d'une culture du dialogue, si nécessaire pour une véritable culture de la paix.

## **BANQUE DE DONNÉES SUR LES INNOVATIONS ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN ÉDUCATION**

**Province/Réseau/Organisation :**

Québec

**Titre du projet ou domaine d'activité :**

Ils ont façonné l'Amérique

**Personne responsable/adresse :**

M<sup>me</sup> Francine Payette (Chargée du projet)  
7460, rue Malherbe  
Brossard QC J4Y 1E5

**Organismes associés :**

à venir

**Financement/Source du financement :**

à venir

**Début du projet/durée :**

Octobre 2000 - avril 2001

**Objectif(s) :**

Faire participer les élèves des écoles primaires et secondaires à la réflexion sur les trois Amériques à l'occasion du Sommet des Amériques, et à l'occasion du programme de formation de l'école québécoise.

**Groupes cibles :**

Élèves du primaire et du secondaire du Québec, du Canada et des Amériques

**Description :**

**Problèmes rencontrés/Manques à gagner/constats :**

**Impact/Évaluation :**

## **BANQUE DE DONNÉES SUR LES INNOVATIONS ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN ÉDUCATION**

**Province :**

Ontario et dans l'ensemble du Canada

**Titre du projet :**

*A Resource Guide for Schools* (Guide de ressource pour les écoles)

**Organisme responsable :**

*Educating for Peace*

P.O. Box 4791, Stn. E

Ottawa ON K1S 5H9

**Organismes associés :**

Fonds canadien pour la paix, Réseau global de Pédagogues

**Montant du financement :**

2000 \$

**Groupes cibles :**

Enseignantes et enseignants du système scolaire public (élémentaire, moyen et secondaire) en Ontario et dans l'ensemble du Canada; Fédération d'enseignantes et enseignants, commissions/conseils scolaires, ministère de l'Éducation, ONG associées avec le soutien à l'éducation.

**Durée du projet :**

De juin à décembre 2000

**Objectif :**

Mettre à jour la sixième édition du guide de référence aux ressources concernant l'éducation pour la paix à l'intention du personnel enseignant d'*Educating for Peace* et créer un site Web intégrant ces ressources avec celles du Réseau global de Pédagogues.

**Principes :**

Le personnel enseignant a besoin d'un accès rapide et bien indexé à des ressources fiables sur l'éducation planétaire et pour la paix. Les défenseurs de l'intérêt communautaire peuvent apporter leur soutien à l'enseignement planétaire et pour la paix dans les écoles locales. Un réseau de groupes militant pour cette cause utilisant le Web, pourra élargir l'éventail de ressources et d'expériences existantes pour le personnel éducatif du domaine de l'éducation planétaire et pour la paix.

**Résultats escomptés :**

Consolider et intégrer l'enseignement à la paix et l'éducation planétaire dans les programmes d'études de l'enseignement primaire, moyen et secondaire.

**Problèmes :**

L'élaboration de nouvelles ressources se fait à une vitesse plus rapide que leur mise à l'essai ne peut se faire. Aurons-nous besoin de personnel enseignant? Communiquer avec nous afin de nous faire savoir quels sont les avantages et les inconvénients de ce projet.

**Évaluation :**

Par le passé, l'utilité du guide de référence a été évaluée en fonction du nombre de copies vendues et distribuées. Il en sera de même d'après le nombre de visites au site Web et en demandant aux enseignantes et enseignants de faire part de leurs commentaires.

*Educating for Peace,*

C.P. 4791, Stn. E

Ottawa ON K1S 5H9

Penny Sanger : (613) 233-7133, [pennysanger@cyberus.ca](mailto:pennysanger@cyberus.ca)

Blodwen Piercy : (613) 749-8929, [jepiercy@cyberu.ca](mailto:jepiercy@cyberu.ca)

## **BANQUE DE DONNÉES SUR LES INNOVATIONS ET LES MEILLEURES PRATIQUES EN ÉDUCATION**

**Province :**

Ontario

**Titre du projet :**

Éducation à la paix et éducation planétaires pour les élèves enseignantes et enseignants

**Organisme responsable :**

*Educating for Peace*

P.O. 4791, Stn. E

Ottawa ON K1S 5H9

**Organismes associés :**

Fonds canadien pour la paix, Réseau global de Pédagogues

**Montant de financement :**

4000-5000 \$ (prévu)

**Groupes cibles :**

Élèves enseignantes et enseignants et corps professoral de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa

**Durée du projet :**

De septembre 2000 à juin 2001

**Objectifs :**

Démontrer aux élèves enseignantes et enseignants comment l'éducation pour la paix et l'éducation planétaire peuvent être intégrées aux programmes d'études et pratiques en usage dans la classe

**Principes :**

Les élèves enseignantes et enseignants sont assaillis par les exigences et les défis relatif à la préparation à leur première année d'enseignement en classe. L'éducation pour la paix et l'éducation planétaire sont encore trop souvent perçues comme étant de simple «ajouts». Le personnel enseignant d'expérience peut montrer comment, lorsque ces deux éléments sont intégrés aux programmes d'études et utilisés en classe, l'apprentissage devient plus riche, la discussion et les débats sont stimulés et le niveau de respect et la tolérance augmentent.

**Résultats escomptés :**

- a) intégrer l'éducation pour la paix et l'éducation planétaire au sein des programmes d'études et en faire un élément aussi important au sein des systèmes scolaires que l'étude de l'environnement (elle-même faisant partie de l'éducation pour la paix)
- b) mettre au point un groupe de parrainage civique en faveur de l'éducation pour la paix et de l'éducation planétaire.

**Problèmes :**

L'impression que le personnel enseignant est déjà trop surchargé pour entamer de nouveaux projets. Manque de volonté politique et de parrainage civique.

**Évaluation :**

L'évaluation proviendra des réponses des élèves au cours de leur travail de cours, au sein d'ateliers et pendant la conférence étudiante de fin d'année en juin. En ce qui concerne cette dernière, un formulaire d'évaluation sera fourni.

*Educating for Peace*, P.O. 4791, STN. E, Ottawa ON K1S 5H9

Penny Sanger : (613) 233-7133, [pennysanger@cyberus.ca](mailto:pennysanger@cyberus.ca)

Blodwen Piercy : (613) 749-8929, [jepiercy@cyberu.ca](mailto:jepiercy@cyberu.ca)